Rappel de votre demande:

Format de téléchargement: : **Texte**

Vues **1** à **336** sur **336**

Nombre de pages: **336**

Notice complète:

**Titre :** Tartuffe et ses avatars, de Montufar à Dom Juan. Histoire des relations de Molière avec la cabale des dévots

**Auteur :** Baumal, Francis (1878-19..). Auteur du texte

**Éditeur :** E. Nourry (Paris)

**Date d'édition :** 1925

**Type :** monographie imprimée

**Langue :** Français

**Langue :** language.label.français

**Format :** 1 vol. (XIX-299 p.) ; 19 cm

**Format :** application/pdf

**Format :** Nombre total de vues : 336

**Droits :** domaine public

**Identifiant :** [ark:/12148/bpt6k9611436v](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9611436v)

**Source :** Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, 8-Z-28966

**Relation :** <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31776785r>

**Provenance :** Bibliothèque nationale de France

**Date de mise en ligne :** 14/12/2015

Le texte affiché peut comporter un certain nombre d'erreurs. En effet, le mode texte de ce document a été généré de façon automatique par un programme de reconnaissance optique de caractères (OCR). Le taux de reconnaissance estimé pour ce document est de 100 %.  
[En savoir plus sur l'OCR](http://gallica.bnf.fr/html/und/consulter-les-documents)

FRANCIS BAUMAI..

TARTUFFE

ET SES

AVATARS

. % De Montufar à Dom Juan »

Histoire

des relations de Molière avec la Cabale des Dévots

PARIS

EMILE NOURRY, ÉDITEUR

Q2, Rue des Ecoles, 62

1925

Imprimé en Belgique

TARTUFFE ET SES AVATARS

(De Montufar à Dom Juan)

FRANCIS BAUMAL

TARTUFFE

ET SES

AVATARS

« De Montufar à Dom Juan »

Histoire des relations de Molière avec la Cabale des Dévots .

PARIS

EMILE NOURRY, ÉDITEUR

6a, Rue des Ecoles, 62

1925

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

AVANT-PROPOS

Brunetière, jadis, s'efforçait à comprendre comment et pourquoi, entre les pièces de Molière, les plus authentiques chefs-d'œuvre sont obscurcis d'énigmes quasi indéchiffrables.

« Les premières comédies de Molière, écrivait-il, ont ceci de commun avec les dernières, et les dernières avec les premières, d'être toutes diversement, également et parfaitement claires. Mais considérez ses « chefs-d'œuvre » ...voyez son Don Juan, son Tartuffe, son Misanthrope. Dirai-je que ces pièces sont obscures ? On se récrierait sur le mot, et on aurait raison. Mais elles sont certainement moins claires, ou plus troubles...

« Le Misanthrope, Tartuffe et Don Juan sont obscurs et énigmatiques... Ils sont obscurs, parce qu'ils provoquent des questions que ne soulèvent ni 1'Ecole des Femmes ou l' Ecole des Maris, qui leur sont antérieures, ni l'Avare ou les Femmes Savantes, qui leur sont postérieurs ; et ils sont obscurs, parce que nous ne pouvons pas donner à ces questions de réponses décisives ».

La publication des Annales de la Compagnie du Saint-

Sacrement, rédigées par Voyer d'Argenson en 1696, a permis, grâce aux commentaires d'érudits et de savants comme M. Raoul Allier, M. Rebelliau, M. A. Lefranc, de résoudre à peu près complètement l'énigme de Tartuffe. M. Daniel Mornet a enregistré le fait dans la petite édition classique de ce chef-d'œuvre, établie par lui en collaboration avec M. Gustave Lanson (1).

Sans doute, les traits de la Vie de Messire Jacques Cretenet que l'on va lire contribueront à dissiper les dernières traces d'obscurité qui pourraient subsister dans l'esprit de quelques bons juges, touchant le sens et la portée de Tartuffe. Une plus parfaite connaissance de la pensée et de la morale précieuses au temps de Molière permettrait de résoudre facilement l'énigme que Brunetière a cru trouver dans le Misanthrope. Je m'y suis essayé, pour ma part, dans deux petits ouvrages intitulés Le Féminisme au temps de Molière et Molière auteur précieux.

Reste l'énigme de Dom Juan, que Brunetière formulait ainsi :

« Comment et pourquoi le Don Juan des premiers actes, le « grand seigneur méchant homme », le Vardes ou le Guiche, dont les dehors, la désinvolture, l'élégance dans le crime et l'aisance dans le vice, non seulement déguisent l'immoralité, mais nous le rendent presque sympathique et plus sympathique, en tout cas, que ses victimes, comment se change-t-il, et pour quelle raison, en l'hypocrite du cinquième acte ? »

(1) Edition Hachette.

Le problème est insoluble si l'on suppose que les « originaux » du grand seigneur méchant homme sont des « libertins » faisant encore en 1665, comme de Vardes et de Guiche, ostentation de leur libertinage.

Mais si Molière a visé un homme, si cet homme a été d'abord un débauché qui, soudain, est devenu « dévot », si ce « dévot » s'est affilié à la « cabale », dont le poète parle avec insistance dans Tartuffe, dans ses placets au Roi, dans Dom Juan, si cet affilié a fait figure de l'un des chefs les plus actifs de cette « cabale », s'il a, enfin, joué un rôle prépondérant dans la querelle de l'Ecole des Femmes, puis dans les intrigues qui ont abouti à l'interdiction de Tartuffe, alors, l'énigme disparaîtra et le sens de Dom Juan sera parfaitement éclairci.

Dès 1875, un érudit français, Louis Lacour, dans un petit ouvrage : Le Tartuffe par ordre de Louis XIV, qui contient, d'ailleurs, plus d'une assertion sujette à caution, s'était avisé de voir dans la conversion de Dom Juan, une allusion claire à celle du prince de Conti. L'Allemand Schweitzer s'empara en 1880 de cette hypothèse et même prit à son compte le principal argument de Louis Lacour qui, le premier, rapprocha du discours de Dom Juan à son père une lettre de Conti à son confesseur, l'abbé de Ciron. On n'avait prêté qu'une oreille distraite à la découverte du Français. L'Allemand sut mieux tirer profit de son larcin. L'hypothèse hasardeuse prit de l'autorité chez nous, dès qu'elle nous revint d'Allemagne.

Les preuves péremptoires, assurément, faisaient défaut ; mais enfin Lacour avait réuni un faisceau de présomptions qui ne fit que grossir, au. cours de ces vingt dernières années, grâce aux études nombreuses qui ont mis en lumière les agissements de la Compagnie du Saint-Sacrement. Je pense qu'on trouvera dans les pages qui vont suivre, de nouvelles et fortes présomptions en faveur de la « clef Conti » déjà admise, notamment, par M. Gazier et par M. A. Lefranc.

De bons esprits appréhendent de paraître, s'ils admettent cette hypothèse, manquer à la considération qu'on doit à la gloire de Molière : ils craignent de commettre un sacrilège. Ce serait, pensent-ils, ravaler singulièrement ce puissant génie que de rapetisser l'un de ses chefs-d'œuvre les plus hardis à la dimension d'un pamphlet personnel. D'autres, qui sont républicains et libres-penseurs, ont voué à Molière un culte de latrie, pour voir en lui un ancêtre de la Libre-Pensée et un précurseur de la Révolution Française : ils craignent que la clef Conti ne frustre Dom Juan, pour une part au moins, de la haute portée philosophique et révolutionnaire qu'ils se plaisent à lui attribuer. Par ailleurs, dans le camp des dévots, on croit avoir intérêt à maintenir intacte la réputation de « libertinage » qui a été faite à Molière par les Bossuet, les Bourdaloue et les Veuillot. De droite comme de gauche, de gauche comme de droite, quiconque s'avise de soutenir que les partisans de la clef Conti pourraient avoir raison, se voit jeter dans les

jambes des « autorités » telles que Brunetière, Théodore de Banville, Louis Veuillot, Sainte-Beuve, Bossuet, Bourdaloue, Baillet. Les érudits. ajoutent volontiers M. Gendarme de Bévotte.

Ces autorités sont récusables. On récusera sans discussion Louis Veuillot, Sainte-Beuve, Théodore de Banville, pour cette raison bien simple qu'ils n'étaient pas en possession de la documentation susceptible de justifier la thèse en discussion. Je récuse également Brunetière ; bien qu'il eût pu connaître en grande partie les documents dont il s'agit, il les a pratiquement ignorés, peut-être de bonne foi, mais possible aussi volontairement. Brunetière était un doctrinaire ; il a parfois, en matière d'érudition, ignoré ce qui le gênait. La dialectique est le meilleur titre de gloire de cet écrivain ; il y était supérieur et même génial ; mais sa doctrine une fois établie, il n'admettait plus d'éclipsé à son soleil : il eût escamoté plutôt la lune. Je crains qu'ici il n'ait escamoté la lune.

Restent les contemporains de Molière.

Bossuet. Grands Dieux ! quel blasphème vais-je proférer ? A quelle idole vais-je m'attaquer ? Mais j'ai la bonne fortune de me pouvoir mettre à couvert sous l'égide de M. l'abbé Henri BféÍnond, humaniste et académicien, dont la compétence en matière de psychologie religieuse est difficilement discutable. Bossuet, au dire de M. Brëmond, ne brille point toujours par l'excellence de ses jugements concernant l'esthétique littéraire : il est trop poète pour être bon

critique. Il ne s'est point non plus, semble-t-il, spécialement illustré par son libéralisme. On nous dit qu'il fut bon, simple et charitable. La charité exige que nous y consentions. Mais l'histoire atteste qu'il fut aussi passionné. Il a nourri quelques rancunes mesquines parmi des illusions d'héroïsme. Et enfin il avait été affilié à la Cabale des Dévots du temps de l'Ecole des Femmes, sinon du temps de Tartuffe. Si bien qu'il devait se sentir personnellement visé par les attaques du comique. Ces souvenirs peu agréables ne sont point, sans doute, pour rien dans les accents de colère et de haine sacrée qui grondent tout au long de la lettre au P. Caffaro et qui tonnent en somptueuses orchestrations dans les Maximes sur la Comédie, lorsqu'il y est question de Molière.

Bourdaloue, lui, était jésuite, et non un de ces jésuites faciles, comme il en existait plusieurs en ce temps-là, mais un jésuite rigoureux, moraliste et moralisateur, qui « tapait comme un sourd ». Si la Société de Jésus avait eu quelques difficultés avec la Compagnie du Saint-Sacrement, le public distinguait mal entre les pieuses congrégations chères aux Jésuites et les filiales de la Cabale qui se recrutaient parmi les membres de ces congrégations : cette confusion n'allait pas sans dommage pour la réputation des bons pères et de leurs congréganistes. La bonne foi de ces deux grands esprits n'est pas en jeu, mais Bossuet ni Bourdaloue ne pouvaient vraiment pas féliciter Molière d'avoir proclamé que les compagnies de charité de la

Cabale et par conséquent les confréries de la S. J. étaient peuplées de capteurs d'héritages et de suborneurs. L'espionnage sacré leur paraissait légitime et, enfin, ils étaient dans leur rôle en soutenant que, même si l'auteur de Tartuffe ne voulait critiquer que les hypocrites, il risquait de jeter, malgré lui, le discrédit sur les vrais dévots. Ils n'avaient peut-être pas tort de penser que les attaques du comique ne servaient que les libertins. Mais là n'est pas -la question. Il s'agit d'apprécier à leur valeur critique le témoignage de Bossuet et celui de Bourdaloue. Il est clair que ces grands hommes n'émirent pas leurs jugements en toute sereine impartialité. Leur témoignage n'est pas entièrement désintéressé : il doit nous être suspect. Nous sommes fondés à le récuser.

Quant à Baillet, outre qu'il est suspect de partialité, ayant été bibliothécaire du Président Lamoignon, il n'a pas plus d'autorité que tel autre prêtre contemporain de Molière, le P. Maury, jésuite, par exemple, qui adressait, en 1664, à l'auteur de Tartuffe, un véritable panégyrique en vers latins : « Illustre Molière, prince du théâtre comique... au milieu du concert de louanges qui se fait autour de toi, tu ne saurais échapper à la malignité des langues ; mais n'est-ce pas assez d'avoir pour soi les bons esprits et les juges équitables ? Ce n'est pas la foule des sots qui dispense la gloire. Plaire aux princes du monde, voilà le succès qui passe tout. Toi tu plais au Roi lui-même, sa haute faveur en est le témoignage... On est avide de t'enten- dre et de te lire. Tout le monde t'a dans la main ou

dans la poche. Si l'on te ferme la porte, ce n'est que chez ceux qui ne te connaissent pas, qui par prévention refusent de te connaître, qui ont en haine et en horreur jusqu'au nom de comédie...»

Ce Jésuite-ci connaissait les gens qui avaient fait interdire Tartuffe. Les derniers mots de la citation désignent clairement les dévots. Le panégyriste ne se contente pas, d'ailleurs, de rendre hommage au talent de l'auteur et de l'acteur, il célèbre aussi la sagesse du moraliste : « Par quel autre don pourrait s'acquitter ma reconnaissance après les admirables spectacles que tu nous offres sur la scène? Chaque fois que je les ai vus, je suis rentré chez moi plus gai et meilleur, tant tu as l'art de mêler le sérieux au badin, l'agréable à l'utile, d'enseigner la règle du bien, de tracer la ligne de l'honnête, châtiant toujours le vice et récompensant la vertu ».

La louange de Maury compense le blâme de BaiUet : les deux témoignages se valent et, puisqu'ils sont contradictoires, s'annulent.

Un mot, pour finir, touchant M. Gendarme de Bévotte. Cet universitaire estimable a écrit peu de temps après la publication de la Cabale des Dévots, de M. Raoul Allier, une thèse justement appréciée sur La Légende de Don Juan. Il l'a mise même à la portée du grand public en en publiant une édition en deux volumes (1) (1911). Le premier de ces deux volumes renferme cent-cinquante pages qui comptent

(1) Librairie Hachette.

parmi les meilleures qu'on ait écrites sur les rapports entre le Dom Juan de Molière et les Don Juans antérieurs ou contemporains. L'auteur y a introduit des considérations du plus haut intérêt et auxquelles on peut souscrire au moins pour l'essentiel, sur la portée sociale et philosophique du chef d'oeuvre français. Mais la question Conti était, pour lui, un à-côté : il étudiait l'évolution de la légende de Don Juan et le développement du don juanisme dans les littératures de tous les pays. C'est donc tout à fait incidemment, sans y attacher une exceptionnelle importance, qu'il s'est appliqué à réfuter, d'une plume légère, l'opinion de ceux qui croient reconnaître le prince de Conti dans le Dom Juan de Molière. Cette réfutation qui occupe quatre ou cinq pages sur les sept cents ou environ de La Légende de Don Juan ne prétend pas, je suppose, sinon elle aurait tort, à passer pour fort originale. La plupart des arguments s'en retrouvent dans divers autres ouvrages sur Molière. Il n'y a donc pas lieu de réfuter point par point, dans cette introduction, les raisonnements de M. de Bévotte. La clef Conti n'est qu'une hypothèse fragile et fantaisiste ou bien elle se justifie par des faits historiques. Si l'on produit des faits, qu'importent les syllogismes ? « Un fait est un fait », disait jadis M. Alfred Loisy aux autorités ecclésiastiques qui voulaient l'obliger de renoncer « à ses erreurs ». « Une montagne de syllogismes ne peut rien contre un grain de sable en nature ».

Sans autre discussion, laissons parler l'histoire-

Nous verrons à la lumière de documents authentiques quelles furent les relations de Molière avec la Cabale des Dévots ; quels rapports on doit établir entre le Montufar de Scarron et le Tartuffe de Molière ; quels liens rattachent la querelle de Tartuffe à celle de l'Ecole des Femmes et enfin si, comme le veut Brune- tière. le Dom Juan de Molière est « sympathique ou plus sympathique en tout cas que ses victimes », ou bien s'il n'est pas, au contraire, un authentique « cabaliste ». hypocrite comme Tartuffe et plus que Tartuffe abominable et criminel.

Il sera souvent question, dans cet ouvrage, des Confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement. Qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions. Je n'écris pas avec le parti-pris de dénigrer ces pieuses personnes. J'ai dit ailleurs (1) qu'il convient de leur rendre justice. Les dévots » disposaient d'une puissance si énorme qu'elle en paraît presque invraisemblable. On a comparé, à cet égard leur « Cabale » à la Franc- Maçonnerie. La comparaison vaut ce qu'elle vaut, mais à coup sûr, l'influence de la Franc-Maçonnerie sous la Troisième République, n'égala jamais celle qu'exerça la Compagnie du Saint-Sacrement sous Louis XIV.

Vers 1694, la Compagnie de Lyon dressa un Mémoire récapitulatif de ses bonnes œuvres passées. On y lit ce qui suit : < La Compagnie a établi, ou par elle ou par voies excitatives. les Pénitentes, les Recluses, les-

(1) Dans Molière et les Dévots.

Petites Ecoles des pauvres, filles et garçons, le Séminaire Saint-Charles, les Sœurs de la Charité, la Propagation de la Foi, le Bon Pasteur, le Conseil et le prêt charitable, les Frères Tailleurs et Cordonniers, la Confrérie des Agonisants et de la Conversion des pécheurs ».

Voilà, en un seul paragraphe, une somme impressionnante de résultats- pratiques. Et il s'agit d'une seule ville. Et il s'en faut que tout soit dit, ou même indiqué dans ces quelques lignes.

La Compagnie du Saint-Sacrement a, en sous-main, gouverné la France au temporel et au spirituel : l'activité de saint Vincent de Paul aurait été vaine s'il n'avait eu les dévots derrière lui. C'est la « Cabale » qui a fait la conquête du Canada et qui a organisé les missions du Levant. C'est elle qui a conçu les premiers plans d'une administration de l'Assistance publique. Ses Sociétés de charité, sectaires, mais zélées, agissantes, fort habiles à se procurer des ressources et, dans l'ensemble, honnêtes, ont été à peu près les seuls organes efficaces qu'on ait pu utiliser pour soulager l'immense misère du peuple. Elle a, par ses écoles, répandu l'instruction dans les masses. On a le droit et peut-être le devoir de critiquer les intrigues politiques des « dévots », de flétrir leur fanatisme, dp condamner leur intolérance, d'affirmer que leur conduite a été parfois immorale, de montrer qu'ils se sont livrés à des pratiques dangereuses pour l'ordre publie et ruineuses pour la paix sociale, mais qui ne les loue-

rait d'avoir créé les petites écoles et fondé l'Hôpital Général ? La Compagnie du Saint-Sacrement a conçu de grands projets et mis sur pied maintes œuvres excellentes pour le progrès de la civilisation, au sens humanitaire de ce mot. Je ne le nie pas. Je consens qu'elle a sa place marquée dans notre histoire. Mais mon sujet ne pouvait me conduire à faire son éloge.

Il s'agit, dans ce livre, de déterminer l'état de l'opinion et de fixer la position des pouvoirs publics, tant spirituels que temporels, à l'égard de la « Cabale des Dévots », dans le temps que Scarron écrivit ses Hypocrites, dans le temps que Molière fit certaines expériences qui lui servirent pour composer l'Ecole des Maris, l'Ecole des Femmes, Tartuffe et Dom Juan. Je n'ai pas mission de dire ce que fut réellement la Cabale, mais ce qu'elle parut être et ce qu'on pensa d'elle à une certaine époque. Je veux montrer que Molière ne la combattit pas pour opposer la morale et la philosophie de la nature à celles de la religion, mais qu'en se jetant dans cette polémique il a obéi à la nécessité, qui s'impose aux auteurs dramatiques et aux imprésarios, de se tenir en contact avec l'« actualité ». Molière ne fait pointfigure ici d'initiateur : il a suivi un mouvement d'opinion publique dès longtemps déchaîné contre les dévots. Il l'a même suivi tardivement, étant habile et, partant, prudent. Mais une fois dans la mêlée, il s'est battu à corps perdu, comme un homme qui longtemps a subi l'affront,

crainte de pire et qui, tout-à-coup, voit jour à se venger, en toute sécurité.

Je m'abstiens délibérément de dresser ici le répertoire bibliographique ordinairement exigé des auteurs qui se piquent d'érudition. C'est que je ne désire pas me faire passer pour plus savant que je ne suis. Je ne verse au dossier de l' « Affaire Tartuffe » que deux documents inexploités jusqu'ici : La Vie de Messire Jacques Cretenet et une série de pamphlets lyonnais, répandus contre ce singulier personnage l'année même où Scarron a composé son histoire de Montufar (1654), alors que Molière faisait de longs séjours à Lyon, théâtre des scandales qui vont être contés. Ces documents sont des imprimés. M. H. Brémond a cité la Vie de Cretenet au tome VI de sa grande Histoire littéraire du sentiment religieux en France. Les biographes de M. Olier l'avaient citée avant lui. Ma découverte est donc dénuée de mérite. Je rends à César ce qui est à César. Si le livre que voici mérite quelque considération, j'en reporterai toujours la louange à l'éminent académicien, sans qui je louvoierais toujours sur la mer inconstante des vraisemblances et des probabilités, au lieu d'être ancré dans le port, au rivage des certitudes.

Pour les pamphlets lyonnais, ils ont été découverts par Edouard Fournier qui les a reproduits au tome X de ses Variétés Littéraires publiées en 1863. Comme il ignorait tout de Cretenet, il n'a rien compris à ces libelles. Encore a-t-il constaté que Molière avait dû les connaître et que peut-être il s'en était inspiré.

L'existence de ces pamphlets dans le recueil de Four- nier m'a été signalée par M. P. Saintyves, le savant folkloriste à qui nous devons la plus récente et la plus compréhensive édition critique des Contes de Perrault. Qu'il trouve ici l'expression de mon amicale gratitude .

Je dois encore des remerciements à M. Léo Lcy- marie, membre correspondant de l'Institut Canadien. Ses études sur la Nouvelle France l'ayant mis en présence de la Compagnie du Saint-Sacrement, il a réuni avec patience une abondante collection de documents originaux imprimés ou manuscrits concernant la « Cabale ». Il a bien voulu me communiquer une partie de ces documents. J'en reproduis un spécimen en appendice.

M. Léon Deffoux a publié dans le Mercure de France (ler octobre 1923) un article intitulé : L'Hypocrisie de Tartuffe. Une des sources de Molière : Les Hypocrites de Scarron. Il y indique clairement que Mon- tufar est une caricature des confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement. D'autres, avant lui, avaient vu en Montufar un pré-Tartuffe ; mais je crois que nul n'avait aperçu le pamphlet contre la « Cabale ». C'est grâce à lui que l'idée m'est venue d'établir un parallèle entre les aventures de Montufar à Séville et celle» de Crétenet à Lyon.

En ce qui touche spécialement l'activité de la Compagnie du Saint-Sacrement de Lyon, j'ai utilisé : Les Papiers des dévots de Lyon — Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses

annales, la liste de ses membres, 1630-1781. Documents inédits publiés d'après les manuscrits originaux, par Georges Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Lyon, Librairie ancienne, Veuve Blot, 4, rue Gaspa- rin — 1922.

Je cite spécialement cette référence parce qu'elle est capitale. Le livre est d'ailleurs assez difficile à trouver.

Tout le reste de ma documentation est d'usage banal; vaine pâture mal exploitée par maints commentateurs de Molière. Ajoutez-y les travaux maintenant bien connus des historiens de la Compagnie du Saint-Sacrement. La source essentielle, à cet égard, reste, pour moi, la Cabale des Dévots, de M. Raoul Allier — malgré ses tendances confessionnelles— avec les divers recueils de pièces et procès-verbaux relatifs à la Cabale, édités soit par ce savant, soit par MM. Rebelliau, le comte Bégouen, l'abbé Auguste et autres érudits. Il ne s'agit que de bien lire ces textes connus et de les interpréter sans parti-pris.

Paris, Septembre 1924.

CHAPITRE I

L'Apostolat de Messire Cretenet, barbier, à Lyon

(1628-1649)

Molière écrivant Tartuffe peignait des « originaux » célèbres. Ne discutons pas, c'est écrit de sa main. Son hypocrite est donc un « type ». Mais non un type aussi général qu'on le dit, un symbole ou, comme l'écrit M. de Bévotte, « une abstraction animée ». On ne saurait plus mal s'exprimer : rien n'est plus « concret »' que Tartuffe et il n'est pas besoin qu'on puisse, pour cela, l'identifier à une personne déterminée. Depuis les travaux de M. Raoul Allier sur la « Cabale des Dévots », on admet volontiers que ce personnage synthétique représentait, pour les contemporains, une collectivité que tout le monde connaissait sous le nom de la Cabale des Dévots. Si donc on pose cette question : où, quand, dans quelles circonstances Molière a-t-il fait la rencontre de Tartuffe ? il doit être compris que l'on veut demander : où, quand, dans quelles circonstances Molière est-il entré en contact avec la Cabale des Dévots ?

Mais encore, cette Cabale ne s'est pas révélée au comédien en qualité de corps constitué. Ce n'est que

peu à peu que Molière a pu connaître qu'il se trouvait en face de cette puissante franc-maçonnerie catholique qui s'appelait la Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel.

L'activité de cette société secrète se confondait avec l'activité personnelle de ses membres et de ses agents, initiés ou non au secret de son existence. Tartuffe a donc existé pour Molière, en chair et en os, en la personne des membres ou des instruments de la Cabale avec lesquels le comique s'est trouvé en contact. Où, quand, dans quelles circonstances, Molière a-t-il rencontré Tartuffe ainsi compris ? Quels hommes furent pour lui Tartuffe ? Et comment Tartuffe, quand il l'a rencontré, s'est-il comporté à son égard et à l'égard des « honnêtes gens » en général ? Quelle opinion ceux-ci se faisaient-ils de Tartuffe, en chacune de ces occasions ? Chaque question vaut la peine qu'on essaye d'y répondre, non par des hypothèses, mais par des faits indiscutables.

L'Abbé Olier, curé de Saint-Sulpice, était l'un des principaux dirigeants de la Compagnie du Saint- Sacrement. Molière et les Béjart installèrent leur Illustre Théâtre sur le territoire de Saint-Sulpice. L'Abbé Olier, alors âgé de trente-six ans, dans toute la verdeur de sa fougue, dépensait un zèle redoutable en vue d'épurer les mœurs de ses ouailles. Il eût voulu qu'on ne tolérât sur sa paroisse ni une gourgandine, ni un bateleur, ni un huguenot, ni, bien entendu, une troupe de comédiens. Il faisait à ceux-ci une chasse

active, diligemment servi, dans son œuvre de mora- lisation, par la police de la Compagnie du Saint- Sacrement. Evidemment, l'Illustre Théâtre, comme les autres salles de spectacle, fut mis à l'index, en attendant que l'on pût, si possible, expulser les acteurs. En dépit de programmes alléchants, malgré les séductions de Madeleine Béjart, nonobstant le talent des artistes, le jeu de paume des Métayers fut déserté « des grands comme des petits ». Vainement, l'on chercha fortune ailleurs ; il était trop tard, et peut-être y fut-on poursuivi par M. Olier ou par ses limiers. Les dettes étaient criardes ; il fallut que Molière goutât du Chajj^et et finalement se résolût à battre l'estrade en province. Hypothèse plausible, mais enfin hypothèse. Passons, non sans noter, toutefois, que l'hostilité de M. Olier est avérée : le biographe du curé de Saint- Sulpice se déclare convaincu que si Molière ne revint à Paris qu'en 1658, c'est qu'il attendit en province la mort de son persécuteur, laquelle survint en 1657.

Autre fait. Le temps du séjour de Molière en province est celui de la plus grande prospérité de la Cabale. Au moment où la troupe quitte Paris, la Compagnie du Saint-Sacrement compte 24 succursales provinciales dont une dizaine ont été fondées entre 1643 et 1645. Lorsque le comédien repart pour Paris, ce chiffre de 24 filiales a plus que doublé : il en existe 51 en 1658. Parmi les nouvelles fondations on remarque celles de Limoges, Clermont, Nantes, Angoulême, Avignon, Bazas, Agen, Orange et Vienne. Molière a donc, par-

tout où il a passé, pu voir les confrères à I'oeuvre ; il s'est trouvé probablement en butte plus d'une fois à leur hostilité plus ou moins déclarée. En tout cas, il a pu certainement se documenter sur eux.

Leur zèle était particulièrement redoutable vers la fin de l'odyssée du poète. Une brochure publiée en 1661 « pour l'édification des bons et l'avertissement des impies », renferme une liste de divers arrêts rendus par les Parlements (certainement à l'instigation des dévots) entre 1655 et 1661, contre les blasphémateurs du nom de Dieu et de la Sainte-Vierge. Sur dix arrêts, cinq comportent des condamnations à mort, un ordonne la fustigation et le supplice du carcan, trois les galères à temps ou à perpétuité, un, enfin, le bannissement. Et cette liste est loin d'être complète.

Il est vraisemblable que la troupe de Molière a maintes fois rencontré sur sa route de pieux laïcs acharnés contre les joueurs de farces (1). Qu'elle ait été par eux pourchassée, traquée, obligée de disparaître, de transporter ses pénates en des lieux plus propices, nous pouvions le supposer a priori, mais nous avons mieux que des suppositions. Des textes prouvent que Molière a été effectivement l'objet des tracasseries de certains de ces dévots austères dont la piété s'acharnait contre les farceurs, et qui, parfois, poussaient l'horreur des « histrions » jusqu'à les traiter en excommuniés. Chorier, l'auteur d'une biographie latine de Boissat, s'exprime ainsi, par exemple : « Jean-Baptiste Molière,

(1) Voyez aux pièces justificatives l'attitude de la Cabale envers les comédiens (Statuts de la Compagnie de Lyon).

très excellent acteur et auteur de comédies, était venu, vers ce temps, à Vienne. Boissat le traitait avec honneur. Il ne l'anathématisait pas, à l'exemple de quelques-uns qui affectaient une sotte et insolente sévérité. Quelque pièce qu'il jouât, Boissat en était le spectateur assidu. Il faisait même asseoir à sa table cet homme éminent dans son art. Il lui donnait de somptueux repas. Il ne le mettait pas comme un excommunié, au nombre des impies et des scélérats, ainsi que le font d'ordinaire certains animaux farouches ».

Mais quoi ! avons-nous besoin de textes pour nous convaincre qu'entre Molière et les dévots la sympathie n'était pas de règle ? Ce que nous voudrions voir, c'est Molière en présence de Tartuffe, ou du moins c'est un Tartuffe que Molière ait pu observer et « contempler », en pleine action de tartufferie. Cette aubaine nous échoit si nous suivons Molière à Lyon.

Quand au juste le comique arriva-t-il dans cette grande ville ? On n'en sait trop rien. Il s'y trouvait certainement au plus tard en décembre 1652, s'y étant rendu, semble-t-il, de Grenoble, où sa présence est constatée en août. Mais on croit le voir à Vienne après Pâques de 1651 et il était sûrement en Provence à la fin de cette même année. Où se trouvait-il avant Pâques, avant le séjour à Vienne ? Nous ne saurions le dire ; il n'est pas impossible qu'il ait passé les premiers mois de 1651 à Lyon. On verra plus tard pourquoi j'aimerais à l'y voir cet hiver-là. Mais les faits contrôlés ne nous font pas défaut.

La troupe de Molière prend Lyon pour centre de rayonnement à partir de 1652 ; on y constate sa présence au début de 1653, puis de mars à novembre 1654, puis d'avril à septembre 1655. Elle change ses quartiers en 1656 : on la trouve à Pézenas en janvier, à Narbonne fin février, à Bordeaux en août, à Agen, peut-être et à Béziers, certainement, en décembre. Puis elle reparaît à Lyon en mai 1657 et on l'y retrouve encore en 1658. En somme, on ne voit point de ville où, de 1652 à 1658, Molière ait fait de séjours aussi fréquents, ni plus prolongés qu'à Lyon. Précisément, Tartuffe, entre 1650 et 1658, provoque à Lyon et au Puy, des scandales publics et privés qui dépassent peut-être, en durée, en éclat, tous ceux qu'on a pu lui attribuer ailleurs.

Tartuffe, en l'occasion, s'appelait Jacques Cretenet. C'était un drôle de corps. Il cumulait la profession de barbier avec celle de directeur de conscience pour tout un lot de dévots, tant clercs que laïcs. Il avait fondé une compagnie de missionnaires, dont il était comme le supérieur. Devenu veuf, il fut ordonné prêtre quelques jours avant sa mort qui survint en 1666, la même année que moururent la Reine-Mère et le prince -de Conti, protecteurs et défenseurs zélés de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Les évêques et les clercs tant séculiers que réguliers étaient, comme les fidèles, divisés à son sujet, les uns le {Pensant faire canoniser, d'autres l'excommuniant. Lyon a onnut des jours d'émeute à cause de lui. Les libertins

ne s'accordaient pas plus que les bons chrétiens dans leurs jugements ; les uns le prenaient pour un simple d'esprit et un illuminé, les autres pour un charlatan et un aventurier. Ses partisans, qui lui attribuaient le don de prophétie durant sa vie, le voulurent, après sa mort, parfumer de thaumaturgie. On affirme que ses restes, déposés dans le chœur d'une église conventuelle, embaumaient l'édifice, au point de jeter les moniales dans de célestes ravissements. Par un prodige enregistré dans un procès-verbal d'enquête ecclésiastique, son cœur, qui fleurait l'odeur de la sainteté, resta durant des lustres incorruptible et comme vivant. On trouve les pièces justificatives de ces miraculeuses suavités dans la biographie du serviteur de Dieu, laquelle fut écrite pour préparer l'introduction de sa cause en cour de Rome, aux fins de béatification. Panégyriste décidé, le biographe donne du « Vénérable » à son héros et conçoit son livre comme une pièce d'enquête ou un rapport d'instruction au beau procès qu'il rêve. Cependant de sages docteurs suspectèrent ce saint d'hérésie. Il se peut que chacun ait eu raison et que l'étrange personnage méritât à la fois ces blâmes et ces louanges. Pour Molière, en tout cas, et pour la majorité des habitants de Lyon, Cretenet, sans nul doute, fut un parfait tartuffe (1).

Le mot est en toute lettre dans sa biographie : « Un bourgeois de Lyon, fâché sans sujet contre

(1) Pour M. BrSmond, Cretenet est un vrai saint et parfaitement humble. Pour moi, je ne le prétends juger que sur sa réputation : elle fut déplorable.

M. Cretenet le vint trouver dans sa maison pour ' l'insulter, l'appelant hypocrite, tertufle, bigot et Vomissant contre lui toutes les injures que la colère lui suggérait... Cretenet qui avait toujours gardé le silence pendant que cet homme irrité parlait, ne lui répondit aucune chose lorsqu'il se tut, si ce n'est : « Assurément, Monsieur, vous êtes en colère. Je prie Dieu qu'il vous bénisse, j'en mérite bien davantage. Adieu, Monsieur, je suis votre Serviteur ».

Le beau texte ! Et quel dommage qu'il ne remonte pas à quinze ou seize ans plus tôt : nous serions fixés sur l'origine du mot « tartuffe ». La scène à laquelle il est fait allusion dans notre passage est certainement antérieure à la pièce de Molière ; elle s'est passée entre 1650 et 1656 ; mais le récit lui-même doit être de 1678 ou 1679. On le lit dans la Vie de Vénérable Messire Jacques Cretenet, prestre et instituteur de la Congrégation des Prêtres missionnaires de Saint-Joseph de la Ville de Lyon. L'achevé d'imprimer est du 16 novembre 1680 ; le privilège signé Junquières donné à Saint- Germain en l'Aye (sic) permet à N. O. R. A. M. E. de l'imprimer, vendre et débiter durant le temps et espace de dix années. L'approbation, enfin, datée du cinquième décembre 1679 a été signée par M. Grandin, un ancien confrère du Saint-Sacrement dont nous aurons à reparler.

Cette « approbation » est fort sèche et prête à ambiguïté. « J'ai lu un livre intitulé La Vie de Messire Jacques Cretenel, Prêtre ». Suivent la date et la signa-

ture. Pas un mot qui ressemble à une approbation, ni même à une simple autorisation.

En réalité, Grandin trouvait La Vie de Cretenet un peu trop merveilleuse pour son goût ; il ne se souciait point d'engager son autorité dans une affaire qui lui semblait suspecte. L'archevêché de Lyon l'ayant couvert par une lettre expresse (1), il mit fin à son obstruc-

(\*) Cette-lettre a été écrite par « un des plus anciens officiers de l'archevêché ». En voici le texte :

« J'ai appris, Monsieur, qu'en examinant le livre de la Vie de Monsieur Cretenet, vous aviez quelque peine touchant les choses extraordinaires qui y sont insérées, et que vous désiriez savoir le sentiment des officiers de ce Diocèse ; comme il est du devoir de notre charge de ne pas laisser paraître des choses en public qui puissent surprendre la Religion du peuple. Je puis, Monsieur, d'autant plus en juger en cette occasion, que j'ai connu M. Cretenet assez particulièrement et qu'au commencement je n'ai pas été du nombre des approbateurs de sa conduite qui paraissait très particulière ; mais la fidélité avec laquelle il s'est soutenu jusques à la fin, a fait juger que l'esprit de Dieu était avec lui et reconnaître la vérité de bien des choses qu'il a prévu et manifesté en simplicité à des personnes que je connais, et selon les déclarations qui m'ont été exhibées. Je vous prie, Monsieur de donner quelque créance à ce témoignage que je n'ai pu refuser à la vérité : le vôtre lui fera justice en lui donnant l'approbation : vous me la ferez aussi, Monsieur, quand vous me croirez en notre Seigneur, Monsieur, votre Tr. H. S. A Lyon, ce 26 novembre 1679. »

Qui a signé ce document ? On pense tout d'abord à M. de Saint- Just, vicaire général et confrère du Saint-Sacrement, qui paraît avoir été le protecteur de Cretenet, au moins à partir des environs de 1655. Mais s'il vivait encore en 1679, il devait être très âgé.

Cretenet a été « persécuté » par l'archevêché dans les années 1648 à 1657 environ. L' « officier » dont il est question doit avoir été l'un des « persécuteurs ». Sans doute affilié par la suite à la Compagnie, de persécuteur il est devenu protecteur et défenseur du barbier. Ce ne serait pas, dans cette hypothèse, M. de Saint-Just dont il serait question, puisque celui-ci était déjà des « Dévots » en 1645.

En tout cas, Grandin était un esprit indépendant : on en verra plus loin la preuve. La Vie de Cretenet est si visiblement « truquée », les miracles en sont si manifestement inventés ou copiés sur les

tion, « car, dit le biographe, il avait dit auparavant qu'il n'avait rien remarqué ni reconnu en cette Vie qui ne fût très édifiant et bien composé, mais qu'il souhaitait seulement d'avoir quelque témoignage de poids et d'autorité, touchant les choses miraculeuses et extraordinaires qui y étaient insérées ».

Quiconque lira la vie de Cretenet approuvera les honnêtes scrupules de M. Grandin.

Si la pièce de Molière suggéra ce mot de « tertufle » à l'auteur de la Vie de Cretenet, oti s'il s'agit là d'une injure lyonnaise que Molière recueillit au passage, nous ne le saurons sans doute jamais. Ne musons pas aux conjectures. Voyons plutôt notre « tertufle » dans la pratique de ses vertus et l'exercice de ses bonnes œuvres.

Il est né en 1603, au bourg de Champlitte, en Franche-Comté, de François Cretenet, et de Ginette Tisse- randis, sixième enfant de ce couple qui en mit neuf au monde. A quinze ans, il quittait sa famille et se rendait à Langres d'où, ayant appris l'art de la « chirurgie », c'est-à-dire le métier de barbier, il gagnait Lyon, dans l'intention de se parfaire dans son art et d'en vivre. Mais s'y trouvant bientôt sans argent et sans emploi, il se mit en route pour Grenoble. Il rencontra, chemin faisant, un certain Baron de la Roche

Bollandistes, que ce grave docteur n'eût pas cédé si facilement aux désirs de l'archevêché de Lyon, lui qui avait frondé la Cour et le président Lamoignon. Grandin a reconnu dans l'officier un « frère » et dans la lettre il a vu un ordre de la « Cabale ». C'est, je crois, la seule considération qui ait pu le faire céder en l'occasion.

qui « lui offrit, dit son biographe, sa maison et de l'emploi sur ses terres ». Au lieu donc de se rendre à Grenoble, Jacques Cretenet suivit son protecteur au Château d'Amnistie, entre Nîmes et Uzès « dans lequel il avait été envoyé pour réprimer les Huguenots qui s'étaient révoltés ». Le zèle du Seigneur dévorait l'âme du jeune chirurgien qui, dans ses visites aux malades, s'occupait de la santé de leur âme, autant que de celle de leur corps. Et telle était l'édification de sa vie que le Baron l'admit à sa table et qu'une jeune fille l'aima d'amour, laquelle était des meilleures familles d'Amnistie.

Laissons parler le biographe. La scène qu'il va nous raconter est assez curieuse pour que nous trouvions du charme à ses naïvetés de style et de pensée. « Il (Cretenet) ne fut pas absolument insensible aux amitiés que cette jeune fille lui témoigna. Il y répondit et ils s'aimèrent tous deux (ainsi qu'il l'a avoué) mais jamais (1) d'une amitié si sainte, qu'il a protesté qu'il ne se passa jamais rien, ni dans leurs entretiens, ni dans leurs fréquentations qui ne fût dans la dernière retenue, et dans toute la modestie chrétienne, bien qu'ils s'aimassent dans le dessein de se marier ensemble ». Ce bien que est délicieux. La suite est exquise. « C'est ici une belle leçon pour une infinité de jeunes gens qui se persuadent vainement qu'ils peuvent sous prétexte du mariage, prendre plusieurs libertés criminelles, en quoi, ils se trompent beaucoup et déshono-

(1) Jamais sans négation, c'est-à-dire toujours.

rent étrangement le mariage qui, étant un grand sacrement, n'exige que des dispositions toutes saintes des personnes qui veulent s'en approcher... »

« Un jour, il dit à cette jeune fille. Qu'est-ce qui vous porte à m'aimer, moi qui suis si pauvre et si grossier ? Elle lui répondit que si elle l'aimait, c'était parce qu'elle n'avait jamais rien remarqué dans sa conversation, qui ne l'eût édifiée et que cette seule raison l'obligeait à le préférer à tous ceux qui la recherchaient en mariage. Notre jeune homme, qui n'entreprenait rien sans recourir à Dieu par l'oraison, ne lui dit autre chose, si ce n'est qu'il fallait faire des prières pour connaître la volonté divine sur un sujet aussi important .

» Après avoir fait dire à cette intention plusieurs messes et pratiqué plusieurs bonnes œuvres, un jour qu'il priait avec ferveur pour cela, il entendit une voix qui lui dit. Ce n'est pas ici le lieu où je te veux, je te montrerai où tu iras pour ma gloire. C'en fut assez pour l'obliger à suspendre la poursuite de ce mariage, quelque avantage qu'il y trouvât et à renoncer à l'inclination qu'il avait pour cette personne dont il connaissait la vertu. Néanmoins, pour ne rien faire de soi-même, et être plus assuré de la conduite de la Providence, il laissa agir ses amis, d'une part et les parents de la fille, de l'autre, lesquels ayant disposé toutes choses selon leurs communs désirs, déterminèrent un jour pour passer le contrat et conclure ce mariage. M. Cretenet pour lors redoubla ses prières et

avertit même cette fille de se confesser et communier pour demander à Dieu la grâce de connaître sa volonté.

» Ils firent tous leurs dévotions et, s'étant rendus dans le château d'Amnistie à l'heure assignée, avec toutes les personnes intéressées dans cette alliance, notre jeune homme se sentit encore de nouveau si intérieurement pressé de suivre l'attrait qui l'appelait ailleurs que, pour y être fidèle, il remercia la Compagnie de l'honneur qu'on lui voulait faire et ne sachant quelle excuse apporter de son refus, comme il avait un frère à Paris, il s'avisa de dire qu'il serait bien aise de le consulter sur cette affaire avant de la conclure. Cette réponse lui fut sans doute inspirée d'en haut, puisqu'étant très faible en apparence, pour un homme qui ne dépendait plus de personne, elle fit néanmoins tout le bon effet qu'il en espérait et contenta les invités qui se retirèrent sans être formalisés d'un refus qui paraissait désobligeant.

» Comme il se laissait entièrement conduire à la grâce et qu'il craignait de lui manquer de fidélité en demeurant plus longtemps près d'un objet qui n'aurait pas manqué de servir d'occasion à de nouvelles sollicitations, il demanda son congé à M. de la Roche qui n'oublia rien pour l'arrêter et qui ne consentit qu'à regret à son éloignement ».

Ne vous ai-je pas dit que ce Cretenet était un drôle de corps ! Ne nous y fions pas cependant : le biographe. écrit à la façon des hagiographes, avec la hantise du miracle. Il a l'imagination fertile et le merveilleux le

ravit. Il se pourrait que notre « tertufle » eût tenté simplement un coup à la façon de son cadet « Tartuffe » et que, démasqué au dernier moment, il eût habilement arrangé, avec son roman d'aventure, cette histoire édifiante bien propre à séduire les Orgons.

Nous le retrouvons à Lyon en 1628. La peste sévit. Si je vous dis qu'il se conduit héroïquement, vous n'en douterez pas, ayant apprécié la manière de son biographe. Laissons de nouveau parler ce dernier : « Un jour, passant dans une- rue, il vit sur le seuil de la porte d'une maison, une jeune veuve, et quoiqu'il ne la connût pas, cette pensée lui vint dès l'abord en l'esprit : c'est là la personne que Dieu t'a destinée pour femme. En effet, ce fut celle-là qu'il épousa ensuite...» Il l'épousa ensuite, mais non tout de suite. Il fallut que la peste l'y aidât. Or, avant cette rencontre, une aventure scabreuse lui était advenue. Il travaillait, explique son biographe, chez un maître chirurgien, quand il s'aperçut que, dans cette maison, des pièges étaient tendus à sa pureté. Il avait donc quitté sa place pour éviter le péché. Et c'est justement comme il se trouvait à la rue qu'il aperçut, sur le pas de sa porte, celle que Dieu lui prédestinait pour épouse. Voyez bien l'enchaînement de ce nouveau roman. La première personne qu'il traita de la peste fut cette jeune veuve dont nous avons parlé : il la servit avec tant d'honnêteté et d'affection que sa mère, par reconnaissance la lui promit en mariage s'il pouvait la guérir et se faire recevoir maître chirurgien, comme il en avait

la promesse des autorités municipales. La veuve guérit. L'épidémie cessa. Mais les maîtres chirurgiens étant revenus de la campagne s'opposèrent à l'entérinement des lettres que Messieurs de la Ville avaient écrites pour promettre la maîtrise aux fratels. Un procès fut engagé. Le dessein du mariage entre M. Cre- tenet et la veuve s'en trouva compromis. En cette extrémité, le saint homme multiplia les pieuses pratiques et si efficacement que « contre toute apparence, le mariage fut conclu le vingtième jour du mois de novembre de l'année mil six cent vingt neuf. La bénédiction nuptiale leur fut ensuite départie dans l'Eglise provinciale de Saint-Saturnin, au gré de tous les parents qui y donnèrent enfin les mains, quoique notre jeune homme ne fût pas encore assuré d'être reçu maître dans la ville... Toute cette conduite est sans doute la preuve évidente que ce mariage était écrit dans le ciel avant qu'il s'accomplît sur terre ».

Je le pense aussi : le ciel a de grandes complaisances pour ses bons serviteurs. Mais qui ne flairerait en tout ceci quelque « tertuflerie » ?

Les années passent ; nous arrivons en 1634. Cretenet fit, cette année-là, connaissance avec la Mère Madeleine de saint François « première religieuse et supérieure du couvent du premier monastère de sainte Elisabeth de Lyon -». Cette rencontre décida de sa vocation. Du consentement du R. P. Durieu, jésuite qui l'instruisait dans la pratique des exercices de saint Ignace, Cretenet se plaça sous la direction de

la Mère Madeleine. Celle-ci lui enseigna les nouvelles méthodes « d'oraison mentale ». Qu'on ne s'étonne pas de voir une religieuse accepter de « diriger » une personne du monde. Le cas n'est pas rare qu'une pieuse femme, surtout religieuse mais parfois du monde, « conduise -», en ce temps-là, un ou plusieurs ecclésiastiques dans les voies de la spiritualité. Pourquoi pas aussi bien un laïc ? M. Henri Brémond nous en avise dans son Histoire du Sentiment religieux en France, les femmes qui s'adonnaient à la spiritualité, dans le monde ou hors du monde, ont contribué au mouvement « d'invasion mystique » qui a marqué le début du XVIIe siècle, tbut comme les femmes des ruelles ont contribué au développement de la littérature et des sentiments précieux, en imposant à leurs adorateurs les raffinements de la société polie.

Cretenet se met donc à l'école de sa directrice pour apprendre l'oraison. L'apprentissage paraît avoir été pénible. La Mère Madeleine se servait avec lui « du couteau de la mortification » pour le séparer de tout ce qui l'empêchait de s'unir à Dieu. Plus de jeux de cartes ! Plus de séjours au cabaret ! fût-ce à l'occasion d'un baptême où il serait parrain et dût-il passer pour un avare. Plus de festins avec les amis !

Le bon Cretenet écoutait tous ces avis et les observait religieusement. Toutefois il eut une peine particulière à quitter le jeu de cartes. Mais enfin il y parvint et ne joua plus jamais « en quelque rencontre où il se soit trouvé et quelques sollicitations qu'on lui ait

pu faire, malgré toutes les railleries qu'il s'attirait par la pratique de ces conseils ».

Sa directrice lui avait tracé un règlement de vie dont voici les principaux articles : Lever à cinq heures. Oraison mentale. Dîner à onze heures ou midi, précédé et suivi de la lecture d'un chapitre d'un livre spirituel. Un quart d'heure d'oraison vers 5 ou 6 heures de l'après-midi. Souper à 7 heures. Prière du soir avec toute la famille assemblée à 9 heures. Ensuite, double lecture de la méditation du lendemain. « Après quoi chacun devait se retirer en silence et s'entretenir sur la lecture qu'il venait d'entendre » (1).

L'apprenti « spirituel » trouvait assez mauvais de se lever à cinq heures. Il exposa un jour à la Mère Madeleine ses objections : « Ma Mère, il est bien matin à cinq heures, on n'y voit pas, on ne peut pas ouvrir la boutique, parce qu'il n'est point encore jour et on ne fait que gâter du bois, de la chandelle qui font des dépenses inutiles ».

On voit quel est le futur « saint » de la Cabale de Lyon : une âme naturellement assez grossière avec des goûts d'homme du peuple, qui ne permettent guère d'augurer de sa part beaucoup de discrétion ou de délicatesse, quand il deviendra directeur de conscience à son tour ! Nous le verrons à l'œuvre. En attendant il n'est toujours qu'apprenti. On le raille fort dans son entourage : ses camarades de jeu, ses parents, ses

(1) Tous ces détails ont leur prix pour qui veut lire les Hypocrites de Scarron et en saisir les allusions.

amis, firent, au dire de son biographe, « tous leurs efforts pour le retirer de ces pieux exercices, en se raillant ouvertement de lui et le traitant de bigot et de niais... » D'autres plus intimes prenaient la voix de l'amitié : « Mon pauvre ami, lui disaient-ils, que veux-tu faire. Tu deviendras fou, à quoi penses-tu de t'amuser à toutes ces rêveries ? »

Ainsi Cléante chapitrera Orgon. On voit déjà se dessiner les traits essentiels des divers personnages de Tartuffe et s'ordonner le visage du dévot, à tort ou à raison suspect d'hypocrisie, qui s'imprimera dans la mémoire de Molière.

Pendant l'espace de neuf années, M. Cretenet rendit visite à sa digne Mère presque tous les jours, pour la consulter et s'entretenir avec elle de choses spirituelles, quoiqu'il fût logé fort loin du couvent où elle demeurait. Il soumettait en tout son jugement au sien et même en ce qui touche « le temporel », si bien qu'il évita cette voie si dangereuse dans la spiritualité, que les mystiques appellent « de propre sentiment ». Il devint également parfaitement humble, au point .que, presque à tout moment, il s'abîmait dans son néant ».

« Au moindre manquement qu'il croyait avoir fait, il se prosternait humblement devant Dieu... quand il s'en accusait à sa directrice, souvent, il se mettait à genoux et lui demandait une pénitence qu'il accomplissait exactement... En sortant du parloir, il allait dans l'Eglise du couvent pour demander pardon à Dieu de ses manquements... »

Il semble que cette humilité agenouillée ait été l'un des caractères particuliers de la « tertuflerie » de Cre- tenet. Son biographe naïvement le note à plusieurs reprises. « Il avait tant d'amour pour la paix et tant de désir d'être bien avec tout le monde, qu'il résolut de ne rien oublier pour avoir cette paix entière avec tous ceux qui l'avaient persécuté... Il alla rendre visite à tous les supérieurs des Ordres ou en l'absence aux plus anciens... Il se jeta à leurs pieds, leur demanda leur bénédiction et la grâce de l'associer à leurs prières avec sa petite communauté... Cette humilité est surprenante, car il est rare de voir un homme qu'on avait si fort décrié s'aller jeter aux pieds de ceux qui l'avaient voulu détruire... »

Et encore ce trait, qui se réfère à une période de trouble et d'inquiétude dont nous reparlerons : « Il se gourmandait : « Je ne suis qu'un pécheur et un ignorant ! » Et il fit plusieurs actes d'humiliation, surtout dans une rencontre, quoiqu'il vît bien qu'on s'en prévaudrait contre lui et que de là on prendrait sujet de condamner son procédé, mais sans y avoir égard, il suivit ses mouvements intérieurs qui le portaient à s'humilier et à se jeter aux pieds d'une personne qu'il n'avait pas offensée ». Faut-il rappeler le parti que Molière, après Scarron, a tiré plus tard de ces gestes si soigneusement notés par l'historien de Cretenet ?

Le barbier alla seul vers la Mère Madeleine pendant deux ans. Puis il se mit à lui recruter des disciples.

« Sitôt qu'il voyait quelques personnes qui se tenaient modestement à l'Eglise, il désirait de leur procurer la connaissance de cette bonne Mère ». (Qu'on se rappelle, lisant ce texte, où et comment Tartuffe a « raccroché » Orgon.) Le zèle de Cretenet eut un si grand succès que « le nombre des personnes de tout sexe, de tout état et de toute condition qui entrait et sortait de la cour du monastère de Sainte-Elisabeth aurait été pris par ceux qui en ignoraient le sujet pour une procession continuelle. Il faisait très souvent des conférences spirituelles dans les maisons particulières de ceux qui se conduisaient par cette digne Mère où s'assemblaient plusieurs de ses condisciples. Ils s'y rendaient en foule aussitôt qu'ils en avaient été avertis ».

Tel fut, à ses débuts, l'apostolat de Cretenet. Malheureusement, la discrétion n'est pas la vertu dominante des barbiers. Son zèle parut impérieux et dominateur aux disciples mêmes qu'il avait conduits à la Mère Madeleine. Naturellement, son biographe ne voit pas les choses tout à fait ainsi. Il incrimine l'envie, qui, dit-il, « se glisse partout et souvent fait plus de désordres parmi les personnes spirituelles que parmi les mondains ». Toujours est-il que jusque dans cette troupe d'élite, on attribua le zèle de Cretenet pour les âmes à la vanité et à l'ambition. Ce sentiment d'envie fut poussé, paraît-il, jusqu'à la haine. Des jaloux « l'accusaient de vouloir tout gouverner et lui reprochaient souvent qu'il n'agissait que par ce motif... » Ce fut l'origine pour l'apprenti tartuffe, de désa-

gréments que son apologiste attribue à une véritable « persécution ». Il est constamment question de « persécutions » dans la vie du sieur Cretenet. Aussi importe- t-il de bien noter cet aveu non suspect que la première en date vint des spirituels qui s'étaient confiés à la direction de la Mère Madeleine.

Cette sainte religieuse mourut en 1642, laissant « ses enfants » orphelins. Ils étaient au nombre d'environ quarante et fort embarrassés du choix d'un nouveau directeur.

Cretenet fut inspiré dans « ses prières » de s'adresser au R. P. Dom Arnaud, prieur des Feuillantins. Laissons ici la parole au biographe : « Le démon qui ne manque jamais de semer la zizanie et qui ne se plaît qu'à diviser ceux que Dieu a unis pour son service, avait déjà semé son mauvais grain, dans la plus grande partie de ce petit champ, en persuadant à plusieurs que M. Cretenet était un ambitieux qui voulait les gouverner... Ils se séparèrent entièrement de lui... De quarante personnes qu'ils étaient, il n'y en eut qu'onze ou douze qui se "rangèrent avec lui sous la conduite du R. P. Dom Arnaud. »

La vérité est que le P. Arnaud n'avait point le temps de diriger tout ce troupeau et qu'il renvoyait à Cretenet les personnes qui allaient à lui.

« Il recommandait à ces personnes de bien suivre les avis que M. Cretenet leur donnait, les assurant qu'il était très éclairé dans la vie spirituelle. Ils allaient prendre chez lui, par son conseil, les billets de chaque

mois, entendre les conférences spirituelles qu'il faisait une fois chaque semaine dans sa maison ou dans quelque autre particulière et apprendre de lui l'oraison mentale, qu'il faisait de temps en temps avec eux. Ainsi, le P. Arnaud ne faisait presque que confesser ceux qui allaient à M. Cretenet et que résoudre les grandes difficultés qui se rencontraient quelquefois, et, par ce moyen, en dirigeant M. Cretenet, qui lui rendait un compte exact de sa manière de vie, et de celle des autres, il était le directeur de tous.» On comprend que cette méthode de direction ne soit pas du goût de tout le monde et que des quarante disciples ou environ de la Mère Madeleine, Cretenet n'en ait conservé qu'une douzaine.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1643, la peste éclata de nouveau à Lyon. Le biographe de Cretenet loue fort sa conduite à cette occasion. Grâce au saint chirurgien, nom seulement les malades guérissaient presque tous, mais leur guérison était suivie d'une vie plus chrétienne. « Aussi la plupart disaient qu'ils n'étaient pas marris d'avoir été atteints de ce mal dangereux, puisqu'il leur avait donné l'occasion de connaître cet homme de Dieu et de s'instruire par son image de ce qui regardait leur salut ». Cretenet n'en faillit pas moins se faire arquebuser dans les environs de Sainte-Catherine, à six lieues de Lyon, alors qu'il s'y rendait en pèlerinage pour remercier Dieu d'avoir échappé au fléau.

Peu de temps après, Cretenet se rend à Paris, député

par la communauté des chirurgiens (preuve évidente de sa grosse situation professionnelle) « pour y poursuivre quelques procès pendants au Grand Conseil ». C'est, semble-t-il, à ce moment qu'il s'affilie à la Compagnie du Saint-Sacrement, ou du moins qu'il devient l'instrument dévoué de la Cabale. A Paris, il opère plusieurs conversions retentissantes, notamment celle d'un chirurgien très riche et très expert en son art, et celle d'un président du Grand Conseil. Celui-ci atteint d'une maladie mortelle ne s'était pas confessé depuis plusieurs années... « Il était, raconte le biographe, prévenu de certaines opinions et erreurs qui le rendaient incapable de participer aux sacrements de l'Eglise. Ses parents, fort en peine de son salut, firent appeler les personnes les plus capables de calmer son esprit et de lui inspirer de meilleurs sentiments. Mais les soins des uns et des autres furent inutiles. Cette grâce était réservée à M. Cretenet qui, étant allé rendre visite à ce Président pour lui recommander son affaire... .s'approcha de son lit et lui parla avec tant de force et d'onction... que ce malade rentra en lui-même, revint de ses erreurs, se confessa, reçut tous les sacrements avec édification et mourut dans toutes les dispositions que l'on pouvait attendre d'un véritable chrétien...

« M. Olier, instituteur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, dont la mémoire est en bénédiction, fut témoin de la merveille que Dieu avait opérée par M. Cretenet. Il contracta avec lui une amitié particulière et avait tant d'estime de sa piété que lorsqu'il en recevait quelques

visites, il le montrait aux prêtres de son séminaire comme un modèle de toute sorte de vertus ».

Ce passage capital mérite bien d'être souligné : M. Olier n'est-il pas l'âme de la Cabale, avec M. Vincent ?

Je ne sais si Cretenet fut réellement admis dans la Compagnie du Saint-Sacrement ; on n'a trouvé, que je sache, son nom sur aucune liste, ni parisienne, ni lyonnaise. Mais ce n'est pas une preuve. Ces listes sont toutes incomplètes : elles n'enregistrent pas les noms de tous les confrères adhérents à telle ou telle date ; la plupart ont été confectionnées après coup, sur le vu des procès-verbaux de séances et on n'y a pu relever, par conséquent, que les noms des personnes signalées comme ayant été initiées à telle ou telle séance. Nous possédons bien le « registre des réceptions » de la Compagnie de Lyon : il figure parmi les Papiers des dévots publiés par M. Guigue. Mais d'autres personnages, dont on est certain par ailleurs qu'ils ont appartenu à la Compagnie, n'y figurent pas. Le cas existe, par exemple, pour l'abbé de Saint-Just, grand vicaire de l'archevêché : c'est que le registre commence seulement à la date de 1645 et M. de Saint-Just avait été reçu bien avant cette époque ; on en a cette preuve qu'il signe, en 1645, un acte officiel prouvant qu'il est alors un des principaux membres sinon un des officiers de la Compagnie. Si M. Cretenet a été reçu avant 1645, il est donc naturel qu'il ne figure pas non plus sur la liste publiée par M. Guigue. La Compagnie

de Lyon était la plus ancienne compagnie de province ; elle avait été fondée en 1631 et elle dut se montrer très prudente, l'archevêque lui étant hostile. Les Annales de cette Compagnie attestent que, de l'année 1634 à l'année 1645, il ne subsiste aucun registre, soit qu'ils aient été tous brûlés, soit que la Compagnie ait dû cesser les assemblées « au sujet des mécontentements de Monseigneur le cardinal et archevêque et que l'on se soit attiré ce déplaisir par faute de garder

- le secret ».

Quoi qu'il en soit, nous savons par la Vie, que M. Cretenet a fait partie de la « Congrégation des Messieurs », au Grand Collège de Lyon, et même il y avait été chargé d'instruire les Probanistes à la piété. Or, il est avéré que les Congrégations des Jésuites furent dans toute la force du terme, de véritables séminaires pour la Compagnie du Saint-Sacrement. Celle-ci y recrutait la plupart de ses membres. L'abbé d'Aulnay (Dufour) dans son Mémoire pour faire connaître l'esprit et la conduite de la Compagnie es- tablie en la ville de Caen appelée l' Hermitage (1660) précise très explicitement ce point d'histoire :

« Il faut savoir, dit-il, qu'outre la division et la multiplication depuis peu d'années de la Congrégation des Jésuites en trois sortes de Congrégations, qui sont la Congrégation des Messieurs, la Congrégation des Artisans et celle des Ecoliers... il y a encore en chacune de ces congrégations, ou au moins en celle des Messieurs, une autre assemblée particulière distinguée de la

générale... Ce corps de personnes choisies et distinguées du reste s'appelle Association... Quelques-uns ont cru que la Compagnie du Saint-Sacrement était la même chose que cette Association à cause de la grande conformité de leurs règles, de leurs usages, de leurs exercices et surtout du génie et de l'esprit qui anime les uns et les autres... Mais soit que cette compagnie du Saint- Sacrement diffère de la susdite Association, soit qu'elle n'en diffère pas, toujours est-il qu'en la ville de Caen, presque tous ceux qui composent cette compagnie sont de la Congrégation des Jésuites. » Il en-était ainsi partout.

Affilié ou non, Cretenet, après son voyage à Paris et sa rencontre avec M. Olier, se conduit très précisément comme un membre zélé de la Cabale ; il est à tout le moins un de ses agents les plus entreprenants.

Tout d'abord, sa dévotion au Saint-Sacrement est caractéristique et le fera reconnaître pour un pur « dévot » par quiconque a étudié d'un peu près l'esprit particulier de la Compagnie.

Qu'on en juge plutôt : « Toute la vie de M. Cretenet a été un continuel exercice de piété ; mais sa vénération, son respect et sa dévotion envers le Très- Auguste Sacrement de l'Autel va beaucoup au delà de tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Tous les jours, il venait régulièrement aux pieds du trône eucharistique, où il passait souvent des matinées entières à lui rendre ses hommages et ses adorations... à deux genoux sur la plate terre, le corps immobile dans une posture

si humble et si anéantie, que l'on aurait dit qu'il voyait des yeux du corps cette humanité sainte, qui ne se découvre qu'aux yeux de la Foi. Pour satisfaire à l'ardeur de sa dévotion, il entendait le matin, presque tous les jours, quatre messes de suite et bien souvent, après avoir mis ordre à ses affaires, il retournait sur les dix heures à l'église, pour assister à ce redoutable sacrifice ; mais c'était toujours avec tant de modestie, que tous les assistants en étaient merveilleusement édifiés. Il ne passait presque jamais devant une église sans y entrer pour adorer le Très-Saint-Sacrement et pour lors, s'il voyait qu'un prêtre se disposait à célébrer la Sainte-Messe, il s'y arrêtait pour profiter de cette bonne fortune : c'est le nom qu'il donnait à cette heureuse rencontre qu'il n'avait pas prévue.

» Comme les jours de fêtes, il avait un peu plus de loisir, il s'adonnait davantage à ces exercices de piété, et à la réserve d'un quart d'heure qu'il passait à la maison, il demeurait ordinairement dans l'église, depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures et demie, ou jusqu'à midi.

» Il recommandait la dévotion au Très-Saint-Sacre- ment à tous ceux qui allaient à lui.

» Lorsque le Très-Saint-Sacrement était exposé dans quelque église, il y demeurait des trois ou quatre heures de suite, absorbé dans la contemplation de ce grand mystère...aussi immobile qu'une statue, et si fort appliqué à Dieu qu'il ne s'apercevait non plus de ce qui se passait dans les églises, que s'il n'y eût pas été ».

Sauf dans des temps de persécution où il en fut empêché par des scrupules personnels ou par des défenses ecclésiastiques, il communait ordinairement tous les jours.

Autant de traits qui sont un véritable signalement pour qui connaît les pratiques de piété habituelles aux confrères.

Il est dit à plusieurs reprises dans la Vie que M. Cre- tenet' avait une particulière dévotion pour l'Annonciation de la Vierge. Le Mémoire des Bonnes Œuvres entreprises par la Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel de Lyon en divers temps... » (1) relate que « la Compagnie a beaucoup témoigné désirer se procurer l'augmentation de la dévotion à la Très-Sainte-Vierge et à sa sainte famille Joseph, Joachim et Anne et s'étant mise sous la protection particulière de la Très-Sainte-Vierge, elle a résolu de faire pour cela tous les ans quelque dévotion particulière le jour de l'Annonciation, comme ayant été choisie pour patronne après le Très-Saint-Sacrement de l'Autel. »

Lorsque, en 1666, Cretenet désira de se faire prêtre, il s'en ouvrit à l'archevêque de Lyon. Celui-ci, sans lui opposer un refus péremptoire, demanda à réfléchir. « Monsieur Cretenet, dit le biographe, se retira fort consolé de ce que son Prélat prenait du temps pour consulter Dieu en cette occasion et de ce qu'il avait choisi, pour lui rendre réponse, le jour de l'Annonciation de la Très-Sainte-Vierge, à laquelle il avait une dévotion particulière. »

(1) Voir des extraits de ce Mémoire aux pièces justificatives.

Le biographe raconte que Cretenet fut favorisé de plusieurs apparitions de la Vierge dont la première se serait produite en 1646. Grande était aussi sa dévotion à saint Joseph, puisqu'il plaça ses missionnaires sous le patronage de ce saint.

Voici encore une anecdote qui peint au vif un authentique « tartuffe », j'entends un membre de la Cabale des dévots, hypocrite ou non, cette question, pour le moment, est accessoire. « M. Cretenet, faisant sa prière dans l'Eglise des R.R. P.P. Carmes près Les Terreaux devant le Très-Saint-Sacrement de l'Autel,il ouit un jeune homme qui s'entretenait avec une fille de choses peu honnêtes... Touché du péché que ces personnes commettaient dans un lieu si saint... il demanda pardon à Dieu pour eux, mais voyant qu'ils continuaient, il supplia Notre Seigneur de lui donner les paroles qui lui étaient nécessaires pour les avertir et les faire rentrer dans leur devoir. S'étant levé de sa place, il s'approcha d'eux et leur dit d'un accent fort humble, mais néanmoins courageux, que ce n'était pas en la présence du Très-Saint-Sacrement qu'il fallait s'entretenir de choses si profanes. Cette correction si charitable ne fut pas bien reçue ; ce jeune homme en fut fort indigné. Il attendit que M. Cretenet sortit de l'Eglise et s'approchant de lui avec colère et emportement, il lui donna un soufflet en lui disant quel droit il avait de lui faire des remontrances.

« M. Cretenet, sans se troubler ni être ému, lui répondit avec une douceur admirable, qu'il ne l'avait averti

que par le seul motif de l'intérêt de Dieu, et tendant en même temps l'autre joue, il ajouta que s'il n'était satisfait, il lui en donnât encore un autre. Ce zèle accompagné de tant d'humilité et de patience toucha vivement cet emporté, car quelques jours après il revint à lui, il se repentit de sa faute, il en vint témoigner son déplaisir à M. Cretenet et, depuis, contracta avec lui une amitié particulière qui lui fut très avantageuse pour son salut ». On peut voir dans Scarron la version que donnaient de cet incident les ennemis dû saint homme. (1)

Cretenet poussait le goût de la « correction fraternelle » jusqu'à la manie : « Un jour ayant rencontré un crocheteur qui jurait le nom de Dieu, il le reprit avec un zèle accompagné de beaucoup de douceur ; mais cet homme tourna sa fureur contre M. Cretenet et lui dit beaucoup d'injures et de paroles outrageuses, le menaçant même de le frapper. M. Cretenet ne lui répondit rien et s'adressant à un ecclésiastique qui était avec lui, il lui dit : « Il faut prier Dieu pour ce pauvre homme, afin que Dieu lui fasse miséricorde. Peut-être que je ne lui ai pas fait la correction comme il faut ». Tout dans cette anecdote et surtout cette correction à propos d'un juron ou d'un blasphème évoque la Compagnie.

Une preuve plus péremptoire encore est l'empressement de Cretenet, dès son retour de Paris, à s'occuper du recrutement ecclésiastique et à organiser des

(1) Cf. plus loin chap. IV.

missions. Ce furent là en effet, deux des préoccupations les plus pressantes de la Compagnie. M. Vincent et M. Olier se consacrèrent l'un et l'autre à ces œuvres avec un zèle que connaissent bien tous ceux qui ont étudié l'histoire de la Cabale.

Le R. P. Dom Arnaud, vers cette époque, quitte Lyon pour Marseille. « Choisissez entre vous, dit-il, à la petite troupe de ses disciples, quelqu'un pour diriger les autres. » Cretenet se met en prière et se choisit lui- même. Les autres, bon gré, mal gré, n'ont plus qu'à dire amen.

Dès lors, il commence d'attirer chez lui les écoliers de philosophie et de théologie. Sa maison devient un véritable séminaire fréquenté tout d'abord uniquement par des « externes ».

Plus tard, il instituera une pension où, pendant douze ans, jeunes clercs, prêtres et pieux laïcs mèneront la vie réglée des religieux les plus réformés.

Cretenet, dès le début, se conduit comme le supérieur, et, en même temps, comme le directeur de conscience de ses pensionnaires. Il leur inculque naturellement ses propres méthodes de spiritualité et il les astreint tout particulièrement à la pratique de l'oraison mentale et de la lecture spirituelle. Il les oblige « à lui rendre compte tous les huit jours de leur intérieur ».

Les écoliers qui se destinaient au ministère ecclésiastique consultaient le barbier comme un oracle sur les matières de la vie spirituelle. « Ils portaient ensuite

dans les maisons où ils demeuraient la bonne odeur de Jésus-Christ. Ils en bannirent bientôt toute sorte de désordre par leurs saintes instructions ; ils travaillèrent à la réforme des mœurs par leurs bons exemples ; ils y introduisirent l'esprit d'oraison par les conférences particulières qu'ils y faisaient et enfin ils firent si bien par les conseils de leur sage directeur, que l'on vit en peu de temps de merveilleux changements dans toutes les familles qui avaient le bonheur de posséder quelques-uns de ses disciples ». Tel sera le programme avoué de Tartuffe dans la famille d'Orgon.

Même entrés dans les ordres, plusieurs de ces écoliers s'assurèrent qu'il était de leur devoir de continuer à suivre la direction de M. Cretenet, si bien que celui-ci leur souffla l'idée d'entreprendre des missions dans les campagnes. Les jeunes gens accueillirent d'enthousiasme un si beau projet. Sur les conseils du barbier, « ils s'ouvrirent de leur pieux dessein à leurs professeurs de théologie qui étaient les RR. PP. de Rhodes et de Saint-Rigaud, Jésuites, qui l'approuvèrent fort et leur promirent de les y aider en tout ce qu'ils pourraient, et à M. Deville, grand vicaire de Mgr le Cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, qui loua Dieu de leur avoir inspiré une si sainte entreprise ».

La première mission fut donnée à Martignat en Bugey, en 1644 ou 1645, alors que Molière partait en province. Elle réussit merveilleusement. Les missionnaires, à leur retour, ayant fait à M. Cretenet un fidèle

.récit de leur voyage, allèrent rendre compte au grand vicaire et à leurs professeurs. Les uns et les autres les exhortèrent à persévérer dans une entreprise si glorieuse à Dieu et si utile au salut de leurs âmes...

M. Cretenet s'appliqua dès lors avec beaucoup de soin à former les ecclésiastiques qu'il croyait appelés à l'emploi des missions. Le nombre de ces bons ouvriers s'accrut avec une rapidité surprenante. Le Bugey, la Bressse, le Dauphiné, furent les premiers champs qu'ils défrichèrent. Conformément aux avis du chirurgien, leur directeur, ils enseignaient au cours de ces missions, « à toutes sortes de personnes, une méthode aisée et facile de l'oraison mentale ».

« Ce fut par ce moyen qu'ils réformèrent de grands abus et mirent beaucoup de personnes dans les voies de la vie spirituelle... On en vit parmi ce grand nombre qui, en très peu de temps, devinrent plus illustres par leur pénitence qu'ils n'avaient été scandaleux par leurs excès et leurs débauches... Il se fit des changements prodigieux chez les paysans et dans les personnes de qualité qui profitèrent des missions et qui s'adonnèrent à l'oraison mentale... »

Parmi ces conversions, deux surtout méritent d'être signalées, à cause de la qualité des personnages et parce que ceux-ci semblent avoir agi très précisément comme Conti, je veux dire qu'une fois convertis, ils s'affilièrent à la Cabale et en appliquèrent les règlements à la lettre, dans toute l'étendue de leurs terres. Ces

conversions sont celle du baron d'Attignat, en 1647, et celle du marquis de Coligny, en 1648.

Le baron d'Attignat, qui appartenait à une des meilleures maisons de la Bresse, avait fréquenté la Cour. Il avait de l'esprit infiniment et joignait à la politesse de son naturel tant de grâces et des manières- si divertissantes qu'il était la joie de toutes les compagnies où il se trouvait. Mais il était extrêmement attaché à l'honneur du monde qui était sa passion dominante, si bien qu'il rapportait presque toutes ses actions au soin qu'il avait de le conserver.

Il était âgé de 29 ans quand les missionnaires de M. Cretenet vinrent faire la mission au bourg d'Attignat. Le jeune baron en suivit d'abord les, exercices pour faire comme les autres, poussé par la curiosité. « Mais la divine parole se rendit tout d'un coup maîtresse de son cœur : il en fut entièrement changé, se mit sous la conduite de M. Cretenet et il le vint, par la suite, visiter à Lyon, aussi assidûment qu'il put, afin de profiter de ses instructions ». Non seulement il se remplit de son esprit et l'imita dans ses vertus, mais il le seconda dans son apostolat de l'oraison mentale. « Il y exhortait les gens avec un zèle admirable. On l'a vu très souvent dans une petite ville nommée Loven (1), proche de ses terres, faire des entretiens familiers sur l'oraison dans des assemblées fort nombreuses où se trouvaient des prêtres et quantités d'au-

(1) Si le v de Loven est voyelle, comme il est probable, il s'agit peut-être de Louhans qui est située à dix lieues environ d'Attignat.

tres gens de toute condition, il leur enseignait la méthode qu'il avait apprise de M. Cretenet : ils faisaient tous ensemble à heure réglée l'oraison... ».

Ce pieux seigneur usait d'ailleurs de moyens de persuasion invincibles contre ceux qui n'écoutaient point ses exhortations. « Quand il eût, dit l'auteur de la Vie de Cretenet, employé la douceur, les exhortations, les conseils à l'égard de ceux qu'il voyait dans le désordre ; après avoir procuré à tous ses sujets des missions, après leur avoir proposé tous les moyens qu'il jugeait capables pour les attirer à la vertu, il se servit de son autorité pour punir tous ceux qui voulaient persévérer dans le crime et pour ôter les occasions funestes qui damnent la plupart des gens de la campagne. Il commença par châtier ceux qui avaient l'insolence de blasphémer le saint nom de Dieu et qui se laissaient aller à des jurements exécrables ; il obligea ses officiers de justice à exécuter sur ce point les saintes et louables ordonnances de nos rois. Il ferma tous les cabarets qui s'étaient établis dans ses paroisses, il ne laissa précisément que ceux qui étaient nécessaires pour la commodité des passants et il était si fort convaincu que toutes les querelles, que tous les mauvais ménages, que presque toutes les désolations des familles et enfin tous les malheurs d'une paroisse ne viennent originairement que des dissolutions, des dépenses inutiles et des autres maux qui se commettent dans les cabarets, que nulle considération n'était capable de le faire relâcher tant soit peu.

« Il n'avait pas moins de zèle pour empêcher les danses publiques, car il ne jugeait pas plus favorablement d'elles, que des cabarets ; il les regardait comme très perniceuses à la jeunesse, il ne pouvait souffrir qu'on les crût innocentes et qu'un prétexte spécieux de maintenir sa justice et ses droits obligeasse (sic) la plupart des seigneurs de les autoriser. »

Tout ce zèle n'alla pas sans bruit et sans scandale : « La plupart de ses amis le blâmèrent ouvertement et se moquaient de lui et quelques-uns de ses voisins le prenant pour un niais se prévalurent de sa dévotion pour usurper sur lui des droits qu'ils n'avaient point ». Les personnes de piété elles-mêmes entrèrent en suspicion au sujet de ces assemblées où M. d'Attignat apprenait et faisait l'oraison. « Elles en semèrent partout, dit le biographe, de grands bruits qui lui étaient fort désavantageux ; on supposa mille calomnies et mille faussetés contre lui... On présenta une requête à l'Archevêque de Lyon qui fut entérinée et qui ferma la bouche à tous ceux qui voulaient décrier l'oraison mentale et qui ne tâchaient par leurs insultes que d'en empêcher la pratique... ».

Ce dévot disciple du dévot Cretenet fut sans doute un confrère du Saint-Sacrement : tous les actes de son apostolat le dénoncent pour tel. Une sainte mort couronna sa pieuse vie en 1660.

Le marquis de Coligny se convertit à l'oraison mentale lors d'une mission qui fut donnée à Verjon, en octobre 1648, par les missionnaires du barbier de

Lyon et à laquelle il avait assisté, de même que sa femme, avec la plus édifiante assiduité. C'était un fort honnête homme et très pieux, mais qui obéissait comme le baron d'Attignat, au point d'honneur avec excès.

« La magnificence du train, la multitude des domestiques, la somptuosité de la table, le grand nombre de visites inutiles où les maximes du monde engagent ordinairement les personnes de condition, étaient autant de chaînes qui l'attachaient encore au monde et qui l'empêchaient de courir avec liberté où Dieu l'appelait. »

Il en alla tout autrement lorsqu'il se fut mis sous la conduite des missionnaires. Il commença de régler sa maison par leur avis, et, quoiqu'il fût d'une qualité qui l'élevait au-dessus de tous les gentilshommes de sa province, on ne vit rien de plus simple, de plus docile, de plus obéissant, de plus humble, ni de plus éloigné des manières du grand monde, dès les premiers jours qu'il se mit dans la dévotion...

Il apprit à faire l'oraison mentale... « Notre Seigneur le rendit bientôt maître dans cette science des saints pour l'édification de sa famille et de toute sa maison. Chez lui, on ne pouvait pas même souffrir le moindre soupçon, ni tout ce qui avait seulement l'ombre de l'apparence de péché ; tout son monde faisait réglément tous les jours l'oraison mentale et c'était assez que des gens témoignassent envie de pratiquer ce saint exercice et d'apprendre à servir Dieu,

pour être reçus et accueillis dans son château. Tel était son zèle pour cette pratique de dévotion qu'il envoya quérir du monde jusques à Bourg en Bresse, parce qu'on lui avait dit qu'il y avait là une bonne femme qui souhaitait de venir à Verjon pour y apprendre à faire l'oraison. Il voulait que ses domestiques observassent quatre choses inviolablement. La première qu'ils fissent oraison et qu'ils priassent Dieu soir et matin ; la seconde qu'ils entendissent tous les jours la Sainte Messe ; la troisième qu'ils prissent tous leurs repas à la maison et la quatrième qu'ils ne dissent jamais une parole qui fût tant soit peu contre l'honnêteté ».

Ce marquis de Coligny, ne vous rappelle-t-il pas

Orgon ?

« Il fit faire la mission dans toutes ses terres et il prenait soin d'en faire conserver les fruits par la pratique de l'oraison... Il étouffait par son autorité toutes les querelles et tous les démêlés qui survenaient dans toute l'étendue de sa juridiction. Il réconciliait... les gentilshommes qui le rendaient ordinairement l'arbître de leurs différends...

« Il désirait avec une ardeur incroyable la conversion des hérétiques ; il a récité pendant toute une année le Saint Office pour celle de Monsieur le Prince de Vitamberg, son parent et de Madame la Princesse sa femme... Il protégea un jeune gentilhomme nommé Monsieur de Moles qui lui avait confié le désir qu'il avait de se faire instruire dans la véritable foi et de

se Tendre catholique : il lui procura toutes les instructions nécessaires, il lui fit faire son abjuration dans le château de Ver j on, et il l'y voulut garder quelque temps pour l'affermir dans sa foi et dans sa religion ; il le défendit contre ses parents qui voulaient le maltraiter et après tous ces bons offices il le fit conduire et accompagner jusques en Bourgogne avec des lettres de recommandation à Mgr de Châlons... ».

On a reconnu, à plus d'un trait, la conduite d'un vrai confrère de la Cabale (1). Comme pour nous enlever nos derniers doutes, si nous pouvions en conserver, le biographe parfait son portrait d'une dernière touche : « Monsieur de Coligny avait, dit-il, une dévotion particulière envers le Très-Saint-Sacrement de l'Autel résidant en la chapelle de son château, qui l'a tenu si souvent et si longtemps aux pieds des Autels...».

Ce digne gentilhomme mourut l'année même où Molière représenta Tartuffe devant le Roi, en 1664, le septième jour de décembre. Cretenet fut l'homme pour qui il eut le plus de tendresse et d'estime ; il avait une confiance particulière en lui ; « il lui faisait un accueil, toutes les fois qu'il venait à Ver j on, qui témoignait bien de la joie qu'il avait d'être avec lui et de parler de Dieu ensemble ; en effet, ils étaient tous deux si forts unis de sentiments qu'ils ne manquaient jamais de convenir dans leurs opinions sur toutes les affaires qui se présentaient ». Nous retrouverons ce

(1) Si Attignat et Coligny ne sont pas des confrères de la Compagnie

(lu S. Sacrement, ils sont an moins membres des petites compagnies de gentilshommes créées par elle. Cf. pièces justificatives.

marquis de Coligny associé au prince de Conti converti, pour l'établissement des missionnaires de Cretenet en communauté régulière.

Il nous faut clore ici la geste de « Tertufle » à Lyon avant que Molière s'y montrât. Le comédien multiplia ses séjours dans cette ville juste à point pour y « contempler » le spectacle de la double persécution des gens de bien et des libertins qui assaillit le serviteur de Dieu.

CHAPITRE II

Le Calvaire du « Tertufle »

(1649-1656)

Comment et pourquoi éclatèrent les persécutions contre Cretenet et ses disciples ? D'où vinrent-elles ? Comment et pourquoi cessèrent-elles ?

Il y eut d'abord, très certainement, comme l'assure le biographe du saint homme, des jalousies dans la propre troupe des crétenistes, d'où des zizanies, des haines dévotes, les plus pernicieuses qui soient, avec des « tartufferies mutuelles », comme on va le voir. Et puis il y eut des rivalité\* de clans et de partis ou, comme on dit vulgairement, des questions de boutique. Les Jésuites, sinon en corps, du moins en grand nombre, supportaient impatiemment qu'on substituât aux exercices de saint Ignace les nouvelles méthodes d'oraison mentale. Les Franciscains paraissent avoir tenté aussi de barrer le chemin à cette « invasion mystique » dont nous "connaissons la puissance grâce à M. Henri Brémond. Les Jansénistes donnèrent le branle à une réaction antimystique obstinée. Cet esprit de lutte et de rivalité était assez général alors dans la France chrétienne ; il ne fut pas sans contribuer pour une part au déchaînement de la persécution contre Cretenet à Lyon.

Le clergé séculier, dans son ensemble, n'aimait guère les méthodes de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui allaient à un renversement de la hiérarchie. Beaucoup se scandalisaient de voir des laïcs usurper les pouvoirs de direction spirituelle qui, en bonne discipline, devraient être l'apanage exclusif des ministres du Seigneur dotés, par le vertu du Sacrement de l'Ordre, des grâces d'état indispensables à l'exercice judicieux de ces redoutables pouvoirs. A Lyon, en particulier, l'archevêque et son entourage étaient en lutte ouverte ou en état de défense et de défiance à l'égard de la Cabale, depuis sa fondation.

Lorsque, sur la fin de 1630, la Compagnie du Saint- Sacrement de l'Autel fut constituée, l'archevêque d'Arles et divers ecclésiastiques compétents s'assemblèrent pour en réviser les statuts et règlements, afin de les présenter à l'approbation de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. Celui-ci, défiant de sa nature et de caractère hésitant, ne se hâta guère de prendre une décision : il semble qu'il ait vu dans la nouvelle société une menace pour l'autorité des évê- ques. En quoi il se montra perspicace. D'autre part, à cette même date, les curés de Paris protestaient contre l'activité personnelle de « Monsieur Vincent », dont la « mission » leur semblait dangereuse pour l'intégrité de leurs droits et prérogatives. Ils adressèrent, le 4 décembre, au Parlement, une pétition pour obtenir que les lettres patentes fussent refusées aux missionnaires du saint. Le Parlement venait de débouter les curés

- parisiens, quand la Compagnie du Saint-Sacrement sollicita l'approbation de l'archevêque. On eut beau multiplier les démarches auprès de celui-ci, il fit la sourde oreille. Mais les confrères surent se concilier la faveur de Louis XIII ; si bien que le garde des sceaux, Marillac, signa les lettres patentes. Louis XIII poussa la complaisance jusqu'à remettre à M. de Pichery (1) négociateur de cette affaire, une lettre de recommandation pour Gondi. Celui-ci lut la lettre et continua de faire le sourd.

Cependant des difficultés se produisaient également à Lyon. L'archevêque de cette ville était le cardinal Alphonse de Richelieu, frère du grand ministre. Les confrères avaient commis la faute de s'assembler sans l'autorisation de ce prélat, qui en manifesta le plus vif mécontentement. L'archevêque d'Arles et l'évêque de Saint-Flour furent délégués vers lui pour l'apaiser ; rien n'y fit. L'archevêque de Lyon s'était abouché avec celui de Paris ; les deux prélats s'encourageant l'un l'autre s'obstinèrent toujours dans leur refus d'autoriser. une association qui avait méconnu leur autorité et qui paraissait vouloir empiéter sur les prérogatives du clergé paroissial. Cependant, en 1645, la Compagnie de Lyon, après s'être terrée pendant onze ans, releva la tête et se prit à travailler sans appréhension apparente. Ce sentiment de sécurité ne dura guère. Les Annales de la Compagnie de Lyon nous apprennent que, de nouveau pendant onze ans, de 1648 à 1659,

(1) Fondateur de la Compagnie de Lyon.

les confrères durent se cacher et détruisirent tous leurs registres (1), C'est précisément entre ces deux dernières dates que se déroulent les événements qui nous intéressent et, notamment, c'est de 1649 à 1656, environ, que le barbier Cretenet se trouve en butte aux pires persécutions : preuve, qu'à tout le moins, le destin de la Compagnie était solidaire de la fortune du « Tertufle ».

Après ces quelques éclaircissements, voyons naître et se développer « la persécution des gens de bien qui précéda de fort peu celle des libertins ».

Nous verrons que cette persécution devint surtout pénible à partir d'octobre 1651, mais le biographe de Cretenet précise que des bruits fâcheux avaient couru plusieurs années auparavant et que le barbier avait eu déjà maille à partir avec l'autorité ecclésiastique. En fait, l'indiscrétion de son zèle et son caractère autoritaire lui avaient suscité des ennuis dès le temps de la Mère Madeleine. Il est vraisemblable qu'au moment du départ de Dom Arnaud pour Marseille, certains « condisciples » du barbier avaient songé, dans leur for intérieur, qu'ils eussent été mieux qualifiés que ce laïc ignorant pour diriger la petite troupe des sectateurs de l'oraison mentale.

Le biographe, voulant justifier Cretenet de s'être désigné lui-même pour conduire des prêtres, ne croit pas devoir faire moins que d'invoquer l'intervention miraculeuse du ciel. Il faut citer ici ses paroles : elles

(1) Cf. dans les pièces justificatives, des extraits des Annales de la

Compagnie de Lyon.

éclairent d'un jour cru la politique de notre « tertufle ». Cretenet, donc, priait dans l'église des Carmes, demandant à Notre Seigneur qu'il lui plût montrer celui qu'il avait choisi pour les conduire :

« Il entendit, écrit le biographe, une voix qui lui dit : C'est toi que j'ai choisi. Cet humble serviteur de Dieu, craignant de s'être trompé, rejeta d'abord cette pensée. Mais cette voix intérieure se fit entendre une seconde fois, et pour lors s'anéantissant soi-même, il dit : Hé quoi, Seigneur, moi qui ne suis qu'un pauvre pécheur et qu'un laïque, comment pourrai-je conduire des Prêtres ? En même temps il ouït ces paroles : Rien n'est impossible à Dieu. Cela le mit dans un parfait repos, dans lequel il fut confirmé par les apparitions de son Ange gardien et de la Très-Sainte-Vierge, qui l'assurèrent qu'il devait prendre la conduite des prêtres, quoiqu'il ne le fût pas et qui même l'instruisirent de la manière dont il devait se comporter en leur endroit. »

On- nous dit bien que l'unanimité se fit parmi les disciples pour obéir aux avis du Ciel ; mais si le choix de Cretenet s'était effectué spontanément, peut-être n'eût-il pas été nécessaire que Dieu, la Vierge et l'Ange gardien intervinssent en cette affaire. Aussi le biographe se perd-il en longues justifications, invoquant l'exemple de sainte Thérèse réformatrice des Carmes (on sent ici le disciple des Condren et des Bérulle), et même remontant jusqu'à la primitive Eglise pour s'autoriser de la conduite « d'un Aquile et d'une Pris-

cille » sa femme, qui n'étant que laïques et faiseurs de tentes prirent la conduite de l'Eglise naissante d'Ephèse par l'ordre de saint Paul ».

En réalité la prétention de Cretenet à diriger sa petite communauté, quoique non encore érigée en congrégation régulière, choqua les esprits et scandalisa le clergé comme les fidèles. Le biographe convient qu'il y avait là « un renversement de tout ordre hiérarchique, qui veut que les inférieurs soient purifiés, éclairés et perfectionnés par les supérieurs ». La conduite de Cretenet fut donc, il le constate, « condamnée ou d'illusion, ou d'ambition, ou de témérité ».

Quand le barbier eût constitué cette sorte de séminaire dont il a été déjà parlé, le scandale s'accrut encore et gagna le public par l'intervention des moines, furieux des empiètements de ce laïc sur leurs prérogatives : « Le démon qui voyait avec dépit que les écoliers qui allaient à M. Cretenet s'appliquaient beaucoup à la vertu, résolut de les en détourner par toutes les voies que sa malice lui pouvait suggérer ; il portait les plus fervents d'entre eux à des mortifications indiscrètes... il accablait l'esprit des tièdes de tant de tristesses et de peines que la plupart abandonnaient leurs exercices spirituels : il inspira aux uns et aux autres une si grande crainte de ce respect humain si funeste à la piété,... que plusieurs avaient honte de leur maître et n'osaient le consulter qu'en secret. Aussi étaient-ils exposés à toutes les railleries les plus piquantes : on expliquait en mauvaise part les actions les plus inno-

centes de leur vie ; ils étaient en butte aux bouffonneries de leurs condisciples qui les insultaient en toute rencontre. Des religieux même des plus réformés, surpris par de faux rapports, n'oublièrent rien pour rendre la direction de M. Cretenet ridicule aussi bien que la soumission de ceux qui le voulaient suivre... ».

C'est ainsi que commença la persécution des gens de bien. Il est difficile de fixer la date à laquelle elle commença : elle sévissait en 1650, et durait encore en 1655, ainsi qu'il ressort d'un texte très précis :

« Deux prédicateurs d'un ordre réformé prêchant l'un dans l'Eglise de la Platière, en 1650 et l'autre dans l'Eglise de Saint-Nisier, cinq ans après, dirent des choses très désavantageuses et très diffamantes contre M. Cretenet. Ils le traitaient comme un homme trompé et qui trompait les autres et qui introduisait dans l'Eglise des erreurs et des hérésies. Comme M. Cretenet y était présent, tout le monde se leva pour le regarder ; on entendit même dans l'assemblée un bruit sourd par lequel on le faisait remarquer en se le montrant les uns aux autres. »

L'organisation des missions n'avait pas arrangé les choses. On nous dit que les premières missions furent approuvées et encouragées par les autorités ecclésiastiques. Mais c'est qu'il s'agissait alors de tout autre chose que d'une institution de prêtres missionnaires ; il n'était question que d'envoyer de jeunes prêtres avec des clercs, étudiants en théologie, catéchiser, pendant les vacances, des paroisses mal desservies,

pour l'instruction religieuse. Il arriva bientôt qu'on institua un corps de missionnaires, avec ou sans l'autorisation de l'archevêque. Je suppose que, si on avait obtenu cette autorisation, on le dirait et on y insisterait. Or il n'en est pas question. Si bien que la persécution éclata contre Cretenet et ses disciples, non à cause, comme on le prétend, « des grands biens qu'ils faisaient par le moyen de l'oraison », mais à cause, sans doute, de la désinvolture avec laquelle ils se passaient de l'avis de leur archevêque.

« Ce fut pour cette bonne œuvre, dit le biographe, qu'on voulut les lapider et qu'une persécution s'éleva contre eux dans le temps qu'ils s'étaient retirés à Lyon pour y prendre un peu de repos... Ces Messieurs remarquant que la cause des bruits désavantageux que l'on faisait courir contre eux, venait particulièrement de ce qu'ils étaient conduits par un laïque et qui étant sans lettres ne pourrait (à ce que l'on disait) que les égarer et les porter à des nouveautés... » Ils s'en furent trouver M. Cretenet : « le priant de se dépouiller du gouvernement qu'il avait eu jusqu'alors et de souffrir qu'un d'eux en portât le nom, ils l'assurèrent qu'ils ne laisseraient pas toujours de le consulter en secret et de suivre ses avis, comme ils avaient fait auparavant ».

Le saint homme s'humilie, comme toujours, c'est sa, méthode. Tout humblement, il accorde « volontiers et à l'instant » ce qu'on lui demande. Même il promet d'envoyer à celui qui sera désigné toutes les personnes

qui viendront à lui pour être dirigées. Qui furent « bien satisfaits », ce furent « ces Messieurs », car ils obtenaient plus qu'ils ne souhaitaient. Tout naïvement, mais se croyant habiles, ils firent, sans tarder, « courir le bruit » (la jolie manœuvre tertuflarde !) « que ce n'était plus M. Cretenet qui gouvernait, mais l'un d'eux ». Ils comptaient sans les voies mystérieuses de la Providence. Leurs illusions furent bientôt dissipées ; ils connurent que la tempête qu'ils avaient appréhendée en leur pusillanimité avait été suscitée par les démons : « Dieu fit connaître qu'il ne voulait pas qu'on ôtât à son serviteur le gouvernement que lui-même lui avait donné ; il permit que ce missionnaire, après avoir conduit l'espace de six semaines, fût interdit pour la prédication et pour la confession dans le diocèse de Lyon, sur un faux rapport qu'un homme de condition avait fait contre lui à M. le cardinal de Richelieu, son archevêque... ».

Je ne voudrais pas avoir l'air de prendre parti systématiquement contre le barbier ; mais enfin, nous avons vu combien il tenait à être maître en tout et ses « ter- tufleries » nous ont paru déjà plus d'une fois suspectes. Cette personne de condition, incontestablement, « moucharde », si j'ose dire, le nouveau directeur, avec un à-propos déconcertant, quand il s'agit de restaurer le prestige ébranlé de Messire Cretenet. Je ne puis croire que celui-ci n'y fût pour rien. Ecoutons son biographe. Il enveloppe, avec des ruses naïves, des aveux précis en des contes miraculeux :

« M. Cretenet, écrit-il, fut vivement touché de cet événement. II gémit et pleura très amèrement... Dans ses prières, Dieu lui fit reproche de ce qu'il avait si facilement quitté la conduite de son œuvre ; il lui fit connaître clairement que cette persécution n'était arrivée qu'en punition de cette faute, qu'il lui demanderait compte du bien qui se serait fait par son ministère pendant six semaines et qu'il lui ordonnait de reprendre le gouvernement dont il s'était déchargé sans son ordre... ».

Justement, les missionnaires le vinrent supplier de reprendre le gouvernement qu'il avait quitté à leur prière. Le pauvre homme, marri, contrit, ému des supplications de ses frères, obéit aux ordres du Ciel. Cette histoire est des plus dulcifiantes. Tartuffe aussi cédera aux prières d'Orgon, en invoquant les intérêts du ciel.

La persécution, pourtant, ne faisait que s'accroître. Nous avons déjà vu qu'en 1650 un prédicateur — un religieux d'un ordre réformé — désignait publiquement en chaire le chirurgien à la vindicte des fidèles. Le Cardinal de Richelieu fut saisi de la question, ou bien s'en occupa spontanément. Bien entendu, le biographe veut qu'il ait été circonvenu par des rapports « diffamants » contre la réputation du saint homme. Cretenet, mandé à l'Archevêché, se.présenta, s'expliqua et se tira d'affaire grâce à l'intervention d'un Oratorien, le R. P. Mazenot, qui asssitait à l'entretien, en avocat plutôt qu'en témoin, pour autant

qu'on peut le comprendre à travers les partis-pris de l'auteur de la Vie de Cretenet. L'Oratoire fut longtemps dans les meilleurs termes avec « ces Messieurs » de la Compagnie du Saint-Sacrement. Quant à fixer la date exacte de cet incident, je ne le saurais : le biographe brouille. tout, non, je crois, à dessein, mais par ignorance totale de l'art de composer. Cette première passe d'armes pourrait se placer en 1649 ou 1650.

Cretenet se retira de l'Archevêché avec la bénédiction du Cardinal de Richelieu. Ses ennemis ne furent pas-désarmés pour si peu. Lisons, dans la Vie, le récit de ses nouvelles tribulations :

«-Les premiers bruits que l'on avait fait courir depuis quelques années contre M. Cretenet et les Missionnaires, se réveillèrent étrangement vers la fête de saint Denis de l'an 1651... On renouvela plus que jamais les impostures dont on les avait noircis. On en ajouta même de nouvelles. On publia partout que c'étaient des gens de cabale dont il fallait se méfier, que leurs assemblées étaient suspectes, qu'ils ne semaient des nouveautés que pour s'attirer le peuple qui y donne ordinairement, qu'ils ne s'introduisaient dans les familles que pour en troubler le repos, que c'étaient des aveugles qui en conduisaient d'autres dans le précipice, qu'ils n'étaient propres qu'à faire renverser la cervelle par les scrupules qu'ils jetaient dans les âmes, et qu'à ruiner les maisons par l'oisiveté qu'ils inspiraient à leurs dévots ; enfin peu s'en fallut qu'on ne les traitât d'hérétiques et de schis- matiques ».

Des personnes de grande piété s'en mêlèrent « On assiégea de toute part l'esprit de Monsieur le Cardinal, on lui persuada qu'il y allait de la gloire de Dieu, du bien de son diocèse et de l'utilité publique et particulière, d'arrêter de bonne heure le progrès de cette cabale et de détruire une secte dont les suites pouvaient être dangereuses.

« Le cardinal fit afficher par tous les carrefours de la ville une ordonnance par laquelle il déclarait excommunié un certain chirurgien qui se mêlait de gouverner des prêtres, défendait à ces mêmes prêtres de se conduire à l'avenir par les conseils de ce laïque et leur ordonnait de comparaître au plus tôt devant lui ».

Ce coup fut terrible. Plusieurs disciples de Cretenet l'abandonnèrent dans la persécution. On doit penser quels avantages en tirèrent ses ennemis. Chacun lui fit son procès selon son inclination et son humeur.

« Il n'y eut raillerie que l'on ne fît de sa conduite, ni imposture qu'on ne supposât contre sa personne. On disait partout qu'il fallait interdire tous les prêtres qui étaient de sa cabale et leur défendre d'avoir jamais aucun commerce avec cet imposteur : que c'était une honte qu'un homme de sa sorte, ignorant et sans lettres, d'une profession méchanique et d'une naissance obscure fît l'Evêque et osât bien s'ingérer dans la conduite des prêtres et le gouvernement de l'Eglise ».

Voilà donc Cretenet excommunié. Le malheureux souffre d'une extrême désolation intérieure. Il s'humilie à tout propos, de cette humilité agenouillée que nous

avons dite. Il s'adresse à un religieux qui le traite effectivement en excommunié et ne veut ni l'entendre ni le recevoir à la participation des sacrements...

Mais un prêtre de la Compagnie de Jésus « savant homme qui le connaissait depuis longtemps », le console en le persuadant qu'il n'a point encouru d'excommunication « parce qu'elle n'était que comminatoire ».

Sur ces entrefaites, le cardinal le fit mander. « Monsieur Cretenet s'en alla (d'abord) à l'Eglise de la Charité de Bellecour pour y adorer le Très-Saint-Sacrement et recommander à Dieu la visite qu'il devait faire à Monsieur le Cardinal ». Puis il se rendit à l'Archevêché, se jeta aux pieds du prélat qui lui reprocha d'avoir prêché à Verjon, chez M. de Coligny, de gouverner des prêtres et de les envoyer de part et d'autre comme s'il était leur supérieur...

M. Cretenet, d'après son biographe, se défendit si adroitement que le cardinal lui dit fort honnêtement : « M. Cretenet, si je puis vous servir, je le ferai de tout mon coeur » et ensuite lui donna sa bénédiction. Pendant ce temps, les missionnaires qui travaillaient à la campagne se rendaient à Lyon ; le cardinal les examinait séparément. Un des principaux, nommé Monsieur Toniet et qui était de « Piedmont », défendit fort Cretenet. Le cardinal aurait fini par lui dire : « L'esprit de Dieu est là. Continuez. » Bref, le prélat révoqua ses décisions antérieures, permit aux prêtres de consulter le barbier comme auparavant et « leur donna des pouvoirs de continuer la mission dans son

diocèse beaucoup plus authentiques que ceux qu'ils avaient obtenus de Monsieur son Vicaire général » (1).

Et l'on voit que la cause principale de la colère de l'Archevêque était bien qu'une fois de plus, la Cabale avait agi sans le consulter.

Les détails de ce récit demanderaient à être contrôlés: on peut être surpris que le cardinal de Richelieu ait si aisément et si complètement pardonné à Cretenet. La vie de M. Olier nous autorise à émettre une hypothèse susceptible de dissiper ce doute. Les incidents qui ont amené le cardinal à sévir ont, d'après le Vie de Cretenet, commencé aux environs de la saint Denis 1651, c'est-à-dire en octobre. Il apparaît que le cardinal ne s'en est pas ému immédiatement, et on peut supposer qu'il s'en est occupé vers la fin de l'année. L'excommunication n'a guère pu être prononcée que quelques semaines, peut-être quelques mois après et une fois qu'elle a été fulminée des interventions nouvelles se sont produites auprès du prélat, qui a tenu à ouvrir une enquêtè approfondie. Il a voulu entendre personnellement les missionnaires. Cette procédure a dû être assez longue : les prédicateurs étaient dispersés au loin ; il a fallu les faire revenir à Lyon. Les chances sont donc grandes que Cretenet ait obtenu son pardon à une date qui se placerait assez avant dans le cours de l'an 1652.

Or, M. Olier, instituteur des prêtres de Saint-Sulpice, grand organisateur de séminaires et de missions et

(1) Qui était déjà, je crois, l'abbé de Saint-Just, confrère de la

Compagnie du Saint-Sacrement.

l'un des principaux animateurs de la Compagnie du Saint-Sacrement, partait, précisément au milieu de 1652, faire une saison aux eaux de Bourbon, sur l'ordre de ses médecins. Il venait de se démettre, le 20 juin, de sa cure de Saint-Sulpice. En arrivant à la station thermale, il trouva une lettre qui le priait de passer par Avignon pour y jeter les fondements d'un séminaire. Dûment autorisé par les médecins, M. Olier entreprit le voyage. Il s'arrêta en route, à Lyon. « Il y visita, dit son biographe, M. Cretenet, son ami, instituteur d'une société d'ouvriers apostoliques, ainsi que M. Toniet, le premier membre de cette compagnie, après le fondateur ».

Il est permis de penser que l'intervention de cet ecclésiastique non seulement éminent mais très influent, ne fut pas pour rien dans le changement d'attitude du cardinal de Richelieu à l'endroit du barbier et de ses missionnaires. En tout cas, lorsque Molière vint à Lyon fin 1652 (à supposer qu'il n'y eût jamais fait de séjour avant cette date) il dut trouver dans cette ville quelque reste de l'effervescence qu'avait causée l'excommunication de Cretenet.

D'ailleurs, il s'en faut que l'absolution du Cardinal de Richelieu ait étouffé le bruit de cette affaire. Des incidents d'une grande violence se produisirent presque aussitôt au Puy ; le scandale de cette ville se propagea de nouveau à Lyon où il prit des proportions énormes, les libertins rivalisant avec des gens de bien pour obliger le barbier « tertufle » à quitter la ville.

M. Olier avait résolu d'utiliser les créténistes pour mettre à exécution un projet qu'il caressait depuis longtemps : émule de « Monsieur Vincent » en tous les genres d'activité apostolique et spirituelle, il rêvait de grandes missions pour convertir les hérétiques, comme le Saint convertissait les païens des lointaines contrées du Levant. Il avait décidé à Lyon de commencer par le Velay et le Vivarais en attendant d'étendre son apostolat à toutes les Cévennes.

De Lyon, il se rendit à Viviers, pour y visiter M. de Quaylus qu'il y avait envoyé en 1650, avec mission de seconder M. de Suze, évêque de cette ville, dans l'établissement de son séminaire diocésain. Il en profita pour proposer une mission. « Tous les curés, dit un de ses biographes, applaudirent unanimement, la demandant pour leur paroisse ». Assuré de leurs dispositions, M. Olier eut alors la pensée d'aller au Puy pour sonder celles du clergé et de l'évêque de ce diocèse, et avant de partir, il écrivit à M. de Breton- villiers (son successeur à Saint-Sulpice) la lettre suivante : « Le diocèse de Viviers est sur le point de se rendre à Notre-Seigneur ; je m'en vais demain au Puy, pour voir si le feu est prêt à s'y mettre et prendrai mes mesures pour commencer, à l'extrémité de Viviers, limitrophe du Puy, la mission que nous y pourrons ouvrir cet hiver, de laquelle on attend un succès merveilleux. Je pense, 1110n cher enfant, que nous ne pouvons pas mieux employer notre bien qu'en ces œuvres divines où il y va de sauver un million d'âmes.

Et ce qui est admirable, c'est que j' ai trouvé en passant à Lyon, un camp volant d'ecclésiastiques missionnaires tous remplis de V esprit apostolique ; je pense que nous les pourrons avoir pour ces missions ».

Durant son séjour au Puy, M. Olier se mit d'accord avec l'évêque, Mgr. de Maupas, pour y fonder un séminaire à la tête duquel fut placé l'un de ses disciples préférés, M. de Lantages. Le mandement de fondation est du 10 novembre 1652.

Tous ces détails sont de l'or pour nous. Ils nous permettent de fixer avec précision la date des événements que nous allons voir se produire et cette date importe fort à l'histoire littéraire. Ces événements commencèrent à se dérouler au cours de l'hiver 1652-1653, époque où Molière se trouvait à Lyon. Le scandale qui- s'en est ensuivi atteignait son paroxysme en 1654 à l'époque où Molière était des mieux en cour auprès du prince de Conti rencontré à Pézenas en 1653 et l'année même où Scarron a raconté les aventures de Montufar à Tolède. Il s'est apaisé par la justification de Cretenet enl656, juste au moment de la conversion de Conti, en sorte que le triomphe du « tertufle » a coïncidé précisément avec la disgrâce de Molière. Que ces coïncidences aient leur prix, qui le nierait ? Nous allons voir se former dans l'esprit de Molière, la première ébauche de son génial Tartuffe. La gestation de ce chef-d'œuvre commence à partir de maintenant : elle durera onze ans. Il est permis de croire que, durant ces onze ans, Molière, presque sans

interruption, a caressé ce beau sujet de comédie, en savourant à l'avance le goût exquis de la vengeance longuement méditée, patiemment préparée ! Scarron fut plus pressé : il raconta les mésaventures de son hypocrite Mon tuf ar dès 1654.

Ouvrons la Vie de Cretenet. Nous y lisons que, depuis le moment où M. de Richelieu eût autorisé officiellement les missions (en 1652) dans les circonstances relatées plus haut, les missionnaires « continuèrent leurs missions dans les diocèses de Lyon et de Besançon avec tant de succès que les peuples accourant de toute part pleuraient amèrement leurs péchés passés... » Je fais grâce au lecteur du trop naïf pathos d'édification auquel se complaît le biographe. Celui-ci ajoute : « Le bruit de ces prodiges de la grâce s'étant répandu de tout côté, ces Messieurs furent appelés dans plusieurs diocèses, surtout dans ceux de Viviers et du Puy, où l'on vit encore des choses plus admirables que tout ce qu'on a dit jusqu'à présent ».

On le voit, il s'agit bien de la mission organisée par M. Olier. Le biographe de Cretenet ne souffle mot de ce dernier ; pourtant, les Créténistes étaient, sans aucun doute, les auxiliaires des missionnaires recrutés par Saint-Sulpice. Ces apôtres étaient des hommes ; il me plaît que, chez les héros aussi, chacun tire la couverture à soi.

Donc, selon le plan préparé par M. Olier, M. de Maupas, évêque du Puy, appela les Créténistes à faire la mission dans la capitale du Velay. « Ce fut, dit le

biographe, cette mission qui fit le plus de bruit parce que ce fut celle où il y eut le plus de concours ». Les missionnaires prêchaient les jours de fêtes à la même heure dans quatre églises différentes. Le succès fut prodigieux

Le démon ne pouvait manquer d'en être jaloux. « Il se servit de quelques libertins pour décrier la conduite des missionnaires et les détruire dans l'esprit des gens de bien. Pour cet effet, ils parlèrent mal d'eux avec mépris et semèrent des bruits désavantageux à leur doctrine. Ils les traitèrent d'ignorants et d'indiscrets, qui avançaient des propositions scandaleuses et hérétiques, qui n'appuyaient leurs discours d'aucune autorité et qui ne savaient ni l'Ecriture Sainte ni les Pères.

« Les bruits qui se soulevèrent dans la ville du Puy continuèrent pendant d'autres missions qu'ils firent dans le même diocèse et vinrent jusqu'aux oreilles des évêques voisins. M. de Maupas qui ne voulait pas juger sur un sujet si important sans connaissance de cause, se transporta à Monistrol, où l'on faisait alors la mission, pour entendre ces missionnaires dont on lui avait dit tant de mal et pour mieux les connaître, il voulut les surprendre ».

Finalement cet évêque édifié les invita à venir travailler dans son diocèse. Nous en savons plus que le biographe sur ce sujet ou plus qu'il n'en veut dire : M. de Maupas était pleinement d'accord avec M. Olier pour l'organisation des missions créténistes, bien avant qu'il se transportât à Monistrol.

Ici intervient la seconde persécution des gens de bien et il semble que ces gens de bien n'étaient pas moins acharnés que les pires libertins. Il importe d'ailleurs assez peu de savoir qui des libertins ou des gens de bien écrivent tel libelle, organisent telle manifestation. Ce qui nous intéresse, c'est la physionomie que prit la ville de Lyon de 1652 à 1656 et le spectacle que très assurément Molière, durant les longs séjours qu'il y fit, ne cessa d'avoir sous les yeux. Nous suivrons pas à pas le récit qu'en a laissé le biographe de Cre- tenet, en l'illustrant d'un précieux document qu'Edouard Fournier recueillit jadis dans ses Variétés historiques et littéraires. C'est un recueil de libelles anticréténistes, publié en seconde édition en 1656, à Lyon. Fournier sentit bien que Molière avait pu s'en souvenir en composant Tartuffe ; mais, dans l'ignorance où il était de l'existence de Cretenet, il avait cru que ces pamphlets visaient une secte « moitié janséniste, moitié vaudoise ». On verra qu'effectivement les « persécuteurs » du pauvre homme tentèrent de le faire passer pour Vaudois.

Cette erreur évidemment était déconcertante. Pourtant on lira ces pièces et peut-être s'étonnera-t-on qu'il ne se soit jamais rencontré, pour les mettre à profit, un seul de ces commentateurs de Tartuffe qui se donnèrent mission de semer les énigmes dans les chefs- d'œuvre de Molière, sous prétexte d'en expliciter la philosophie. Les Variétés littéraires de Fournier ont été publiées en 1863.

Voici le titre du recueil de libelles lyonnais. Il n'est pas des plus concis :

La doctrine de la nouvelle dévotion cabalistique, composée des véritables maximes que la nouvelle secte (formée depuis peu dans Lyon par un barbier estranger, natif du conté de Bourgogne, d'où il tasche de Vestendre aux environs au grand dommage de la vraye et ancienne piété) observe constamment, dans la pratique et méthode qu'elle tient à conduire les âmes, par l'Oraison mentale, apparemment à la perfection, mais en effet à la folie, ou du moins à la simplicité, et à tirer à soy leurs biens, dans la bourse qu'il prétend estre commune à tous.

Le tout mis en la forme de simple poésie, sans fiction ou priudice aucun de la vérité, pour la substance des choses, afin qu'il soit appris plus aisément et agréablement de ceux qui ont encore quelque soin de ne perdre ny leurs ames ny leurs biens.

Seconde édition.

Ils se vendent en rue Mercière, à l'escu

de Venise.

M. D. C. LVI

« On appela, dit le biographe de Cretenet, les assemblées qu'ils faisaient pour ce sujet (la propagande de l'Oraison mentale) des cabales suspectes et dangereuses. On soutint hautement que plusieurs avaient déjà perdu la cervelle (1) et que l'on ne devait pas moins

(1) Les mêmes protestations contre l'oraison mentale seront formulées en 1660, à Caen, par l'abbé d'Aulnay. Celui-ci explique qu'on enseignait à l'Ermitage, une espèce d'oraison « sublime et

attendre des autres, on les montrait du doigt lorsqu'ils passaient dans les rues comme des ridicules. En un mot, il n'est point d'impostures que l'on n'inventât ni d'insultes qu'on ne leur fît pour décrier leur conduite et la rendre odieuse à tout le monde ».

On voit que les libellistes et l'apologiste sont d'accord sur les faits. Laissons maintenant parler le biographe. Il ne manque pas, malgré son désordre, d'être fort instructif :

« Ce que le démon ne put faire par les libertins, il s'efforça de l'exécuter par le ministère des gens de bien qui se laissèrent tellement prévenir contre ces bons prêtres... qu'ils se crurent obligés de déclamer contre eux, comme s'ils avaient été des hérétiques ou qu'ils avaient débité une doctrine suspecte. Ces personnes animés d'un zèle qu'ils croyaient bon allaient de maison en maison avertir les pères de famille de ne pas donner entrée à ces nouveaux directeurs, de se défier de leur conduite, de ne pas permettre que leurs domestiques se confessassent à eux, disant que c'étaient des gens qui troublaient les consciences par des scrupules et qui ne semaient dans les esprits que des opinions dangereuses et erronnées...

» Il y en eut même de si envenimés contre eux

transcendante » dite purement passive. Et il ajoute : « Cette espèce d'oraison est la source de visions et de révélations dont l'Ermitage est si fécond. » Selon lui le sieur de Bernières-Louvigny « subtilisait et faisait évaporer l'esprit de ses disciples par cette oraison raffinée ». Ainsi fait Tartuffe pour Orgon : Cretenet à Lyon, Bernières

Louvigny à Caen, mêmes types d'hommes et, de la part des satiriques, mêmes campagnes, malgré la distance et les années.

qu'ils ramassèrent sur le papier plusieurs propositions qu'ils tronçonnaient comme les hérétiques ont coutume de tronçonner les passages de l'Ecriture et auxquelles ils donnaient un très mauvais sens. Ils les montraient à tout le monde pour décrier leur doctrine. Ils ne se contentèrent pas d'en user si mal au Puy, ils envoyèrent ces propositions à leurs amis de Lyon, qu'ils engagèrent à se joindre à eux pour déclarer ouvertement la guerre à ces nouveaux prédicateurs, qu'ils traitaient d'hérétiques et d'ignorants.

» Ce fut alors que Lyon ne se montra pas plus favorable à nos missionnaires que le Puy ne l'avait été. On s'y prévint contre eux de la même manière. On prêcha hautement contre leur doctrine. On les traita de cabalistes et de sectaires qu'il fallait fuir comme des hérétiques. Il y en eut plusieurs qui poussèrent la chose bien en avant, jusqu'à dire qu'on ne devait pas souffrir un pareil scandale dans l'Eglise. D'autres composèrent contre eux des libelles diffamatoires qu'ils distribuaient dans toutes les maisons de la ville et qu'on envoya même dans les provinces les plus éloignées comme des gazettes pour divertir et avec une diligence si extraordinaire, qu'il y en eut en très peu de temps en bien d'endroits et de pays.

» A ces libelles, on ajoutait des bouffonneries pleines d'impiété, réduisant en forme de commandements de Dieu et de l'Eglise les maximes de Monsieur Cretenet et faisant son portrait et celui des prêtres qui étaient sous sa conduite d'une manière si ridicule, que tout

autre que lui en aurait témoigné du ressentiment ».

Les libelles en forme de commandements de Dieu et de l'Eglise étaient tels que voici :

Le Décalogue de la Nouvelle Dévotion

1. Un seul directeur aimeras Et le croiras aveuglément.

2. Tous tes péchez tu luy diras

Quoiqu'il soit barbier seulement.

3. Les dimanches tu te rendras A Sainct-Pierre fidellement.

4. Tes instructeurs honoreras

Afin qu'ils vivent longuement.

5. Chose aucune tu ne feras

Sinon de leur consentement.

6. Femme et fille leur fieras

Sans en avoir nul pensement.

7. De ton bien ne disposeras

Que selon leur commandement.

8. Pour la secte tu mentiras A bonne fin licitement.

9. Certains jours tu te contiendras

Au mariage mesmement.

10. Des biens d'autruy tu jouïras

Comme eux des tiens communément.

Les Commandements de la Nouvelle Confraternité

1. Mentale oraison tu feras

Tant jours festez que jours ouvrants.

2. Tous tes péchez confesseras A ceux du party seulement.

3. Et ton Créateur recevras

Trois fois dans huit jours resglément.

4. Lors œuvre de chair ne feras

Ny vendredy pareillement.

5. Jours de jeunes tu garderas

A demy mesme t'enyvrant (1).

6. Dans le party femme prendras

Et chez les autres nullement.

7. Au barbier disme payeras,

Luy fiant ton bien pleinement.

« Ce n'est pas tout, continue la Vie de Messire Jacques Cretenet, on fit imprimer une planche qui représentait les hérétiques nommés Vaudois de Lyon, lesquels avaient eu pour chef un marchand de cette ville. Au-dessous de cette planche étaient des dialogues très diffamants qu'on appliquait malicieusement à Monsieur Cretenet et aux missionnaires pour les rendre odieux et infâmes à tout le monde ».

Je n'ai pas vu cette planche ni lu ces dialogues, mais on distribua des pièces manuscrites énumérées à la fin de notre recueil de 1656, où on lit ce qui suit : « Si quelqu'un est curieux d'avoir une plus grande lumière sur les points de pratique qui ne sont que touchez et indiquez plutôt qu'expliquez et prouvez dans cette introduction, il pourra voir quelques autres petits traitez qui ne sont encore qu'escrits et qui sont entre les mains de ceux qui ont désiré d'avoir une plus parfaite connaissance du procédé de la caballe par leurs actions particulières ».

(1) Chose arrivée (note de l'auteur du libelle).

Revenons au biographe :

« Tout cela joint ensemble, dit-il, anima si fort les écoliers du collège qu'ils ne pouvaient souffrir parmi eux ceux qui se dirigeaient par Monsieur Cretenet. On faisait mille insultes à ces jeunes gens toutes les fois qu'ils venaient en classe ou qu'ils sortaient. On les raillait ou les chargeait d'injures, on appelait par dérision le fils de Monsieur Cretenet, le fils de l'Homme. On les suivait dans les rues en les huant et en les montrant du doigt. Cette persécution ne fut pas suscitée seulement par les écoliers du collège. La Providence permit que des personnes de poids et d'autorité s'en mêlassent... »

Mais nous savons déjà de quoi il retourne. On nous raconte de nouveau l'histoire des prédicateurs qui désignèrent Cretenet « si clairement qu'il n'y manquait que le nom ». Nous savons que l'incident se produisit en 1650 et se renouvela en 1655. La persécution dont nous parlons semble donc bien devoir être datée de 1654 à 1655. Or, en 1655, Molière a séjourné à Lyon six mois, d'avril à septembre, et en 1654, il y avait demeuré neuf mois, de mars à novembre. Donc il a été témoin de tout le scandale ; il a lu tous les libelles, il a entendu toutes les chansons, il a vu presque tous les couvents en ébullition, fulminant contre le barbier « tertufle » et acharnés à le détruire, selon que l'avoue , le biographe : « Presque toutes les maisons religieuses, dit-il, se soulevèrent contre le maître et contre les disciples et ces persécutions lui attirèrent le mépris et

l'indignation de bien des gens qui croyaient devoir déférer aux sentiments de tant de personnes pieuses et savantes, ne pouvant se persuader qu'elles fussent capables de se laisser surprendre et bien moins de surprendre les autres...

» Tout le gros de l'orage tomba sur Monsieur Cre- tenet, comme sur le chef de cette petite troupe. C'était à lui qu'on en voulait particulièrement... On commença par le décrier si fort dans la ville qu'il n'y était plus regardé qu'avec horreur. On avait honte d'aller avec lui par les rues, parce que partout où il passait on le montrait au doigt. On lui disait des injures ; les uns l'appelaient hypocrite, les autres bigot, ceux-ci hérésiarque, ceux-là ambitieux et chacun lui donnait des broquards selon son humeur et sa fantaisie. Il n'y avait pas même jusqu'aux enfants qui ne lui fissent insulte et dans deux occasions ils lui ont jeté des pierres comme à un chien, à qui on veut donner la fuite. Il y eut des gens qui composèrent contre lui des vers satiriques que l'on fit imprimer et afficher par les carrefours ».

Je supposerai charitablement que ces vers satiriques étaient dus à des plumes « libertines ». Car comment croire que de bons chrétiens eussent pu composer les couplets de certaine Chanson nouvelle de la Boutique Barbifique, sur l'air de : Ah ! friponne, Ah ! coquine ? (1)

(1) Chrétien ou libertin, l'auteur de cette charge n'était qu'un rimailleur sans esprit ni talent. On trouvera le texte de ses couplets dans les pièces justificatives.

L'auteur, pour ridiculiser le barbier directeur de conscience, dont la boutique est transformée en maison d'oraison, attribue à chacun des outils de sa profession « méchanique » un usage «spirituel». Le rasoir rompt sans veuvage le nœud du mariage ; la lancette devient la sangsue dont on saigne les trésors ; le bistouri ouvre bourse et cœur « comme aposthème meur » ; grâce à la nouvelle oraison qui fait perdre la raison, la sonde agit de sorte que tout se fonde dans une maison (comme la pierre dans la vessie) ; les pincettes servent à happer l'argent dans les cassettes ; le caustique adoucit le feu du rasoir : il enlève le sentiment ; l'oraison, elle, enlève l'entendement ; le peigne ajuste les mœurs des petits directeurs, mais il écorche la richesse des sectateurs ; les ciseaux taillent dans les biens des. dévots au bénéfice de la bourse commune ; la savonnette lave les pénitents et leur fait l'âme nette en dégraissant leur bourse. Un couplet est réservé au relève-moustache, mais je n'ai jamais su en comprendre la malice, ni même lui donner un sens à peu près raisonnable. Les vergettes, la brosse, le frisoir servent à procurer aux apprentis directeurs (pour la plupart venus de leur village crasseux et pareils à des oisons,) la mine ajustée et frisée qui leur permettra de capter - les bonnes grâces des dévotes. Ne parlons pas des emplois attribués à l'emplâtre, aux ventouses, au miroir, au bassin et au bandage : l'auteur, en style tarabiscoté, ne fait que ressasser de lourdes plaisanteries et de vagues accusations d'hypocrisie, de grivèlerie ou d'abus de confiance.

Le couplet du frottoir mérite, au contraire, d'être cité textuellement : il formule, sinon avec esprit, du moins avec netteté, un grief précis.

Le Frottoir

Si parmi la peine

D'une longue mission ;

L'ouvrier perd haleine

Dans la prédication,

Crainte de se tuer

Pour se trop remuer,

Une suivante dévote

Sèche et frotte, sèche et frotte

S'il vient à suer.

Une autre pièce intitulée : Instruction aux Prédicants de la Secte nouvelle, fait allusion également à l'habitude que certain apôtre de l'oraison mentale aurait prise de se faire masser ou frictionner par deux dévotes après chacune de ses prédications. Le nombre deux a son intérêt : Scarron, dans ses Hypocrites, donne aussi deux compagnes à Montufar.

D'autre part, la gourmandise des créténistes et de leur directeur général est relevée, dans ce même libelle, avec une particulière insistance : la sensualité de ces hommes de Dieu affecte des formes variées, ridicules ou scandaleuses :

Assez matin messe diras

Pour déjeuner secrettement.

Un bon bouillon avalleras

Et deux jaunes d'œuf sobrement

Après quoy de mesme prendras Deux noix confittes seulement (x). Chaque semaine un jour prendras Pour te reposer doucement, Et ton embonpoint ne perdras Pour te donner trop de tourment. Au sortir de la chaire iras Te faire sécher promptement... Un bon feu te procureras Pour empêcher l'enrouement Deux dévotes tu mèneras Pour te frotter soigneusement ; Mais pour l'exemple tu feras Que le tout soit secrètement. Des champs à la ville viendras Plein comme un œuf fait fraischement ; Sur ton cheval tu porteras Du temporel abondamment. Dans l'âme tu tesmoigneras Rapporter grand contentement.

On chantait encore des couplets de cette sorte :

Aux Dames de l'Oraison faite au Puy et se chante partout

A la minuit se coucher d'ordinaire Après avoir fait ensemble grand- chère, Beu des santés et fait le réveillon. Est-ce le fruit qu'apporte l'oraison ?

(1) Les noix confites étaient alors une des friandises, une des chatteries à la mode. Voir ce qui en est dit dans les Nouvelles Instructions pour les confitures ; les liqueurs et les fruits. Paris, Sercy,

1692, in-12°. (Note d'Edouard Fournier).

On fait intrigue, on cajole, on se moque ;

Le double sens nullement ne vous choque,

Vous en riez et le trouvez fort bon,

Est-ce le fruit qu'apporte l'oraison ?

Vous vous piqués d'une belle conqueste,

Et tous les soirs vous les passez en feste,

Vous épuisez le sçavoir de Crepon (1).

Est-ce le fruit qu'apporte l'oraison ?

Le directeur vous presche pénitence, Monsieur Tenant en crie à toute outrance, Pourtant toujours on vit de la façon:

Est-ce le fruit qu'apporte l'oraison ?

Vous accordez de si belle manière

Le monde, Dieu, le plaisir, la prière,

Qu'il n'en est point de si bon compagnon

Qui ne voulust ainsi faire oraison

Je pourrois bien dire quelque autre chose Mais par respect je me tais ou je n'oze,

Car je yeux croire, après cette leçon

Que vous ferez un peu mieux l'oraison.

Il apparaît à la lecture de la Vie de Cretenet que l'oraison mentale causa souvent des divisions dans les ménages. « Tant de bien que produisait la pratique de l'oraison mentale attira sur ceux qui l'enseignaient la rage du démon et la persécution du monde. Il n'est rien que l'on ne fît pour décrier ce saint exercice : on suscita les maris contre les femmes pour les en détourner... »

(1) C'est le meilleur pâtissier du Puy (note de l'auteur du libelle).

Nous avons un libelle concernant l'intrusion de notre « tertufle » dans les ménages. Avant de le reproduire, il importe de citer le témoignage de M. Périllon, un des disciples de confiance qui a conduit plusieurs années les missions créténistes : « M. Cretenet, dit ce saint homme, travaillait à sauver les petits et les grands, les pauvres et les riches, les ignorants et les savants ; il prenait un soin particulier de leur apprendre à tous de faire l'oraison mentale... Il ne travaillait pas avec moins de succès à l'égard des gens mariés : il leur donnait des avis fort salutaires pour bien élever leurs enfants, pour vivre saintement dans le mariage et pour conserver la paix dans leurs familles. On en a vu même parmi eux qui, par le moyen de l'oraison et de la conduite de vie qu'il leur prescrivait, étaient dans le mariage comme n'y étant pas et qui, pour l'amour qu'ils avaient pour la chasteté, vivaient par un mutuel consentement dans la continence, principalement lorsqu'ils étaient hors d'espérance d'avoir des enfants ».

D'autre part, c'était l'habitude des Confrères du Saint-Sacrement de faire monter les enfants et les domestiques au grenier pour leur faire le catéchisme. Un des pamphlets de Lyon blasonnait l'apostolat « ménager » de Cretenet et des créténistes. En dépit de la vulgarité du ton et de la platitude du style, il faut citer le texte entier de cette pièce capitale dont chaque vers devrait être confronté avec le texte de Tartuffe.

Instruction du Directeur Général aux Femmes

Mariées de la Caballe

De bon matin te lêveras A la même heure règlément ;

Au galetas tu monteras Pour méditer plus hautement ;

Ta famille y recueilleras Sans souffrir qu'aucun soit absent; Mais en peine ne te mettras Si quelqu'un médite en dormant. De ce lieu tu ne bougeras Que le temps coulé pleinement ; De là pour rien ne sortiras Quand il presseroit grandement. Ton oraison n'interrompras Quelque cause le demandant. Beaucoup moins du tout l'obmettras Pour ne pecher mortellement. (1) Quand un des tiens reconnoistras Parler contre ce document,

De ta maison le chasseras Comme du demon l'instrument. Les pedagogues recevras Veu mon billet tant seulement, Aveuglement tu les prendras Comme envoyé du firmament.

De luy les points écouteras Soir et matin en te levant,

Mesme respect tu luy rendras Comme à moy personnellement. Dans ta maison rien ne feras Sans consulter mon lieutenant.

Et plus mal ne le traitteras

(1) Cf. Tartuffe,

Que s'il estoit ton propre enfant.

A ton mary n'obéiras Qu'à ta volonté seulement. Cependant tu travailleras De le posséder pleinement ;

Du mariage luy diras Que c'est certes un sacrement, Mais par addresse tascheras De l'en dégoûter doucement. L'oraison tu luy prescheras Comme un plaisir plus innocent ; Le devoir luy refuseras Sur l'accez du Saint-Sacrement.

Le mesme aux festes tu feras Pour les chaumer plus saintement ; Par là tu le degouteras Et n'auras de luy plus d'enfant. Ceux que desjà possible auras, S'ils sont enfans tant seulement, En pension tu les mettras A beau conte (1) en mon logement, Et plus ne t'en soucieras,

Mais de prier uniquement,

A moy tu t'en rapporteras,

J'en auray soin fi.delement.

S'ils sont grands, tu commenceras D'agir impérieusement,

Pleine authorité tu prendras Pour les conduire absolument ; Aux miens tu les obligeras De- se confesser règlement,

Et tu les desheriteras S'ils ne le font exactement.

(1) C'est-à-dire fi. bon compte.

Le mesme au serviteur diras Et servantes pareillement.

Puis ton mary tu rangeras

Par pieté subtilement :

De l'enfer souvent parleras Pour luy troubler l'entendement ; Comme toy le disposeras

A suivre nostre règlement.

Ta maison à Dieu gagneras

Si j'en suis maître absolument. Cela fait, les clefs saisiras

Du cabinet et de l'argent ;

De tous les biens disposeras

Par la clef de ce document ; Avec l'oraison tu feras

Plus qu'on ne fait communément, Coffre et cabinet ouvriras

Et non pas le ciel seulement ; Nais ingrate tu ne seras

A ton directeur bienfaisant, Par qui chez toi gouverneras Biens et mary pareillement ;

A moy donc tu te soumettras Pour ta conduitte entierrement. Jusqu'à la mort tu regneras

Si je te dresse uniquement.

Ta maison commune rendras

A tous ceur de mon regiment. Ton argent propre ne diras, Mais le tiendras indifférent.

Plus volontiers le donneras Au plus petit commandement Que pour t'enrichir ne prendras Ce qui t'est dû bien justement ;

Chez moy tribut apporteras

Preuve de ton destachement. Chemises, linceuls donneras

Pour vestir mes gens du Levant (x). L'argent mesme n'espargneras Sans esperer remboursement.

Car à grand honneur tu tiendras De fournir à ce qu'on pretend. Aucune aumosne ne feras

Aux capucins absolument.

Hermite et moine escarteras Par un : Dieu vous doin ! seulement. Jusques à ce que tu sauras

Qu'ils parlent de nous autrement. Les jésuites fuïras,

Comme je les crains grandement ; De mes secrets ne leur diras Pas même le plus innocent.

Par cela seul tu les craindras Qu'ils me veulent mettre à néant.. Au grand directeur tu feras

Ta confession sechement.

Tous tes péchez tu luy diras

A l'oreille confidemment ;

De tout pire rien ne craindras Pour ton meilleur gouvernement. Et baiser de paix recevras Comme sceau de ce sacrement. Continence tu garderas

Avec ton mary frequemment (2) Et pour ce faire te mettras

(1) Les Cretenistes s'intéressaient donc aux missions étrangères.

Preuve de plus qu'ils sont aux ordres de la, Compagnie du S. Sacrement. Montufar aussi reçoit des dons de linge.

(2) Chose conseillée et pratiquée (note de l'auteur du libelle),

Dedans un sac separement.

Nul domestique ne prendras

Que de nostre main seulement.

D'artisan ne te serviras

Qui ne soit de nostre element.

Bien moins les tiens allieras

A qui de méditer n'apprend. (1)

Vis au reste ainsi que voudras :

En observant ce règlement,

Tout droit au ciel tu t'en iras.

N'en doute mie, asseurement

Après la mort y monteras

Beaucoup plus viste que le vent.

Mais reprouvée tu seras

Si tu ne gardes ton serment.

Les sujets de scandale et de suspicion ne manquaient pas ; ni les ragots. Les missions étaient coûteuses et les missionnaires étaient « de pauvres prêtres sans crédit, sans bénéfice et sans argent. » Qui finançait les grosses dépenses de l'apostolat créténiste ? Nous le savons, nous, à peu près. M. Olier nous l'a révélé dans sa lettre à son disciple Bretonvilliers : « Je pense, mon cher enfant, que nous ne pouvons pas mieux employer notre bien qu'en ces œuvres divines. » Il s'agissait des missions de Viviers et du Puy. La Cabale des Dévots finançait donc, pour une part, les entreprises créténistes. Mais, le barbier, tel que nous avons appris à le connaître, était homme de ressources ; matois et ingénieux, il savait, comme dit le proverbe,

(1) Voilà qui rappelle bien l'histoire d'Orgon et sa toquade de marier sa fille à Tartuffe.

amener l'eau à son moulin. Il avait transformé sa boutique en pension et sa maison en séminaire ; il y eut là pour ses œuvres une source de revenus réels qui a été chansonnée par les libellistes. Il en existait d'autres, peut-être moins innocentes. Le biographe n'entre point dans de longs détails à propos de ces questions de finances. Il donne pourtant à entendre que le public ne fut point sans se demander d'où venait l'argent et qu'il s'étonnait de l'abondance avec laquelle les fonds affluaient dans la caisse de la « Boutique barbifique » :

« Dieu, dit-il, leur procurait comme par miracle, leur subsistance et tout ce qui était nécessaire à leurs travaux. On s'en étonnait et on aurait lieu de s'en étonner, si on ne savait pas que la Providence a un fond inépuisable pour ceux qui se confient en elle et qui travaillent à l'exécution de ses desseins ; aussi leur arrivait-il souvent comme aux apôtres de la primitive Eglise. Des personnes leur apportaient parfois des sommes considérables pour subvenir à leurs nécessités, d'autres s'offraient de fournir à tous les frais des missions et dans le temps que leur fond était épuisé et qu'ils ne savaient plus où prendre de l'argent, on leur en apportait lorsqu'ils y pensaient le moins, sans savoir souvent d'où il venait... En effet, ils n'ont jamais manqué des choses nécessaires à la vie, même dans les voyages qu'ils étaient obligés de faire pour passer d'un lieu à un autre et pour aller dans des diocèses éloignés où on les appelait. »

Les pamphlets de la grande persécution nous renseignent avec plus de précision sur les moyens employés par Cretenet et ses missionnaires pour se procurer des ressources. On les accuse d'avoir abusé du droit, accordé par. l'Ecriture aux ministres du Seigneur, de vivre de l'Autel. On insinue qu'ils ont tiré traite autant qu'ils ont pu sur la ferveur des néophytes et qu'ils ont alimenté la « bourse commune » avec le fruit des larcins des femmes, même avec les biens des fils déshérités par leur père pour avoir manqué de respect envers les saints de la cabale. Médisances ou calomnies, nous avons déjà rencontré ces griefs.

D'autre part, les missionnaires créténistes faisaient commerce d'objets de piété et surtout de livres spirituels. Ils obligeaient en quelque sorte les néophytes et les associés de leur secte à faire usage exclusivement de certains manuels d'oraison. Le fait est enregistré dans le libelle intitulé : Instructions aux Prédicants de la Secte nouvelle. (1)

Après toy livres porteras

Pour en vendre à denier content.

Et sur un chacun gaigneras

Plus que ne ferait un marchand :

Car tout le lucre qu'y feras

Se fait pour Dieu licitement.

La bourse commune enfleras

De tout gain indifféremment

Plus de biens y ramasseras

Meilleur sera ton traittement.

(1) Voir le texte aux pièces justificatives.

Au Bruno vogue donneras

Vers les plus dépourvus d'argent.

L'Introduction loueras

Aux femmes principalement.

Mais les Thoniels tu mettras

A deux doigts du firmament.

A tout propos tu chanteras

Que c'est un docteur éminent ;

Mais pour l'oraison tu diras

Qu'il n'en est point de plus sçavant.

Autre que toy ne permettras

En débiter publiquement

Et ton gain ne partageras

Avec aucun autre marchand....

L' Introduction qu'on prescrit de recommander principalement aux femmes est-elle le fameux ouvrage écrit par saint François de Sales à l'intention de Timothée ? Ce n'est pas tout à fait impossible a priori ; mais on ne voit pas quel intérêt la secte pouvait avoir à prôner l'introduction à la Vie Dévote. M. Olier a publié dans ce temps là une Introduction à la Vie et aux Vertus chrétiennes. Ce doit être ce livre dont il est question dans le libelle.

Quant à M. Thoniel, on peut croire qu'il pourrait bien être le même que ce M. Toniet déjà nommé qui, au dire de M. Olier, était le premier après M. Cretenet dans le camp-volant des missionnaires et qui avait défendu avec tant de chaleur le barbier auprès du cardinal de Richelieu.

L'éditeur des libelles de Lyon affirme l'exactitude matérielle de tous les faits qui y sont enregistrés.

Effectivement, la confrontation des pamphlets avec la biographie ne laisse pas d'être un peu troublante : elle démontre qu'à tout le moins le Barbier commit des excès de zèle, des indiscrétions, des imprudences de nature à faire suspecter la sincérité de ses sentiments et le désintéressement de son apostolat. Il ne se contentait pas de diriger des prêtres, ni de s'ingérer dans la conduite des femmes mariées ; il dirigeait aussi des filles vivant ou non en communauté.

« Creténet faisait des conférences spirituelles dans les maisons de filles qui vivaient ensemble et qui gardaient exactement le petit règlement qu'il leur avait prescrit ; dans celles de personnes de sa connaissance, lorsqu'on l'y invitait de parler de Dieu, et encore très souvent dans la sienne à ses pensionnaires, aux gens du monde, et surtout aux écoliers et aux prêtres qui s'adressaient à lui pour être instruits dans la vie spirituelle : il n'était pas jusqu'aux plus petits enfants qui n'eussent part à ses salutaires instructions, car il faisait une fois toutes les semaines des catéchismes familiers à ceux qui allaient aux écoles que des filles dévotes prenaient par son conseil dans leur maison... Il a même gardé chez lui une de ces filles pour y tenir une école... ».

Telle était l'ardeur de son zèle apostolique — le mot est dans la biographie — qu'en voyage il arrêtait les gens pour les prêcher -et les inciter à la pratique de l'oraison. Il faisait cette charité « aux bergers qu'il trouvait à la campagne, aux valets, aux servantes,

aux maîtres et aux maîtresses des logis et des maisons où il allait.. ».."

Pour répondre, évidemment, aux accusations de cupidité et d'ambition qui ont été formulées contre son saint, le biographe s'empresse d'ajouter : « On ne saurait imaginer un désintéressement plus grand que celui de M. Cretenet. L'intérêt que l'on peut retirer de la charité que l'on fait au prochain, peut se réduire à trois choses : aux biens qui en reviennent, à la gloire que l'on en reçoit et à la satisfaction que l'on y prend. Monsieur Cretenet a eu en horreur toutes ces sortes d'intérêt. »

Longuement, méthodiquement, trop longuement peut-être et trop méthodiquement, l'auteur prouve ensuite le bien-fondé de son assertion. Mais dans un autre chapitre, il avoue que Dieu révéla à Cretenet en quoi il avait manqué en la conduite des autres. Ces défauts ne venaient, il est vrai, que de son zèle. « Le premier était un désir un peu trop empressé de l'avancement spirituel de ceux qui s'adressaient à lui. En effet, la nature avait quelque part à cet empressement qui le faisait solliciter vivement et sans relâche ceux qui voulaient s'appliquer au bien. Il leur disait souvent qu'il ne se mêlerait plus de leur conduite s'ils n'exécutaient fidèlement les choses qu'il leur prescrivait...

» Le second était d'avoir conseillé à des prêtres qui auraient pu travailler à la mission, d'accepter des cures » (avec les bénéfices, naturellement).

» Le troisième, d'avoir donné trop de pouvoir et d'autorité à quelques particuliers qui s'en étant prévalu, avaient fait beaucoup de peine aux autres.

» Enfin, il se ressentissait un peu trop lorsque quelques personnes qu'il dirigeait abandonnaient sa conduite... Comme il en avait vu plusieurs tomber dans de grands désordres après s'être retirés de sa direction, il ne pouvait s'empêcher de craindre pour ceux qui les voulaient imiter ».

Quelqu'un dira peut-être que ce sont là des peccadilles. Il se peut. Mais, sous la plume du biographe de Cretenet, il est des euphémismes qui méritent d'être interprétés. On doit savoir ce que parler veut dire. Le désintéressement du barbier n'était point absolu, ni du côté de la gloire, ni du côté du propre sentiment. Quant aux biens qui ont pu lui revenir, on a vu ce qu'en pensaient les libertins et les gens de bien de Lyon et du Puy. Le biographe, par ailleurs, cite de son héros certains traits de « patience » renforcée de générosité et de libéralité, qui pourraient suggérer d'étranges doutes à de moins bien intentionnés que nous.

« M. Cretenet, écrit-il, ne souffrait pas seulement les injures avec patience, il prévenait ceux qu'il savait avoir de la haine contre lui, il leur faisait même des présents pour leur donner des marques plus sensibles de sa charité et changer la mauvaise disposition de leur cœur. C'est ainsi qu'il en usa à l'égard d'une femme qui l'avait cruellement offensé et qui, pour autoriser l'outrage qu'elle lui avait fait, déchirait partout sa

réputation. Monsieur Cretenet le sachant, résolut de s'en venger, mais voici comment : il lui envoya des présents, ensuite il lui fut rendre visite, comme à une de ses meilleures amies, et pendant cette visite il l'entretint avec tant de- douceur et de cordialité, que cette femme toute confuse de ses médisances et de la charité extraordinaire de M. Cretenet, qui rendait le bien pour le mal, fut une de celles qui parla de lui avec plus d'éloges et qui conçut le plus d'estime pour sa vertu et son mérite.

Il se vengea de la même sorte de certaines personnes qui déclamaient publiquement contre lui... »

Honni soit qui mal y pense ! Je doute pourtant que ces édifiantes anecdotes aient converti beaucoup de libertins ou même de gens de bien à la religion crété- niste.

Toujours est-il que les esprits s'échauffaient à ce point que des désordres se produisirent dans la rue. « Un jour, une troupe d'écoliers suscités sans doute par le démon vinrent l'insulter jusque dans sa maison, ils firent un grand tumulte à sa porte, ils déchirèrent à coups de couteau les chassis de sa boutique et auraient sans doute poussé la chose plus loin, si un échevin qui était son voisin et ami ne fût sorti pour écarter et chasser cette troupe mutine.

» Dans une autre rencontre, un particulier voulant faire paraître son esprit et se signaler plus que les autres, exposa dans un lieu où il y avait un grand concours de monde, un tableau en forme d'énigme dans

lequel il avait fait dépeindre Monsieur Cretenet sur un chariot, les yeux bandés, traîné par des ânes qu'il conduisait : comme s'il eût voulu dire par là que c'était un aveugle qui en conduisait d'autres dans le précipice. Il avait ajouté à cette peinture bien des choses pour tâcher de rendre sa conduite ridicule et par son état de laïque et par sa profession de chirurgien.

» Enfin, on n'entendait parler d'autre chose par toute la ville : chacun disait qu'on ne devait point souffrir qu'un homme de la lie du peuple se mêlât de conduire des âmes et qu'il s'érigeât en directeur ; qu'il fallait s'opposer à cette nouveauté et ne pas permettre des exemples d'une si pernicieuse conséquence. On en vit un qui voulant faire le prophète dans une assemblée fort nombreuse dire que bientôt la tête de ce monstre serait coupée et tout le corps démembré et qu'ainsi on ne devait rien épargner pour détruire cette secte : c'est le nom qu'on donnait à cette petite troupe.

» Pour en venir plus promptement à bout, on alla trouver le prévot des marchands, qui était pour lors M. le Président Pierre Guignard, et on le pria de chasser de la ville Monsieur Cretenet, comme le chef de cette hérésie. On lui dit pour l'y obliger qu'il était à craindre que le peuple ne se mutinât et ne fît quelque affront à cet homme qui était l'exécration de tout le monde. » Le magistrat, qui était prudent et sage, renvoya les plaignants à Mgr l'Archevêque.

» Alors on avertit M. Cretenet qu'il n'était pas en sûreté dans la ville, que le peuple était furieusement

mutiné contre lui, qu'il ferait bien de se retirer avant qu'on ne le chassât ignominieusement, et qu'il ne lui arrivât un plus grand mal (1).

» Cretenet ne se laissait pas décourager... Il priait pour ses persécuteurs et demandait pardon pour eux avec des paroles pleines d'amour... Il encourageait ses disciples et quand après de semblables discours on lui venait rapporter ce qui s'était dit ou fait contre lui ou contre ses disciples, il ne manquait jamais de les faire mettre à genoux et de les inviter à prier Dieu pour ceux qui les persécutaient... Quand on s'en prenait directement à lui et qu'on le chargeait d'invectives et de calomnies, il se disait à soi-même : « Avale, avale, tu en avaleras bien d'autres »

Il s'agenouillait encore et toujours, et il s'humiliait... Puis il priait et Dieu lui inspirait — encore et toujours — de prendre un peu plus d'autorité sur ceux qui l'entouraient, de dépenser un zèle un peu plus indiscret auprès des gens qui ne lui étaient de rien...

Voilà dans quelles circonstances et sous quel aspect, Tartuffe se montra, entre 1652 et 1656, aux yeux émerveillés de Molière, hôte assidu de Lyon.

(1) Voyez chapitre IV : Les Hypocrites de Scarron.

CHAPITRE III

La Tartuffication du Prince de Conti

(1656-1660)

« L'an 1655, dans une assemblée qui se fit à Paris, composée de plusieurs prélats, abbés et docteurs, tous illustres en piété et en doctrine, dans laquelle se trouva Monsieur Vincent de Paul, assez connu dans l'Eglise par les merveilles qu'il y a faites, on examina la conduite extraordinaire de trois personnes, dont plusieurs se formalisaient. Le premier était un gentilhomme qui faisait le catéchisme à la porte des églises. Le second était un coutelier qui faisait la controverse et qui disputait publiquement contre les hérétiques. Et le troisième était Monsieur Cretenet, maître chirurgien à Lyon, qui instruisait des séculiers et qui dirigeait des prêtres.

« Ces grands docteurs ayant considéré sérieusement la conduite de ces trois personnes et n'y remarquant rien que de très saint et de très édifiant, conclurent d'une commune voix qu'elle venait infailliblement de Dieu qui se voulait servir de ce gentilhomme pour confondre les prédicateurs qui parlent pour plaire aux doctes et qui négligent de faire le catéchisme pour instruire les simples. De celui du maître coutelier, pour humilier les savants et les controversistes qui, ne

faisant état que de leur science, ne se mettent pas en peine de toucher les cœurs par la sainteté de leur vie. Et de celui du chirurgien, pour exciter le zèle des supérieurs ecclésiastiques à former de bons clercs dans leur diocèse et à instruire les prêtres dans la science et dans la vertu qu'exige la grandeur de leur ministère. Ils ajoutèrent même que ces trois personnages étaient des hommes extraordinaires et qu'on devait les regarder comme de grands saints. Voilà le fidèle récit que Monsieur Demaupas, évêque du .Puy, qui avait été présent à cette assemblée, en a fait à trois ecclésiastiques qui l'étaient allés voir à Monistrol. »

Ainsi s'exprime l'auteur de la Vie de Messire Jacques

Cretenet.

L'assemblée de 1655 dont il est ici question était-elle l'Assemblée du Clergé ? J'incline à croire qu'il s'agit plutôt du comité central de la Compagnie du Saint- Sacrement, réuni pour préparer les décisions à soumettre à l'Assemblée du Clergé. Muni de ce certificat, M. de Maupas, ami et admirateur de l'abbé Olier, revint dans son diocèse. A son instigation, sans doute, les missionnaires de Cretenet le prièrent de faire informer sur leur doctrine et sur leurs mœurs. La sentence ne pouvait faire de doute, quand il s'agissait de justifier les ouvriers évangéliques choisis par M. Olier lui- même pour faire la mission dans le diocèse du Puy.

Le 7 avril 1656, le prélat se transporta dans son chapitre. « Il y représenta à MM. les chanoines les soins qu'il avait eus de faire instruire son diocèse par

diverses missions et singulièrement par la dernière qu'il avait procurée dans la ville. Mais qu'à son retour de la Cour, où il avait demeuré quelque temps pour des affaires publiques, (il parle de l'Assemblée du Clergé évidemment), il avait appris avec douleur que certaines personnes faisaient courir sourdement des bruits désavantageux à l'intégrité de la doctrine et à la probité de ces prêtres missionnaires, jusqu'à les blâmer d'enseigner des hérésies, de prêcher des erreurs et d'introduire de mauvaises mœurs par de nouvelles pratiques... ».

En conséquence, il demandait au chapitre de formuler une déclaration motivée sur ces accusations et de lui donner son avis touchant les bruits et les libelles qui avaient été publiés.

La déclaration du chapitre lave entièrement les missionnaires de toutes les accusations et supplie Mgr. du Puy « de faire les perquisitions nécessaires pour découvrir les auteurs des calomnies et des libelles diffamatoires qui ont couru, pour être procédé contre eux suivant les rigueurs des saints canons. »

Une information fut ouverte par le promoteur de l'Officialité du Puy, qui recueillit les témoignages de plus de vingt ecclésiastiques, lesquels conclurent tous à la louange des missionnaires. L'acte du Promoteur est du 18 avril 1656.'

L'abbé de Saint-Just, grand vicaire de l'archevêque de Lyon — n'oublions pas que le cardinal Alphonse de Richelieu était mort en 1653 — autorisa la conduite

de ces missionnaires et leur permit l'impression de ces informations qui les déchargeaient « glorieusement » des faits qu'on leur imputait. M. l'abbé de Saint-Just était membre de la Compagnie du Saint-Sacrement: il avait été l'un de ceux qui, le 3 mars 1645, avaient signé l'acte de résurrection de la filiale lyonnaise, après sa première éclipse de onze années (1).

Ainsi la Cabale créténiste triompha de la persécution

(1) La protection du vicaire généràl de Lyon ne fit jamais défaut depuis lors à Jacques Cretenet. Vers la fin de sa vie, le pieux barbier se trouva en butte aux persécutions de ses propres missionnaires, qui finirent par secouer son joug. Cretenet, qui les avait dirigés pendant des années, dut se placer lui-même sous leur direction, et cette fois, sans espoir de retour. Il ne put supporter longtemps cette situation et désira de confier la direction de son âme à quelque autre ecclésiastique plus digne de cette mission. Le biographe nous le montre prenant conseil de M. de Saint-Just qui le convainquit de s'en remettre à Dom Arnaud, général des Feuillants.

Le biographe raconte encore que M. de Saint-Just, quand il apprit la mort de Cretenet, « en fut fort touché et parla de lui avec beaucoup d'éloges, disant que l'on avait perdu ce jour-là un grand homme de bien, auquel le clergé avait de grandes obligations. »

Ce sont là des détails qui donnent bien à penser que Cretenet était affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement.

De même ceux-ci :

Cretenet fut inhumé à Notre-Dame de Montluet, église dotée d'un chapitre dont les membres avaient été, pour la plupart, ses disciples. Le fils du saint homme habitait Lyon. Il eût vivement désiré faire transporter les restes de son père dans cette ville. Pendant onze ans il ne put l'obtenir ou n'osa le demander ; enfin en 1677 il s'adressa à Messire Pierre Dutour, Doyen du chapitre, lequel, vaincu par ses pieuses importunités, ne put se défendre de lui donner satisfaction. Or les Papiers des Dévots de Lyon nous révèlent qu'un Jean-Jacques Dutour, conseiller au Parlement de Dombes, fut reçu dans la Compagnie peu de temps après (1679). Il est permis de penser que le conseiller au Parlement de Dombes était apparenté au doyen du chapitre de Montluet et que ce dernier se ressentit des influences de la Compagnie, quand il permit au fils Cretenet de transporter quelques « reliques » de son père à Lyon, où elles firent de suaves miracles.

des gens de bien, sinon de celle des libertins. Elle venait de remporter sur ceux-ci un avantage qui devait être de grande conséquence et pour Tartuffe (j'entends toujours le parti des dévots) et pour Molière. Le prince de Conti, à qui le comique et sa troupe « appartenaient » depuis 1653, s'était converti par les soins de Tartuffe ; il s'adonnait, fougueusement à son ordinaire, aux bonnes œuvres et pratiquait les exercices qui devaient le rendre digne de la parfaite « tartuffication ».

Des contemporains, notamment Daniel de Cosnac, qui fut archevêque de Valence, après avoir été aumônier de Conti, et l'abbé du Voisin, racontent en témoins oculaires la bienveillance, l'amitié même dont le comique fut l'objet de la part du prince, avant que celui-ci ne se fût converti. Du Voisin écrit dans sa Défense du Traité de Mgr le Prince de Conti touchant la Comédie et les Spectacles (1671) : « Le prince de Conti entretint longtemps une troupe de comédiens. Ne se contentant pas de voir les représentations du théâtre, il conférait souvent avec le chef de leur troupe qui est le plus habile comédien de France, de ce que leur art a de plus excellent et de plus charmant. En lisant souvent avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies tant anciennes que modernes, il prenait plaisir à les lui faire exprimer naïvement, de sorte qu'il y avait peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre que ce prince. » Voilà l'estime où le cousin du Roi tenait Molière, avant que, devenu dévot, il ne se montrât adversaire

acharné du théâtre en général et de la comédie en particulier.

La vie qu'avait menée jusqu'alors ce grand seigneur n'avait rien d'édifiant : le tableau de ses « débauches » et de ses « méchancetés » a été peint, trop sombre peut-être, par les auteurs qui croient retrouver les traits de Conti dans ceux de Dom Juan. Il est, semble-t- il, indispensable de narrer ici quelques anecdotes particulièrement « suggestives », empruntées à la chronique scandaleuse du XVIIe siècle.

Un couplet du Recueil de Maurepas viserait le prince de Conti, si l'on s'en fiait à la table générale de ce répertoire. On y prête au prince une réputation très conforme à celle qui lui est attribuée par Louis Lacour et par tous ceux qui veulent en Dom Juan reconnaître Conti .

Emplir de toutes mains sa bourse,

Permettre des maux sans ressource,

Jurer, piller et violer,

Ne respirer que la vengeance

Et ne se plaire qu'à voler.

Honni soit-il qui mal y pense !

Malheureusement, selon le texte de la chanson, ce couplet vise ((Monsieur le Prince» et le prince de Conti n'eut jamais ce titre. Même à l'époque où se chantaient ces brocards, le prince de Condé ne le portait pas encore, puisqu'un autre couplet est dirigé expressément contre lui. Il n'importe guère. Une chanson n'est qu'une chanson. Mais la maison de Conti paraît bien avoir été hospitalière aux fripons et aux aventuriers : du moins,

telle était l'impression de Tallemant, à en juger par l'historiette de Sarrazin. Celui-ci, poète galant et burlesque, cumulait auprès du prince le rôle de fou et la charge de conseiller. Ses bouffonneries, plus que ses conseils, fondaient son crédit. Elles lui conféraient, en compensation des nasardes dues à ses friponneries, le droit de voler en toute impunité tout le monde et son maître. Un certain Monterueil l'y aidait, qui fut dépêèhé à Rome solliciter le chapeau de cardinal pour son maître. A eux deux, Sarrazin et Monterueil, formaient une paire de fourbes des plus heureusement accouplés. « Ils se sont bien rencontrés, disait Ménage, pour se tirer de belles bottes de fourberies. » Un certain Dubois, qui commandait les chevau-légers du prince en Champagne, fut trouvé possesseur de six mille livres en argent « qu'il avait volé en moins de rien, dit Tallemant, sans compter les autres choses ». Plus tard, Barbezières remplaça Monterueil : celui-là dépassa tous ses émules en toutes sortes de vices. Il sentait la hart à vingt lieues. Effectivement, il fut pendu l'an 1657 : je ne sais si c'est Conti qui lui fit passer la corde au cou. Il est bien possible : le nouveau converti ne badinait pas, ainsi que l'a conté Jean Racine.

Conti n'était d'ailleurs déjà pas tendre à ceux qui le gênaient, du temps qu'il était libertin. Après sa sortie de Vincennes, il suivit à Bordeaux son frère Condé et sa sœur la duchesse de Longue ville. Condé repartit très vite guerroyer sous les murs de Paris.

Aussitôt l'anarchie commença de régner dans Bordeaux. Force fut de mettre à la raison les bourgeois indécis ou récalcitrants. Conti s'en chargea : encore avait-il besoin d'appuis locaux ; parmi la multitude des partis rivaux, il se décida pour « celui qui menaçait, qui proscrivait, qui massacrait, qui confisquait, mais qui offrait des bras pour la défense commune ». Ainsi s'exprime l'historien Bazin. Condé avait pris soin de recommander à son homme de confiance, Pierre Lenet, de faire en sorte que tous ces actés parussent être l'œuvrc de son frère et de sa sœur. Les mécontents, naturellement, en Voulaient surtout à Conti, qui se querellait parfois avec la duchesse de Longueville, mais qui se faisait toujours avec empressement l'exécuteur de ses vengeances. Toutes les violences paraissaient donc exécutées par ses ordres ou avec son àssentiment. Il y gagna une si solide impopularité que, lors d'un ultérieur séjour à Bordeaux, comme gouverneur de Guyenne, il vit sombrer son autorité dans un scandale tartuffique, suscité ou grossi à plaisir par la bourgeoisie, y compris le Parlement bordelais (1658). Ce scandale devait coûter cher à toute la Cabale des Dévots. Nous en reparlerons.

Cependant, physiquement disgrâcié, comme on sait, et moralement taré, ce violent était un faible. Brave contre les dangers de la guerre, il redoutait les maux inhérents à son état de morbidité ; la mort le terrorisait dès qu'il fallait l'attendre dans son lit. Sarrazin, qui le connaissait bien et qui, au besoin, le desservait

auprès du cardinal Mazarin, fut un jour surpris écrivant à ce dernier une lettre qui commençait ainsi : « Ce petit bossu qui fait le vaillant et qui ne l'est pas, vous demande de l'argent pour donner à des gens qui ne vous aiment point ». Et Tallemant d'ajouter :

« Le prince de Conti, sur cela, lui dit en particulier (il n'y avait que le Père Talon, jésuite, autrefois son précepteur, et son valet de chambre) : « Traître, tu mériterais que je te fisse jeter par la fenêtre ; va que je ne te voie jamais ». A deux jours de là le P. Talon, à la prière de Sarrazin qui pleurait comme une vache, obtint que cet homme lui donnât la comédie et il se mit à bouffonner si plaisamment que le pauvre prince lui sauta au cou ». Ce trait de faiblesse est décisif. Il nous persuade que le coadjuteur était bon peintre : (ç J'oubliais presque, écrit-il, M. le prince de Conti, ce qui est bon signe pour un chef de parti. Je ne crois pas vous le pouvoir mieux dépeindre qu'en vous disant que ce chef de parti était un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang. Voilà pour le public. Pour ce qui était du particulier, la méchanceté faisait en lui ce que la faiblesse faisait en M. d'Orléans ; elle inondait toutes les autres qualités, qui n'étaient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de faiblesse ».

Quoiqu'il se piquât donc d'être vaillant et quoiqu'il se vantât, bien portant, de ne point croire en Dieu, Conti, malade, s'impatientait de souffrir et tremblait de mourir. La peur de l'enfer sommeillait aux replis de

sa conscience libertine, mais superstitieuse, donc accessible au remords. Ses violences de langage, ses excès de débauche ne furent peut-être que les vantardises d'un malade qui, délivré de ses peurs, en ses jours de santé relative, faisait le matamore pour chasser, à force de paroles et de gestes impies, l'importune pensée des supplices infernaux.

Aussi bien Conti, plus d'une fois, avait-il manifesté des velléités de conversion. Dans sa prison de Vin- cennes, en 1650, il pleurait dans son lit ou lisait l'Imitation de Jésus-Christ (1). Il songeait à son salut chaque fois qu'il était en proie à de gros ennuis ou qu'il tombait malade. Cosnac, témoin oculaire, raconte dans ses Mémoires comment Sarrazin et Barbezières, qui se partageaient les faveurs de leur faible maître, se comportaient en ces occasions :

« Comme l'humeur de ce prince, dit-il, le portait à prendre toutes choses avec violence, sa dévotion était austère et ces adroits favoris jugèrent bien qu'ils étaient perdus, s'ils ne suivaient l'inclination de leur maître. Dès lors, on vit ces deux raffinés hypocrites blâmer hautement le vice qu'ils pratiquaient en secret et servir chaque jour publiquement à la messe de M. le Prince avec une dévotion aussi affectée que peu exemplaire ; car tout le monde, excepté le prince, connaissait les motifs qui les obligeaient d'en user de la sorte. » On a cru qu'il était question dans ce passage de la conversion sérieuse et définitive du prince de Conti.

(1) Il est vrai qu'il était alors bien jeune !

Mais Sarrazin est mort le 5 décembre 1654. A cette date, la dévotion n'avait pu régner que par intermittence à la cour de Pézenas.

Conti, après la paix de Bordeaux, dut s'établir à la Grange-des-Prés, près de Pézenas, où Molière fit sa rencontre à l'automne de l'année 1653. Il était en délicatesse alors avec Monsieur le Prince, son frère et sa sœur, la duchesse de Longueville, qu'il avait, dit-on, aimée un peu plus tendrement qu'il n'eût fallu... On prétend qu'il se vantait de l'avoir eue pour maîtresse. Toujours est-il qu'il était jaloux d'elle. Si l'on en croit cette commère de Tallemant, ce serait la jalousie qui aurait causé la brouille entre le frère et la soeur : « Pour Madame de Longueville, lit-on dans l'Historiette de Sarrazin, ce qui la brouilla avec lui (Conti), ce fut la galanterie de Matta ; car le prince, qui avait eu la vision de vouloir qu'on crût qu'il avait couché avec sa propre sœur, dont il avait été amoureux, ne trouvait pas bon que Matta eût l'avantage sur lui... ». Ce témoignage vaut ce qu'il vaut. Il reflète, en tout cas, ce qu'on disait de Conti et il est corroboré par un autre ragot d'une autre mauvaise langue : Bussy-Rabutin.

Le cardinal de Retz n'y contredit point : « M. de la Rochefoucauld, écrit-il, faisait croire à. M. le prince de Conti qu'il le servait dans la passion qu'il avait pour Madame sa soeur ; et lui et elle de concert, l'avaient tellement aveuglé que plus de quatre ans après il ne se doutait encore de quoi que ce soit ».

Brouillé donc avec son frère et avec sa sœur, pour

7

leur faire pièce et pour se dégager des complicités qu'il avait justement encourues dans la trahison de Condé, au moment où le Roi réclamait la tête de ce dernier, Conti se résigna, sur les conseils de Sarrazin, paraît-il, à épouser Anne-Marie Martinozzi, nièce du Cardinal. Cosnac, qui combattit ce mariage, nous montre le prince laissant cyniquement Sarrazin choisir pour lui entre les nièces de Mazarin : « J'épouse, disait-il, le cardinal, et point du tout une femme. » Le poète lui choisit la plus jolie des trois, bien qu'elle fût promise au duc de Caudale, autre type singulier de viveur sans scrupules.

Durant qu'on négociait le mariage, Conti tenta, semble-t-il, (1) de se remettre dans les bonnes grâces de Madame de Longueville. Celle-ci était tombée en dévotion et, pour parler comme de Retz, «la grâce rétablissait ce que le monde ne lui pouvait rendre ». Conti la crut séduire en faisant le dévot ; elle ne s'y laissa pas prendre ; peut-être les grimaces de Sarrazin, qu'elle détestait, la mirent-elles en garde. Le prince, de guerre lasse, se jeta dans de nouvelles débauches. On le vit courir avec acharnement les bals de Montpellier et les lieux de plaisir de Lyon. Il y récolta, dit-on, le mal napolitain. La nièce de Mazarin trouva ce joyau dans sa corbeille de noce. Les fiançailles furent célébrées le 21 février 1654 et le mariage le lendemain.

e) .Te dis semble-t-il, parce que je ne suis pas bien sûr ici de la chronologie, et il ne vaut pas la peine, je crois, de discuter longuement ce point de détail.

Anne-Marie Martinozzi n'était point déplaisante physiquement, mais il n'apparaît pas qu'elle eût beaucoup d'esprit. Peu satisfait de son marché avec le cardinal, qu'il accusait (Cosnac l'encourageait dans ses récriminations) d'avoir indignement triché sur les conditions convenues, Conti reprocha souvent à Sarra- zin de l'avoir engagé dans cette affaire. Toutefois, il paraît faux que le poète soit mort d'un coup de pincettes qu'il aurait reçu du prince. Ce qui reste acquis, c'est que, durant les premiers mois de son mariage, Conti persévéra dans les voies du libertinage : il garda la Calvimont pour maîtresse en titre.

Quant à Cosnac, il fut assez embarrassé de son personnage, après cette union déconseillée par lui. Le moyen de se tirer d'affaire lui fut procuré par le prince lui-même. Celui-ci, jaloux à toute outrance, chargea son aumônier de veiller sur sa femme : Cosnac s'acquitta galamment -de son rôle d'espion. Il voulait être évêque ; la princesse le pouvait servir.

Conti était parti, le 26 mai 1654, prendre le commandement de l'armée royale de Roussillon ; il y avait assez bien réussi et il était revenu à la fin de l'année présider les Etats de Languedoc, tandis que sa sœur, de plus en plus dévote, se remettait avec son mari. Puis il retourna achever son œuvre. Pendant qu'il était éloigné, l'évêque de Valence passa fort à propos de vie à trépas. Cosnac, qui l'apprit dans la nuit, courut à six heures du, matin éveiller la princesse ; celle-ci, sans perdre de temps, se précipita chez son

oncle. Son mari lui avait, en partant, laissé quelques blancs-seings ; elle en fit usage en faveur de l'aumônier de sa maison. Bref, Cosnac obtint d'emblée la mitre qu'il ambitionnait. Il était temps. Rentré de la campagne de Roussilllon, le prince fut touché de la grâce. Le nouvel évêque de Valence fut évincé par l'évêque d'Aleth, puis par l'abbé de Ciron. Cosnac en garda toujours rancune aux dévots. Et ne perdons pas de vue que Molière fut témoin des principales péripéties de cette comédie vécue ; pour les détails, il les dut connaître tous par Cosnac et par d'autres.

Conti, donc, s'est converti en 1655 : cette fois pour de bon. Certains en ont douté. Ce problème ne saurait être résolu par la critique profane, malpropre à juger pertinemment des effets que peuvent produire les attraits de la grâce dans une âme pécheresse, élue pour de mystérieux desseins providentiels. Mais il est constant que des mobiles purement humains peuvent contribuer à préparer le terrain, quel qu'il soit, où doit germer la céleste semence. Il appartient à la critique profane de discerner ces mobiles humains. Or, à trois siècles de distance, on en peut distinguer plusieurs dans le cas du prince de Conti.

Son amitié amoureuse pour sa sœur, d'abord. Il était brouillé avec elle ; mais il n'en éprouvait que plus impérieusement le besoin de reconquérir son affection et peut-être son estime. La voyant sincèrement dévote, il a pu croire que, par la dévotion, il purifierait une passion qui tirait son origine, après tout, d'une ten-

dresse naturelle, mais trop sensible et, à cause de cet excès de sensibilité, facile à dévier, en des heures d'égarement maladif, vers des imaginations sensuelles.

Adolescent trop tendre et à la fois trop voluptueux, il avait, sans doute, conçu l'amour à la façon de ces mystiques qui le consolaient de ses peines, en prison, quand il avait vingt ans. Au-delà du don de soi, il appelait la parfaite union à l'objet de sa tendresse ; il s'y voulait fondre et confondre ; si bien qu'il crut (tant d'autres s'y sont pris avant lui, après lui !) réaliser la fusion des âmes, quand l'extase lui venait du trouble de ses sens. Erreur subtile et pernicieuse qui perdit de plus nobles esprits et des cœurs moins ouverts aux blandices du vice.

Mes intentions sont pures ; je ne raille p-as la dévotion, ni la mysticité. Je ne vise point à salir le ravissement des saints par d'inconvenantes contaminations. Mais enfin Conti, à la veille de sa conversion, se complaisait en de coupables « délectations moroses » ; il savourait de criminels désirs : il se vantait d'avoir goûté des voluptés incestueuses. Et l'on me presse de croire qu'il devint, presque sans transition, un dévot sincère, même un mystique éprouvé. Loin de moi le mauvais plaisir des ironies blasphématoires. Je raisonne comme je puis ce mystère étonnant, qui relève peut-être uniquement de la divine folie. Pourtant, l'homme de boue préexiste à l'homme de sainteté. Je cherche cet homme-là, tel qu'il se peut offrir à la grâce, quand il gît dans la fange où se vautrait Conti.

Refuse-t-on de prêter l'oreille à des analyses trop subtiles et peut-être hasardeuses ? Du moins on accordera que l'exemple d'une sœur adorée jusqu'à l'inceste a pu influencer le cœur et la volonté d'un prince impulsif, chez qui tout était faiblesse, jusqu'à la violence même. De toute façon, nous tenons ici un des probables mobiles tout humains de la conversion du pécheur.

Il me semble en voir d'autres : l'accident, par exemple, qui suivit les débauches de Lyon ou de Montpellier. Ce prince bossu n'inspirait aux femmes aucune répulsion. Il avait, paraît-il, le visage agréable : s'il n'était bel homme, on le pouvait regarder comme un joli garçon. Il arrive, en effet, que la séduction du visage supplée aux insuffisances d'une académie tourmentée. Conti se vantait de ses succès ; rien n'interdit de penser que quelquefois il ait pu être aimé pour son visage et pour son esprit, qui étaient des plus fins. Le mal qui alors ne pardonnait pas lui signifia brutalement qu'il fallait renoncer aux noces joyeuses et aux conquêtes amoureuses. C'était la mode, en de semblables conjonctures, de faire retraite et de se tourner vers la religion. Par une pente naturelle des esprits et des cœurs, qui s'éveillait au matin désarmé pour la vie libertine, s'endormait, le soir, mûr pour la vie dévote. On en pourrait citer vingt illustres exemples, mais ils sont présents à toutes les mémoires.

Et puis Conti était jaloux, d'une jalousie incoercible et passionnée, puisque chez lui tout sentiment tournait à l'exaltation. Il en a donné maintes preuves, jusqu'à

n'épargner point le Roi lui-même. Or la dévotion était considérée par beaucoup comme un des seuls moyens vraiment efficaces de sauvegarder la vertu des filles et des femmes. Il n'est que de lire Molière pour s'en convaincre : le cas d'Arnolphe en est un exemple typique.

On nous dit que la dévotion, au temps des débuts de Louis XIV, ne menait à rien ; que, d'ailleurs, un prince du sang n'avait point besoin de ce commode manteau, ni pour abriter ses vices, ni pour se pousser dans le monde ou satisfaire ses ambitions. Je le veux bien ! Pourtant si la dévotion ne menait à rien, qu'on explique pourquoi les dévots associés et ligués en sociétés secrètes ont pu énerver le Mazarin et l'intimider, plus efficacement que ne le fit la guerre ouverte des Frondeurs. Conti, généralissime de la Fronde, inspirait à la Cour plus de dédain que d'inquiétude. Mazarin qui l'avait acheté, croyait-il, à bon compte, ne le redouta vraiment que lorsqu'il le sut affilié à la Cabale des Dévots. Vous voulez que Conti n'ait point triché avec Dieu. Je le veux aussi. Ma bonne volonté ne va pas jusqu'à me persuader que, lorsqu'il embrassait le cardinal son « oncle », il ne songea point quelquefois qu'il serait doux de l'étouffer.

Ce n'est point un conte que les dévots aient comploté contre le ministre, et plus impunément que les Princes. Conti n'avait point épousé Mademoiselle Martinozzi de gaieté de cœur ; il ressentait l'affront de cette alliance humiliante. La dévotion lui offrait plus d'une chance de revanche, la possibilité, du moins, de sourdes vengeances, d'autant plus délectables,

Encore une fois, à Dieu ne plaise que je nie l'action de la grâce en cette âme repentante. Si j'écrivais un livre d'édification, j'étudierais à fond ce beau miracle et le célébrerais avec onction. Guidé par des vues profanes dans la recherche d'une vérité simplement humaine, voici tout ce que je crois. Un prince du sang est un homme pareil à tous les autres. Conti était même un pauvre homme qui, plus que beaucoup d'autres, avait besoin de tranquillité d'âme et d'apaisement de conscience. Les mobiles humains que j'ai dits ont pu, ont dû l'inciter à regarder la dévotion comme un port de refuge après de pénibles orages. Il n'en est aucun, il est vrai, qui soit d'une noblesse certaine ; plusieurs sont impurs. Laissons les « spirituels » méditer le mystère des voies providentielles. Humainement, ces mobiles sont d'une vraisemblance psychologique satisfaisante. Il est permis de s'y tenir envers et contre tous les partis pris. Si, cependant, l'humaine psychologie de cette conversion peut sembler trouble ou inquiétante, aujourd'hui, après trois siècles bientôt, comment n'eût elle pas semblé telle aux contemporains ? Comment Molière, témoin de la vie scandaleuse de Conti, et victime, on va le voir, du zèle dévot de ce prince, se fût-il défendu de soupçons, en somme si justifiés pour qui se place à un point de vue purement humain ? Croit-on qu'il ait été le seul sceptique ? Monsieur de Ciron lui-même, prié de recevoir la confession du pécheur, recula devant une telle responsabilité. Il refusait de croire au miracle. Et pour

qui sait lire les pieuses biographies de M. Pavillon, évêque d'Aleth, la princesse de Conti elle-même ne fut pas moins sceptique durant les premiers mois de la conversion.

Reprenons le fil des événements.

Lorsque Conti vint à Pézenas, pour la session des Etats de l'année 1655-1656, Molière et les comédiens étaient en pleine faveur auprès de lui. On peut l'inférer de deux faits. Avant l'ouverture de la session, les représentants des Etats déléguèrent à leur président une députation pour lui présenter leurs hommages. Cette députation se composait de trois évêques en rochet et camail et de trois nobles députés en habit de cérémonie. « Le prince de Conti les reçut à la porte du vestibule qui regarde la cour et, après les avoir fait entrer, leur dit qu'il était forcé de les recevoir en cet endroit, parce que sa chambre était en extrême désordre à cause de la comédie ; sur ce, les compliments furent faits ». Quelques mois plus tard, il est probable qu'on n'eût point toléré, chez le prince, que des « histrions » parussent avoir le pas sur trois évêques « en rochet et camail ».

Le second fait, sur lequel nous reviendrons, c'est que Joseph Béjart obtint à cette session une gratification de 1500 livres pour un Recueil de titres et blasons, tandis qu'à la session suivante, postérieure à la conversion du prince, il n'en obtint péniblement que 500, pour la suite du même Recueil.

Quand les Etats s'ouvrirent le 4 novembre 1655,

Molière était donc toujours dans les bonnes grâces du prince ; quand il quitta Pézenas, au mois de février 1656 pour aller attendre à Bordeaux Son Altesse qui ne vint pas au rendez-vous, on peut dire que les relations étaient à tout jamais rompues entre le comédien et son protecteur. Molière, sans doute, joua aux Etats de 1656-1657, à Béziers, mais le prince de Conti n'y était pas et l'on verra qu'il en coûta à la troupe quelques écus sonnants et trébuchants. Circonstance remarquable, nos comédiens ne se trouvèrent pas à Béziers dès l'ouverture de la session. Il serait intéressant de connaître la cause de ce retard insolite, d'autant plus que la troupe n'y demeura pas non plus jusqu'à la clôture des travaux.

Au cours de la session de Pézenas, où Messieurs des Etats, selon les dires de d'Assoucy, alors commensal de Molière, « avaient la musique et la comédie tous les jours », le prince de Conti tomba malade en décembre 1655. Juste à ce moment, l'évêque d'Aleth, M. Pavillon, vint pour lui faire visite. Ce prélat devait par la suite mal tourner, comme tant d'autres, en prenant parti pour les Jansénistes. Il était alors l'un des soutiens de la Cabale des Dévots. D'une austérité redoutable, il pratiquait l'éloquence terrifiante dont les Créténistes, au dire des pamphlétaires lyonnais, usaient et abusaient dans leurs missions. La maladie avait, comme de coutume, disposé l'ânle du pécheur à cette crainte du Seigneur dont on dit qu'elle est le commencement de la sagesse. M. d'Aleth était l'homme qu'il

fallait pour attacher définitivement cette âme impressionnable au joug de la pénitence.

La maladie dont souffrait le prince était, d'après les biographes de Pavillon, « le triste fruit de ses débauches ». « Cette maladie, écrit M. Et. Dejean fut sans doute, pour cet esprit sans consistance et qui de tout temps, même dans sa première jeunesse, avait montré du goût pour la Théologie, c'est-à-dire une impulsion native vers les choses religieuses, comme un avertissement du ciel et elle l'avait mis dans une crise de retour sur soi ». Il fut saisi quand on lui annonça la visite de l'évêque et « crut entendre une voix intérieure qui lui disait : « Voilà l'homme à qui il faut que tu t'abandonnes pour te convertir à Dieu tout de bon ! » Nous connaissons ces « voix intérieures » par Cretenet. Conti « envoya quérir le soir même le prélat et voulut avoir avec lui une conférence de deux heures. Il se jeta tout d'un coup à sa tête, se déclarant disposé à passer par ce qu'il voudrait ». Il apparaît que M. d'Aleth manifesta quelque défiance touchant la solidité de ces bonnes dispositions. Le prélat consentit cependant à prêcher pour Conti devant les Etats : il parla d'abord sur le désir de la conversion, puis sur les obligations du baptême. « Le prince ayant paru tirer profit de ces sermons, ajoute M. Et. Dejean, et ses bonnes dispositions s'étant confirmées, le prélat accepta de le diriger dans les voies de Dieu. Il lui donna un règlement de vie, il lui prescrivit des prières

(1) Un prélat indépendant au XVII" siècle : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, P. 1909,

fréquentes, des jeûnes, des aumônes, l'éloignement des mauvaises compagnies et surtout il lui recommanda d'assister désormais à la messe à genoux ». On pense que Conti, dès ce moment, dut offrir des gages à M. d'Aleth et à la Cabale des Dévots, représentée par plusieurs députés aux Etats du Languedoc. Effectivement, à cette session, les Etats de Pézenas donnèrent leur adhésion à la campagne des dévots contre le duel.

Cette campagne avait commencé en 1651. A l'instigation de l'abbé Olier, le marquis de Fénelon, oncle du futur archevêque de Cambrai, avait fondé une association de gentilshommes composée presque exclusivement de militaires qui, le jour de la Pentecôte, prononcèrent publiquement, dans la chapelle de Saint- Sulpice, une protestation par laquelle ils s'engageaient à ne plus se battre en duel. Ce fut un beau scandale, mais vite apaisé. On lit dans le Vie de M. Olier : « Des personnages illustres par leur naissance, leurs charges, leur réputation, s'empressèrent de faire à leur tour cette protestation ouverte et publique ; et le prince de Condé les ayant appuyés de ses éloges, le Souverain Pontife lui écrivit un bref de félicitation. Le Prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc : exemple qui fut bientôt suivi dans plusieurs autres provinces, en particulier dans le Querci, par le zèle d'Alain de Sal- minihac. Les Etats de Bretagne, à l'imitation de ceux dît Languedoc, privèrent même du droit de séance, dans

leurs assemblées, tous les gentilshommes qui se battaient en duel. Enfin, le Roi fit adopter à sa Maison la même protestation et voulut que le Marquis de Fénelon reçût lui-même les signatures de la Cour ».

L'auteur brouille ici complètement la perspective des faits. La création de l'association contre le duel date de la Pentecôte ]651. L'approbation de Condé a suivi celle des Maréchaux, laquelle fut signée le 1er juillet de la même année. L'adhésion de la Maison du Roi a suivi une approbation officielle de la Sorbonne qui fut rédigée, après délibération entre cinquante docteurs, le 18 août. En 1651 le prince de Conti n'avait rien à faire avec le Languedoc. Le biographe d'Olier rapproche le geste des gentilshommes du Languedoc de celui des nobles du Quercy. Or, Mgr Alain de Salminihac, dont il est dit qu'il marcha sur les traces de Conti, n'obtint qu'en 1656 l'adhésion de ses collègues. Quant aux Etats de Bretagne, le confrère du Saint-Sacrement Lamoignon leur fit prendre la décision dont on nous parle, le 18 juillet 1655.

Je ne crois pas comme le biographe de M. Olier, qu'ils aient en ceci suivi l'exemple des Etats du Languedoc. Ce serait plutôt le contraire. Il y a eu presque certainement relation entre la visite de M. d'Aleth au Prince de Conti et la décision des Etats de Pézenas touchant le duel. Pavillon menait dans sa région, comme Alain de Salminihac dans le Quercy, la lutte contre les duellistes. Il avait, de son propre chef, rendu des ordonnances sévères, édictant la peine d'ex-

communication contre quiconque « offrirait ou accepterait » les duels ou simplement y participerait. Il n'admettait pas même l'excuse de la légitime défense et blâmait le P. Saint-Jure, jésuite, de professer une opinion contraire. Ses ordonnances étaient lues et commentées à Paris, chez les confrères, comme des modèles à proposer à tous les évêques de France. Enfin, c'est au cours de l'Assemblée du Clergé de 1655, celle à laquelle assistait M. de Maupas, évêque du Puy, ami de M. Olier et défenseur de Cretenet, que furent arrêtés les termes d'une lettre collective des archevêques et des évêques aux prêtres de France, avec le formulaire d'un mandement qui s'inspirait des idées de M. d'Aleth.

Toute l'affaire avait été délibérée au préalable dans les assises de la Compagnie du Saint-Sacrement. C'est pourquoi nous voyons M. de Lamoignon, parfaitement au courant de ce qui se décidait à l'Assemblée du Clergé, soumettre la question aux Etats de Bretagne dès juin 1655 et emporter le vote en juillet. A Pézenas (je n'ai pu vérifier le fait sur les pièces d'archives, mais cela paraît quasi certain), c'est à la fin de l'année 1655, ou mieux au début de 1656, après les entretiens de Pavillon avec Conti, que l'on a pu en délibérer. On remarquera que les Etats de Languedoc et les Etats de Bretagne se firent remarquer tous deux par leur zèle, puisque, au dire du biographe de M. Olier, ils allèrent au delà de ce qu'on leur demandait, et pri-,vèrent de leur droit de siéger dans leurs assemblées,

les gentilshommes qui se battaient en duel. N'est-il pas tout à fait invraisemblable qu'une décision de cette nature ait pu être délibérée contre l'avis du président des Etats, surtout alors que ce président était un prince du sang et un homme dont les colères étaient réputées redoutables ? Conti agit donc, dès l'hiver 1655-1656, comme un allié de la Cabale. Dès ce moment, il résolut de prouver par des actes éclatants la sincérité de son èhangement de vie.

Daniel de Cosnac s'efforça, non sans doute de détourner le prince de ses pieux desseins, mais de modérer son ardeur et de contenir son zèle dans des bornes honnêtes. Certains « emballements » du néophyte lui paraissaient peu convenables à son état et à son rang. Les Confrères avaient d'autres vues. Conti quitta Pézenas en février 1656, pour se rendre à Paris. Ce fut pour se mettre en rapport avec M. de Ciron, conformément aux instructions de Pavillon.

Louis Lacour a publié dans son Tartuffe par ordre de Louis XIV des extraits d'une lettre que Conti écrivit en cette occasion à cet ecclésiastique. Lacour relevait de curieuses ressemblances entre ce texte et le discours par lequel, dans la pièce de Molière, Dom Juan annonce à son père sa résolution de changer de vie. Il présentait les deux textes en la façon que voici :

Dom Juan

Oui, vous me voyez revenu de toutes mes erreurs, je ne suis plus le même d'hier au soir, et le ciel tout d'un coup a fait en moi un changement qui va surprendre tout le monde. Il a touché mon âme et désillé mes yeux ; et je regarde avec horreur le long aveuglement où j'ai été, et les désordres criminels de la vie que j'ai menée. J'en repasse dans mon esprit toutes les abominations, et je m'étonne comme le ciel les a pu souffrir si longtemps et n'a pas vingt fois sur ma tête laissé tomber les coups de sa justice redoutable. Je vois les grâces que sa bonté m'a faites en ne me punissant point de mes crimes et je prétends en profiter comme je dois, faire éclater aux yeux du monde un soudain changement de vie, réparer par là le scandale de mes actions passées et m'efforcer d'en obtenir du ciel une pleine rémission.

C'est à quoi je vais tra-

Conti

Ce n'est plus le même homme que vous avez connu qui vous écrit. Mes forces m'abandonnent, mes yeux même ont perdu leur lumière et leur clarté. Madame de Conti et moi avons résolu de donner tous les jours un certain temps à parler ensemble des choses de notre salut. Ce coup qui vient de frapper le compagnon d'une partie de . mes folies me fait voir la main de Dieu m'épargnant miséricordieusement pour me laisser le temps de faire pénitence. J'ai le désir de satisfaire à la justice de Dieu en cette vie pour tous mes crimes. J'ai presque toujours ma misère devant les yeux. On aurait peine à comprendre quelle est la reconnaissance de]| mon cœur pour une telle miséricorde. J'envisage tous mes devoirs et gémis devant Dieu de mes misères passées pour obtenir, par des prières ferventes, qu'il me fasse ressentir les effets de sa miséricorde.

vailler et je vous prie,

Monsieur, de vouloir bien contribuer à ce dessein et de m'aider vous-même à faire choix d'une personne qui me serve de guide et sous la conduite de qui je puisse marcher sûrement dans le chemin où je vais entrer.

Je prends enfin toutes les mesures nécessaires. Voulant me donner à Dieu, je traite de ce dessein avec

M. d'Aleth et l'oblige de me donner une personne en qui je puisse prendre une entière confiance.

M. Gendarme de Bévotte estime que ce rapprochement ne prouve rien : sans nier l'analogie des textes il la trouve toute naturelle et pour ainsi dire fatale : « Toute personne qui se convertit après une vie d'égarement, dit-il, donne à peu près les mêmes raisons : regrets de l'existence passée, intervention de Dieu qui a remis l'égaré dans le droit chemin, le tout suivi d'actions de grâces rendues à la bonté céleste et d'un engagement à réparer les désordres antérieurs par une conduite édifiante ».

Sans doute !-Encore est-il bon de citer les textes. On ne peut manquer d'être frappé du mouvement parallèle des idées dans les deux documents et ceux-ci se terminent par un petit paragraphe où chacun des convertis dit sa volonté de se placer sous la conduite d'un directeur de conscience. Ce n'est pas tant la similitude des termes qui frappe, ni même celle des sentiments exprimés. Mais que l'ordre des idées et que la conclusion soient identiques dans les deux morceaux, bien que rédigés un peu différemment, cela ne laisse

pas de paraître surprenant et mérite peut-être qu'on l'explique autrement que par un caprice du hasard.

M. de Bévotte fait observer que Molière ne possédait pas la correspondance de Conti avec son confesseur. C'est une question de savoir jusqu'à quel point M. de Ciron, qui connaissait la vie scandaleuse de Conti, a gardé cette lettre pour lui : il n'était point encore le confesseur du prince et on a la preuve qu'il n'a pas cru un mot tout d'abord de ce que celui-ci lui racontait. Il semble assez naturel que, sous le coup de la surprise, Ciron se soit adressé, pour être renseigné, à Mgr. de Valence, Daniel de Cosnac, hier chapelain et aujourd'hui prélat domestique de Conti. On a raconté par le détail les longues hésitations du prêtre et comment il a fallu une sorte de commandement de M. d'Aleth pour le décider à entendre l'insigne pécheur en confession. Mais quand il eut obtenu tous les apaisements touchant la sincérité et la persévérance du converti, il donna libre cours à son zèle et fit de Conti un vrai dévot selon son cœur. C'est ainsi que Cosnac se trouva supplanté. L'évêque de Valence n'était point un de ces farouches censeurs de la comédie qui excommuniaient les farceurs ; il estimait Molière ; ses mémoires attestent sa haine persévérante pour la secte des dévots. S'il avait lu la lettre de Conti à Ciron en 1656 (et pourquoi Conti ne la lui aurait-il pas montrée ?) il y a cent raisons pour une de penser que l'ancien chapelain en a parlé avec Molière, sinon tout de suite, du moins quand l'auteur de Dom Juan fut

engagé dans sa guerre contre la Cabale protégée par Conti. Ainsi pourrait s'expliquer fort vraisemblablement l'étrange ressemblance de la lettre de Conti avec les paroles de Dom Juan à son père.

Gabriel de Ciron, chanoine de Saint-Etienne, était chancelier de l'Université de Toulouse. M. Raoul Allier a publié une monographie de la Compagnie du Saint- Sacrement de cette ville ; il y a inséré de curieux renseignements sur les antécédents de ce personnage. Tous les historiens de la Fronde ont raconté les interventions du « parti des Saints » auprès de la Reine- Mère, lors du second exil du cardinal Mazarin, en 1652, pour obtenir que cet exil fût définitif. L'abbé de Ciron, qui avait été délégué à l'Assemblée du Clergé en 1651, séjournait encore à Paris et s'y agitait fort, comme tous ses confrères de la Cabale, M. Olier en tête, contre le cardinal. On le voit, au mois de juillet, accomplir auprès de la Régente, une pressante démarche, de la part de la duchesse d'Orléans, pour la supplier de consentir à un nouvel éloignement que réclame, dit-il, le peuple de Paris et des provinces. Seulement, il n'est guère bon diplomate, il parle maladroitement de l'honneur de Gaston d'Orléans qui ne permet point à ce Prince d'avoir l'air de plier devant Mazarin. Cette réflexion produit sur la Régente un effet désastreux : « Monsieur et Madame, s'écrie-t-elle, ne considèrent-ils point l'honneur de mon fils et le mien, qui me doivent être plus chers que le leur ? Non, je ne souffrirai jamais qu'il s'éloigne ».

Ciron n'était donc point un prêtre quelconque, un personnage incolore. On le connaissait pour un anti- Mazarin militant. En prenant ouvertement un tél homme pour confesseur le prince de Conti n'accomplissait pas seulement un acte de dévotion, il reprenait, sous une autre forme, sa politique de frondeur. Et Mazarin ne s'y trompa point. Cosnac raconte l'anecdote suivante qui se produisit avant le départ du prince pour l'Italie, lequel eut lieu en mai 1657. La scène se serait donc passée au début de 1657, peut-être fin 1656 : « Un jour, dit Cosnac, Son Eminence me dit, m'ayant tiré en particulier : « J'ai pris la résolution de faire arrêter l'abbé Ciron, que M. le Prince et Mme la Princesse de Conti protègent et de l'envoyer à la Bastille ; c'est un janséniste, qui fait des cabales à Paris, sous prétexte de dévotion, et qui gouverne déjà un grand nombre de dames de la cour et de la ville; M. le Prince de Conti et ma nièce ne se conduisent que par ses conseils. Je ferai grand plaisir à la Reine qui ne l'aime pas, et je sais aussi qu'il n'est pas de vos amis ». Je lui répondis : « M. l'abbé de Ciron m'est assez indifférent, et moi à lui ; mais si j'osais, je dirais à Votre Eminence que cet homme s'établissant sous prétexte de piété, sa prison ne servira qu'à faire croire au monde qu'il est important, et que sa piété le fait maltraiter. J'aimerais mieux l'envoyer à Toulouse, lieu de sa naissance. Votre Eminence par là le punira davantage». M. le cardinal rêva quelque temps là-dessus sans rien résoudre. Le lendemain, comme j'entrais chez la Reine,

elle me dit tout haut : « M. de Valence, vous êtes un méchant homme ; je suis en colère contre vous ». Et puis tout bas : « Vous avez empêché que l'abbé de Ciron n'ait été mené à la Bastille ».

Ciron n'était point janséniste : il était simplement confrère du Saint-Sacrement ; mais, ainsi que l'a noté M. Allier dans sa Cabale des Dévots, il avait été de ceux qui poussèrent à la publication des Instructions de Saint-Charles Borromée pour s'oppposer à la morale relâchée. Mazarin, à cause de cela, le prenait pour un janséniste.

Au mois d'août de la même année 1657, la princesse de Conti écrivait à son mari : « On a fort crié à l' « Académie » contre la Forture. On l'a traité d'hérétique et d'intéressé. Vous savez qu'il est autant l'un que l'autre ; on a fait mille choses contre la dévotion et que les dévots avaient leur fin. Je crois qu'on a obligation de tout cela à M. de Valence ».

L' « Académie », c'est la Cour. La Forture, c'est Ciron. M. de Valence, comme on sait, c'est Cosnac. Ce dernier se vengeait de son mieux du tort que lui avaient fait les dévots en le supplantant auprès de Conti. Voici peut-être le plus curieux : Cosnac eut pour successeur, comme aumônier de ce Prince, un prêtre créténiste. On lit en effet dans la Vie de Messire Cretenet, immédiatement après le récit de la justification des missionnaires lyonnais par le chapitre du Puy, en 1656 : « Dieu, dont les desseins sont impénétrables, voulut récompenser la patience de ses servi-

teurs ; il fit succéder le calme à tant d'orages et se servit des bruits que les envieux suscitèrent à ses serviteurs, pour leur procurer d'illustres protecteurs et de puissants amis ! Monsieur le prince de Conty ayant pris dans sa maison un de ces missionnaires pour un de ses aumôniers, les honora de sa protection et les employa aux missions qu'il fit faire dans son gouvernement de Languedoc.

« Quelques années après, M. l'archevêque de Lyon persuadé du bien qu'ils faisaient dans son diocèse pour l'instruction des peuples, consentit qu'ils fissent un établissement. dans la ville. Pour cet effet, Monsieur le Prince de Conty leur obtint des lettres patentes de Sa Majesté qui leur permettait de s'établir à Lyon, à l'Isle Adam dans le diocèse de Beauvais et à Bagniol en Languedoc. Et en même temps M. le Marquis de Coligny et Madame la Marquise sa femme fournirent aux frais de la fondation de Lyon ».

\* Ainsi, pour Molière, qui avait suivi d'un œil amusé les péripéties de l'affaire Cretenet, la conversion de Conti a forcément dû paraître intimement liée à cette affaire. Si Cretenet fut pour lui, comme il est certain, un des plus parfaits exemplaires de Tartuffe, nul doute que, dans sa pensée, son patron, le prince de Conti, ne fût à proprement parler le type par excellence du dévot tartuffié. Le comédien en fut d'autant plus frappé que, comme Cosnac, il en pâtit tout aussitôt.

Il semble bien, en effet, que la troupe, qui avait jusque-là bénéficié des largesses de Conti et des Etats,

se vit traitée avec moins de générosité. Le paiement de ses honoraires pour les représentations données lors de cette session 1655-1656 provoqua des difficultés.

Nous voyons qu'un accord est passé le 3 mars 1656 devant le juge royal de Narbonne, entre Melchior Dufort et Joseph Cassaigne étapiers, d'une part, Molière et Madeleine Béjart, d'autre part. Après la session, le prince de Conti avait fait remettre à Molière une assignation de 5.000 livres sur le fond des Étapes de la province. Dans le même temps le comédien avait reçu 6000 livres des Etats. Nous en avons le reçu signé de sa main. Il est vrai que les moliéristes ne sont pas d'accord sur l'authenticité de ce document. C'est un détail : passons. Ces 5000 livres étaient-elles la dette personnelle du prince ? Etait-ce la pension que celui-ci avait promise en 1653 au chef de la troupe ? Le prince, au lieu de puiser dans son escarcelle, a-t-il préféré donner un papier que nous voyons négocier ? Certains prétendent que le fond des Étapes comportait une sorte de chapitre des fonds secrets qui permettait au gouverneur de la province de payer sa dette avec les deniers publics. Toujours est-il que les deux étapiers acceptèrent de payer les 5000 livres, partie comptant, partie à échéance. Mais précisément, à l'échéance, ils refusèrent de faire honneur à leur signature. Il fallut un jugement du tribunal pour les contraindre à s'exécuter. De là l'accord du 3 mars 1656. On peut, sans craindre de se tromper, supposer que ce conflit ne se fût pas produit si le comédien avait été en aussi bonne

grâce que jadis auprès de son maître. Nous allons voir cette hypothèse se fortifier par ce qui s'est passé l'année suivante, aux Etats de Béziers.

Voici, en effet, ce qui fut décidé, d'après le procès- verbal de la séance du 16 décembre 1656 : « Sur les plaintes qui ont été portées aux Etats par plusieurs députés de l'assemblée, que la troupe de comédiens qui est en la ville de Béziers (ce serait celle de Molière) fait distribuer plusieurs billets aux députés de cette compagnie pour les faire entrer à la comédie sans rien payer, dans l'espérance de retirer quelque gratification, a été arrêté qu'il sera notifié par Loyseau, archer des gardes du Roi en la prévôté de l'hôtel, de retirer les billets qu'ils ont distribués et de faire payer, si bon leur semble, les députés qui iront à la comédie, l'Assemblée ayant résolu et arrêté qu'il n'y sera fait aucune considération et défendu par exprès à Messieurs du bureau des comptes de directement ni indirectement leur accorder aucunes sommes, ni au trésorier de la bourse de les payer, à peine de pure perte et d'en répondre en son propre et privé nom ».

Ce document éclaire, ce semble, l'incident de l'année précédente. A un titre quelconque, Molière avait touché jusqu'ici sur le fond des Etapes, avec la complicité ou par l'ordre du prince de Conti, des gratifications. Peut-être le prince accordait-il de son chef aux comédiens ces gratifications, qu'il faisait endosser par le « comptereau ». Lors de sa conversion, il eut des remords touchant cette irrégularité quelque peu

frauduleuse ; il s'en ouvrit à Pavillon ou celui-ci découvrit l'artifice de comptabilité. Le prélat aura considéré que les Etats ne devaient rien des 5000 livres objet des assignations du prince, et les étapiers n'auront pas été remboursés de l'argent qu'ils avaient payé comptant à Molière. Quand vint le moment d'acquitter la première échéance, ils auront refusé de s'exécuter : d'où contestation, procédure, jugement, enfin, reconnaissant que juridiquement, les « assignations » du prince de Conti étaient régulières et valables. Le devoir de surveiller spécialement les étapiers figurera plus tard dans le Traité des Obligations des gouverneurs de province, écrit par Conti, sans doute sous la dictée de Pavillon.

Bref, les Etapes payèrent la note. Mais, sur les conseils de Pavillon, on prit soin que pareil fait ne se renouvelât pas à la session de 1656-1657 (x). Molière fut sans doute avisé qu'il ne devait plus compter sur des largesses de cette nature. Le comédien tenta-til de constituer une nouvelle créance en distribuant des billets gratuits aux députés ? Toujours est-il qu'il encaissa un bénéfice sensiblement inférieur à celui des- sessions antérieures.

De son côté, Joseph Béjart, qui avait obtenu

(1) M. Raoul Allier, sur la foi de la Vie imprimée de Pavillon, rend l'évêque d'Aleth directement responsable des ennuis de Molière. Il croit que le prélat était en 1656-1657 président du Bureau des comptes et qu'à ce titre il a dû prendre l'initiative (les mesures votées par les

Etats. Il paraît que Pavillon n'a eu la présidence du Bureau des comptes que l'année suivante. Cf. Etienne Dejean : Un prélat indépendant au XVIIe siècle. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. P. 1909.

1500 livres à la précédente campagne pour son Recueil de Titres et Blasons, ne put tirer, comme on l'a déjà vu, que 500 livres de la suite de cet ouvrage. Encore reçut-il avis de s'abstenir désormais de faire des travaux qui ne lui seraient point expressément commandés. Or, il semble bien qu'il fût dans l'usage des comédiens ambulants d'exécuter des recueils de ce genre pour augmenter leur pécule. Le chevalier L'Her- mite Soliers, qui était le mari de la Vauselle attachée à la troupe de Molière, en 1652, et qui suivait cette troupe en qualité de poète et de cousin par alliance de Madeleine Béjart, composait aussi des ouvrages de blason qui lui étaient rétribués en dehors des représentations théâtrales auxquelles il pouvait prendre part.

Le premier résultat de l'emprise des dévots sur le prince de Conti fut donc de priver Molière et ses camarades d'une part importante de leurs ressources habituelles. Cette considération ne fut sans doute pas pour rien dans la résolution qu'ils prirent de quitter la province.

Au surplus, la troupe ne tarda pas à se convaincre qu'elle ne devait décidément plus compter sur son ancien protecteur et qu'au contraire, celui-ci était devenu pour elle un ennemi dangereux. En quittant les Etats pour Paris, en 1656, Conti avait donné rendez- vous à sa troupe à Bordeaux. Mais il fut retenu dans la capitale par la maladie et l'abbé de Ciron, recommandé par Pavillon, acheva sa conversion en le faisant entrer définitive-ment dans le parti des dévots.

Le prince fut alors complètement « tartuffié ». Les Annales de Voyer d'Argenson en portent témoignage : « Le 22e de février (1657) on rapporta que M. le Prince de Conty y témoignait un grand zèle pour établir un bon ordre par toutes ses terres ; et comme ses plus intimes amis étaient de la Compagnie et qu'il la connaissait lui-même, il la fit prier d'écrire aux personnes de sa confiance pour avoir des mémoires assurés de tout ce qui se passait dans les lieux qui lui appartenaient. La Compagnie accepta ce soin pour rendre service à Notre-Seigneur et pour concourir au zèle de ce pieux Prince. »

L'admission de Conti parmi les membres de la Compagnie ne devait se produire que plus tard, mais on voit par ce texte précis que déjà en 1656 et en tout cas dès le début de 1657, il connaissait la cabale, il y recrutait ses hommes de confiance, il la priait de contrôler toute sa conduite, il s'en remettait à ses avis pour le gouvernement de ses terres. Bref, dès ce moment il se comportait très exactement comme s'il était déjà un confrère du Saint-Sacrement et il en pratiquait les œuvres.

Molière et ses comédiens s'en aperçurent à la façon dont il en usa envers eux. Les statuts du Saint-Sacrement prescrivaient aux confrères d'éviter, autant que possible, la comédie et de pourchasser les histrions scandaleux ainsi que les farceurs immoraux. Conti partit en mai 1657 pour l'Italie. Il s'arrêta à Lyon en s'y rendant. Il avait avec lui un gentilhomme nommé

Montaigu. C'était un ancien capitaine, célèbre jadis par ses débauches dans tout le Languedoc : tout à coup ce mauvais soudard s'était converti. Maintenant, zélateur de la Compagnie du Saint-Sacrement, il était entièrement dévoué à l'évêque d'Aleth. Le biographe de Pavillon loue son zèle à organiser des missions dans le Languedoc. Il se pourrait que ce Montaigu fût ce gentilhomme qui catéchisait à la porte des églises et dont la dévote Assemblée de 1655 avait eu à s'occuper en même temps que de Cretenet. Ce pieux laïc professait une horreur particulière pour les farceurs et les histrions, La Vie de Pavillon nous renseigne à cet égard : « Etant un jour à Narbonne, y lit-on, M. de Montaigu vit dans la place des joueurs de farce sur un théâtre. Il alla à l'extrémité de l'autre bout de la place où ils étaient et s'étant mis à genoux, il s'adressa à Dieu et dit : Seigneur, si vous voulez que je parle à ce peuple, faites-leur quitter ces spectacles où ils sont attachés pour venir m'écouter. Dans le même temps, il. arrêta quelques femmes qui passaient pour les faire prier, Dieu et pour les instruire. Et aussitôt tout ce peuple accourut à lui et laissa là les joueurs de farce. Le lendemain et les jours suivants, il monta même sur le théâtre, où toute la ville vint l'écouter en foule et les farceurs furent obligés de quitter la ville. Il fit à peu près la même chose à Béziers, à Carcassonne et dans plusieurs autres grandes villes avec un fruit admirable ».

Tel était l'homme que le prince de Conti avait

demandé « avec beaucoup d'instances » à M. d'Aleth, pour l'emmener à sa suite dans sa campagne d'Italie. Montaigu remplaçait Molière dans l'admiration et dans la confiance du grand seigneur converti. Ce détail nous permettra d'apprécier à sa juste valeur la lettre, tant de fois citée, que Conti écrivit de Lyon le 15 mai 1657 à son confesseur l'abbé de Ciron : « Il y a des comédiens ici qui portaient autrefois mon nom, je leur ai fait dire de le quitter, et vous croyez bien que je n'ai eu garde de les aller voir ».

C'était la rupture définitive. Molière ne parut pas aux Etats de Languedoc cette année-là (1657-1658). Certains veulent pourtant l'y voir : mais vraiment sans aucune preuve. On constate sa présence avec certitude le 16 juin 1657 à Dijon. Il fait encore la. sourde oreille aux ordres de son ancien patron, puisque nous voyons qu'à cette date « les comédiens de M. le prince de Conti » ont obtenu du conseil de la ville la permission de donner des représentations au tripot de la Poissonnerie. Au mois de janvier 1658, Molière se retrouvait à Lyon pour assister à l'enterrement d'un petit du Parc. On ne sait au juste si sa troupe était avec lui ; mais elle jouait sûrement vers le carnaval à Grenoble, d'où elle partit pour Rouen. Thomas Corneille annonce le 19 mai à l'abbé de Pure, l'arrivée de Mademoiselle de Brie et de Mademoiselle Béjart qui « a grande envie, dit-il, de jouer cet hiver à Paris ». La troupe passa l'été à Rouen et sans doute y joua-t-elle au jeu de Paume des Braques où logeait Madeleine

Béjart, le 12 juillet, quand elle signa l'acte par lequel elle prenait la suite du bail du Marais pour dix-huit mois, du 29 septembre 1658 au 28 mars 1660. Cet acte fut, par la suite, annulé ou résilié. Molière ayant accompli en grand secret plusieurs voyages à Paris, avait obtenu le patronage de Monsieur, frère unique de Sa Majesté. C'est donc la «troupe de Monsieur): que l'ancien comédien du prince de Conti présenta à Leurs Majestés et à toute la Cour le 24 octobre 1658, dans la salle du Vieux-Louvre, à Paris.

Pendant que le comédien préparait à Rouen son retour à Paris, le prince de Conti, aussi indiscret dans son zèle dévot qu'il s'était montré scandaleux dans ses ardeurs libertines, accomplissait à Bordeaux des exploits qui devaient coûter plus cher à la Cabale que toutes les imprudences commises par Cretenet à Lyon, quelques années auparavant.

Qu'était allé faire le nouveau converti dans la capitale'de la Guyenne ? Si l'on en croyait les biographes de Mgr. Pavillon, il s'y serait rendu' par le commandement exprès de l'abbé de Ciron, pour se jeter aux pieds de M. de Calvimont, ce conseiller au Parlement dont il avait séduit et enlevé la femme, lors de son premier séjour dans cette ville. Je crois que le souci d'édification a jeté les pieux biographes dans quelque exagération. On a dû seulement exiger de Conti qu'il fît amende honorable et adressât des excuses à la victime de ses anciennes débauches. Il existe une lettre du pénitent à M. de Calvimont. Le prince y demandait

pardon à cet honnête homme qu'il avait déshonoré. Il ajoutait qu'il était prêt à aller se jeter à ses pieds s'il l'exigeait. L'offensé paraît s'être renfermé dans sa dignité et rien ne démontre, à ma connaissance du moins; que le prince ait effectivement accompli l'acte d'humilité qu'on lui prête. Mais il est avéré qu'on fit courir le bruit que Conti s'était agenouillé devant Calvimont. Pour nous, la renommée vaut l'acte en la circonstance. Les gens sont jugés sur leur réputation et ce ne sont pas, d'ordinaire, leurs ennemis qui s'occupent de rectifier les calomnies dont on la peut ternir. En tout cas, ce n'est point pour s'humilier devant sa victime que Conti fit le voyage de Bordeaux. En 1658, il était gouverneur de Guyenne et non gouverneur de Languedoc. Ce n'est qu'en 1660 qu'il fut nommé à ce dernier gouvernement. Avant cette date on le voit bien présider les Etats de Languedoc. Il le faisait probablement en qualité de prince du sang résidant en la province : les lois de la préséance lui réservaient cet honneur.

Se trouvant donc à Bordeaux, en 1658, en qualité de gouverneur, le prince de Conti entendit appliquer tous les articles du programme d'épuration morale édicté par la Compagnie du Saint-Sacrement. Conformément à ce programme il voulut réprimer les mauvaises mœurs. Il fit un beau jour arrêter une femme qui passait pour mener une vie scandaleuse et la fit enfermer aux Pénitentes. Ce coup de force ne fut point du goût de la bourgeoisie bordelaise: Il provoqua des

protestations par toute la ville où Conti était impopulaire depuis son premier séjour. Le Parlement résolut de présenter des remontrances touchant cet acte arbitraire de la cabale des dévots. C'était, au surplus, pour les magistrats, une excellente occasion de venger leur confrère Calvimont du prince qui l'avait offensé.

Le 12 juillet, M. de Pontac, procureur du Roi, porte plainte en la Grand'Chambre, contre une assemblée « qui choque l'autorité et les ordonnances royales et qui est composée de personnes privilégiées et non privilégiées ».

Il explique qu'il vise une congrégation illicite qui, par ses agissements « compromet la paix des ménages et fait enlever des femmes et des filles pour les enfermer dans le couvent de Sainte-Madeleine sans aucune information, ni condamnation précédente ».

Un arrêt du Parlement est rendu le même jour contre des « Invisibles » qui « décident de la réputation des hommes et des femmes et envoient dans les maisons de la ville des billets injurieux ou quelqu'un d'entre eux pour troubler le repos des familles ; ce qui fait un grand scandale, et qui pourrait causer plusieurs désordres dans les mariages et produire de pernicieuses conséquences ».

La magistrature atteinte, dans son autorité s'empressa donc d'interdire à la Compagnie dénoncée « par une notoriété publique », selon l'expression du - procureur général, « de s'assembler sans permission du Roi et de la Cour, de porter ou envoyer aucun

billet injurieux à la réputation des hommes et des femmes à peine de punition corporelle ».

Ainsi il devint de notoriété publique à Bordeaux, en 1658, qu'une cabale de dévots troublait les familles et choquait l'autorité de la justice : la question de l'hypocrisie se trouva portée devant le public par le prince de Conti en personne. Voyer d'Argenson relate ainsi ces incidents : « Le 16e de juillet, on eut avis de Bordeaux que le Parlement avait pris jalousie de la Compagnie que l'on nommait « les Invisibles ». Le sujet fut que M. le prince de Conti avait fait remettre aux Pénitentes une fille de mauvaises mœurs. Le Parlement se plaignit que le prince, qui était gouverneur de la province, faisait acte de juridiction et que c'était à la sollicitation des Invisibles ; ce fut là le commencement de la mauvaise humeur contre les dévots et de la persécution que l'on suscita contre les principales compagnies du royaume ».

Ce texte semble indiquer que le scandale fit le tour du royaume. Comment supposer que Molière, intéressé par sa rancune toute fraîche, ait ignoré ces faits ? Il les ignora d'autant moins qu'il se passait à Rouen, lui présent dans la ville, en 1658, un scandale tout pareil à ceux qu'avait causés Cretenet à Lyon, quelques années plus tôt. L'officialité y instruisait le procès des dévots de Caen, accusés, comme le barbier lyonnais et ses disciples, d'empiéter sur les attributions des autorités ecclésiastiques et de semer la division dans les familles de la ville.

Les confrères de Caen étaient surtout excités contre les jansénistes ; ils en voyaient partout ; leur chef, un laïc comme Cretenet, de Bernières-Louvigny, les découvrait, de l'aveu de ses disciples, « au flairer, comme les chiens le gibier ». La Compagnie s'était donné mission de surveiller les nouveaux prédicateurs. Si leurs sermons ne lui plaisaient pas, elle s'arrangeait pour leur faire interdire la prédication.

C'est ainsi que les confrères avaient cherché pouille au curé de Saint-Maclou, Pierre Dufour qui, devenu abbé d'Aulnay, sut tirer vengeance, avec l'appui et le concours de son archevêque, des ennuis qu'on lui avait attirés. Nous y reviendrons bientôt.

En 1658, un vicaire de Vauxelles, Etienne Norgerot, se permit de blâmer la conduite de ces dévots trop zélés. Il fut accusé devant l'archevêque de Bayeux d'ivrognerie, d'impudicité,d'impiété,de rébellion envers le Roi et, naturellement, de jansénisme. L'affaire fut portée devant l'Officialité de Rouen et le Parlement de Normandie qui se prononcèrent en faveur de l'accusé. La Compagnie de Caen fit intervenir les confrères de Paris ; ceux-ci finirent par persuader la Cour que Norgerot avait excité le peuple de Caen à se révolter contre le Roi. Par arrêt du 30 août 1659, la cause fut évoquée devant le conseil de Sa Majesté, « ordre étant donné de surseoir à toutes les décisions de l'Officiai et des juges de Caen ou de Rouen ». Et tout cela n'alla pas sans polémiques, on peut le croire : maints libelles coururent et maints sermons attisèrent le feu de la dispute.

Dans toute la Normandie, des scandales analogues se produisaient dans le même temps. A propos d'un séminaire, par exemple, à Valognes, un différend éclatait en 1658 ou 1659 dans le diocèse de Coutances et la querelle fut poussée à ce point que l'évêque de ce diocèse, le 3 mars 1660, menaçait d'excommunication les confrères, s'ils continuaient de poursuivre le prêtre qu'ils avaient entrepris de perdre.

En 1658, les confrères entreprirent une campagne de diffamation contre les Oratoriens. Le procureur du baillage ouvrit, en 1659, une enquête et l'évêque ordonna un monitoire qui eut pour effet de délier les langues et de révéler non seulement l'existence, mais les agissements de l'Ermitage de Caen. Cette Compagnie de l'Ermitage n'était autre qu'une succursale du Saint-Sacrement. Ici encore la Compagnie de Paris intervint ; en août 1659, un ordre du Conseil du Roi arrêta l'enquête. Il était trop tard. L'abbé d'Aulnay (Dufour), intéressé à se venger des dévots qui l'avaient ennuyé quand il était curé de Saint-Maclou, avait pu, grâce à ses relations avec l'Archevêché où il avait été grand vicaire, se procurer les documents de l'enquête. Il en avait joint les résultats au dossier par lui constitué contre l'Ermitage. Il n'allait pas tarder à s'en servir. Mais on voit que Molière arrivait à Paris la tête farcie des exploits des dévots, de leurs luttes avec le clergé des paroisses et avec leurs évêques, des libelles auxquels donnaient lieu les scandales qu'ils provoquaient.

Jouant pour la première fois devant Leurs Majestés le 24 octobre 1658, le comédien eut la joie de se faire bien venir du Roi, qui aimait la farce, en représentant devant lui le Docteur Amoureux. Il obtint pour sa troupe le droit de jouer, alternativement avec les Italiens, au Petit-Bourbon. Son entêtement à monter des tragédies faillit dès le début lui causer des déboires. Mais le terrain qu'il perdait, lorsqu'il chaussait le cothurne, il le regagnait lorsqu'il endossait la casaque des Sganarelles et des Mascarilles. Le Dépit Amoureux fut un grand succès. En 1659, la réputation du farceur était établie. On sait comment la représentation des Précieuses commença de lui assurer le renom d'auteur, comique de premier ordre, avec les premières attaques des alcovistes de qualité.

Au mois de mai, S ganarelle ou le Cocu imaginaire fut l'objet d'un nouveau triomphe. Donneau de Visé nous renseigne à cet égard dans l'avertissement au lecteur de La Cocue Imaginaire. «Cette pièce (Sganarelle, de Molière) a été jouée, non seulement en plein été, où pour l'ordinaire chacun quitte Paris, pour s'aller divertir à la campagne ; mais encore dans ie temps du mariage du Roi où la curiosité avait attiré tout ce qu'il y a de gens de qualité en cette ville : elle n'en a toutefois pas moins réussi, et quoique Paris fût ce semble désert, il s'y est néanmoins encore trouvé assez de personnes de condition pour remplir plus de quarante fois les loges et le Théâtre du Petit-Bourbon, et assez de bourgeois pour remplir autant de fois le

. parterre. Jamais on ne vit de sujet mieux conduit, jamais rien de si bien fondé que la jalousie de Sganarelle, et jamais rien de si spirituel que ses vers ; c'est pourquoi presque tout Paris a souhaité de voir ce qu'une femme pourrait dire, à qui il arriverait la même chose qu'à Sganarelle, et si elle aurait autant de sujet de se plaindre quand son mari lui manque de foi, que lui quand elle lui est infidèle. C'est ce qui m'a fait faire cette pièce (La Cocue Imaginaire) qui servira de regard au Cocu Imaginaire »•

Bossuet certainement se souvenait de Sganarelle quand, dans sa vieillesse, il a flétri en Molière un auteur qui sollicite les femmes à de honteuses vengeances contre leurs maris jaloux. Il avait été affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement. On peut croire qu'il se faisait l'écho des doléances des confrères d'autrefois, d'autant plus que les railleries de Molière touchant les Quatrains de Pibrac, les Tablettes de la Vie et de la Mort, et La Guide des Pécheurs visaient ouvertement leurs procédés d'éducation et leurs méthodes de direction.

Un fait surtout doit fixer notre attention : le 2 juillet de la même année 1660, un mois après la première du Cocu, le prince de Conti, l'adversaire acharné du théâtre immoral, déjà membre de la Compagnie du Saint-Sacrement de sa province se faisait affilier à la Compagnie-mère de Paris. Il a dû gémir sur l'indécence de la nouvelle œuvre de son ancien commensal. Toute la Cabale a dû protester contre ce scandale. Ce

n'est là évidemment qu'une conjecture. Mais tous les faits que nous connaissons, surtout ceux qui restent à enregistrer en font une quasi certitude.

Ainsi, en arrivant à Paris, Molière retrouva devant lui les mêmes adversaires qui l'avaient fait échouer à ses débuts et qui avaient transformé son protecteur princier en ennemi irréconciliable. Seulement il n'était plus homme à souffrir les attaques ou à endurer les brimades sans se défendre. Il résolut de rendre coup pour coup. Justement, les circonstances furent telles que l' « actualité » le devait conduire à cette résolution, si ses rancunes n'avaient pas suffi à l'y déterminer.

CHAPITRE IV

Les Dévots aux Gémonies

Les deux Écoles

(1660-1663)

Le mercredi 4 février 1660, on vit arriver à Caen cinq jeunes gens, tête nue, pourpoint déboutonné, gesticulant, hurlant, criant à tue-tête que tous les curés, sauf deux, étaient des « fauteurs de jansénisme et excommuniés ». Comme, un cortège de curieux les suivait, les uns riant, les autres commençant à hurler avec eux, on craignit de plus grands désordres et on arrêta les cinq fanatiques.

Conduits devant le juge, les jeunes gens déclarèrent qu'ils avaient agi dans la seule vue de rendre service à Dieu et qu'ils étaient prêts à mourir pour la vérité qu'ils avaient publiée. L'on en retint quatre en prison et on renvoya le cinquième chez ses parents, le médecin ayant attesté qu'il était « hypocondriaque ». Peu de jours après les prévenus furent condamnés à quatre livres d'amende et il leur fut fait défense, à eux et à tous autres, de s'assembler ni de provoquer aucun scandale. « Tous autres », ces mots visaient les confrères de l'Ermitage, considérés comme les instigateurs de ces désordres.

Quelques semaines plus tard, nouvelle affaire. Un

des jeunes gens de Caen, reconduit chez sa mère, à Silly, avait recruté là des adhérents. Plusieurs prêtres avaient lié partie avec ces illuminés. Ceux-ci avaient fait fabriquer une figure en bosse de la Vierge foulant aux pieds un dragon et l'avait exposée à la porte de l'église paroissiale avec cette inscription : Flagellum jansenistarum. Et l'on se livrait devant cette image à des démonstrations publiques qui étaient chaque jour l'occasion d'un vacarme effroyable. Les autorités civiles tentèrent de faire enlever l'emblème ; le peuple « troublé par les prophéties effrayantes » de ces agités s'y opposa ; on mit des inscriptions et des images du même genre dans diverses parties de la ville. Deux jours avant la Pentecôte, une foule d'exaltés résolut d'aller manifester à Argentan. Ils partirent de Silly, hommes et femmes, sous la conduite du clergé.

« Les prêtres avaient retroussé sur leur tête le derrière de leur soutane qui était retenue autour de leur cou par des liens de paille. Quelques-unes des femmes avaient la tête nue et les cheveux épars. Parfois, sur la route, ils ramassaient des immondices d'animaux et s'en souillaient le visage. Les plus zélés mangèrent même de ces ordures, disant qu'il fallait se mortifier le goût. Lorsque le conducteur rencontrait un bourbier bien sale, il commandait à quelques-uns de la troupe de s'y plonger et rouler. Ils tenaient en leurs mains des cailloux qu'ils heurtaient l'un contre l'autre. Ils arrivèrent à Argentan dans cet équipage et se mirent à, parcourir les rues, deux à deux, et en criant que la

foi périssait, que la foi se perdait, que quiconque voulait se sauver devait partir pour le Canada. Après quelques heures de ces mouvements désordonnés et de ces vociférations, ils retournèrent à Silly comme ils étaient venus ».

Le lendemain ils voulurent recommencer la même scène à Séez. Ils s'y transportèrent en hurlant : « Seigneur ayez pitié de nous et convertissez les Jansénistes ! » Mais des archers les attendaient. Les ecclésiastiques furent appréhendés au corps et les autres renvoyés comme fous. Quelques jours plus tard, le lieutenant-criminel de Caen renouvelait sa sentence contre les fanatiques de l'Ermitage et interdisait, sous des peines sévères, toutes leurs assemblées.

Cette décision combla d'aise le clergé de Caen, qui triomphait de la Cabale. L'ancien curé de Saint-Maclou, Dufour, abbé d'Aulnay, en profita pour publier son Mémoire pour faire connaître l'esprit et la conduite de la Compagnie établie en la ville de Caen et appelée l'Ermitage. Il y démontrait que cette Compagnie de l'Ermitage n'était rien d'autre qu'une succursale de la Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel. Les règlements des confrères de l'Ermitage, tels que Dufour les fait connaître, reproduisent les termes mêmes des règlements de la Compagnie du Saint-Sacrement. On voit dans le Mémoire que les confrères sont « persuadés que leur Compagnie est établie pour prendre soin de toutes les bonnes œuvres publiques et particulièrement qui regardent la piété et la religion et que Dieu

les a suscités principalement pour suppléer aux défauts et négligences des prélats, des pasteurs, des magistrats, des juges et autres supérieurs ecclésiastiques et politiques.

Aussi croient-ils « avoir droit de se mêler de toutes choses, de s'ingérer dans toutes les actions un peu éclatantes de la religion, de s'ériger en censeurs publics... D'autres pénètrent dans les secrets des maisons et des familles particulières... Il est arrivé quelquefois qu'ayant eu de faux avis que des maris maltraitaient leurs femmes ou que des femmes ne se gouvernaient pas très bien, les Confrères se sont ingérés, sur le rapport qui en était fait en leurs assemblées, de chercher les moyens de remédier à ces maux et ils en ont choisi de si impertinents et de si indiscrets que cela a été capable de causer bien du désordre et de la division dans les familles et dans la ville...

» Ce n'est pas seulement dans les familles particulières qu'ils s'introduisent pour en fureter tous les secrets, pour en connaître tous les défauts et pour en usurper la direction et le gouvernement, mais encore dans les maisons religieuses...

» Ils entreprennent de mettre des curés et des prêtres dans les paroisses, des supérieurs et des supérieures dans les monastères, des prédicateurs dans les chaires, des précepteurs dans les collèges et dans les écoles, des séminaires dans les diocèses et des directeurs dans les séminaires ; il s'ingèrent de vouloir établir de nouveaux monastères, de réformer les anciens, de faire

ériger des confréries, des faire faire des missions, de suggérer des testaments, de dispenser les aumônes des autres et de censurer les évêques...

» Ils tâchent d'éviter la haine de ceux qu'ils attaquent en agissant avec tout le secret qui leur est possible ; car après avoir jeté la pierre, ils cachent le bras, afin que l'on ne voie pas d'où vient le coup...

» Ont-ils un ennemi, ils tâchent de trouver un dénonciateur qui l'accuse sans faire aucunement paraître qu'ils prennent part à cette poursuite. Que s'ils jugent qu'il n'y a pas moyen de perdre un homme par les formes ordinaires de la procédure, ils tâchent, par le moyen de leurs intrigues, de le décrier auprès des puissances, afin de surprendre quelque ordre qui tende ou à l'éloignement, ou à le priver de sa liberté, ou à l'interdire de ses fonctions et le rendre inutile en flétrissant sa réputation de quelque nature d'infamie. » Tels sont les principaux griefs que relevait Dufour à l'encontre des confrères de l'Ermitage, autrement dit de la Compagnie du Saint-Sacrement de Caen dont le fondateur et le chef, M. de Bernières-Louvigny, vrai saint homme, dit-on, était mort l'année précédente (1659). Il n'est pas nécessaire de s'étendre en gloses minutieuses pour faire ressortir combien ces griefs se rapprochent de ceux qui étaient formulés à Lyon, cinq ou six ans plus tôt, à l'endroit de Cretenet et de ses disciples.

A Caen, comme à Lyon, les libertins suivirent le mouvement de protestation déchaîné par le clergé

paroissial et par les évêques. Un mauvais poète, Garaby de la Luzerne, publia une satire intitulée : Les Pharisiens du temps ou le Dévot hypocrite. Ce poème ne vaut certes pas la Macette de Regnier, mais il constitue un bien curieux document. C'est une affabulation en vers du Mémoire de Dufour, avec, en plus, quelques hardiesses libertines sur divers scandales de mœurs. Encore une fois, les choses se passent à Caen exactement de la même manière qu'elles se sont passées à Lyon.

Il suffira d'analyser ici brièvement Les Pharisiens du temps : j'en ai reproduit le texte intégral dans Molière et les Dévots. L'auteur imagine que quelqu'un le vient consulter sur le choix « d'un emploi convenable » où il trouve son compte et qui soit honorable ». Il n'a d'inclination ni pour le barreau, ni pour la carrière ecclésiastique.

Finement aux dépens du crédule et du sot

Tu n'as qu'à te pourvoir d'un état de dévot,

lui répond le satirique. « Dévot », bien entendu, cela ne s'entend pas de « ces gens sans cabale » qui n'ont d'autre ambition que de suivre les préceptes de Jésus- Christ,

Mais de ces raffinés qui, bien que tenants lieu D'ouailles seulement en l'Eglise de Dieu,

Sans crainte de troubler la police divine

S'ingèrent toutefois des mœurs, de la doctrine,

Et même de régler le devoir des Pasteurs

De qui les sentiments ne s'accordent aux leurs...

Ils forment un parti, d'intérêt ils s'unissent,

Par un commun support leur crédit établissent... Ainsi de ville en ville, unis par fortes ligues

Ils remplissent bientôt tout un pays d'intrigues : Partout mettent le nez, s'intéressent à tout,

Et de tout leur audace ignoramment résoud...

Cette « cabale » est faite de gens qui s'arrogent les véritables pouvoirs d'un Concile et le plus ignorant

Fait le rude examen des actions d'autrui.

Si quelqu'un a le malheur de lui déplaire et d'être mal avec lui,

Il l'attaque, il l'outrage et l'anathématise.

Toute la Cabale y souscrit :

Etre accusé de l'un, c'est pécher contre l'autre...

La Luzerne, comme les libellistes de Lyon, insiste sur l'indiscrétion de cette « secte » qui prétend régler le, devoir

Qu'il faut aux mariés donner et recevoir,

En sorte que plusieurs n'en reçoivent ni donnent Que comme ces Béats en secret leur ordonnent.

Le satirique libertin s'étend assez longelnent sur divers désordres qui se seraient produits dans les communautés religieuses.

0 ! que de telles gens souvent le zèle faux

Dans la Religion a fait naître de maux !

Avec pareil succès les enjoleurs de grilles Subornent aisément la foi des simples filles,

De soupçons scrupuleux remplissent les esprits.

Et s'en font un jouet après qu'ils les ont pris.

Nous avons vu déjà ces reproches adressés aux

dévots de Lyon. La suite présente les mêmes analogies : le dévot de Caen, sous prétexte de se mortifier, peut user de lésine ; comme il s'est acquis l'estime, il peut, s'il lui plaît, se livrer à l'usure et commettre en sécurité escroqueries, abus de confiance, larcins ou vols qualifiés :

Quoi qu'il désire ou fasse il n'aura jamais tort

Et son crédit au Ciel le rendra bien plus fort.

Il n'a qu'à savoir bien diriger sa pensée,

Sa conscience après ne peut être offensée.

Le bien qu'il a d'autrui l'accommode à bon droit,

Il en usera mieux que l'autre ne feroit.

Pareillement, s'il manque au paiement de ses dettes

Ses œuvres pour cela n'en sont pas moins parfaites...

Ainsi, sur le besoin mesurant sa justice,

Il est homme de bien au gré de son caprice.

A le juger par l'extérieur, cependant, il n'est pas d'humilité plus sincère ni plus profonde. On le voit en présence du monde

A toute heure porter la chaise et le grabat

Où contre la douleur un malade combat ;

A pied de l'hôpital prendre la grande rue...

Avec plus de zèle encore, les dévots se consacrent à guérir les malades du vice : les belles Madelonnettes le savent,

Chez qui, par leur moyen, se font tant de retraites.

Ces « bénis happechairs » mettent « aux fers » les filles de joie. Pour des motifs divers, ils s'acharnent contre elles. Mais s'il en est une qui sache « un peu bien faire la sucrée »,

Avecque la faveur d'un frère du parti.

Qui de vieux débauché fera le converti,

Eût-elle été cent fois et poussée et blousée,

On ne laissera pas d'en faire l'épousée

De quelque adolescent surpris au trébuchet...

Le faux dévot de Caen, si l'on en croit notre satirique, quand il va visiter les « filles de délices », sous prétexte de leur « retrancher les moyens de pouvoir continuer leurs vices » ne se prive pas de lever la toilette et de s'emparer de ce qu'il voit de meilleur dans leur ameublement.

Il arrive parfois qu'alléché par l'amorce,

Contre un si doux poison il a trop peu de force

Et que, pour nous montrer notre imbécilité,

Il se perd à l'écueil de l'impudicité.

Mais un bon « peccavi » qui suit de près l'offense, De ce péché bientôt purge sa conscience.

Le dévot, enfin, s'entend à conserver, « le scandale dehors », tous ses « péchés mignons ». S'il avait l'habitude de jurer quand il était en colère, maintenant il convertit en B le D du nom de Dieu et lâche parfois

« une bonne Mort-Bieu ». Le gourmand qui

Se flattait à plaisir d'une exquise viande,

Et faisait du bon vin son idole autrefois,

A droit, quand il le veut, d'en prendre encor deux doigts.

Enfin, il paraît — n'oublions pas que nous sommes en Normandie — que les confrères de Caen étaient particulièrement procéduriers :

Ils n'en sauront pas moins se servir de chicane,

Par argent ou surprise escroquer les arrêts, Consumer leur partie en des immenses frais,

Et, du crédit des Lois autorisant le vice,

La ruiner enfin par formes de justice.

Car des autres défauts si chacun a le sien,

Ce dernier est commun à tous ces gens de bien ;

Et semble qu'à l'égal de ce que cette race

Se dit plus fortement aspirer à la Grâce,

Elle se plaît au chicane et plaide d'autant plus

Que son extérieur contrefait de vertus...

Résumons en quelques mots les renseignements fournis par Dufour, sans même parler de ceux que nous apporte La Luzerne. De prétendus réformateurs qui se croient investis d'une mission divine et, par là, placés au-dessus des autorités religieuses et civiles ; des « pieds-plats », comme dira plus tard Molière, qui prétendent s'ériger en censeurs publics; des intrigants qui pénètrent dans les maisons et dans les familles particulières pour en connaître les secrets; de faux zélés qui prétendent diriger les consciences, suggérer les testaments et dispenser les aumônes d'autrui ; des impertinents qui se mêlent de remédier à l'inconduite des femmes par des moyens indiscrets capables de semer les divisions dans les familles et dans la ville ; des fanatiques irritables qui mêlent le ciel à toutes leurs querelles, accusant d'hérésie ou de libertinage tout ce qui leur résiste, excommuniant tous ceux qui se refusent à suivre leurs errements, tels sont, d'après nos documents, les membres de la Cabale des Dévots. Ils ressemblent trait pour trait au Tartuffe de Molière et à ces Dévots de profession, parmi lesquels Dom Juan décidera de s'enrôler pour

être plus sûr de réussir dans ses pernicieux et méchants desseins.

Or, le scandale de Caen passa les frontières de la \

Normandie. Le Mémoire de Dufour, sinon la satire de La Luzerne, fut largement répandu dans Paris. L'affaire fit un bruit énorme : nous en possédons de nombreuses preuves documentaires. Deslions, dans son Journal, relate, à la date de juillet 1660, le scandale de l'Ermitage de Caen. Il ajoute cette réflexion plutôt sévère, à l'adresse des dévots de Paris : « Je soupçonne, ou plutôt je crains, que la dévotion de certaines gens qui se mêlent de missions aux infidèles, ne soit encore appuyée sur de semblables principes ».

Le pieux Nicole — il avait accepté d'entendre le Tartuffe interdit et n'en fut empêché que par l'expulsion des religieuses de Port-Royal, qui eut lieu le jour même de la récitation — Nicole écrira dans l'avertissement de ses Visionnaires : « On a souvent vu en ce siècle que les dévotions déréglées et établies sur des caprices humains dégénèrent en illusions fanatiques. L'histoire des ermites de Caen a été célèbre dans tout le royaume et si l'on avait fait la recherche que l'on devait faire de la Compagnie du Saint-Sacrement, on aurait peut-être découvert bien d'autres choses de cette nature ».

Guy Patin écrit le 6 août 1660 : « Paris est plein aujourd'hui de faux prophètes. Nous avons des scribes et des pharisiens... des fripons, des filous même, en matière de religion. On ne vit jamais plus de religion et de

moinerie, et jamais si peu de charité... Tous ces gens-là se servent du nom de Dieu pour faire leurs affaires et tromper le monde. La religion est un grand manteau qui met bien des fourbes à couvert ».

Le même célèbre médecin protestant précise, le 28 septembre de la même année : « Il y avait ici de certaines gens qui faisaient des assemblées clandestines. Sous le nom de Congrégation du Saint-Sacrement, ces Messieurs se mêlaient de diverses affaires et ne faisaient jamais leurs assemblées deux fois en un même endroit ; ils mettaient le nez dans le gouver- nement des grandes maisons, ils avertissaient les maris de quelques débauches de leurs femmes : un mari s'est fâché de cet avis, s'en est plaint et les a poussés à bout, après avoir découvert la cabale : ils avaient fait intelligence avec ceux de la même confrérie à Rome, se mêlaient de la politique et avaient dessein de faire l'Inquisition en France et d'y faire recevoir le Concile de Trente : « Non est malum in civitate quod, non fecerit Deus : in nomine Domini patratur omne malum. C'était une machine poussée spiritu loyolitico latente,. Plaintes en ont été portées au Roi qui a défendu de telles assemblées avec de rigoureuses menaces. La Reine-Mère a dit que ces gens-là étaient bien plus à craindre et encore plus méchants que les jansénistes ».

Guy Patin se trompe sur quelques détails. Mais enfin ce témoignage démontre que le scandale était public et général en 1660.

Le 26 septembre, trois jours, donc, avant que Guy

Patin écrivît l'intéressante lettre qui vient d'être citée, ^ la Compagnie de Marseille recevait cet avis à elle adressé par la Compagnie de Paris, le 10 : « Nous vous donnons avis par plusieurs motifs suffisants qui ne se peuvent exprimer, d'être plus précautionneux que jamais en vos séances, du moins jusqu'à nouvel avis. Changez les jours et les heures. Mettez le régistre et les papiers en lieu sûr et autre que l'ordinaire. Suffit que les officiers le sachent. Ne portez que feuille volante. Retardez de quinzaine ; peu de dépêches : surséance de correspondance ; mais beaucoup de prières et de persévérance, parce que c'est tempus visitationis ».

En réalité, depuis la publication du Mémoire de Dufour, la panique régnait. On avait prié les confrères de Rouen de suspendre complètement leurs réunions ; aux Compagnies de Vienne et de Toulouse qui demandaient l'autorisation de fonder des succursales à Bourg en Bresse et à Castres, on avait répondu qu'elles n'en fissent rien. Quand, au mois de juillet 1660, le prince de Conti avait demandé son affiliation à la Compagnie de Paris, on avait été extrêmement ému. On se rappelait cette affaire de Bordeaux, qui avait été le signal de « la persécution du monde contre les dévots ». La Cour, mise en éveil par ce scandale, avait l'œil sur lui. Il était vraiment bien mal inspiré de formuler sa demande en un moment aussi inopportun. Jamais la Compagnie n'avait eu, à ce. degré, besoin qu'on l'ignorât. « Ses plus intimes amis, écrit d'Argenson, disputèrent fort avec lui sur ce sujet et le supplièrent de ne vouloir

point entrer ; la Compagnie y était très opposée, elle prévoyait que c'était là le vrai moyen de la faire découvrir et de la rendre suspecte ; mais le zèle de ce prince et sa persévérance pendant un long temps à désirer cette consolation l'emportèrent sur la résistance de toute la Compagnie. Il y fut donc reçu comme venant de sa province et même agrégé extraordinairement ».

Mais ce fut bien à contre-cœur ! « On ne put, écrit d'Argenson, rien refuser à ce qu'il voulut absolument, par sa haute qualité, mais on prévit bien que ce serait un écueil où la Compagnie pourrait se briser. Et en effet, selon les apparences, l'entrée de Monsieur le Prince de Conty dans la Compagnie a été le sujet de sa destruction... »

Ce n'est pas que le prince manquât de zèle. Au contraire : il entendait se rendre utile et se comporter en homme d'action. Dès le 15 juillet il se fit élire commissaire pour la répression des contraventions à l'édit de Nantes. Dans les jours d'épreuve on le voit à toutes les assemblées et s'y faisant remarquer par son ardeur au bien : « Dans l'assemblée du 8 s d'octobre (1660) il se fit un grand nombre de bonnes œuvres particulières et il paraissait que le zèle s'échauffait davantage dans les esprits pour le service de Dieu, plus le monde tâchait de l'éteindre. M. le Prince de Conty, s'y signalait surtout et faisait plus d'ouvrage par son autorité et par sa vertu que plusieurs ensemble n'auraient pu faire avec beaucoup de dépense. »

Conti s'était donné mission spéciale de défendre la

Compagnie à la Cour et de plaider sa cause auprès de Mazarin. « Il ne se trouva pas, écrit d'Argenson, avoir assez de crédit auprès du cardinal Mazarin, l'oncle de la princesse sa femme, pour soutenir la Compagnie, quand ce ministre voulut la détruire. » Ses maladroites interventions finirent même par être si redoutées que, dans l'assemblée du 20 septembre, on « le supplia de ne parler nulle part en faveur de la Compagnie, de peur de la rendre plus suspecte encore qu'elle n'était. » La situation était grave en effet. Le 9 septembre, les confrères, sur la convocation du comte d'Albon, s'étaient réunis chez d'Argenson. D'Albon les avait avertis que Mazarin s'était plaint à Monsieur de Montaigu « de quantités de Compagnies qui se faisaient sans ordre du Roi ; que le marquis de la Motte-Fénelon allait par toutes les grandes villes du royaume, où il établissait de pareilles compagnies et que cela étant d'importance à l'Etat et contre les bonnes règles du gouvernement, il le priait de s'en informer. « Le cardinal avait ajouté que la Noblesse s'assemblait en secret ; que c'était sans doute des gens mal contents et chagrins qui cabalaient quelque chose contre le service du roi et qu'il était nécessaire d'y mettre ordre ; que tous ces dévots étaient intéressés et ambitieux, qu'il le priait enfin de s'enquérir de tout cela et de lui rendre compte ».

Un autre confrère, nommé Bouleau, confirma les nouvelles apportées par le comte d'Albon. Le jeudi suivant, 9 septembre, on apprit que trois évêques

avaient eu ensemble « une grande conférence pour détruire la Compagnie, disant qu'elle s'opposait souvent à la volonté des prélats, qu'elle choquait l'autorité et qu'elle se mêlait de toutes choses ». L'un d'eux proposait de faire une Assemblée du Clergé à cet effet. Un autre en avait parlé au Cardinal Mazarin. C'est en raison de ces faits que, le 10, on expédia dans toutes les provinces la circulaire qui est enregistrée par la Compagnie de Marseille, à la date du 26.

Le 12, le prince de Conti apportait des nouvelles encore plus alarmantes. Il était allé voir Mazarin qu'il avait trouvé de très mauvaise humeur. Le chancelier Le Tellier, qu'il avait vu peu après, lui avait expliqué que « le cardinal était en grande colère contre des confrères et des Compagnies de dévots, surtout contre une assemblée des duels qui se tenait à l'Hôtel- Dieu, que ces gens-là écrivaient de tous les côtés, que tout cela était contre le service de l'Etat ».

Le cardinal avait, aussitôt le prince parti, reçu une députation de l'assemblée du clergé à laquelle il avait déclaré son intention de poursuivre tous ceux qui. cabalaient, le cardinal de Retz, les jansénistes et autres, surtout certaines Confréries et Compagnies du Saint-Sacrement qui avaient de grandes intrigues et des correspondances de tous les côtés et qu'il serait bien aise d'avoir des détails à ce sujet. Là-dessus, l'archevêque de Rouen lui avait donné toutes les précisions qu'il pouvait désirer. Mazarin en avait été effrayé positivement. Il s'était écrié : « Ils sont tous

intéressés, ces dévots ; ils ne tendent qu'à leurs fins. Il faut que le roi détruise leur cabale ». L'archevêque de Ytouen avait insisté pour qu'effectivement le cardinal décidât le roi à dissiper les intrigues des dévots. Le Tellier avait averti Conti que, si l'affaire était portée au conseil, il se prononcerait pour qu'on retirât aux personnes visées par Mazarin le droit de s'assembler, mais qu'il ne se chargerait jamais de faire exécuter l'arrêt.

Conti avait appris que la Reine-Mère s'était vainement entremise auprès de Mazarin pour le dissuader de ses projets. Le cardinal avait répliqué qu'il voyait un réel danger dans ces assemblées et ces grandes intrigues que les confrères avaient dans tout le royaume et que « en bonne politique, chose pareille ne se devait point souffrir dans l'Etat. » Bref, Conti avait appris que la Cour avait résolu de surprendre la Compagnie dans une de ses assemblées.

Les confrères réunis de nouveau le 15 septembre, chez d'Argenson, apprirent que la Reine-Mère était toujours pleine de sollicitude pour eux. Elle avait dit à une sage religieuse : « Ma mère, si vous connaissez des gens de la Compagnie du Saint-Sacrement, dites- leur qu'ils se cachent mieux que jamais parce que le cardinal Mazarin est bien colère contre eux ». On contremanda la réunion prévue et on donna un nouveau rendez-vous pour le 20. L'assemblée eut lieu, en effet ; elle fut particulièrement nombreuse. On y prit toutes décisions utiles pour déjouer les poursuites du,

cardinal-ministre : « J'étais présent, remarque d'Argen- son : on ne vit jamais tant de zèle pour le bien, ni tant d'embrassades, ni tant de pleurs répandus, il semblait qu'on se dît adieu pour ne plus se revoir ».

Quelques jours plus tard, le cardinal, parlant, non sans arrière-pensée, sans doute, à la princesse de Conti, se félicitait d'avoir « rompu les assemblées du Saint-Sacrement ». — « Je ne serais pas digne de mon ministère, lui disait-il, si je n'avais pas détruit toutes ces cabales de dévots.» Et il s'emportait particulièrement contre Fénelon, un ambitieux, selon lui, et qui se faisait des amis pour se rendre puissant. Puis il se remettait encore, comme un homme obsédé d'une pensée fixe ou comme un maître qui voulait être compris à demi-mot, à parler de la Compagnie du Saint- Sacrement et de la grande « cabale des dévots ». Ce jour-là, la Reine-Mère intervint de nouveau indirectement auprès du ministre ; elle lui fit dire que, parmi les membres de la Compagnie, se trouvaient plusieurs de ses intimes amis. Rien n'y fit ; Mazarin ne se relâchait pas de ses défiances.

D'Argenson enrégistre ces détails à la date du 26 septembre. Le lendemain 27, on s'occupa de mettre à exécution les mesures de précaution décidées précédemment. On nomma huit secrétaires aux dépêches, entre lesquels l'abbé Bossuet, le futur évêque de Condom, puis de Meaux. On prévint les amis de province ; on désigna les officiers chargés de gérer les œuvres de la Compagnie pendant le temps que dure-

rait la persécution. Le 12 novembre, les confrères furent avisés que « quelques personnes avaient été chargées par le ministère de découvrir la Compagnie ».

Ce que d'Argenson ne dit pas, c'est qu'à la suite du scandale de Bordeaux et des incidents de Caen, le procureur général avait ouvert une enquête, qu'on avait opéré des perquisitions chez divers particuliers habitant sur le territoire des paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Sulpice, ainsi que dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Antoine. On avait pénétré dans le refuge Saint-Paul et on y avait trouvé « plu- sieures femmes et filles retenues sans aucun ordre de justice », Le procès-verbal d'enquête s'exprimait en ces termes : « Sous le voile de piété et de dévotion, qui sert de prétexte à l'établissement des dites assemblées, il s'y commet de notables abus, tant parce qu'on y enferme toutes sortes de personnes, sans l'autorité et l'aveu du juge ordinaire, que parce que l'on y peut pratiquer des cabales et des intrigues ruineuses et préjudiciables au service de l'Etat ».

La requête du procureur tendant à la dissolution des assemblées par lui dénoncées fut mise en délibération à la Cour le 13 décembre 1660. Le confrère Lamoignon, premier président, siégeait en personne ; il ne put empêcher l'inévitable arrêt, mais il réussit à faire en sorte qu'au moins la Compagnie du Saint- Sacrement n'y fut pas expressément désignée. Par cet arrêt, il était « fait inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient,

de faire aucunes assemblées illicites, ni confréries, congrégations et communautés en cette ville, et partout ailleurs, sans l'expresse permission du roi et lettres patentes vérifiées en la dite Cour, comme aussi de tenir aucunes prisons, et retenir aucuns sujets du Roi contre leur volonté, dans maisons et chartres privées sous quelque prétexte que ce soit ».

Six mois après l'arrêt de la Cour, Molière, le 24 juin 1661, donnait la première de l'Ecole des Maris. Peut-être admettra-t-on que les contemporains n'eurent pas besoin de se creuser beaucoup la cervelle pour deviner à quelles gens il en avait, quand il parlait de ces cerbères qui tiennent les jeunes filles sous la clef.

Il est clair que, si dans son ensemble, cette pièce constitue une comédie d'intrigue assez voisine de la farce, le premier acte en relève singulièrement la portée philosophique ou sociale. Molière y oppose, en effet, l'une à l'autre, deux doctrines, deux systèmès d'éducation. Par là, il renouvelle le sujet qu'il emprunte à l'Espagne. Il s'agit, chez les modèles espagnols, de maris jaloux ; il s'agit, dans la pièce française, de principes d'éducation. Cette différence est capitale. Elle change toute la portée des situations et des dialogues, fussent-ils visiblement imités, et Molière se fût-il contenté de copier purement et simplement son modèle, à cause de cette transposition de ton, on ne pourrait plus dire qu'il ne serait qu'un vulgaire plagiaire.

On l'accusait d'immoralité à propos de Sganarellè. Pourquoi ? Parce que, en traitant si librement de

sujets scabreux, il choquait la pudeur et instruisait l'ignorance des jeunes filles, tout en excitant les gens d'expérience à la concupiscence et les personnes mariées à l'oubli de la dignité du sacrement de mariage. Molière répond que ni les sévérités outrées, les claustrations, les « grilles », ni les principes surannés, ni les modes désuètes ne valent pour sauvegarder la vertu des femmes ou des filles, une bonne honnêteté toute humaine, éclairée par le bon sens et guidée par une sage expérience de la vie.

Les personnes austères se groupaient, dans l'ancienne Cour, autour de la Reine-Mère. Là, les mœurs nouvelles, le développement de la vie mondaine, avec le train de luxe qu'elle entraînait, avec son déploiement de bals et de fêtes, étaient ouvertement blâmés, Sganarelle était l'interprète de ces mécontents.

Mais ce blâme était-il seulement le fait de vieilles gens dont la maussade sévérité s'accommodait mal de façons de vivre qui choquaient leurs habitudes ? Assurément non : les dévots, dont beaucoup étaient des jeunes gens, étaient l'âme de cette cabale contre les nouvelles mœurs. Sganarelle est un « laudator temporis acti ». Toutefois, ce traditionaliste n'est point le vieillard de la pièce. Il est notablement plus jeune que son frère Ariste (1) ; il n'est donc pas uniquement le porte-parole de vieillards entêtés : les gens qu'il représente défendent des principes et ces principes sont chers à la Cabale des Dévots.

(1) La différence d'âge existe aussi chez l'Espagnol : mais ceci n'en affaiblit pas le sens symbolique.

La jeune Cour, pour toute règle, professe qu'il convient, sinon d'imiter les « muguets » plaisamment raillés par Sganarelle, en raison de leurs modes extravagantes, du moins de s'accommoder des mœurs de son temps. Cet opportunisme « amoral », (qu'on me passe ce néologisme anachronique, mais expressif autant que célèbre) choque les Sganarelle de l'ancienne Cour. Non seulement ceux-ci raillent les modes nouvelles, non seulement ils se tiennent à l'écart des réjouissances coûteuses ou des mondanités futiles, mais ils les condamnent comme des immoralités et ils redoutent, comme un danger social, la promiscuité des sexes qui est la conséquence de la vie mondaine. Nous avons entendu déjà cette antienne dans la Vie dé Cretenet, à propos de la conversion d'Attignat et de Coligny. Et sans doute l'ordonnance contre le luxe louée par Sganarelle fut prise, comme les mesures contre le blasphème ou contre les « tabacs », à l'instigation des dévots.

Sganarelle a, sur ces matières, des idées arrêtées et des principes rigides. Qu'on observe ou qu'on viole ses principes, il y attache une importance primordiale, car il y va, selon lui, de la santé morale de toute la nouvelle génération. Point de vertu possible chez une femme qui suit les maximes d'Ariste. La « chair est faible » : le seul moyen d'éviter le péché est d'en fuir l'occasion. Le tuteur d'Isabelle tient donc sa pupille.

Enfermée à la clef ou menée avec lui.

C'est l'argument topique de la Cabale et la justification de toutes les claustrations arbitraires qu'on lui reproche.

Sganarelle entend user d'autorité à l'égard d'Isabelle, non seulement parce que la loi lui en confère le droit, mais parce que la vertu de la jeune fille et son propre honneur à lui-même, qui doit l'épouser, dépendent des sages rigueurs qu'il exercera. Il exige donc qu'Isabelle ne s'habille que d'une serge honnête,

Qu'elle porte le noir aux- bons jours seulement, qu'enfermée au logis, elle ne s'occupe que des soins du ménage,

Qu'aux discours des muguets elle ferme l'oreille

Et ne sorte jamais sans quelqu'un qui la veille.

Enfin, il ne veut point « porter de cornes s'il se peut ».

Voilà ses principes. D'ailleurs, il n'est pas férocement jaloux ; il a quelque pitié pour le jeune Valère, dans la joie où il est de cueillir les fruits que son système d'éducation a produits dans l'âme d'Isabelle.

La première règle de cette éducation, c'est d'abord d'éviter que les damoiseaux puissent « fleurer les filles en liberté » ; c'est ensuite d'interdire l'usage des vêtements luxueux, parce que le luxe engendre la corruption. C'est bien la règle d'éducation préconisée par la Cabale qui ne cessait de protester contre la promiscuité des sexes, contre l'indécence des toilettes et contre les méfaits du luxe envahissant. Sganarelle est si convaincu de l'excellence de ses méthodes qu'il

craint pour sa pupille la fréquentation de son frère Ariste, de Léonore et de toute cette famille dévoyée :

Quelle belle famille ! Un vieillard insensé

Qui fait le dameret dans un corps tout cassé.

Une fille maîtresse et coquette suprême,

Des valets impudents : non, la sagesse même

N'en viendrait pas à bout, perdrait sens et raison

A vouloir corriger une telle maison !

Mais encore une fois quelles gens se scandalisent à ce point des habitudes mondaines ? Les Dévots. Quels sont les gens qui rêvent de « corriger les maisons » mal conduites ? Les, Dévots. Et n'y a-t-il pas entre ce langage et celui de Mme Pernelle une ressemblance évidente ?

Rappelons-nous le soliloque de Sganarelle :

N'est-ce pas quelque chose, enfin, de surprenant

Que la corruption des mœurs de maintenant ?...

Au lieu de voir régner cette sévérité

Qui composait si bien l'ancienne honnêteté,

La jeunesse, en ces lieux, libertine, absolue...

L'allusion est transparente. On croirait déjà entendre les dévots entichés de leur Tartuffe.

Evidemment, Sganarelle n'est pas désigné ouvertement. comme un dévot, un hypocrite, un Tartuffe. Mais il est de la Cabale au même titre qu'Orgon ou que Mme Pernelle. Il raisonne comme eux, il professe leurs doctrines. Les spectateurs un peu au courant des mœurs de la Cabale des Dévots, en écoutant ce premier acte, sentirent certainement l'allusion, dans le temps précis où Dufour et La Luzerne venaient de

révéler ces mœurs, dans le temps où à la ville comme à la Cour, on en jasait partout.

Molière, pour mieux identifier son personnage, a d'ailleurs pris soin de lui attribuer cette manie d'espionner les familles, de surveiller l'éclosion de l'adultère, d'en triompher comme d'une victoire, de colporter les scandales de mœurs, ce goût enfin d'une police indiscrète et malsaine, qui est le capital grief retenu par les contemporains à l'encontre des Dévots et que M. Raoul Allier qualifie d' « espionnage sacré ».

Sans doute, la manie des claustrations et des « grilles » est raillée dans les modèles espagnols : il n'empêche que tous les adversaires de la Cabale devaient applaudir la bonne langue de Lisette, lorsqu'elle s'écriait, parlant des précautions de Sganarelle :

...Tous ces soins sont des choses infâmes

Sommes-nous chez les Turcs pour enfermer les femmes?

On reconnaissait encore les propos habituels aux Dévots, lorsque Sganarelle prétendait mettre la suprême vertu des filles à « s'offenser des seuls regards d'un homme », ou lorsque, scandalisé des indulgentes maximes de son frère, il ordonnait à sa pupille de rentrer « pour n'ouïr point cette pratique infâme ».

En somme, dans tout le premier acte de cette comédie, Sganarelle n'est presque pas un personnage de théâtre : il est l'orateur d'une doctrine qui est celle de la Cabale. Molière savait fort bien qu'en ridiculisant l'orateur, il jetterait le ridicule sur la doctrine, et c'est pour cela que l'Ecole des Maris doit être considérée

comme une première escarmouche dans la guerre du comique contre les Dévots.

Je n'insisterai pas longuement sur la signification de l'Ecole des Femmes, représentée à la ville fin 1662 et à la Cour en janvier 1663. Dans les deux Ecoles, c'est sensiblement la même thèse. Arnolphe n'est qu'une sorte de doublure de Sganarelle. Les deux personnages cependant se distinguent par des nuances de caractère qui ne manquent pas d'intérêt. Arnolphe, non plus que Sganarelle, n'est pas signalé comme un dévot. Mais il est déjà une sorte d'hypocrite de la dévotion. Car, ne partageant pas les convictions des dévots, il est, par matoiserie, conduit à leur emprunter leurs principes d'éducation, comme une politique efficace à rassurer ses méfiances jalouses.

Il y a un fond de sincérité chez Sganarelle ; ce maussade personnage croit vraiment que la morale est en danger, il gémit sur les mœurs du temps, il regrette l'ancienne honnêteté, il voudrait corriger la maison de son frère. Les préoccupations de ce genre sont moins perceptibles chez Arnolphe : maniaque de l'espionnage confiné dans un cercle étroit de soucis égoïstes, s'il craint pour lui-même les effets de la malice féminine, il s'en amuse lorsque les autres en sont victimes. Il éprouve une joie lubrique à voir le front du voisin paré des ornements de la « confrérie ».

Quand Sganarelle furetait dans les familles afin d'en découvrir les tares, il en alimentait sa bile et y trouvait matière à remplir le devoir de « correction fra-

ternelle » si ponctuellement accompli chez les parfaits dévots. Arnolphe, lui, se mêle bien de « direction » ; il se vante de savoir conduire Agnès en habile « directeur », mais il ne se risque point à "« corriger » les gens qui ne lui sont de rien. Même quand il apprend quelque scandale de mœurs, il ne sait que s'en gausser. Il exulte d'abord, quand cet écervelé d'Horace lui confie sa bonne fortune, il l'encourage même à poursuivre l'intrigue ébauchée, il lui prête de l'argent à cet effet. Car il n'est, contrairement à la tradition de la farce, aucunement avare, quoique tuteur et jaloux.

Ainsi Molière, avant de s'attaquer directement aux dévots, s'en prend à leurs principaux alliés : les traditionalistes grincheux du genre de Sganarelle, les jaloux, grivois et volontiers égrillards, de l'espèce d'Arnolphe qui se font de la dévotion une politique ménagère. L'E.cole des Femmes tend à persuader le public que certains, au moins, parmi ces dévots qui se piquent d'habileté et de prudence dans la direction des jeunes filles, ne sont point si honnêtes qu'on le croit, ni si pieux: leur vanité autant que leur jalousie les acharne à une politique d'espions et de cerbères.

Ces derniers se soucient bien des principes ! La morale des dévots leur apparaît uniquement comme une sorte de code des moyens propres à mettre et à entretenir les jeunes filles dans un heureux état d'idiotisme. C'est Arnolphe qui nous en avise. Il n'a placé Agnès dans un petit couvent que pour qu'on l'y rendît « idiote autant qu'il se pourrait ». Le modèle espagnol

a épousé aussi une sotte, croyant se garantir contre la malice foncière du sexe ; mais il n'est pour rien dans l'éducation de sa femme. Il s'agit encore d'un cas individuel de jalousie, non d'une méthode d'éducation comme chez Molière.

Tout ceci est déjà suffisamment significatif, je pense. Mais il y a mieux. Acquis le beau résultat d'abêtissement, il s'agit d'entretenir soigneusement une si précieuse naïveté. Or, le moyen qu'en trouve. Arnolphe, c'est de faire à son. Agnès un sermon terrifiant, selon le mode- des missionnaires créténistes et des femmes mariées de la Cabale :

« De l'enfer souvent parleras

Pour lui troubler l'entendement. »

Arl101phe donne en outre à méditer à sa pupille les « Maximes du Mariage ». Mais d'où sont tirées ces Maximes du Mariage ? Elles ne sont pas de l'invention de Molière. M. G. Lanson en a dévoilé l'origine. L'auteur de l'Ecole des Femmes n'a fait qu'adapter à son sujet des stances lues dans un livre édifiant de Desmarest de Saint-Sorlin, personnage fort dévot et quelque peu illuminé, qui avait fait beaucoup parler, de lui, surtout depuis l'été de 1661. Alors, au témoignage d'Argenson, les confrères du Saint-Sacrement s'occupaient dans toutes leurs assemblées de rechercher l'illuminé Morin. Celui-ci prêchait une doctrine nouvelle, dont l'article essentiel était que l'on crût à lui, comme au Christ réincarné.

Desmarest prétendait lui-même réincarner l'Esprit

divin et tenir de Dieu la clef du trésor de l'Apocalypse. Il a écrit dans un Avis du Saint-Esprit au Roi, qu'il était un envoyé du ciel pour faire la réformation universelle. Il promettait à Louis XIV et au Pape une armée de 144.000 dévoués qui détruiraient les Turcs, les jansénistes et les athées. Ce toqué se mit à la disposition des Confrères pour rechercher Morin. Celui-ci avait pour disciple la demoiselle Malherbe qui, fort innocemment, le vendit, circonvenue qu'elle fut par l'espion des dévots. Tant et si bien qu'en décembre 1661, l'illuminé recevait le traître. Quoique défiant, il finit par livrer tous ses secrets ; Desmarest en fit des rapports circonstanciés au P. Annat et autres confrères. Enfin, le 18 février 1662, Morin, sa femme,, son fils et leurs principaux complices, François Randon, prêtre d'Amiens et Morin Thomas, prêtre de Saint-Marcel- les-Paris furent arrêtés. L'instruction du procès commença le 27 mars. Desmarest déposa le 23 mai. La condamnation à mort de Morin fut prononcée le 20 décembre, au moment où l' Ecole des Femmes paraissait à l'affiche. Molière savait tirer parti de l'actualité.

Les stances de Desmarest, utilisées par lui, sont extraites des Œuvres Chrétiennes. En voici le titre : Préceptes du mariage de Saint-Grégoire de Nazianze, envoyés à Olympias le jour de ses noces. M. Lanson a pris soin de traduire quelques passages des Instructions à Olympias sur le texte de la Patrologie : les vers de Desmarest sont une paraphrase assez fidèle du texte grec, sauf quelques transpositions de mœurs. Quant

à Molière, il suit d'assez près son modèle. Voici donc Desmarest et Saint-Grégoire en posture fort ridicule, de même que les auteurs de maximes édifiantes en usage dans les couvents et dans les familles dévotes (tels que les Quatrains de Pibrac, les Tablettes et La Guide des Pécheurs déjà ridiculisés dans le Cocu). Les pamphlets de Lyon aussi raillaient les Créténistes avec leurs livres édifiants parmi lesquels se trouvait l' « Introduction » de M. Olier. Du coup, il fut avéré, pour la Cabale, que Molière poursuivait une campagne libertine. Les Dévots suscitèrent contre le poète une véritable levée de boucliers.

A la vérité, la Compagnie du Saint-Sacrement ne parut point s'intéresser à la querelle. On sait qu'il n'entrait pas dans sa politique de se découvrir. Mais n'est-il pas symptomatique que tous les pamphlétaires, de Visé dans sa Zélinde, Boursault, dans son Portrait du Peintre, de Visé, de nouveau, dans sa Vengeance des Marquis, Robinet, enfin, dans son Panégyrique de l' « Ecole des Femmes » aient à l'envi imputé à Molière le crime d'impiété, apportant, à côté des injures et des calomnies, des arguments qui seront développés plus tard par le prince de Conti et par Bossuet ?

Les attaques provinrent d'écrivains jaloux, dit-on. Mais pourquoi cette cabale littéraire s'arme-t-elle des armes de la Cabale des Dévots ? Comment expliquer que des gens parfaitement au courant de la situation de Molière à la Cour aient l'audace de s'attaquer, en

prenant de telles armes, au favori du Roi ? Ne faut-il pas qu'ils sentent derrière eux des personnages assez puissants pour les protéger ?

Ils en ont : le fils de Boursault affirme que son père fut obligé, presque malgré lui, « de faire la critique d'une des plus belles comédies de Molière qui est l'Ecole des Femmes ». Il le fit, dit-il, « pour obéir à ceux qui l'y avaient engagé et à qui il ne pouvait rien refuser ». Le rédacteur de la Muse Historique s'astreint à une prudence qui lui interdit de mettre cette pièce ou trop haut ou trop bas. Qui donc tire les ficelles de ces pantins ? Qui mène cette campagne de diffamation ? Qui documente les plumitifs jaloux, sinon ces « Invisibles » qui ameutaient jadis toute la ville de Bordeaux, toute la région de Caen et Paris même, récemment encore, par leurs perfides insinuations ou leurs infamantes dénonciations ? Qui, sinon ces mêmes gens qui, après avoir fait trébucher Molière à ses débuts, l'ont ensuite brouillé avec Conti ?

Boursault nous paraît aujourd'hui un personnage obscur. Il était en réalité secrétaire aux commandements de la duchesse d'Angoulême, très répandu dans le monde, protégé par le maréchal de Créqui, par le maréchal de Noailles, par M. de Fieulet, par l'archevêque de Langres, un duc et pair, par des amis ou des membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. En vérité, cette cabale littéraire porte la griffe de la Cabale des Dévots.

D'autres questions surgissent, d'ailleurs : s'il ne

s'agit que d'une querelle littéraire, pourquoi veut-on que le roi se mêle d'y intervenir ? Est-ce que contré les jaloux, contre les « turlupins », contre les alcovistes, Molière n'est pas de taille à se défendre lui-même ? La Critique de l'Ecole des Femmes et l'Impromptu de Versailles répondent d'ores et déjà à la question.

Mais le Roi veut qu'on sache qu'il est avec Molière ; il lui accorde mille livres de pension à titre d' « excellent poète comique » et lui commande l' Impromptu, afin qu'il ait, après la Critique, une nouvelle occasion de tancer M. Boursault. Enfin, comme ces marques de faveur n'ont pas calmé la venimeuse colère des ennemis de Molière, Louis XIV accepte le parrainage du fils aîné du poète, au mois de février 1664. Une querelle de vulgaires plumitifs valait-elle tant d'affaires ? Non. Mais le Roi savait que, derrière les de Visé, les Boursaut et les Robinet, se cachait la toute-puissante Cabale des Dévots inspirée par le marquis de Fénelon, protégée par la Reine-Mère et par Conti : contre de tels adversaires, ce n'était point trop de la toute-puissance royale.

Visé dans Zélinde, parle d'un « prince qui blâma d'abord l'Ecole des Femmes ». M. Michaut, professeur à la Sorbonne, cite le fait et ajoute : « Je ne sais qui il veut désigner, ni si son affirmation a quelque fondement ». M. Michaut a-t-il quelque raison valable de mettre en doute la matérialité du fait ? Pour moi, je n'en vois aucune. Mais nous reviendrons sur cette affaire et l'on verra qu'il pourrait bien s'agir du prince de Conti.

M. Lanson estime que, dans la Critique, Molière s'est défendu mollement de l'accusation d'impiété. Mais non. Il a dit tout ce qu'il suffisait de dire : il a répondu que de vrais dévots n'avaient rien trouvé à redire à sa pièce. Ces vrais dévots, c'était le Roi, c'était Mme Henriette, c'était même Anne d'Autriche, puisque celle-ci, de son plein gré ou pour obéir à son impérieux fils, se laissait dédier la Critique de l'Ecole des Femmes. Un tel argument eût dû suffire à tout, donnant à entendre qu'au sentiment des souverains, il n'y avait que de faux dévots pour se scandaliser touchant une comédie qu'eux-mêmes ne trouvaient ni déshonnête, ni libertine.

D'autre part, le poète démontrait qu'il savait d'où le coup était parti et il ne dissimulait pas son intention de revenir à la charge. Il songeait dès lors à Tartuffe ; la dédicace à la Reine-Mère constituait une double habileté. Elle était une précaution, pour qu'au jour de l'attaque directe contre les dévots, cette auguste personne ne pût être mise en cause. Elle voulait être, en outre, une garantie contre la colère de personnages puissants et particulièrement contre la vengeance éventuelle du prince de Conti qui, peut-être, qui probablement, était - personnellement visé dans la Critique. De toute façon, cette dédicace prouve que la querelle de l'Ecole des Femmes avait été déchaînée par les dévots. Molière l'adresse « à Sa Majesté, qui prouve si bien que la véritable dévotion n'est point contraire aux honnêtes divertissements ; qui de ses

hautes pensées et de ses importantes occupations descend si humainement dans le plaisir de nos spectacles et ne dédaigne pas de rire de cette même bouche dont elle prie si bien Dieu ».

Molière pensait à Tartuffe : idée géniale sans doute, mais non si hardie qu'on voudrait nous le faire croire ; en tout cas pas si neuve. Sa hardiesse ne fut pas de saisir le public d'une polémique inédite, mais de porter à la scène une polémique d'actualité. C'est sa manière. Confrontez son œuvre à l'histoire vous en viendrez toujours à cette conclusion. De sujet à inventer, il n'en était pas question ; de personnages à créer de toutes pièces, pas davantage. Tartuffe existait dans l'imagination populaire : les pamphlets de Lyon le prouvent et la satire de La Luzerne. Molière mit son génie à faire vivre à la scène l'hypocrisie dévote contre quoi jusqu'alors pamphlétaires, chansonniers et satiriques avaient exercé une verve plus indignée que réellement comique. Mais, encore une fois, le type de l'hypocrite existait et la trame de ses intrigues. Même il montait en grade, on lui faisait les honneurs de la vraie littérature. Les moralistes des ruelles déjà raisonnaient sur son cas. La Rochefoucauld en faisait des « maximes ». Il était bien temps que Molière en fît un « caractère ».

M. Brunetière et M. Gazier, il est vrai, n'ont point trouvé dans les Maximes, la moindre trace d'une allusion à l'hypocrisie dévote. Ne nous laissons point impressionner par ces doctes. L'un raisonnait trop

logiquement pour lire dans les livres autre chose que ce qu'il y cherchait ; l'autre avait trop de vertu pour deviner entre les lignes la preuve de l'existence du vice.

Tout le monde sait que les Maximes étaient achevées en leur première forme, lorsque Tartuffe fut joué en 1664 ; si bien achevées, qu'il en parut en Hollande une édition clandestine cette année-là. La première édition authentique, qui parut en 1665, fut, par la suite, notablement remaniée. L'auteur condensa un grand nombre de pensées, parfois par une coquetterie d'artiste et quelquefois, peut-être, parce que certains développements ou certains détails d'observation avaient, avec le temps, perdu de leur intérêt, ou de leur opportunité.

Or, on lit dans l'édition définitive de La Rochefoucauld, cette maxime : « L'humilité n'est souvent qu'une feinte soumission dont on se sert pour soumettre les autres ; c'est un artifice de l'orgueil qui s'abaisse pour s'élever ; et, bien qu'il se transforme en mille manières, il n'est jamais mieux déguisé et plus capable de tromper que lorsqu'il se cache sous la figure de l'humilité ».

Cette sentence ainsi condensée ne nous laisse que très vaguement entrevoir sur quelle expérience et sur quels modèles ont porté les observations dont elle a été pétrie. Combien plus instructif, à cet égard, est le texte de la première édition !

« L'humilité n'est souvent qu'une feinte soumission que nous employons pour soumettre effectivement tout le monde. C'est un mouvement de l'orgueil, par

lequel il s'abaisse devant les hommes pour s'élever sur eux. C'est un déguisement et son premier stratagème, mais quoique ses changements soient presque infinis et qu'il soit admirable sous toutes ses figures, il faut avouer néanmoins qu'il n'est jamais si rare, ni si extraordinaire que lorsqu'il se cache sous la forme et sous l'habit de l'humilité ; car alors on le voit, les yeux baissés, dans une contenance modeste et reposée ; toutes ses paroles sont douces et respectueuses, pleines d'estime pour les autres et de dédain pour lui-même. Si on veut l'en croire, il est indigne de tous les honneurs, il n'est capable d'aucun emploi ; il ne reçoit les charges que comme un effet de la bonté des hommes et de la faveur aveugle de la fortune, C'est l'orgueil qui joue tous ces personnages que l'on prend pour l'humilité. »

Cette pensée figure, avec des variantes peu importantes, dans l'édition de Hollande. Qui ne sent combien nous sommes près de Tartuffe ? Humilité, dévotion, c'est tout un : pour tous les ordres religieux, pour tous les chrétiens qui ne s'appliquent pas seulement à la pratique vulgaire de la religion, mais qui aspirent à réaliser cette vie de perfection dont parlent les mystiques, l'humilité est la première et l'essentielle vertu. Ouvrez l'Imitation de Jésus-Christ : après les généralités du premier chapître, dès le second, l'auteur s'applique à définir l'humilité, à en marquer la nécessité, à en célébrer les bienfaits. L'auteur de la Vie de Cretenet n'insiste sur aucune vertu de son héros autant que sur son humilité : nous verrons tout à l'heure

que le Montufar de Scarron dut d'abord à l'ostentation qu'il fit de cette vertu, sa réputation d'éminente sainteté. Au surplus, La Rochefoucauld ne pensait pas autrement là-dessus que les auteurs mystiques. Une maxime l'atteste formellement :

« L'humilité est la véritable preuve des vertus chrétiennes ; sans elle nous conservons tous nos défauts et ils sont seulement couverts par l'orgueil qui les cache aux autres et à nous-mêmes. »

Cette dernière maxime n'a été publiée que dans la quatrième édition (1671). Il est remarquable que La Rochefoucauld ait, là aussi, changé le texte du manuscrit, en procédant à une suppression tout à fait analogue à celle qui a été signalée plus haut :

« L'humilité, avait-il écrit, est la seule et véritable preuve des vertus chrétiennes et c'est elle qui manque le plus dans les personnes qui se donnent à la dévotion .» D'autres sentences sur le même sujet figuraient dans le manuscrit ; elles ont été omises dans les diverses éditions parues du vivant de l'auteur. Prudence sans doute bien explicable, ou souci de ne pas blesser de dévotes amies ! L'esprit en est le même, l'intention satirique en est évidente :

« Force gens veulent être dévots, mais personne ne veut être humble. »

« L'humilité est l'autel sur lequel Dieu veut qu'on lui offre des sacrifices. »

Enfin, pour bien démontrer que l'évocation de Tartuffe n'est pas ici une fantaisie sans consistance, il

sied de citer encore ces deux lignes qui ne furent pas non plus publiées par l'auteur, mais qui sont pour nous très significatives :

« Les véritables mortifications sont celles qui ne sont pas connues ; la vanité rend les autres faciles. »

N'en doutons pas, La Rochefoucauld, lorsqu'il parle de l'humilité, pense à la dévotion. En veut-on un surcroît de preuve ? Un contemporain lit cette maxime qui figure déjà dans l'édition de Hollande :

« L'orgueil se dédommage toujours et ne perd rien, même lorsqu'il renonce à la vanité. » Et il l'apprécie en ces termes dans une annotation : « Vrai, témoin les dévots » ! (1)

L'auteur des Maximes lui-même finira, dans la cinquième édition de son œuvre, par dire explicitement ce qu'il pense : « La plupart des amis dégoûtent de l'amitié et la plupart des dévots dégoûtent de la dévotion ». Il est donc permis d'affirmer qu'à travers La Rochefoucauld, nous discernons l'opinion du plus intelligent peut-être des salons précieux, sur une question qui, à la veille de la représentation de Tartuffe, était toute d'actualité : celle de la fausse dévotion.

Au surplus, Tartuffe, j'entends l'hypocrite membre de la Cabale des Dévots, le malfaisant confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement, appartenait à la littérature proprement dite, depuis dix ans que Scarron avait raconté les aventures de son trio d'hypocrites : Montufar, Hélène et la vieille Mendez. Il est indispen-

(1) Cf. l'édition des Maximes dans la collection des Grands Ecri- vains (Hachette).

sable de rappeler ici les exploits de cette association de filous pendant leur séjour à Séville ; là seulement ils font profession d'exploiter leurs dupes par la dévotion : à Tolède avant, et à Madrid après, ils font leur métier d'aventuriers sans autrement dissimuler. Voyons les donc dans leurs œuvres à Séville, c'est-à-dire à Lyon, comme on le constatera sans difficulté, pour peu qu'on veuille bien se souvenir des épisodes essentiels de la Vie de Cretenet.

Montufar, en arrivant à Séville, « loua une maison, la meubla de meubles fort simples et se fit faire un habit noir, une soutane et un long manteau ». Hélène s'habilla en dévote et Mendez en Béate « chargée d'un gros chapelet dont les grains pouvaient en un besoin servir à charger des fauconneux ».

Scarron montre Montufar s'exhibant dans les rues en ce costume (qui sera celui que portera aussi le premier Tartuffe). « Marchant les bras croisés et baissant les yeux à la rencontre des femmes, il criait d'une voix à fendre les pierres : Béni soit le Saint-Sacrement de l'Autel et la Bienheureuse Conception de la Vierge immaculée et plusieurs dévotes exclamations de la même force ». Déjà Montufar s'identifie pour nous avec un confrère du Saint-Sacrement.

Voici maintenant qui sent fort son Cretenet : « Il faisait répéter la même chose aux enfants qu'il trouvait dans les rues et les assemblait pour leur faire chanter des hymnes et des chansons de dévotion et pour leur apprendre le catéchisme. »

Après quoi, nous retrouvons plusieurs des œuvres les plus chères à la Compagnie du Saint-Sacrement et dont Tartuffe aussi s'occupera avec le zèle échauffé que l'on sait. :

« Il ne bougeait pas des prisons, il prêchait devant les prisonniers, consolait les uns et servait les autres, allant quérir au marché et faisant bien souvent le chemin du marché à la prison, une hotte sur le dos ».

« 0, s'écrie Scarron indigné, 0 détestable filou ! il ne te manquait donc plus qu'à faire l'hypocrite pour être le plus accompli des scélérats du monde. » Et l'on voit que Molière n'est pas l'inventeur des conversions scélérates :

« Ces actions du moins vertueux des hommes, continue Scarron, lui donnèrent en peu de temps la réputation d'un saint. Hélène et Mendez, de leur côté, travaillaient à leur canonisation. L'une se disait la mère et l'autre la sœur du bienheureux frère Martin ». Je rappelle que, dans les pamphlets de Lyon, on fait continuellement allusion à des Créténistes qui vont accompagnés de deux dévotes aux petits soins pour eux.

« Elles allaient tous les jours dans les hôpitaux, y servaient les malades, faisaient leur lit, blanchissaient leur linge... Voilà les trois plus vicieuses personnes de toute l'Espagne, l'admiration de Séville. » Toujours les œuvres propres du Saint-Sacrement et de Tartuffe.

Un incident inopiné contribua plus que tout le reste à affermir la réputation de sainteté de Montufar. On

1

remarquera qu'il arriva au barbier lyonnais une Inésaventure tout à fait semblable et qu'il s'y comporta avec la même patience évangélique et la même humilité que le héros de Scarron : « Il se rencontra à Séville, ce temps-là, un gentilhomme de mérite qui y était venu pour ses affaires particulières. Il avait été amant d'Hélène, car les publiques n'en ont pas pour un seul et il connaissait Montufar pour un dangereux fripon. Un jour qu'ils ,sortaient d'une Eglise ensemble, environnés d'un grand nombre de personnes qui baisaient leurs vêtements et les. conjuraient se souvenir d'eux dans leurs bonnes prières, ils furent reconnus de ce gentilhomme... qui s'échauffant d'un zèle chrétien et ne pouvant souffrir que trois si méchantes personnes abusassent de la crédulité de toute une ville, fendit la presse et donnant un coup de poing à Montufar : « Malheureux fourbe, lui cria-t-il, ne craignez-vous ni Dieu ni les hommes ? » Il en voulait dire davantage. Mais si, sa bonne intention à dire la vérité un peu trop précipitée n'eut pas tout le succès qu'elle méritait. Tout le peuple se jeta sur lui, qu'il croyait avoir fait un sacrilège en outrageant un saint. Il fut porté à terre, roué de coups et y aurait perdu la vie, si Montufar, par une présence d'esprit admirable, n'eût pris sa protection, le couvrant de son corps, écartant les plus échauffés à le battre et s'exposant même à leurs coups : « Mes frères, s'écria-t-il de toute sa force, laissez-le en paix, pour l'amour du Seigneur ! Apaisez- vous, pour l'amour de la Sainte Vierge ! »

» Ce peu de paroles apaisa cette grande tempête et le peuple fit place à frère Martin qui s'approcha du malheureux gentilhomme, bien aise en son âme de le voir si maltraité, mais en faisant paraître sur son visage qu'il avait un extrême déplaisir... Il fit une sévère réprimande au peuple : « Je suis un méchant, disait-il, à ceux qui le voulurent entendre. Je suis celui qui n'ai jamais rien fait d'agréable aux yeux de Dieu ! Pensez-vous, continua-t-il, parce que vous me voyez être vêtu en homme de bien que je n'ai pas été toute ma vie un larron, le scandale des autres et la perdition de moi-même. Vous êtes trompés, mes frères, faites-moi le but de vos injures et de vos pierres et tirez sur moi vos épées ».

» Après avoir dit ces paroles, avec une fausse douceur, il s'alla jeter avec un zèle encore plus faux aux pieds de son ennemi et les lui baisant, non seulement il lui demanda pardon, mais aussi il alla ramasser son épée, son manteau, son chapeau, qui s'étaient perdus dans la confusion, il les rajusta sur lui, l'ayant ramené par la main jusqu'au bout de la rue, se sépara de lui, après lui avoir donné plusieurs embrassements et autant de bénédictions... e)

» Montufar avait gagné tous les cœurs par cet acte d'humilité parfaite. Le peuple le regardait avec admiration et les enfants criaient après lui : « Au saint !,

(1) Outre l'incident raconté ci-dessus, chapitre II, et qui doit être rapproché du récit de Scarron, on peut y confronter diverses anecdotes relatées dans la Vie de Cretenet au chapitre intitulé : De sa ~ charité et de sa douceur envers ses ennemis, livre IV, chapitre XIV.

au saint ! comme ils eussent crié : au renard ! après son ennemi s'ils l'avaient trouvé dans les rues. »

Tout ce récit n'est que la version malveillante d'un incident qui nous a été relaté, pour notre édification, par le biographe de Cretenet.

A partir de ce moment, nous voyons Montufar s'établir dans Séville précisément sur le même pied qu'avait pris Cretenet à Lyon :

« De ce temps-là, il commença de mener la vie la plus heureuse, les grands seigneurs (souvenons-nous de Coligny et d'Attignat), les cavaliers, les magistrats, les prélats (le biographe de Cretenet ne cesse de parler des évêques qui invitent le barbier à leur table) l'avaient tous les jours à manger, à l'envi les uns des autres. Si on lui demandait son nom, il répondait qu'il était l'animal, le cloaque d'ordures, le vaisseau d'iniquité et autres pareils attributs que lui dicta sa dévotion étudiée (1).

« Il passait le jour sur les estrades avec les dames de la ville, se plaignant incessamment à elles de sa tiédeur, qu'il n'était point dans son néant, qu'il n'avait jamais assez de concentration de cœur ni de recueillement d'esprit et enfin ne leur parlant jamais qu'en ce magnifique jargon de cagotterie.

(1) « Il se croyait si puant devant Dieu et devant les hommes (ce sont ses propres paroles) qu'il aurait voulu s'enfoncer dans le centre de la terre... Il se regardait comme le plus grand pécheur du monde : quand il passait par les rues, si justice m'était faite, disait-il, on me jetterait des pierres et on m'assommerait comme un infâme qui ne mérite pas de vivre. » Vie de Cretenet, livre IV, chap. XVI cf. passim.

« Il ne se faisait pas d'aumônes dans Séville, qui ne passassent par ses mains et par celles d'Hélène et de Mendez, qui, de leur côté, ne jouaient pas moins bien leur personnage et dont le nom n'allait pas moins droit prendre place dans le calendrier que celui de Montufar.

» Une veuve de condition et dévote à vingt-quatre carats, leur envoyait chaque jour deux plats pour dîner et autant pour souper et ce plat était assaisonné par le meilleur cuisinier de la ville (1). La maison était trop petite pour le grand nombre de présents qui y entraient et des dames qui les visitaient. La femme qui avait envie d'être grosse leur mettait entre les mains sa requête afin qu'ils la présentassent devant le tribunal de Dieu en diligence et la fissent répondre de même. Celle qui avait un fils aux Indes n'en faisait pas moins, non plus que celle dont le frère était prisonnier en Alger et la pauvre veuve qui plaidait... ne doutait plus du gain de sa cause depuis qu'elle leur avait fait un présent selon ses forces. Les uns leur donnaient des confitures, les autres des tableaux, des ornements pour leur oratoire, quelquefois on leur donnait du linge et des hardes pour leurs pauvres honteux (œuvre caractéristique de la Compagnie du Saint-Sacrement) et souvent des sommes d'argent considérables pour les distribuer selon qu'ils le jugeraient bon.

(1) Ici tous les documents satiriques sont d'accord, qu'il s'agisse des chansons ou des pamphlets de Lyon, des Pharisiens de Garaby de la Luzerne, des Hypocrites de Scarron ou du Tartuffe de Molière. Mais la correspondance est particulièrement frappante entre les documents lyonnais et la nouvelle de Scarron.

» Personne ne les venait voir les mains vides et personne ne doutait de leur canonisation future. On en vint jusqu'à les consulter sur les choses douteuses de l'avenir. » La Vie de Cretenet consacre tout un chapitre au don de prophétie du barbier. Il est d'une naïveté bien amusante. Je ne puis pourtant citer tout le livre.

« Leur lit fort simple n'était couvert que de nattes et, la nuit, de tout ce qu'il fallait pour dormir délicieusement. Leur maison était bien garnie de matelas de laine, de bons lits de plumes, de couvertures fines et de toutes sortes de meubles qui servaient à la commodité de la vie. » On sait que Molière a, comme Scarron, soigneusement noté ce trait particulier de sensualité qu'on ne trouve point, dans les autres documents, aussi nettement mis en lumière.

« Leur porte en hiver fermait à cinq heures et en été à sept, avec autant de ponctualité qu'en un couvent bien réglé (très exactement comme chez Cretenet) et alors la broche tournait, la cassolette s'allumait, le gibier se rôtissait, le couvert se mettait bien propre et l'hypocrite triumvirat mangeait de grande force et buvait valeureusement à leur propre santé et à celle de leurs dupes. Montufar et Hélène couchaient ensemble de peur des esprits et leurs valets et leurs servantes, qui étaient de même complexion, les imitaient en leur façon de passer la nuit. Pour la bonne femme Mendez, elle couchait toujours seule et était bien plus contemplative qu'active depuis qu'elle s'était adonnée aux sciences noires.

« Voilà ce qu'ils faisaient au lieu de l'oraison mentale ou de se donner la discipline ». Molière n'oubliera pas la discipline, ni, naturellement, l'oraison mentale.!

« Ils ne faut pas demander s'ils avaient de l'embonpoint (comme Tartuffe et les créténistes) menant une si bonne vie ; chacun bénissait le Seigneur et ne pouvait trop s'étonner de ce que des gens qui vivaient aussi austèrement, avaient meilleur visage que ceux qui vivaient dans l'aise et dans l'abondance.

» En trois ans, ils trompèrent les yeux de tout le peuple de Séville, recevant des présents de tout le monde et s'appropriant la plupart des aumônes qui passaient dans leurs mains. (On sait les brocarts lyonnais contre Cretenet sur le même sujet !) Ils amassèrent une si grande quantité de pistoles qu'il n'est pas croyable. Tous les bons succès étaient attribués à l'effet de leurs prières: ils étaient parrains de tous les enfants, les entremetteurs de toutes noces, les arbitres de tous les différends ». C'est bien le rôle que s'attribuaient tous les confrères du Saint-Sacrement, d'après tous nos documents, et particulièrement Cretenet et ses convertis Coligny ou d'Attignat.

« Enfin Dieu se lassa de souffrir leur mauvaise vie. Montufar qui était colère battait son valet qui ne le pouvait souffrir. — Le biographe de Cretenet insiste sur l'ingratitude de certains domestiques du barbier. — Ce valet l'eût quitté cent fois si Hélène, qui était plus politique que son galant, ne l'eût apaisé par des caresses et des présents. Il le battit un jour pour peu de sujet..»

Le garçon gagna, la porte et aveuglé par sa passion alla dénoncer le trio aux magistrats de Séville. Hélène, flairant le danger, donna le conseil à Montufar « de prendre tout l'or qu'ils avaient en grande quantité et de se mettre quelque part à couvert de la furieuse tempête qu'elle craignait. Aussitôt dit, aussitôt fait. Ils se chargèrent de tout ce qu'ils avaient de plus précieux et faisant bonne mine dans les rues, sortirent par une porte de la ville et rentrèrent par une autre pour mettre en défaut ceux qui les voulaient poursuivre ». On se souvient de cette sorte d'émeute qui se fit devant la maison de Cretenet pour l'obliger à quitter la ville.

« Montufar avait gagné les bonnes grâces d'une veuve aussi vicieuse et aussi hypocrite que lui. Il en avait fait confidence à Hélène qui n'en avait point été jalouse. Ce fut là qu'ils se retirèrent. » Cependant la justice conduite par le vindicatif valet s'était transportée dans la maison des hypocrites... Les sergents trouvèrent dans la cuisine de quoi se régaler pour plus d'un jour. La vieille Mendez fut arrêtée ainsi que le valet et la servante. On les condamna à recevoir cent coups de fouets dont la vieille mourut à trois jours de là. Le valet et la servante furent bannis de Séville pour toute la vie... Quant à Montufar, par la suite, il gagna « Madrid » et y vécut, de la prostitution d'Hélène, la grande vie.

Scarron conclut ainsi l'aventure de Séville :

« Le peuple fut honteux d'avoir été trompé ; les

chantres des carrefours qui s'étaient enroués à chanter leurs louanges firent travailler leurs poètes à gage contre ces faux béats. Ces insectes du Parnasse épuisèrent sur ce sujet leur veine diffamatoire et les chansons qu'il firent au désavantage de ceux dont il n'y avait pas longtemps que le peuple s'était fait des idoles, se chantent encore dans Séville ».

Les Hypocrites ont été publiés en 1654, au fort de la grande persécution contre Cretenet. Alors, toute la ville de Lyon était inondée des pamphlets que l'on sait ; alors tous les carrefours de Lyon retentissaient des chansons qu'on a lues ; alors Molière séjournait à Lyon. Je laisse au lecteur le soin de tirer les conclusions qu'il lui plaira, en ce qui concerne le parti que l'auteur de Tartuffe a pu tirer de la nouvelle de Scarron. Qu'il s'en soit ou non inspiré, cela n'a guère d'importance pour nous, s'il est avéré que les deux " écrivains ont travaillé d'après les mêmes modèles.

Montufar, comme Tartuffe, est la synthèse de plus d'un personnage. Montufar a eu à Tolède, il aura à Madrid, des aventures qui n'ont rien à voir avec le barbier de Lyon ; mais le Montufar de Séville est, sans aucun doute, sinon Cretenet tout seul, du moins la synthèse des créténistes. Il en est de même pour Tartuffe : il évoque très nettement Cretenet et les créténistes et, en tout cas, il est une synthèse des vices reprochés aux confrères de la Cabale dévote. S'il en est ainsi, comment a-t-on pu écrire que le personnage de Molière n'était qu'une abstraction animée, un

symbole, un argument philosophique, une prophétie révolutionnaire ? Comment a-t-on pu prétendre qu'il n'existe rien, ni dans les Mémoires, ni dans les Lettres, ni dans aucun document de la littérature contemporaine de Tartuffe, qui nous autorise à penser qu'en 1664 l'hypocrisie était considérée en France comme un vice du temps ?

CHAPITRE V

La Grande Guerre Comique

Tartuffe et Dom Juan

(1663-1665)

Quoiqu'elle ne fût pas nommément désignée dans l'arrêt du 13 décembre 1660, la Compagnie du Saint- Sacrement avait résolu, par prudence, d'y obtempérer. Elle cessa de se réunir. Mais, dès que Mazarin fut mort — 9 mars 1661 — les « officiers » commencèrent à s'inquiéter des moyens de rendre une activité au moins restreinte à la Compagnie. On commença prudemment par changer le personnel dirigeant. Le 14 mars, les officiers procédaient au remplacement du bureau. M. Leschassier fut élu supérieur, M. du Metz directeur. Le 27 avril, se tenait chez M. de Morangis, à défaut de l'assemblée plénière, une réunion des membres les plus anciens et des confrères les plus assidus. La composition du nouveau bureau fut approuvée ; mais il fut recommandé aux officiers de conférer souvent avec les anciens imbus des traditions et de l'esprit de la Compagnie, afin d'aviser avec eux aux moyens de conserver intacts ces traditions et cet esprit. On décida de réunir les membres, en des assemblées restreintes, dans chaque section. Chacune des sections avait à sa tête un confrère ancien et profondément pénétré de l'esprit de la Compagnie. La première qui

se réunit fut celle de Saint-Sulpice, au milieu de mai 1661. D'Argenson enregistre plusieurs autres de ces réunions en diverses sections. On perfectionna également les organes de communication avec les compagnies de province, dont l'activité ne fut jamais sensiblement ralentie.

Jusqu'en 1666, la dispersion de la société secrète ne fut qu'apparente ; ses influences restèrent intactes et ses œuvres continuèrent de vivre : « On y travailla, écrit d'Argenson, comme on avait coutume de le faire ». La lutte contre le duel était poursuivie avec une particulière obstination. Le prince de Conti, devenu gouverneur du Languedoc en 1660, ouvrant les Etats à Pézenas le 24 janvier 1661, y dénonçait, une fois de plus, l'usage des combats singuliers et conviait les barons de l'Assemblée à lui donner assistance pour « déraciner de l'esprit des gentilshommes du Languedoc les misérables maximes de faux point d'honneur qui, disait-il, sont désormais absolument bannies de la Cour et qui sont venues se cantonner dans les provinces éloignées ».

La répression du blasphème était poussée avec une rigueur renouvelée et, surtout, jamais on ne vit pareil essor des « missions » dans les campagnes catholiques et dans les régions hérétiques. Je rappelle pour mémoire la lettre de Racine, signalant le zèle de Conti « qui n'avait que des archers et des missionnaires à sa queue ». Et c'est en 1662 que le futur émule de Corneille était témoin de ce spectacle : donc, au temps

où Molière écrivait son Ecole des Femmes, dans le temps aussi, où Desmarets, sous la direction du P. Annat, de Mgr de Perefixe, évêque de Rodez et de Mgr de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, s'occupait de découvrir et de faire arrêter Morin.

On en vint à se demander à Paris si tout danger n'avait pas disparu. Au moment du Carême de 1662, les dévots, visiblement, pensaient à la revanche. Bossuet qui, on l'a vu, figurait sur la liste des correspondants chargés de relier la Compagnie-Mère avec les compagnies de province, prêchait le carême au Louvre. Il adjurait le Roi en ces termes, le jour des Rameaux :

« Sire, un regard de votre face sur ces blasphémateurs et sur ces impies, afin qu'ils n'osent paraître et qu'on voie s'accomplir en votre règne ce qu'a prédit le prophète Amos : « Que la Cabale des libertins sera renversée : auferetur factio lascivientium », et ce mot, du Roi Salomon : « Un roi sage dissipe les impies et les voûtes des prisons sont leurs demeures : dissipat impios rex sapiens et incurvât super eos fornicem'» ; sans égard ni aux conditions ni aux personnes ; car il faut un châtiment rigoureux à une telle insolence ».

Le prince de Conti que l'on avait tant hésité à recevoir dans la Compagnie était maintenant considéré comme un des piliers de la Cabale. On mit à sa discrétion les services délicats du secrétariat en élisant à cet office, le 27 mars 1662, M. Josse, son intendant, à qui la confiance des confrères fut renouvelée le 26 juin.

M. Josse conserva ses fonctions jusqu'au 23 septembre. D'Argenson parle en termes émus de cet homme zélé : « C'est ici dit-il, que finit le secrétariat de M. Josse, intendant des affaires et très cher confident de M. le Prince de Conti, qui par sa probité et sa fidélité, s'est rendu illustre dans toute la maison de ce prince et, depuis sa mort, dans celle de Messieurs ses enfants». La situation n'était plus la même qu'en 1660. Mazarin était mort. Colbert avait hérité la politique, non l'autorité du cardinal. La Reine-Mère avait témoigné de sa bienveillance à l'égard des dévots : il fallait maintenir et renforcer cette utile bienveillance. Conti, incontestablement, était l'homme désigné pour cette tâche.

Au mois de juillet 1662, les affaires paraissaient aller si bien pour la Compagnie, qu'elle songeait à provoquer une assemblée générale des membres. Mais la police fut informée et il fallut renoncer à de telles tentatives. Le marquis de Laval rendait compte, le 14 août, d'une démarche qu'il avait faite auprès du procureur du Châtelet « sur la défense des assemblées qui faisait grand bruit par tout Paris en ce temps-là ».

« Il dit qu'il avait demandé à ce magistrat s'il y avait danger d'aller à la Congrégation des Jésuites et aux Assemblées des paroisses. Sur quoi, il avait (le procureur) répondu que ce n'était pas à ces compagnies que l'on en voulait, mais à celle du Saint-Sacrement parce qu'il y avait des gens factieux, qu'on était résolu de la détruire, qu'on la cherchait et qu'on la trouverait à la fin. »

Malgré ces traverses, la Compagnie s'efforçait de vivre : on assemblait, en 1663, au moment le plus vif de la querelle de l'Ecole des Femmes, jusqu'à 18 membres à la fois. Mais le secrétaire d'Avolé, apprit qu'il était l'objet d'une filature.

On redoubla donc de prudence. Ce furent de nouveau les mêmes angoisses qu'aux pires époques de la persécution de Mazarin. Et toutes ces tribulations de la Cabale étaient pour ainsi dire publiques : le marquis de Laval avouait le 14 août 1662, nous l'avons déjà dit, que l' « interdiction des assemblées faisait grand bruit dans tout Paris. Après ce triste jour de mai 1663, où la Compagnie se vit contrainte de demander à son secrétaire de ne plus paraître à ses réunions, parce que la police le filait, « le monde était si déchaîné contre les dévots, écrit d'Argenson, qu'on n'osait parler ni recommander une bonne œuvre qu'à ses amis fort particuliers. Et, comme on ne recevait plus personne, on ne suppléait point aux plus âgés qui mouraient tous les jours, aux plus zélés qui prenaient parti ailleurs, ni aux riches qui se retournaient par prudence ou pour , affaires particulières ».

C'est que les confrères s'étaient décidément mis à dos et le Roi et son ministre Colbert. Le Roi se trouvait alors en délicatesse avec la Cour de Rome. La Compagnie réprouvait les doctrines gallicanes : ce fut ce qui décida de sa perte définitive. Dans les premiers jours de janvier 1663, un jeune bachelier en théologie de la maison de Navarre présenta en Sorbonne une

thèse qui parut contenir des propositions ultramon- taines. Cette thèse devait être présidée par le confrère Vincent de Meur qui, l'année précédente, en avait soutenu une où il plaidait en faveur de l'infaillibilité du Pape. Le jeune bachelier avait, lui aussi, admis dans son travail, l'infaillibilité. Vainement le syndic de la Sorbonne, Grandin, un confrère zélé pourtant, ultra- montain mais prudent, biffa le mot fatal sur le manuscrit. Le procureur général se rendit au Louvre et, raconte Deslions, demanda à Louis XIV « s'il voulait que le Pape eût le pouvoir de lui ôter la couronne de dessus la tête ». Louis XIV avait en horreur la doctrine de l'infaillibilité du Pape ; il la considérait comme des plus dangereuses pour l'autorité civile. Il entendait qu'on enseignât dans tout son royaume que le pouvoir royal relevait de la seule autorité de Dieu, directement. Il se montra donc fort irrité et ordonna que l'incident de la Sorbonne eût toutes les suites nécessaires. L'affaire fut évoquée devant la Cour. L'avocat- général Denis Talon requit sévèrement contre le syndic Grandin et contre l'auteur de la thèse. Le Parlement rendit un arrêt défendant que pareilles propositions fussent insérées dans aucune thèse. Il ordonna par surcroît que l'arrêt fût inscrit aux registres de la Faculté. Celle-ci refusa d'obtempérer, consentant seulement à mettre la question en délibération.

Grandin fut appelé à s'expliquer devant la Cour sur cette attitude jugée séditieuse. Le Président Lamoignon, confrère du Saint-Sacrement, mais avant

tout fonctionnaire, lui expliqua qu'il n'y avait aucune considération qui pût «l'empêcher d'obéir et d'exécuter ce qui avait été ordonné ». La Faculté en discuta les ler, 5 et 9 février, sans prendre de décision. Grandin fut de nouveau rabroué par son « frère », le Président Lamoignon. « Quand la Cour ordonne, disait celui-ci, tout sujet du Roi doit obéir. » Le 15 février, on discutait toujours. Bossuet jetait feu et flamme contre le Parlement, affirmant qu'il convenait de censurer le discours du procureur général. C'est tout ce qu'on connaît de sa harangue. Soutenait-il les doctrines ultramontaines ? Se borna-t-il à essayer de démontrer que les propositions incriminées n'étaient pas contraires à la saine doctrine gallicane ? On ne sait. M. Allier croit qu'il fit de son mieux pour concilier les points de vue opposés de ses deux confrères en la Cabale, Lamoignon et Grandin. « Il affirma probablement, écrit-il, que les propositions incriminées n'avaient rien de contraire aux vraies maximes. Cela lui permettait de maintenir les droits du pouvoir royal et de prétendre, en même temps, que les paroles de M. du Harlay (le procureur général) étaient blâmables. Cela lui permettait aussi de rendre hommage aux principes gallicans et de voter avec leurs adversaires. Il restait avec Grandin sans rompre avec Lamoignon... » On s'étonnera peut-être de trouver de pareilles matoi- series chez ce grand génie qui, plus tard, se rendra célèbre par ses excès de brutale franchise. La brutalité est certaine ; la franchise l'est moins. En tout cas

il semble que, dans sa jeunesse, le souci de l'avenir le rendait diplomate. Enthousiaste de sa nature qui était celle d'un poète, son courage comme son éloquence se consumait en effusions lyriques. Peu de ses discours furent des actes et on n'en trouverait aucun qui fût un acte d'héroïsme authentique. Ce poète éloquent, malgré ses censures des péchés royaux qu'on a trop vantées, distingua mal le service de Dieu du service du Roi, voire plus tard le service du Roi de celui de la Maintenon. Son courage était médiocre. De même ses vertus : sublimes en leur expression verbale, modestes en leurs effets dans la vie de chaque jour. Tout insoucieux que je suis de risquer une nouvelle Apologie pour Fénelon, si en Bossuet j'admire passionnément l'artiste, j'avoue que j'estime peu l'homme et ne le trouve point aimable. Il se piquait d'intégrité supérieure ; en fait, il fut courtisan toute sa vie et intéressé de diverses manières, dont plusieurs ne furent pas des plus nobles. Courtisan donc, mais à force d'art plutôt que par une naturelle inclination, il fut généralement malavisé dans ses diplomaties qui, trop souvent, consistèrent à requérir les foudres divines et humaines contre d'anciens amis, puis à piétiner consciencieusement le vaincu.

Quoi qu'il en soit, Bossuet, en la circonstance, pour des raisons qu'on aperçoit mal, mais qu'on devine peu réjouissantes pour sa gloire, parla en faveur de Gran- din et contre du Harlay, sinon contre Lamoignon. Bossuet ultramontain c'est un aspect au moins imprévu

de sa physionomie. L'agent de Colbert chargé de suivre l'affaire en Sorbonne traça de lui ce curieux portrait. « Bossuet, esprit adroit, complaisant, cherchant à plaire à tous ceux avec qui il est, et prenant leurs sentiments quand il les connaît. Ne veut point se faire des affaires ni hasarder des mesures qu'il a prises, qu'il croit sûres pour aller à son but. Ne pouvant croire que ceci puisse durer, ainsi se ménage extraordinairement, et cherche dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour lorsqu'il n'est pas contre, et, par là, il est assez suivi par plusieurs personnes. Outre qu'il parle latin nettement et agréablement, il a même assez de connaissance en ces matières parce qu'il a étudié avant de s'adonner à la prédication. S'insinuant dans le monde avec assez de facilité à cause de son talent de prédication, et par là, il ne manque pas de créance dans la Faculté. Attaché aux Jésuites et à tous ceux qui peuvent faire sa fortune plutôt par intérêt que par inclination ; car, naturellement, il est assez libre, fin, railleur, et se mettant fort au-dessus de beaucoup de choses. Ainsi, lorsqu'il verra un parti qui conduit à la fortune il s'y donnera quel qu'il soit, et il pourra servir utilement ».

Enfin, on discuta jusqu'au 4 avril pour enregistrer l'arrêt de la cour ; encore Grandin accompagna-t-il cet enregistrement de commentaires interprétatifs qui enlevaient toute valeur à la sentence. D'ailleurs, le jour même, passait, avec l'approbation du syndic, une nouvelle thèse qui reprenait les mêmes idées.

Grandin comparut de nouveau le 14 devant le Parlement. Lamoignon le tança, mais le syndic était un homme de volonté et de caractère. Il se défendit. Et en concluant : « Il faut, dit-il, laisser passer ces mauvais temps et, puisque la Cour ne l'approuve pas, je ne signerai plus de thèses pareilles jusqu'à ce que la liberté ait été rendue à la Faculté ».

Bossuet ne semble pas être intervenu cette fois. Faut-il croire qu'il avait trouvé « le parti qui le conduirait à la fortune » et qu'il commençait de « servir utilement » ?

Lamoignon fit révoquer Grandin, après lui avoir tenu ce discours : « La Cour ne peut pas souffrir que vous avanciez que les temps sont mauvais et qu'il n'y a pas de liberté. Les temps sont très bons pour soutenir la bonne et véritable doctrine et la liberté reste tout entière pour cet effet. Mais les temps sont très fâcheux et très mauvais pour ceux qui veulent avancer de mauvaises doctrines et en altérer de véritables, et la justice ne peut pas leur laisser la liberté de faire un si grand mal... ». Ce Grandin, qui signera plus tard l'approbation de la Vie de Messire Jacques Cretenet, n'est pas, certes, le personnage le moins digne et le moins estimable, en toute cette affaire.

Pour en finir, la Faculté intimidée adopta six articles qui constituaient (déjà !) l'esquisse de la future Déclaration de 1682. Cet incident coûta cher à la Compagnie du Saint-Sacrement. Colbert voulut savoir quels étaient ces gens qui contrecarraient ses volontés

et frondaient la politique extérieure du Roi. Sa police fit des recherches et lui communiqua des rapports édifiants. On y dénonce des « communautés et compagnies à craindre en cette occasion... », notamment « celle du Père Bagot, qui a des rapports avec la Compagnie de l'Ermitage de Caen ». On y signale la communauté de Saint-Sulpice et celle de Saint-Nicolas du Chardonnet, en un mot, les foyers de propagande des confrères du Saint-Sacrement. On y relève, en outre, l'action « de particuliers dévots qui contribuent à l'avancement de l'ouvrage que les bons Français et les véritables sujets du Roi essaient d'empêcher ». Tous les noms qui sont cités : d'Albon, la Motte, Fénelon, Abelly, etc., sont des noms de confrères actifs.

Colbert, fidèle à la politique de Mazarin, détestait déjà la Cabale ; on doit comprendre que ces rapports de police ne firent qu'attiser sa haine. Les dévots la lui rendaient d'ailleurs au centuple ; ils combattaient avec acharnement et de parti-pris tout ce qu'il entreprenait. Lorsque, en 1661, fut constituée la Cour de Justice contre les financiers, Colbert se heurta à l'hostilité de Lamoignon. En 1662, celui-ci se dressait - contre le ministre, à la tête de tout un parti. Les lettres et les Mémoires de Colbert démontrent que le ministre attribuait cette opposition à l'influence de la Cabale des Dévots dont, disait-il, Lamoignon était « des principaux, sinon le chef. Ces dévots, ajoutait-il, n'ont pas accoutumé d'être favorables aux actions du Roi ».

Toute la Cabale s'employa à fond en faveur de

Fouquet contre Colbert et contre le Roi, que les magistrats dévots accusaient de violer les formes de la justice. Ils n'avaient point de ces scrupules quand ils enfermaient sans jugement, dans leurs prisons privées, des femmes accusées de vivre scandaleusement.

Pourquoi ce dévouement à Fouquet ? C'est que Mme Fouquet, la mère, était toute dévouée à la Cabale ; elle collaborait à toutes ses œuvres et siégeait dans tous les comités de dames. Son fils l'avait pourvue abondamment de fonds pour les missions, pour les catéchismes et pour toutes les caisses de charité. Aussi, Fouquet était-il averti dans sa prison de tout ce qui se préparait contre lui ; tous les dévots influents sollicitaient à qui mieux mieux en sa faveur ; on les voyait chez le chancelier, chez les juges, chez la Reine-Mère.

On répandait le bruit, en 1663, pendant la querelle de l' Ecole des Femmes, que, sur les instances d'Anne d'Autriche, Colbert allait être obligé de laisser « civiliser la cause ». On fit mieux : en 1664, on décréta que Mme Fouquet était une sainte et qu'elle avait guéri la Reine-Mère de ses convulsions, avec un emplâtre miraculeux. Madame de Sévigné elle-même ne put s'empêcher d'en rire.

Comment Molière eût-il ignoré des faits qui étaient publics ? Colbert se vantait à qui voulait l'entendre qu'il réussirait à détruire les dévots. Le comédien pouvait se croire à l'abri de tout péril, d'autant plus que, dans la querelle de l'Ecole des Femmes, il avait eu raison de ses ennemis. Assuré de la toute puissante

protection du Roi, du concours de Colbert, de l'approbation de l'opinion publique, il crut pouvoir attaquer de front la secte : il lança son Tartuffe, le 12 mai 1664. La Compagnie du Saint-Sacrement lui prouva qu'elle n'était pas encore morte. Les confrères connaissaient le sujet de sa comédie et en avaient jugé l'esprit, avant même que la représentation en eût été décidée. Molière, au dire de Brossette, avait « récité » les trois premiers actes de Tartuffe à Louis XIV, avant de les jouer devant lui. « Cette pièce, dit Brossette, plut à Sa Majesté, qui en parla trop avantageusement pour ne pas irriter la jalousie des ennemis de Molière et surtout la Cabale des Dévots. »

La critique moderne a cru généralement que Brossette avait fait confusion et que cette « récitation » signifiait, non une lecture, mais la représentation même du 12 mai 1664. Certains prétendirent que le comique avait introduit par surprise son nouvel ouvrage au milieu du programme des Plaisirs de l'Ile Enchantée. M. Moland, notamment, paraît partager cette opinion. On ne voit pas bien pourquoi Molière aurait couru ce risque, ni quelle raison pouvait infirmer l'assertion de Brossette. Quoi qu'il en soit, il faut renoncer au « coup de surprise », au « coup de tonnerre » de Tartuffe. Car d'Argenson confirme l'assertion de Brossette touchant la colère préalable des dévots : les Annales indiquent formellement que la Compagnie du Saint-Sacrement ourdit une intrigue en vue d'empêcher la représentation qu'elle prévoyait devoir se produire à la Cour.

La Compagnie tint séance le 17 avril chez le marquis de Laval. « On parla fort ce jour-là, écrit d'Argenson, de travailler à procurer la suppression de la méchante comédie de Tartuffe. Chacun se chargea d'en parler à ses amis qui avaient quelque crédit à la Cour, pour empêcher la représentation, et, en effet, elle fut différée assez longtemps, mais enfin le mauvais esprit du monde triompha de tous les soins et de toute la résistance, de la solide piété en faveur de l'auteur libertin de cette pièce, qui, sans doute, a été puni de toutes ses impiétés par une très malheureuse fin. Car, en représentant le Malade Imaginaire, il mourut subitement sur le théâtre, presque à la vue de tous les spectateurs, sans secours spirituels ni temporels ».

La fin de ce passage pourrait faire croire que d'Arggn- son avait perdu toute notion de la perspective des événements : on remarquera d'ailleurs que Bossuet procède de la même façon et qu'il a même oublié le titre exact de la pièce jouée par Molière quand la mort vint le surprendre à la scène.

N'oublions pas que l'auteur des Annales travaille sur des notes et des procès-verbaux. Il se peut qu'il ait mal connu l'enchaînement des faits relativement au Tartuffe ; mais une réalité subsiste, c'est que la Compagnie a délibéré sur cette pièce, le 17 avril, soit près d'un mois avant que Molière et sa troupe l'aient jouée devant le roi. Il est constant également que, dans cette délibération, il s'agissait d'intervenir préalablement à la Cour, pour que la représentation n'eût pas lieu.

Tout ceci illumine les dires de Brossette. Molière a lu sa pièce au Roi longtemps avant de la faire représenter. Le Roi l'a approuvée et louée ouvertement ; les dévots ont appris ce qui se préparait et ils ont tout fait pour supprimer (1) la « méchante comédie » et empêcher sa représentation. Leurs efforts furent vains. La comédie de Tartuffe parut à la Cour, le 12 mai. Mais on prit soin d'empêcher qu'elle ne fût jouée à la ville. Le 17 mai, la Gazette de France déclarait « la pièce absolument injurieuse à la religion et capable de produire de dangereux effets ». La Cabale inspirait la Gazette. Brossette était parfaitement informé. Il a connu la personne même qui intervint auprès du Roi pour faire interdire la pièce de Molière. : « M. de Péréfixe, archevêque de Paris, dit-il, se mit à la tête des dévots et parla au Roi contre cette comédie. Le Roi pressé là-dessus à plusieurs reprises, dit à Molière qu'il ne fallait pas irriter les dévots ».

Or, les Annales de Voyer d'Argenson contiennent les renseignements précis que voici : « Dans l'assemblée du 27 mai, on rapporta que le Roi, bien informé par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, des mauvais effets que pouvait produire la comédie de Tartuffe, l'avait absolument défendue ; mais, dans la suite, malgré tous les soins qu'on en put prendre, elle fut permise et jouée publiquement ».

(1) Apparemment supprimer du programme des fêtes, puisque la pièce n'a pu figurer encore nulle part sur les affiches des théâtres publics. Du reste Molière aussi se sert dans son premier placet non du mot « interdiction x mais du mot « suppression ».

On voit qu'ici, comme plus haut, d'Argenson ne tient aucun compte de l'enchaînement des faits. Entre le moment de l'interdiction provoquée, à l'instigation des dévots, par l'archevêque Péréfixe et celui de la représentation publique autorisée en 1669, il s'écoulera cinq années. De plus, d'Argenson exàgère en écrivant que le Roi avait absolument interdit Tartuffe. « Absolument » est un superlatif tendancieux. Mais, ce qui nous importe, c'est qu'on note l'interdiction de Tartuffe comme une bonne œuvre due à l'initiative de la Compagnie dû Saint-Sacrement. Celle-ci n'avait pas daigné délibérer sur les pièces antérieures. S'il lui avait semblé opportun de flétrir l'immoralité de comédies comme le Cocu ou comme l'Ecole des Maris, le zèle des confrères s'y était appliqué, sans qu'il fût besoin d'un mot d'ordre. S'il avait paru nécessaire de stigmatiser l'irrévérence et l'impiété de l'impudique Ecole des Femmes, le prince de Conti s'était chargé de donner le signal et de lancer la meute des libellistes et des pamphlétaires aux chausses du poète. Il n'avait point été question d'interdire de telles oeuvres ; aussi bien savait-on que c'eût été peine perdue ; le Roi l'avait suffisamment montré.

Pour Tartuffe, l'affaire était plus grave. La Compagnie était personnellement visée ; tout le monde le crut et tout le monde le dit.

Le P. Rapin écrit dans ses Mémoires, à propos de M. de Renty, qui était l'un des principaux chefs du Saint-Sacrement : « Comme on copie tout en France, il

se trouva des personnes de qualité qui, vivant dans le siècle, voulurent imiter sa vertu et ce fut sur ce modèle que la secte des dévots qui fit depuis tant de bruit se forma, dont le Marquis de Fénelon, le Marquis de Saint-Mesme, le Comte de Brancas, le Comte d'Albon, tous personnages de qualité et de la Cour, furent les principaux chefs, lesquels commencèrent à se liguer pour exterminer les duels dans le royaume et pour détruire le blasphème parmi les gens de qualité... ». Ces derniers traits suffiraient à identifier la Compagnie du Saint-Sacrement, si nous ne savions d'ailleurs que tous les personnages cités dans ce passage en faisaient partie. Le P. Rapin ajoute un peu plus loin : « Ceux mêmes qui en furent devinrent odieux à la Cour par l'affectation qu'ils eurent de donner ou de faire donner des avis au cardinal sur sa conduite, par des voies choquantes et nullement honnêtes, ce qui irrita le cardinal et l'obligea à rendre ces gens suspects au roi, lequel pour les décrier les fit jouer quelques années après sur le théâtre par Molière ».

A supposer qu'il y ait quelque exagération à penser que réellement le sujet de Tartuffe ait été suggéré à Molière par Louis XIV, il reste que, pour le P. Rapin, c'est bien la Compagnie du Saint-Sacrement qui était visée dans la pièce.

La même indication nous est apportée par le biographe anonyme de la Mère Gautron, supérieure de la Fidélité de Saumur. Son ouvrage était dédié à la marquise de Laval, fille du marquis de Fénelon et

femme d'un des principaux confrères. Le marquis de Fénelon fut lui-même l'un des chefs les plus connus de la Compagnie et l'un des plus indiscrets dans son zèle, l'un des plus odieux à Mazarin, en tout cas, de même qu'à Colbert. « Il lui avait fallu (au marquis de Fénelon) souffrir pendant plusieurs années presque une continuelle persécution dont une vertu médiocre aurait été ébranlée. On disait qu'il était de la Cabale et de la faction des dévots qui étaient alors regardés comme des gens remuants et dangereux. Quand la comédie de Tartuffe parut, on dit à l'auteur qu'il aurait mieux fait de donner une épée qu'une soutane à son faux dévot. On voulait indiquer M. de Fénelon ».

Ainsi les dévots eux-mêmes crurent que la Compagnie du Saint-Sacrement était jouée par Molière dans Tartuffe. Charles Perrault a noté aussi que cette pièce « fit des affaires » au poète « parce qu'on en faisait des applications à des personnes de grande qualité ». Molière cite dans sa préface un mot du prince de Condé : « Huit jours après qu'elle (la comédie de Tartuffe) eût été défendue, dit-il, on représenta Scaramouche Ermite, et le roi, en sortant, dit au grand prince que je veux dire : « Je voudrais bien savoir pourquoi les gens. qui se scandalisent si fort de la comédie de Molière ne disent mot de celle de Scaramouche ». A quoi le prince répondit : « La raison de cela, c'est que la comédie de Scaramouche joue le Ciel et la Religion, dont ces messieurs-là ne se soucient point ; mais celle de Molière les joue eux-mêmes ; c'est ce qu'ils ne

peuvent souffrir ». Enfin Molière prend à témoin le Roi que ce sont bien « les originaux qui ont fait supprimer la copie... quelque ressemblante qu'on la trouvât ».

Il est donc hors de doute que la Cabale des Dévots, c'est-à-dire les confrères du Saint-Sacrement, se reconnaissaient dans Tartuffe. Il est hors de doute que Molière sut, de son côté, que les confrères du Saint- Sacrement étaient les auteurs de sa disgrâce. Comment l'eût-il ignoré quand Brossette le savait, qui écrivait : « M. de Péréfixe se mit à la tête des dévots ». Tout le monde savait que l'archevêque de Paris agissait pour le compte de la Compagnie. Et Condé ignorait moins que personne que son frère Conti était le généralissime des dévots. Voilà pourquoi Molière ne trouva rien de mieux que d'opposer à la censure du prince de Conti l'approbation du prince de Condé, son frère aîné, dont l'autorité était indiscutée, comme il avait naguère opposé, au temps de l'Ecole des Femmes, l'opinion de la Reine-Mère dévote à la censure de Conti dévot.

Je crois inutile de reproduire les documents tant de fois ressassés sur la querelle de Tartuffe. Toutefois, il faut rappeler l'enchaînement des faits. Molière continua longtemps d'espérer que le Roi lèverait son interdit. Brossette précise ce point : « Le Roi pressé là-dessus à plusieurs reprises dit à Molière qu'il ne fallait pas irriter les dévots ».

D'autre part, la Cabale ne se souciait pas de faire du bruit autour de cette affaire, Deux mois s'écou-

lèrent sans que, semble-t-il, aucun des auteurs à la solde des dévots eût osé souffler mot. On espérait noyer la méchante pièce dans l'oubli : on avait gardé le souvenir des coups reçus dans la querelle de l'Ecole des Femmes ; il fallait, à tout prix, cette fois, s'épargner les dangereuses ripostes du poète. Le Roi disait à celui-ci « N'irritez pas les dévots ». Quelqu'un avait dit aux dévots : « N'irritez pas Molière ». Mais le comique, au courant ou non du plan de la Cabale, s'employait à entretenir la curiosité en éveil. A défaut de représentations publiques, il multipliait les « lectures » et les « récitations » chez les personnages de marque. D'ailleurs un curé trop zélé, Roullé, ruina la combinaison des dévots. Son factum le Roi glorieux au Monde n'est pas seulement un pamphlet contre Molière, c'est un manifeste amorçant tout un programme qui est celui de la Compagnie du Saint-Sacrement : attribution d'un poste de confiance au P. Annat, répression du jansénisme, poursuite des impies, des libertins, des blasphémateurs, des duellistes, révocation de l'Edit de Nantes, ruine de l'hérésie et destruction de ses temples, développement des missions extérieures.

Pourquoi le curé de Saint-Barthélemy se permit-il d'enfreindre la consigne du silence ? Il y a là un mystère qu'il serait intéressant d'éclaircir. Peut-être verrons-nous bientôt jaillir une lueur qui nous éclairera dans nos recherches. Je ne me vante pas pourtant de donner une solution certaine à ce petit problème. On en jugera d'après les faits de la cause,

Au pamphlet de Roullé, publié fin juillet ou commencement d'août, Molière répondit par son premier placet au Roi. On sait la version que le curé donne de l'interdiction de Tartuffe : « Sa Majesté, après lui avoir fait (à Molière) un sévère reproche, animé d'une juste colère, par un retrait de sa clémence ordinaire en laquelle il a imité la douceur essentielle à Dieu, lui a, par abolition, remis son insolence et pardonné sa hardiesse démoniaque, pour lui donner le temps d'en faire pénitence publique et solennelle toute sa vie. Et afin d'arrêter avec succès la vue et le débit de sa production impie et irreligieuse et de sa poésie licencieuse et libertine, elle lui a ordonné, sous peine de la vie, d'en supprimer et déchirer, étouffer et brûler tout ce qui en était fait et de ne plus rien faire à l'avenir de si indigne et infamant, ni rien produire au jour de si injurieux à Dieu et outrageant l'Eglise, la religion, les sacrements et les officiers les plus nécessaires au salut ; lui déclarant publiquement et à toute la terre qu'on ne saurait rien faire ni dire qui lui fût plus désagréable et odieux et qui la touche plus au cœur que tout ce qui fait atteinte à l'honneur de Dieu, au respect de l'Eglise, au bien de la Religion, à la révérence due aux sacrements ».

Molière, dans son placet, prit le Roi à témoin de la fausseté de cette version : s'il peignait l'hypocrisie c'est que, parmi les vices du siècle, ce vice-là était un des plus en usage, des plus incommodes et. des plus dangereux. En le faisant, il avait cru rendre service

aux honnêtes gens du royaume. Il l'avait fait avec toutes les circonspections que demandait la délicatesse de la matière... « Bien que ce m'ait été un coup sensible que la suppression de cet ouvrage, mon malheur pourtant était adouci par la manière dont Votre Majesté s'était expliquée sur ce sujet ; et j'ai cru, Sire, qu'Elle m'ôtait tout lieu de me plaindre, ayant eu la bonté de déclarer qu'Elle ne trouvait rien à dire dans cette comédie qu'elle me défendait de produire en public.

« Mais malgré cette glorieuse déclaration du plus grand Roi du monde et du plus éclairé; malgré l'approbation encore de Monsieur le Légat et de la plus grande partie de nos prélats qui, tous, dans des lectures particulières que je leur ai faites de mon ouvrage, se sont trouvés d'accord avec les sentiments de Votre Majesté, on voit un livre composé par le curé de... qui donne hautement un démenti à tous ces augustes témoignages... ».

Et Molière concluait en représentant au Roi combien il lui était préjudiciable d'être tous les jours exposé aux insultes de ces Messieurs et qu'il fallait donc, pour lui permettre de se justifier, laisser jouer sa pièce.

La Compagnie eut vent de la démarche et en craignit les suites. Dans sa séance du 14 septembre, au dire d'Argenson, « elle résolut de faire exhorter une personne de capacité de rien écrire contre la comédie de Tartuffe et l'on dit qu'il valait mieux l'oublier que de l'attaquer, de peur d'obliger l'auteur à la défendre ».

Quelle était cette « personne de capacité » ? M. Raoul Allier croit pouvoir conjecturer que c'est l'auteur anonyme qui signera bientôt du nom de Rochemont les Observations sur le Festin de Pierre. Je ne crois pas que cette conjecture soit acceptable. Au contraire, il ne peut s'agir de cet auteur, puisque, dans son factum, au mois d'avril 1665, il parlera de Tartuffe, malgré la défense formulée par la Compagnie en septembre 1664. La Cabale, qui avait juré de laisser au temps le soin d'ensevelir Tartuffe dans l'oubli, ne fut certainement pas satisfaite de cet excès de zèle. Il est une personne « de capacité » (en quelque sens qu'on entende ce mot) qui a, au contraire,. religieusement observé les ordres de la Cabale : c'est le prince de Conti.

Celui-ci composait alors son Traité de la Comédie et des Spectacles selon la tradition de l'Eglise, tirée des Conciles et des Pères. Le livre parut, il est vrai, après sa mort ; mais c'est un fait qu'on n'y trouve pas la moindre allusion à Tartuffe. Conti s'y plaint que la comédie, « après avoir affecté durant quelque temps une honnêteté apparente, commence présentement à céder à une immoralité ouverte et sans ménagement ».

Il ajoute aussitôt, pour prouver ce qu'il avance :

« Il n'y a rien de plus scandaleux que la cinquième • scène du deuxième acte de l' Ecole des Femmes qui est une des plus nouvelles comédies ». Il y parle également de Dom Juan. Mais, encore une fois, de Tartuffe, il ne souffle mot.

Bien entendu, par une « personne de capacité »,

d'Argenson entend une personne particulièrement compétente dans les questions de théâtre. Précisément, Conti était considéré ,comme un connaisseur en matière de comédie. Parmi les dévots, ses jugements à cet égard faisaient autorité. Rappelez-vous l'appréciation de l'abbé du Voisin. « Mgr le prince de Conti, dit-il, avait eu dans sa jeunesse la passion de la comédie ». Et il explique que Conti se fit instruire par Molière lui-même de toutes les beautés et délicatesses de l'art comique « de sorte qu'il y avait peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre que ce prince. Mais, après s'être donné tout entier à Dieu, il eut un si grand regret du temps qu'il avait perdu dans ces divertissements criminels, que, pour réparer le mal qu'il avait fait, il se crut obligé de donner aux peuples quelques avertissements qui pussent leur faire connaître le danger où s'exposent ceux qui fréquentent les comédies ».

Plus je réfléchis sur ces textes, plus je suis convaincu que c'est le prince de Conti dont il est question dans la réunion de la Compagnie du Saint-Sacrement, le 14 septembre 1664. Ce prince très zélé, trop zélé, qui s'était indigné jadis de l'impudicité de Molière dans l'Ecole des Femmes, fut scandalisé plus encore qu'irrité de l'audace avec laquelle le poète tournait en ridicule la sainte Cabale des dévots. C'est lui, peut- être, qui avait poussé le curé Roullé à écrire son pamphlet. Cédant maladroitement, une fois de plus, comme à Bordeaux en 1658, comme à Paris du temps

de l'Ecole des Femmes, à la redoutable fougue de son caractère, il se préparait sans doute à commettre quelque nouvelle imprudence qui mettrait de nouveau le feu aux poudres et déchaînerait une nouvelle persécution contre les dévots. On crut nécessaire de lui signifier qu'il se tînt tranquille, de même qu'en 1660 on l'avait prié de s'abstenir de parler à la Cour pour la Cabale. Il reçut cette consigne en toute humilité. et s'y soumit docilement.

Il reste que, dans la coulisse ou à scène ouverte, le prince, depuis sa conversion, se trouve constamment sur les pas de Molière pour le faire trébucher. Alors ? Comment ne serions-nous pas tentés de prêter l'oreille aux arguments de ceux qui croient voir dans Dom Juan un pamphlet contre Conti ? On oppose à ces arguments des raisons vraiment peu solides. Il en est une pourtant qui ne laisse pas d'impressionner les partisans de la clef Conti.

On dit : jamais Molière n'eût osé s'attaquer de front à un prince du sang et s'il l'avait fait, quelqu'un l'aurait dit; on trouverait trace, au moins, de rumeurs qui forcément auraient couru de son temps à ce sujet. On peut répondre que Molière était bien capable d'attaquer Conti de front dans Dom Juan, puisqu'il n'avait - pas craint de le faire dans la Critique de l'Ecole des Femmes et que nous possédons au moins un témoignage contemporain, qui relate ce coup d'audace.

Il paraît certain que la scène de la « tarte à la crème », dans la Critique de l'Ecole des Femmes provoqua un

violent incident au cours duquel le comique fut maltraité par un grand seigneur mécontent. La Vie de Molière, attribuée à Bruzen de la Martinière et publiée en Hollande en 1725, cite le nom de ce grand seigneur. L'anecdote d'ailleurs est bien connue : le duc de la Feuillade rencontre Molière, lui prend la tête, lui frotte le visage contre les boutons de son habit, lui met la face en sang en lui disant : « Tarte à la crême ! Molière, tarte à la crême ! »

Ce récit tardif ne m'inspire guère confiance, mais il témoigne d'une tradition constante touchant des sévices subis par Molière à propos de la Critique de V Ecole des Femmes. Or, de cette tradition, nous trouvons une autre mention dans la Zelinde de Donneau de Visé, parue en 1663, c'est-à-dire au moment même où s'est produit l'incident. Voici comment s'exprime l'un des personnages qui y sont mis en scène « : Vous savez l'aventure de « Tarte à la Crème » arrivée à Elomire ; je crois qu'elle lui fera dorénavant bien mal au cœur et qu'il n'en entendra jamais parler, ni ne mettra sa perruque sans se ressouvenir qu'il ne fait pas bon jouer les princes et qu'ils ne sont pas si insensibles que les marquis Turlupins. — Vous avez raison, répond un interlocuteur, et cette aventure fait voir que ce prince qui blâma, d'abord l'Ecole des Femmes avait plus de lumière que les autres ».

On ne voit pas pourquoi les adversaires de la clef Conti veulent mettre en doute la valeur documen- ' taire de cette allusion. Il semble douteux que de Visé

l'eût risquée si, à défaut de fondement réel, elle ne reposait au moins sur quelque racontar, sur quelque rumeur colportée de bouche en bouche. Ces deux répliques prouvent au moins qu'on disait en 1663 qu'un prince avait blâmé l ''Ecole des Femmes d'abord, c'est- à-dire, sans doute, avant tout le monde et que Molière s'était vengé en se moquant de lui dans la Critique de l'Ecole des Femmes. Donc, dans l'opinion du XVIIe siècle, il n'était pas invraisemblable qu'un homme comme Molière, protégé ouvertement par le Roi, tournât des princes en ridicule dans ses comédies. Et je répète mon argument : si dans la Critique le comédien a pu se moquer d'un prince, pourquoi serait-il impossible qu'il l'eût fait dans Dom Juan ?

M. Michaut se demande de quel prince il s'agit. Assurément pas du prince le mieux en cour auprès du Roi ! Or, de tous les princes, je n'en vois point qui soit à cette date aussi mal vu de Louis XIV que le prince de Conti. Et voyez encore que de Visé nous atteste la compétence particulière du censeur princier de l' Ecole des Femmes : « Cette aventure fait voir que ce prince, qui blâma d'abord l'Ecole des Femmes, avait plus de lumière que les autres ». Plus de lumière que les autres : pour la Compagnie aussi, Conti est, dans les choses de théâtre, une « personne de capacité ». Pour du Voisin aussi, « il y avait peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre . que ce prince ». Tout concorde, tout s'accorde, et encore ceci : Conti, au moment où parut l'Ecole des

Femmes, était un des principaux chefs de la Compagnie du Saint-Sacrement. Comment lui, qu'on nous montre si scrupuleux sur son obligation de réparer ses désordres, eût-il manqué cette occasion de protester contre une pièce immorale ? Dans le même temps, Racjne notait son acharnement à pourchasser les comédiens de la province du Languedoc. Dix raisons pour une nous induisent à supposer et nous forcent presque d'admettre qu'en 1663 Molière avait ouvertement tourné Conti en dérision, pour se venger de la cabale déchaînée par celui-ci contre l'Ecole des Femmes. Et l'on comprend pourquoi la Critique est dédiée à la Reine-Mère. Sans aucun doute, cette dédicace, suggérée ou autorisée par le Roi lui-même, était un paratonnerre contre les foudres de Conti !

Comment celui-ci se vengea-t-il ? Chargea-t-il le duc de la Feuillade de corriger Molière à sa place ? Fit-il bâtonner le comédien ? Il semble en tout cas certain qu'une injure sanglante fut faite au poète et que Conti y fut pour quelque chose. La rancune de Molière n'était donc pas, en 1664, une vieille rancune oubliée depuis huit ans, comme le prétend notamment M. Gendarme de Bévotte dans son grand ouvrage sur La Légende de Don Juan.

Lorsqu'il fut avéré pour le poète que décidément la Cabale des Dévots, — c'est-à-dire Conti encore, qui en était le chef le plus influent, à cause de son autorité auprès de la Reine-Mère — avait réussi à circonvenir le Roi et à faire supprimer Tartuffe ; quand il eut la

certitude que Louis XIV décidément ne reviendrait pas sur son interdiction, on doit penser que sa colère s'enflamma et qu'il ne rêva plus que vengeance. Il se vengea en écrivant fiévreusement en quelques semaines ce Dom Juan qui fut joué le 16 février 1665, avec un succès éclatant. Certes, Dom Juan n'est pas une biographie du prince de Conti; mais Dom Juan peut s'interpréter comme un pamphlet contre le prince de Conti. Pamphlet très adroitement présenté d'ailleurs: j'entends de telle façon que le mauvais cas fût niable et que la victime, si elle se plaignait, n'en parût que plus ridicule.

A la vérité, ce qui nous justifie à reconnaître Conti dans le personnage de Dom Juan, ce n'est pas que tous deux ont tué le Commandeur, enlevé et séduit de nombreuses femmes, ni que tous deux sont des scélérats et des libertins et qu'ils festoient avec le convive de pierre ! La donnée de la pièce était populaire ; Molière ne pouvait rien changer à ses éléments essentiels. L'historien ne peut donc rien demander à ces incidents qu'on retrouve chez tous les auteurs qui avant Molière avaient traité le même sujet. Du moins, quelque ressemblance qu'on puisse trouver entre les aventures traditionnelles de Dom Juan et les scandales de la vie libertine de Conti, on ne peut en tirer argument pour convaincre des connaisseurs sceptiques à l'égard de notre thèse.

Il en va tout autrement des détails ajoutés par Molière, ou des modifications qu'il a fait subir à la

donnée traditionnelle. Ces additions, ces changements, si on prouve qu'ils s'appliquent tous à Conti, deviennent alors autant de preuves de l'intention satirique du comique à l'égard de son « persécuteur ». Et s'il en est qui ne s'appliquent bien qu'à Conti, la démonstration n'en est que plus péremptoire.

Oublions toutes les gloses et tous les commentaires et lisons tout bonnement la comédie de Molière. Quelle figure y fait Dom Juan dès le début de la pièce ? Sincèrement, sommes-nous en face d'une abstraction et d'un symbole ? Ou avons-nous la sensation de trouver devant nous un homme concret ? On a souvent fait observer que, pour beaucoup de personnages molié- resques, on ne saurait déterminer avec précision ni leur, classe sociale, ni même leur âge. Avec Dom Juan, nous sommes parfaitement fixés : il est un homme de qualité (I, 1) ; il est un homme de cour (I, 3) ; et il est jeune encore (1, 1). Quant à son caractère, « sa qualité » ne l'empêche pas de « faire des actions lâches » (I, 1). Et d'être « homme de cour » il n'en est point rendu pour cela fort habile aux mensonges galants, quand il se trouve en mauvaise posture devant les femmes qu'il trompe (I, 3). Il n'en va pas ainsi quand il s'agit de les séduire : il a, au contraire, le génie de la séduction. Nulle part, d'ailleurs, on ne nous parle de prestiges dus à son physique ; mais il est passionné, ardent, empressé, pressant, emporté jusqu'à passer par-dessus tous les obstacles pour mettre la femme désirée en sa puissance » (ï, 1).

Après quoi, il devient capable de toutes les perfidies. La parole donnée, les serments ne sont rien pour lui. Et ce n'est pas « légèreté de jeunesse », c'est « scélératesse pure », le mot s'y trouve deux fois ; c'est mépris de toute morale et de toute loi religieuse ; c'est donc libertinage délibéré, qui infecte l'esprit aussi bien que le coeur et les sens. C'est plus encore; c'est méchanceté foncière. Dom Juan établit son empire sur la crainte : « Un grand seigneur méchant homme est une terrible chose ; il faut que je lui sois fidèle, en dépit que j'en aie ; la crainte en moi fait l'office du zèle, bride mes sentiments et me réduit d'applaudir bien souvent à ce que mon âme déteste ».

Sans aller plus loin, voici déjà singulièrement délimitée la portée du symbole, si symbole il y a. Certes, des épouseurs à toutes mains, .il n'en devait pas manquer en France, mais il nous faut borner à rechercher notre homme parmi les gens de cour. Et entre les gens de cour « à qui un mariage ne coûte rien à contracter », il faut encore nous restreindre à choisir des originaux qui terrorisent leur entourage.

Je ne prétends pas que le prince de Conti ait été seul dans ce cas, mais enfin nous avons des textes : « la méchanceté inondait toutes ses autres qualités », dit le Cardinal de Retz... Et Racine, en 1662, constate que ce prince se fait craindre de toute sa province. Enfin, s'il est faux que Sarrazin soit mort des mauvais coups que Conti lui aurait donnés, il est certain que la légende en a couru et que, par conséquent, Conti

passait pour maltraiter ses « domestiques ». Sa violence était de notoriété publique.

Dès le premier acte également, nous apercevons un homme enclin à cette forme particulière du sacrilège qui consiste à couvrir de prétextes pieux et de scrupules religieux ses pires vilenies. « Je ne suis parti que pour vous fuir, non pour les raisons que vous pouvez vous figurer, mais pour un motif de conscience et pour ne croire pas qu'avec vous davantage je puisse vivre sans péché. Il m'est venu des scrupules, Madame, et j'ai ouvert les yeux de l'âme sur ce que je faisais... Le repentir m'a pris et j'ai craint le courroux céleste. J'ai cru que notre mariage n'était qu'un adultère déguisé, qu'il nous attirerait quelque disgrâce d'en haut et qu'enfin je devais tâcher de vous oublier, et vous donner un moyen de retourner à vos premières chaînes ». Et sans doute, Done Elvire s'aperçoit que Dom Juan se « joue du Ciel ». Il n'est pas moins vrai que, dès maintenant, le séducteur de Done Elvire, le grand seigneur méchant homme de Sganarelle présente par surcroît les traits caractérisés d'un tartuffe. Et, de nouveau, nous voici contraints de restreindre encore la portée de notre symbole.

Or, tout d'abord, le discours de Dom Juan évoque invinciblement les arguments employés par Conti pour se justifier, lorsqu'il fit enfermer son ancienne maîtresse au couvent.

Ensuite, les Vardes, les Guiche, les Manicamp sont peut-être des scélérats, des perfides, des libertins,

voire de méchantes gens, je n'en sais rien, mais jusqu'à présent je n'ai vu nulle part qu'ils fussent des tartuffes. Le prince de Conti, au contraire, maintes fois, au milieu de ses pires débauches et pour se consoler de ses déboires, que ce soit dans sa prison de Vincennes ou dans le temps que sa sœur trop tendrement aimée lui tournait le dos, s'est jeté dans une dévotion qui, sincère ou feinte, parut à bon droit suspecte.

Enfin, reportons-nous au cinquième acte. Le même Dom Juan qui, au premier acte, se bornait à essayer d'expliquer par de faux scrupules de conscience une action que Guzman qualifiait de lâcheté, de perfidie et qu'Elvire taxait de scélératesse, ce même Dom Juan, soudain prend le parti de se faire une politique de l'hypocrisie : « C'est un dessein que j'ai formé par pure politique, un stratagème utile, une grimace nécessaire, où je veux me contraindre, pour ménager un père dont j'ai besoin, et me mettre à couvert du côté des hommes de cent fâcheuses aventures qui pourraient m'arriver ».

Quel est ce beau dessein ? Dom Juan a résolu de s'affilier à une « cabale d'hypocrites ». « L'hypocrisie est un vice à la mode, et tous les vices à la mode passent pour des vertus... Aujourd'hui, la profession d'hypocrite a de merveilleux avantages. » La Luzerne aussi parle de l'hypocrisie comme d'une profession. « Tous les autres vices des hommes sont exposés à la censure et chacun a la liberté de les attaquer hautement ; mais l'hypocrisie est un vice privilégié qui, de sa main,

ferme la bouche à tout le monde et jouit d'une impunité souveraine. » On dirait ce passage copié sur le premier placet de Molière au Roi, après l'interdiction de Tartuffe. « On lie, à force de grimaces, une société avec tous les gens du parti. Qui en choque un se les attire tous sur les bras... ». Qui ne reconnaît ici la « Cabale » de Dufour et de la Luzerne ? « Et ceux que l'on sait même agir de bonne foi là-dessus, et que chacun connaît pour être véritablement touchés, ceux-là, dis-je, sont toujours la dupe des autres ; ils donnent bonnement dans le panneau des grimaciers et appuient aveuglément les singes de leurs actions. » Et l'on reconnaît ici Orgon, c'est-à-dire toutes les victimes des Tartuffes, des Montufars et des crété- nistes décrits dans les pamphlets de Lyon. « Combien crois-tu que j'en connaisse qui, par ce stratagème, ont rhabillé adroitement les désordres de leur jeunesse, qui se font un bouclier du manteau de la religion. » On peut remarquer que Molière emploie ici les termes mêmes dont usa Guy Patin en 1660 pour dénoncer la Compagnie du Saint-Sacrement... Dom Juan ajoute, ce qui l'intéresse particulièrement, que « sous cet habit respecté, ils ont la permission d'être les plus méchants hommes du monde. » Si Guy Patin employait lui aussi les expressions les plus fortes pour qualifier les faux dévots, qui infestaient Paris, Scarron n'était pas moins sévère pour les Montufars qui rançonnaient la province.

« Ils ne laissent pas. pour cela, ajoute Dom Juan,

d'être en crédit parmi les gens, et quelques baisse- ments de tête, un soupir mortifié et deux roulements d'yeux rajustent dans le monde tout ce qu'ils peuvent faire. » Nous avons ici le portrait de Tartuffe tel que Molière l'a peint l'année précédente, d'après un modèle traditionnel, tout pareil aux créténistes de Lyon, au Montufar de Tolède, « au pharisien du temps », en Normandie, et à cent autres peut-être qu'on pourrait trouver en cherchant bien.

Bref, Dom Juan s'affilie à la Cabale des Dévots. « C'est, dit-il, sous cet abri favorable que je veux me sauver et mettre en sûreté mes affaires. Je ne quitterai point mes douces habitudes ; mais j'aurai soin de me cacher et me divertirai à petit bruit. Que si je viens à être découvert je verrai, sans me remuer, prendre mes intérêts à toute la cabale et je serai défendu par elle envers et contre tous... ». A quoi bon transcrire le reste : il ne peut subsister aucun doute : la Cabale dont il s'agit ici est la même qui était mise au pilori par les pamphlétaires lyonnais, par Scarron, dans ses Hypocrites, par Dufour dans son Mémoire, par la Luzerne dans les Pharisiens du temps, par Molière dans les Ecoles et dans Tartuffe. Dom Juan, homme de cour, incroyant, libertin, épouseur à toutes mains, méchant homme, fourbe et hypocrite, qui ayant eu des ennuis, s'est avisé de se convertir et de s'affilier à la Compagnie du Saint-Sacrement, pour se mettre à couvert du côté des hommes des circonstances fâcheuses... et pour avoir permission d'être le plus méchant des hommes, n'est

qu'un Tartuffe de haut vol. Quant à moi, je ne vois que le prince de Conti qui réunisse en sa personne, d'une façon indubitable, tous ces traits si singuliers de la physionomie de Dom Juan hypocrite.

Car on ne peut contester que Dom Juan — qu'il ressemble ou non au prince de Conti — est considéré par Molière comme un fourbe, un perfide, un scélérat, qu'il cultive une sorte tout à fait particulière d'hypocrisie, et qu'il faut beaucoup d'imagination pour en faire un personnage sympathique.

Dom Juan, s'affilie donc à la Compagnie du Saint- Sacrement par politique, avec l'intention bien arrêtée de « singer les actions » des confrères. C'est-à-dire que, dans la société des confrères, il affectera de s'adonner à toutes leurs œuvres avec le plus grand zèle ; éloigné d'eux, livré à lui-même, il observera très exactement, en toutes circonstances, la conduite contraire à celle que suivrait un dévot sincère. Précisément Dom Juan se donne un programme de libertinage qui prend justement, et point par point, le contre-pied du programme de dévotion enregistré dans les statuts de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Un pur confrère poursuit la débauche et particulièrement chez les femmes. Il lui est prescrit de travailler « au relèvement des filles tombées ». Dom Juan, naturellement, le fera comme confrère et Conti, sans nul doute, a travaillé à cette bonne œuvre. Mais comme libertin, Dom Juan fait le contraire : il débite à chaque instant une véritable profession de foi de corrupteur

dilettante et son métier semble être de faire tomber les filles que les dévots s'appliquent à relever. Au besoin, pour les séduire, il appelle le ciel à son secours : « Non, non, c'est profaner tant de beautés, et vous n'êtes pas née pour demeurer dans un village. Vous méritez sans doute une meilleure fortune ; et le ciel, qui le connaît bien, m'a conduit ici tout exprès pour empêcher ce mariage et rendre justice à vos charmes... Moi, j'aurais l'âme assez méchante pour abuser une personne comme vous ? Je serais assez lâche pour vous déshonorer ? Non, non, j' ai trop de conscience pour cela...» Il serait oiseux d'insister. Mais- Conti, pour l'historien, fut aussi un dilettante de la débauche, jusqu'à se vanter de coucher avec sa sœur et jusqu'à singer la dévotion pour essayer de la réduire.

Un vrai dévot recourt, s'il est besoin, à de saintes violences pour contraindre les pécheresses à s'àmender. Voici comment, au dire d'un confrère, on procédait sur le territoire de Saint-Sulpice, au temps où M. Olier était curé de cette paroisse : « Lorsqu'on savait qu'il était venu quelqu'une de ces créatures... j'écrivais, dans un billet que j'envoyais à M. le Bailli, le nom, la maison et la chambre de cette misérable ; et dès le lendemain, de bon matin, il allait s'en saisir et l'emmenait en chemise, avec une seule cotte et en pantoufles, dans ses prisons, donnant en proie à ses sbires tout ce qu'elle avait dans sa chambre... Comme il ne pouvait la châtier que par une prison de quinze jours au pain et à l'eau, au moins il mettait ainsi la personne hors

d'état de faire du mal jusqu'à ce qu'elle se fût remise en équipage, ce qui allait loin... » (1).

La compagnie de charité de la paroisse de Saint- Paul dut, à un certain moment, louer une chambre proche de la prison de Saint-Eloi, parce que celle-ci ne suffisait pas à contenir les mauvaises femmes arrêtées dans ces conditions.

En province, le plus souvent, on internait les filles de mauvaise vie dans quelque couvent. Les procès-verbaux de la Compagnie de Grenoble établissent combien, de 1657 à 1661, elle s'employait avec zèle à cette bonne œuvre. On travailla des mois à préparer l'arrestation d'une fille surnommée la Dimanche. Il fallut finalement renoncer à obtenir une arrestation légale. Et voici ce qu'on décida le 4 mars 1660 : « M. d'Hughes a dit de connaître cette Dimanche et qu'il l'attirerait où l'on trouverait à propos. Sur quoi M. de Guille- mières a été chargé de parler à M. de Chevrières pour parler à Mme du Faure et à la supérieure des Carmélites pour les vingt écus qu'elle a pour ce fait ». Et le 18 mars on apprenait l'heureux succès du pieux guet- apens : la Dimanche avait été internée aux Carmélites.

Et il en va ainsi partout. Nous avons vu les plaintes de Dufour et de la Luzerne en Normandie. A Aix, en 1640, M. de la Coste fait enlever une femme qui menait une mauvaise vie avec un gentilhomme de cette ville et qui en avait eu des enfants. « Ayant épié l'occasion que ce gentilhomme était absent, il entra dans cette

(l) Mémoires de du Ferrier.

maison et, par son adresse, il en retira cette femme qu'il enferma chez les Repenties ».

Le 16 décembre 1666 un incident semblable se produisit à Arles.

Conti, confrère du Saint-Sacrement, a agi de même à Bordeaux en 1658. Ceci est un fait historique et aussi qu'il contraignit sa propre maîtresse de faire pénitence au couvent. Si Conti est un hypocrite, il fera le contraire quand l'occasion s'en présentera. Effectivement, que fait Dom Juan, faux confrère ? Au lieu d'enfermer au couvent les filles scandaleuses, il y va chercher ses maîtresses. Ainsi, Conti, s'il est Dom Juan, est indirectement, par Molière, flétri de vile tartufferie : douce vengeance contre un homme responsable de l'interdiction de Tartuffe.

Et voici un détail à tout le moins curieux : les COllfrères avaient fondé dans les paroisses, des Compagnies de charité qui avaient mission de les assister dans l'œuvre de répression des mauvaises mœurs. Pour découvrir les délinquants, il était recommandé de s'adresser « aux médecins, apothicaires et chirurgiens charitables de la paroisse, aux sœurs de la charité qui s'occupent d'ordinaire aux bonnes œuvres, lesquelles savent mieux qu'aucun autre les divisions des familles, leurs besoins pressants, le libertinage, dérèglement et autres pratiques qui sont au scandale et à la mauvaise édification ». Molière ne connaissait peut-être pas cet article des règlements de la Cabale, mais il avait vu \* Cretenet à l'œuvre et sans doute les médecins qui

employaient ce pieux chirurgien devaient-ils être des dévots. Ainsi Conti confrère devait fort estimer les médecins dévoués à son œuvre dévote. Que fait Conti - Dom Juan ? Tout le contraire : il blasphème la médecine et se gausse des médecins. Je n'oserais l'affirmer, mais j'avoue que je le crois : nous tenons ici une des causes pour lesquelles la première attaque de Molière contre les médecins s'est produite dans Dom Juan.

Le programme des dévots prescrit un zèle sévère contre quiconque se permet de railler les choses saintes, notamment les sacrements et surtout contre les athées. Conti, non seulement a observé ponctuellement les règlements de la Compagnie à cet égard, mais, comme avant sa conversion « il ne croyait pas trop à Dieu », selon l'expression de Mlle de Montpensier, il a passé la fin de sa vie à écrire des livres de piété, sur les devoirs des gouverneurs de province, contre la comédie, etc., etc. Que fait Dom Juan, faux confrère ? Ce que faisait Conti jadis et précisément le contraire de ce que fait un véritable dévot : non seulement il affiche des opinions impies, mais il se moque des preuves de l'existence de Dieu et il fait propagande d'athéisme.

La Compagnie du Saint-Sacrement s'était rendue redoutable par son zèle à poursuivre particulièrement les blasphémateurs publics. C'est grâce à elle qu'en 1636, en 1639 et enfin en 1651, le jour que fut proclamée la majorité de Louis XIV, les anciennes ordonnances édictant des mutilations contre les blasphémateurs avaient été proclamées de nouveau. Je n'insiste pas

sur cette forme du prosélytisme des dévots, l'ayant fait déjà ailleurs. Mais la Compagnie ne requérait la rigueur des lois que contre les relaps : elle épuisait d'abord tous les moyens de persuasion : la charité des confrères n'était point « humaine », ni désintéressée; elle était « chrétienne » et eux n'y voyaient qu'un moyen de prosélytisme. Le règlement de la Compagnie de charité de Saint-Sulpice, rédigé en 1652, s'exprime en ces termes :

« La vue que l'on aura comme la fin principale de cette assemblée, ainsi que de toute aumône chrétienne, sera de ramener incessamment les pauvres à l'esprit et aux devoirs de la religion, ce qui fait presque toujours le plus grand besoin... Si l'on rencontre des pauvres gens qui ne soient pas suffisamment instruits aux principes de la foi ou qui négligent de s'acquitter de leurs devoirs, on les avertira que, s'ils ne changent, on les abandonnera ; comme, en effet, si dans le mois suivant, ils ne se sont fait inscrire et qu'ils ne rapportent le témoignage de celui qui les aura catéchisés, on leur refusera l'aumône jusqu'à ce qu'ils aient satisfait ce que dessus ».

Un article des règlements des Compagnies de charité est plus explicite : « Les emplois de la Compagnie de charité, dit cet article, sont les besoins généraux et particuliers de la paroisse, spirituels et temporels, les abus de pareille nature et les remèdes. La fin est d'y donner ordre selon son pouvoir et empêcher tout le mal possible, et procurer tout le bien possible.

L'empêchement du mal consiste principalement : à procurer qu'il n'y ait point, dans l'étendue de la paroisse, d'impiété, blasphèmes, scandales publics... ».

Conti, en qualité de dévot, s'appliquait avec un zèle redoutable à observer le programme à la fois charitable et implacable de la Compagnie pour la répression du blasphème. Dom Juan-Conti, en qualité de libertin, s'adonne au prosélytisme contraire. « Cesse de blasphémer, dit le confrère à chaque pauvre, et tu auras du pain. » — « Ah ! Ah ! dit Dom Juan à son mendiant, après avoir lui-même blasphémé la Providence, « je m'en vais te donner un louis, pourvu que tu veuilles jurer ». Finalement, en contradiction avec la parole du dévot qui prétend faire la charité « pour l'amour de Dieu », il donne son louis « pour l'amour de l'humanité ».

Les vrais dévots se sont ligués pour abolir le duel. Conti converti s'est signalé par zon zèle à cet égard, nous l'avons vu. Dom Juan-Conti, libertin, prend, sur la scène, rendez-vous pour un duel.

Autre trait qui convient bien à Conti converti, et qui est étranger à la légende don juanesque. Ce prince s'est rendu célèbre par l'ostentation avec laquelle il a réparé ses malversations passées, par des restitutions aux églises, des dons aux villes, des libéralités de toutes sortes. On dit qu'il dépensa plus de dix millions de livres à cette fin. Que fait Dom Juan- Conti ? Tout le contraire : il reçoit comme on sait ce pauvre M. Dimanche, venu pour lui réclamer le

paiement d'une dette et le renvoie poliment sans lui donner un sol.

Nous avons suivi pas à pas les péripéties de la pièce et nous avons trouvé dans chaque incident autant de preuves indirectes de l'hypocrisie du grand seigneur converti. Nous arrivons ainsi à l'Acte V où cette tartufferie, ouvertement déclarée, se trouve érigée en système politique. Conti ressemble à Dom Juan par plusieurs détails de sa conversion, notamment par la surprise qu'il cause en raison de la brusquerie de sa résolution. Dom Juan se convertit en une nuit, puisque les règles de la comédie exigent que toute l'action se passe dans les vingt-quatre heures ; mais ce n'est là qu'un symbole de la rapidité du changement qui s'opère dans l'âme du grand seigneur libertin. Fort brusque fut aussi la révolution qui transforma le cœur de Conti. Ce fut un coup de théâtre foudroyant : Mademoiselle de Montpensier le note et aussi tous les contemporains qui y font allusion.

D'autre part, si l'hypocrisie est une politique pour Dom Juan, nous avons vu que la politique figure aussi parmi les motifs purement humains qui expliquent la conversion de Conti. Et enfin, quoi qu'on en puisse dire, même à supposer qu'il n'y ait aucune conclusion à en tirer, c'est un fait cependant, les textés le prouvent, que Dom Juan s'exprime pour annoncer sa conversion à son père à peu de choses près comme fit le prince de Conti pour annoncer son changement de vie à l'abbé de Ciron.

Il me reste un point curieux à mettre en lumière. L'article déjà cité du règlement des Compagnies de charité précise que les confrères doivent procrurer « qu'il n'y ait point dans l'étendue de la paroisse d'impiétés, blasphèmes, scandales publics, de mauvais lieux, de tabacs, d'académies et autres semblables, et ce par les voies ordinaires charitables évangéliques, excitatives, soit envers les personnes intéressées ou supérieurs et magistrats. »

Effectivement, la Compagnie du Saint-Sacrement avait entrepris une vaste campagne contre «les tabacs.» Cette campagne s'étendit à toute la France et fut poursuivie avec une infatigable persévérance. « La Compagnie de Marseille, écrit d'Argenson, souhaita fort d'empêcher l'usage du tabac en fumée dans les lieux publics, à cause des désordres qui arrivaient tous les jours dans ces lieux-là ». Le conseil municipal de Dijon, qui était tout à la dévotion de la Cabale, proscrit le tabac en 1656 ; le 1er septembre 1662, il ordonne à tous les hôteliers, cabaretiers et académistes de ne point fournir de pipes aux personnes qui viennent chez eux ; le 18, il étend cette ordonnance à tous les habitants qui ne doivent pas souffrir qu'on fume chez eux ; le 27 novembre 1665, cette défense est renouvelée et soumise à l'homologation de la Cour ; enfin l'on voit en 1667 qu'un nommé Dumay est chassé de la ville, «prévenu de recevoir journellement chez lui des gens qui prenaient du tabac ». M. Raoul Allier, qui publiait ces suggestifs renseignements en 1902, ajou-

tait : « D'année en année, cette petite persécution de la plante abhorrée continue pour l'amour de Dieu ».

Et voilà pourquoi Dom Juan, comédie satirique dirigée contre la Compagnie du Saint-Sacremènt, et contre son chef Conti, en protestation contre l'interdiction de Tartuffe, s'ouvre par un couplet qui célèbre l'action bienfaisante du tabac : « Quoi qu'en dise Aris- tote et toute la philosophie, il n'est rien d'égal au tabac : c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est point digne de vivre. Non seulement il réjouit et purge les cerveaux humains, mais encore il instruit les âmes à la vertu et l'on apprend avec lui à devenir honnête homme. Ne voyez-vous pas bien, dès qu'on en prend, de quelle manière obligeante on en use avec tout le monde, et comme on est ravi d'en donner à droite et à gauche, partout où l'on se trouve ? On n'attend pas même qu'on en demande, et l'on court au-devant du souhait des gens ; tant il est vrai que le tabac inspire des sentiments d'honneur et de vertu à tous ceux qui en prennent ».

Toujours le même procédé : Conti ou son entourage de dévots proscrivent l'usage du tabac : ils croient que la plante abhorrée instruit les âmes au vice et apprend à devenir malhonnête. Dom Juan, ou Sganarelle son domestique, professent l'opinion contraire. Ils s'en vont déclarant que le tabac apprend à devenir honnête homme, inspire des sentiments d'honneur et de vertu..

Vraiment, je ne puis croire qu'il soit possible d'échapper à^ce réseau inextricable de faits historiques et à

l'ensemble de conclusions qui en découlent : il ne s'agit pas ici d'une habile construction philosophique, sociale ou morale, ni d'un système d'évolution des genres. Il s'agit de réalités minutieusement contrôlées et, il me semble, indubitablement établies sur des documents. L'autorité ni l'authenticité de ces documents ne peuvent être suspectées ; le sens n'en est point susceptible d'interprétations contradictoires. Que Molière ait voulu donner à sa comédie de Dom Juan une signification d'actualité, c'est une évidence historique. Les dévots avaient obtenu l'interdiction de Tartuffe, par l'influence de Conti qui déjà avait pris l'initiative des attaques contre le poète à l'occasion de l'Ecole des Femmes. Molière s'était déjà vengé de ce prince dans la Critique de l'Ecole des Femmes ; il s'est vengé de lui encore dans Dom Juan en rendant l'opinion juge de son procédé. Voilà, sous-entendait-il, le saint homme qui m'empêche de flétrir les hypocrites, les espions des familles, les suborneurs de femmes honnêtes et les capteurs d'héritages. Voilà le prince théologien qui m'interdit de fustiger une cabale frondeuse, odieuse au Roi et aux autorités ecclésiastiques. La raison de son zèle est que, par politique, ses affaires s'étant gâtées, il s'est affilié lui-même à cette Cabale. Aujourd'hui, il dicte aux dévots leur doctrine ; mais d'abord, il a prêché publiquement l'athéisme. Aujourd'hui, il vend ses biens pour payer ses dettes (surtout envers les bénéficiers ecclésiastiques !) mais autrefois il avait le secret de renvoyer M. Dimanche « satisfait

sans lui donner un double ». Aujourd'hui, il poursuit, il fait exécuter les bigames, et hier il était « l'épouseur du genre humain ». Aujourd'hui, il enferme au couvent les femmes préjugées impudiques, et jadis il allait dans les couvents (ou chez ses voisins) recruter des compagnes pour ses débordements. Aujourd'hui, il fait pendre ou mutiler les blasphémateurs, et naguère il payait les pauvres gens pour les faire jurer. Lui-même parodiant cette formule sacrée : « la charité pour l'amour de Dieu », blasphémait publiquement en protestant ne vouloir faire la charité que « pour l'amour de l'humanité ». Bien plus, concluait Molière, aujourd'hui encore, quoique membre de la Cabale des dévots, il continue tous ses forfaits : il est la terreur de sa province et le type du grand seigneur méchant homme.

Il y avait là, en vérité, des allusions transparentes ; Molière faisait à la Compagnie du Saint-Sacrement le plus redoutable des procès en dressant contre son chef princier un spirituel, un comique, mais sarcastique réquisitoire.

On objecte que Conti ne saurait être Dom Juan, puisque celui-ci est, physiquement, toute séduction, tandis que le prince était bossu.

Pourquoi veut-on que Molière pousse le souci de l'exactitude matérielle au point de caricaturer ses originaux jusque dans leurs tares physiques ? Et depuis quand est-il nécessaire d'être un « brillant cavalier » pour être aimé « des femmes » ? D'ailleurs, Molière, qui insiste sur la jeunesse, l'exubérance et la verve

endiablée de son grand seigneur libertin, n'indique pas autrement qu'il soit si bel homme. Relisez le texte : il se borne à le montrer élégamment et luxueusement habillé, ce dont les paysans sont éblouis. On pourrait encore — et cette remarque n'est pas inédite — faire observer qu'on nous parle beaucoup des bonnes fortunes de Dom Juan, mais qu'après tout, en dehors de Charlotte et de Mathurine, qui ne seraient pas des conquêtes très reluisantes pour un prince, et. qui, d'ailleurs, lui échappent, ce grand séducteur ne séduit personne dans la pièce : s'il convoite une femme, il l'enlève d'autorité, l'épée à la main, sans se soucier d'obtenir au préalable son assentiment. On l'aime après coup : encore faut-il qu'il promette le mariage. Bref, les charmes du « brillant cavalier » ne paraissent pas avoir une aussi grande part qu'on nous le dit dans les heureuses aventures qui lui échoient.

La vérité est que le personnage de Dom Juan est à la fois complexe et composite. Certains traits — que Molière a tout uniment copiés sur son ou ses modèles italiens — l'apparentent au prototype espagnol, à ce Burlador dont M. de Bévotte a dit : « C'est l'étalon aux narines frémissantes ». Mais à ces traits empruntés, le comique français a juxtaposé, sans bien les fondre, des observations d'après nature. Alors, nous apercevons un Dom Juan « dilettante », expert en séduction et rompu à la pratique de ces menues galanteries qui sont les grimaces de l'amour .

Mais admettons que le Dom Juan de Molière, s'il

n'est pas encore le réducteur romantique d'une beauté irrésistible, est déjà doté d'un physique attrayant. Il n'en est pas moins surtout un « homme à femmes ». Quand l'histoire atteste que le prince de Conti fut aussi gratifié d'un certain nombre de bonnes fortunes, qu'il séduisit des femmes et dans tous les mondes à la faveur de son nom, de ses richesses, de son esprit, de sa plaisante désinvolture, de sa vie joyeuse et fastueuse, pourquoi chercher dans ses disgrâces physiques une raison de nier l'évidence ? Elvire s'est éprise de son séducteur ; mais la Calvimont était aussi attachée à Conti. En bref, le disgracié Conti et le beau Dom Juan étalent leurs débauches avec un égal cynisme : au prince contrefait, la postérité peut décerner l'appellation d' « épouseur du genre humain » que Sganarelle appliquait à son maître Dom Juan.

Veut-on, avec Brunetière et ses affidés, que Molière ait voulu exalter le libertinage ? Veut-on qu'il ait, plus ou moins, inconsciemment ou délibérément, laissé percer les sympathies secrètes que son propre génie libertin lui aurait inspirées pour le grand seigneur désinvolte ? Je n'en crois rien, et même je tiens cette opinion pour un contre-sens, étant donnés les faits de l'histoire et le texte de la comédie. A la vérité, que Molière ait été en son fond un libertin, je n'y contredis point, au contraire. Ce que je ne puis croire, c'est qu'il ait fait de Dom Juan un personnage sympa-

thique. Mais, enfin, absurde ou non, j'admets provisoirement que Dom Juan est une pièce à thèse et libertine. Je dis alors : l'ironie du pamphlet de Dom Juan était d'autant plus efficace que l'auteur dissimulait mal son indulgence pour l'ancien Dom Juan et son mépris pour le nouveau : il insinuait que les scélératesses de Dom Juan, libertin à la face du ciel et de la terre, n'étaient rien, comparées à la bassesse, à la malignité démoniaque de Dom Juan s'affiliant à la Cabale des dévots, « pour rhabiller adroitement les désordres de sa jeunesse, se faire un bouclier du manteau de la religion et avoir permission d'être le plus méchant des hommes ». Dom Juan, donc, serait la vengeance de l'auteur de Tartuffe, mais celle aussi du « philosophe libcrtili» ! Aussi, bien loin de s'en trouver gênés, ceux-là mêmes qui veulent voir dans Dom Juan l'apothéose de la libre-pensée, peuvent, s'il le désirent, tirer argument du caractère d'actualité de cette pièce. La « clef Conti » renforce leur système.

Quant à M. Gendarme de Bévotte, qui tient beaucoup à ce qu'on réserve à Molière la gloire d'avoir créé des « abstractions animées », c'est-à-dire sans doute des types généraux d'humanité, on lui peut aussi donner satisfaction. Pourvu qu'on respecte les faits, les dogmes et les gloses sont de petit intérêt. Oui, lui dirais-je, s'il y tenait, quelle que soit la ressemblance de Dom Juan à Conti, on méconnaîtrait le génie de Molière et on restreindrait abusivement la portée de sa pièce, si on s'avisait de racornir celle-ci

et de la rapetisser à la dimension d'un pamphlet composé uniquement pour les besoins d'une polémique personnelle. Le pamphlet y est, et la polémique personnelle, mais avec autre chose.

Un bon peintre ne vise pas seulement à saisir la ressemblance du modèle ; il vise à « faire vivant ». Or, tout ce qui vit, en art, se départicularise, si j'ose dire, ou s'universalise ; « l'original » devient, je ne dirai pas un symbole, car un symbole est abstrait, mais un « caractère ». Le génie seul a le don de créer de la vie pour l'éternité avec des contingences qui passent. Et c'est avec son génie que Molière a créé Dom Juan. Conti, le modèle, a posé devant le peintre : pourtant, regardez la toile ! Dom Juan ressemble certes au modèle, mais il est encore le dernier « type » d'une longue série de « dévots », hypocrites ou non, que Molière a pétris dans ce limon qu'est une société d'hommes et qu'il a, d'un souffle de son génie, animés d'une vie non abstraite, mais réelle pour 'des siècles.

Car les dévots, c'étaient les pères vieux jeu, férus de leur autorité, mariant leurs filles selon leur caprice ou leur intérêt, les morigénant au nom de la religion, qui, croyaient-ils, oblige les enfants à l'obéissance passive et confère aux parents un pouvoir absolu. Ces dévots-là ont déjà paru dans les Précieuses et surtout dans le Cocu Imaginaire, sous la figure des deux Gorgibus.

Les dévots, c'étaient aussi des fiancés et des maris jaloux, que hantait la terreur du cocuage. Ils gémis-

saient sur les mœurs dissipées du temps, pestaient contre les modes nouvelles, convaincus que les rubans, les bals, les assemblées étaient les seules causes des malheurs conjugaux de leurs contemporains. Et ceux-ci se faisaient les cerbères de leurs femmes ou de leurs pupilles-fiancées ! Ils rêvaient de « corriger » les maisons d'autrui, ils prêchaient une morale austère, opposant à la « corruption des mœurs de maintenant » cette « sévérité

qui composait si bien l'ancienne honnêteté ».

Ils s'appellent Sganarelle dans l'Ecole des Maris, et ont pour alliée la Dame Pernelle dans Tartuffe.

D'autres jaloux ne sont dévots que par politique : ils se flattent de se garantir contre tous risques de cocuage en appelant l'ignorance à leur secours. Leur système alors consiste à placer leur fille ou leur pupille dans quelque petit couvent pour « la rendre idiote autant qu'il se pourra ». Ils l'abrutissent eux-mêmes de leur mieux en lui inspirant la terreur des « chaudières bouillantes » et en lui inculquant cette morale puérile et désuète qu'on voit cristallisée dans les « Maximes du Mariage » de l' Ecole des Femmes. Et ces dévots-là s'appellent Arnolphe.

Il y a encore l'hypocrite agent de la Cabale, l'espion des familles, qui se charge de « dénoncer les inconduites des femmes », et, parfois, en profite pour suborner les épouses, séduire les filles et capter les héritages. Celui-ci s'appelle Tartuffe ; il vit dans Molière, mais il grimace aussi dans maint pamphlet de l'époque ;

les tribunaux l'ont condamné, notamment à Bordeaux dans le temps même où le chef de la troupe du prince de Conti se voyait insolemment désavoué par le nouvel affilié de la Cabale, au moment où le poète décidait de repartir pour Paris.

Il y a encore les. dupes et les victimes de la « Cabale » : honnêtes gens, vrais dévots, bons serviteurs du Roi, mais volontés faibles et intelligences bornées. Ils se toquent des tartuffes, ils se laissent prendre aux simagrées de ces hypocrites ; ils se font enrégimenter dans le parti et finalement sont plumés, grugés, dépouillés et, s'il se peut, déshonorés. Et l'on a reconnu ce pauvre fou d'Orgon.

Il manque à cette galerie le portrait synthétique de ceux dont Mazarin écrivait : « Tous ces prétendus serviteurs de Dieu sont en réalité les ennemis de l'Etat». Tartuffe déjà les évoquait un peu, puisque le Roi, qui avait livré la Cabale au Parlement pour qu'il la condamnât à disparaître, faisait dans la pièce arrêter l'hypocrite comme malfaiteur public. Tartuffe, pourtant, ne saurait passer pour un intrigant politique, ni pour un prince confit en méchanceté. Il fallait, pour que la série des dévots fut complète, un de ces personnages influents qui avaient effrayé Mazarin, et sur lesquels Colbert nous a laissé des fiches si suggestives. Les uns étaient ecclésiastiques, tel M. de Ciron, « un janséniste, qui fait des cabales dans Paris, sous prétexte de dévotion ». M. le Prince de Conti et la princesse ne se conduisaient que par ses ordres. D'autres étaient au Parle-

ment, tel Lamoignon qui, « sous l'affectation d'une grande probité, d'une grande intégrité, cache une grande ambition, conservant pour cet effet une grande liaison avec tous les dévots de quelques partis ou cabales que ce soit ». Il y avait ce Garibal, directeur de la Compagnie du Saint-Sacrement, à qui cette fiche était consacrée : « Un chef de la cabale dévote, d'une humilité fastueuse et d'un esprit assez facile dans l'emploi de sa charge ». Et cette « humilité fastueuse » évoque la maxime de La Rochefoucauld : « L'humilité n'est souvent qu'une feinte soumission dont on se sert pour soumettre les autres ; c'est un artifice de l'orgueil qui s'abaisse pour s'élever ». Il y avait ce parti de grands seigneurs chrétiens de toujours, ou chrétiens convertis, ou libertins jouant la dévotion, qui se servaient de la « Cabale » pour fronder le Roi et ses ministres, qui avaient soutenu Fouquet, qui prenaient le parti du pape Alexandre VII contre Louis XIV, en qui Colbert voyait un « nid » de factieux et Mazarin « une Ligue cléricale ». L'un de ces grands seigneurs était Conti. Molière l'a choisi pour en faire le type du diable qui se fait ermite : celui-ci s'affilie à la « Cabale » pour « jouir en repos d'une impunité souveraine », il se fait « un bouclier du manteau de la religion et, sous cet habit respecté, a le droit d'être le plus méchant des hommes ».

Pris de ce biais, Dom Juan n'est plus seulement Conti, il est un des types éternels de l'humaine hypocrisie comme Tartuffe. Ainsi compris, à la lumière des

faits, Dom Juan, qu'on l'entende de la pièce ou du personnage seulement, est « parfaitement clair », aussi clair que l' Avare ou que les Femmes Savantes. Il n'y a plus d'énigme de Dom Juan. Mais il reste que la scandaleuse «Affaire Tartuffe» a dominé tout le théâtre de Molière, depuis le Cocu Imaginaire jusqu'à la reprise en 1669 du chef-d'œuvre interdit en 1664. Et cette « Affaire Tartuffe » a tenu plus de place encore dans la vie même du comique, puisqu'elle a commencé pour lui le jour où il vint à Lyon donner la comédie, c'est- à-dire en 1652 ,et peut-être en 1651.

ÉPILOGUE

(1666-1669)

Conti se reconnut si bien dans Dom Juan qu'il voulut, au bord de la tombe, insérer sa réponse dans son Traité de la comédie et des spectacles. On sent le grand seigneur chez cet humble confrère du Saint-Sacrement. Ce qu'il reproche surtout à l'auteur comique, c'est d'avoir confié la cause de Dieu à un valet. Un prince de la maison de Bourbon, qui fait pénitence de ses crimes, a, certes, le droit de jouer au théologien ; mais un valet, qui fut toujours honnête homme, de quoi se mêle-t-il de vouloir défendre la religion ! Est-il pareille impertinence ? La Rochefoucauld avait raison : l'humilité manquait à ces nobles dévots.

Cependant le Traité de Conti ne devait paraître qu'après sa mort. Un. certain sieur de Rochemont (mais. ce pseudonyme désigne peut-être tout simplement un seigneur de la cour de Pézenas), se chargea au préalable d'aviser Molière qu'il eût à ne point « abuser de la bonté d'un grand prince, et de la piété d'une reine si religieuse, à qui il est à charge et dont il se fait gloire de choquer le sentiment ». Rochemont évoquant le fantôme de Tartuffe menaçait le poète des pires disgrâces s'il s'obstinait à vouloir représenter une pièce que la Reine-Mère et les dévots avaient condamriée. En même temps, si l'on en croit Grima-

rest, une nouvelle campagne de diffamation était entamée ; on faisait courir un livre infâme sur Molière afin de le perdre. Aux attaques ouvertes du comédien, Conti et ses tartuffes répondaient de nouveau, comme au temps de l' Ecole des Femmes, par de sourdes intrigues et des manœuvres abominables.

Dom Juan, néanmoins, poursuivait son heureuse carrière ; la pièce tint l'affiche jusqu'à la clôture de Pâques. La Cabale, qui voulait l'interdiction, n'obtint que des coupures peu considérables. Les recettes attestent la faveur du public ; et cependant, à la réouverture, on ne revit plus cette pièce ; elle ne reparut plus avant l'année 1841, du moins dans son texte authentique et Molière, qui l'avait fait imprimer, dut y insérer des « cartons ». De très rares exemplaires complets furent sauvés du naufrage. On les retrouva par hasard vers le milieu du dernier siècle.

Dans cette nouvelle bataille, Louis XIV, une fois de plus, couvrit de son égide son comédien favori. Il le fit de manière à faire comprendre aux ennemis du poète que toutes les hostilités se briseraient contre sa volonté. « Vendredi 14e août, écrit La Grange, sur son registre, la troupe alla à Saint-Germain-en-Laye ; le Roy dit au sieur de Molière qu'il voulait que la troupe dorénavant lui appartînt et la demanda à Monsieur. Sa Majesté donna en mesme temps six mille livres de pension à la troupe qui prit congé de Monsieur, lui demanda la continuation de sa protection et prit ce titre : La Troupe du Roy au Palais-Royal ».

Les amis de Molière triomphèrent bruyamment. L'auteur anonyme de la Lettre sur les Observations du Sieur de Rochemont profita de l'événement pour rétorquer spirituellement les injures et les calomnies des Roullé et des Rochemont, en leur montrant l'attitude « du Grand Roi qui n'a point donné de relâche ni trêve à l'impiété ».

Et Boileau d'écrire à son tour :

Tous ces gens éperdus au seul nom de satire...

Ce sont eux que l'on voit d'un discours insensé

Publier dans Paris que tout est renversé,

Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace

De jouer des bigots la trompeuse grimace.

Pour eux un tel ouvrage est un monstre odieux ;

C'est offenser les lois, c'est s'attaquer aux cieux...

Leur cœur qui se connait et qui fuit la lumière

S'il se moque de Dieu, craint Tartuffe et Molière.

Cependant, si c'était la victoire pour Molière, ce n'était pas le triomphe pour Tartuffe et même, la disparition de Dom Juan était la rançon des nouvelles faveurs du Roi. Louis XIV pouvait tolérer que Molière jouât un prince du sang, quand la troupe n'était qu'à Monsieur. Lorsque, pour contrebalancer l'hostilité déclarée d'Anne d'Autriche et de Conti, il eut résolu de s'attacher la troupe de l'auteur de Tartuffe, non seulement il ne permit pas une reprise de Dom Juan, mais il crut devoir exiger de Molière la promesse de ne pas laisser paraître son ouvrage en librairie. On retira de la circulation les exemplaires tirés. Telle est du moins l'hypothèse qui explique le mieux la dispa-

rition de la pièce non seulement du théâtre, mais du commerce.

Pour ce qui est de Tartuffe, le roi refusa vraisemblablement de lever l'interdit dont il était frappé tant qu'Anne d'Autriche persisterait à y mettre opposition et tant que les autorités ecclésiastiques maintiendraient leur veto. Anne d'Autriche meurt le 16 janvier 1666 et le prince de Conti disparaît dans le même temps. Cependant, il n'est pas question tout de suite de reprendre Tartuffe : Molière avait d'ailleurs à produire son Misanthrope. Cette comédie, comme les précédentes, renferme bien des passages qui sont de rudes coups portés contre les hypocrites. Sans parler de tout le rôle d'Arsinoé, à qui croit-on que s'en prend Alceste dans cette tirade ? :

De cette complaisance on voit l'injuste excès

Pour le franc scélérat avec qui j'ai procès.

Au travers de son masque on voit à plein le traître ;

Partout il est connu pour tout ce qu'il peut être,

Et ses roulements d'yeux et son ton radouci

N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici.

On sait que ce pied-plat, digne qu'on le confonde,

Par de sales emplois s'est poussé dans le monde...

Nommez le fourbe, infâme et scélérat maudit,

Tout le monde en convient et nul n'y contredit ;

Cependant sa grimace est partout bienvenue...

Je ne mets point de nom sous ce portrait, mais enfin il ressemble fort à l'hypocrite bien connu de la Cabale. Appelez-le Tartuffe, appelez-le Dom Juan ; il en est, cela ne fait point de doute ! Et plus loin :

Un traître, dont on sait la scandaleuse histoire,

Est sorti triomphant d'une fausseté noire...

Le poids de sa grimace, où brille l'artifice,

Renverse le bon droit et tourne la justice ;

Il fait par un arrêt couronner son forfait.

N'est-ce pas le procès de la comédie de Tartuffe dont il est question ? Alceste enfin ne parle-t-il pas des propres ennemis de Molière quand il s'écrie :

Il court de par le monde un livre abominable.

Un livre à mériter la dernière rigueur

Dont le fourbe a le front de me faire l'auteur.

Ainsi le comédien du Roi, avec obstination, poursuit sous l'œil bienveillant du Maître, sa campagne contre le parti des hypocrites factieux. Mais la disparition de la Reine-Mère et celle de Conti produisent déjà leur effet : la Cabale littéraire qui s'était montée contre l'auteur de l'Ecole des Femmes et de Dom Juan se dissout aussitôt : Donneau de Visé est, en 1667, l'un des plus chauds admirateurs du Misanthrope. Quelle ironie de voir figurer en tête de l'édition du nouveau chef-d'œuvre, une lettre du censeur de l'Ecole des Femmes !

Cependant, le poète songe à reprendre Tartuffe : pendant le long séjour qu'il fait à Versailles pour les plaisirs du Roi, il parle de cette grande affaire. Malheureusement, à son retour à Paris, il tombe malade ; puis, au mois de mai 1667, Louis XIV quitte la Cour pour les Flandres, non sans avoir verbalement accordé à son comédien la grâce qu'il sollicite depuis longtemps.

C'est ainsi que le 5 août de cette même année, sous le titre de l' Imposteur, et avec des changements de texte et de costumes qui avaient été imposés par le Roi, Tartuffe devenu Panulphe fut enfin représenté sur la scène du Palais-Royal.

Le moment était favorable. La Cabale ayant perdu ses seuls protecteurs efficaces avait été l'objet de foudres nouvelles ; la Compagnie du Saint-Sacrement avait été cette fois réellement dissoute en 1666. Mais en l'absence du Roi, le confrère Lamoignon avait la responsabilité de la police et l'archevêque Hardoin de Péréfixe n'avait pas désarmé. Lamoignon fit suspendre les représentations et Péréfixe les interdit sous prétexte qu'au moment où le Roi « exposait si librement sa vie pour le bien de son Etat, il y aurait eu de l'impiété à s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du ciel ».

Vainement Molière tenta une démarche personnelle auprès de Lamoignon, qu'il pouvait croire détaché de la secte après cette affaire de la Sorbonne où le Premier Président au Parlement avait si nettement pris parti contre les dévots. A la vérité, ce haut magistrat, fonctionnaire zélé, voulait bien sacrifier la Cabale à la politique du Roi, mais, il ne fut pas fâché de se faire pardonner cette espèce de trahison, en immolant Molière aux rancunes de ses anciens confrères. Il fut aimable et louangeur, mais il prit congé du poète à la manière dont Tartuffe se débarrasse des reproches importuns de Cléante.

Deux comédiens dépêchés auprès du Roi, dans les Flandres, ne purent obtenir que des promesses vagues. Au retour de Louis XIV, en septembre, ces promesses ne furent pas immédiatement tenues. Molière, dans son nouveau placet, ne dissimulait pas sa résolution de ne plus paraître à la scène si Tartuffe ne pouvait être joué. Est-ce pour exécuter cette menace ? Toujours est-il qu'il disparaît en effet depuis la fin d'octobre jusqu'au mois de janvier suivant.

Sans doute obtint-il de nouvelles promesses dans l'intervalle, car il reparut avec Amphytrion qui est bien, quoi qu'on en dise, la plus évidente flatterie — et la plus immorale, — pour le royal adultère. Ce n'était pas la première, au surplus ; on en trouverait d'analogues dans l'Ecole des Maris et dans l'Ecole des Femmes. C'est à ce prix que s'acquièrent les faveurs royales.

Ce n'est pourtant que plus d'un an après, le 5 frevrier 1669, que Tartuffe ou l'Imposteur put être librement représenté au Palais-Royal. Le succès fut étourdissant, la foule s'écrasait aux portes du théâtre : ce triomphe fut durable ; par le nombre des représentations et par l'importance des recettes, Tartuffe fut l'une des plus grandes réussites que l'on eût jamais vues au théâtre.

Et ce fut aussi le triomphe des ennemis de la Cabale. Celle-ci était anéantie ; les Jésuites l'avaient abandonnée à son triste sort ; tous ses appuis lui avaient manqué en même temps. Il fut acquis désormais qu'elle n'avait jamais été qu'un repère d'hypocrites venimeux ;

comédiens, satiriques, moralistes, prédicateurs même, se mirent dès lors à l'envi, et bien avant que Louis XIV versât dans la dévotion, à dauber sur les hypocrites. Les « dévots » n'eurent plus d'amis. Même lorsque le Roi se fut converti, ils restèrent suspects. Alors La Bruyère refit le portrait de Tartuffe métamorphosé.

Entre les dévots de La Bruyère, Onuphre compris, et ceux de Molière, qu'ils s'appellent Sganarelle, Arnol- phe, Tartuffe, Orgon ou Dom Juan, la différence capitale est, sans aucun doute, que les premiers sont dans le ton de la mode (le portrait d'Onuphre n'est-il pas inséré dans le chapitre De la mode ? ) ; ils font leur cour au Maître en le singeant, tandis que les seconds font profession de fronder et la mode et le pouvoir. Les premiers sont, jusque dans le crime, attentifs à respecter la légalité : ce sont gens prudents qui ne s'attaquent qu'à la ligne collatérale. Les seconds, inféodés à un parti factieux, sont, comme nous dirions aujourd'hui, quelque peu anarchistes. Etant fanatiques, ils sont violents ; habitués à se moquer des usages et de l'autorité, ils sont capables, s'ils versent dans le crime, des pires excès et des plus énormes imprudences : ils osent s'attaquer à la ligne directe. De Tartuffe à Onuphre, il y a précisément la différence que l'on peut voir aujourd'hui entre les « meneurs » qui se nourissent aux dépens des « minorités agissantes » et les « aventuriers » qui exploitent les « majorités jouisseusses ». Ou si l'on veut, Tartuffe et Onuphre sont tous deux des parasites : le premier s'attache aux dévots « arrivistes » ;

le second s'accroche aux dévots « arrivés ». Les Tartuffes forment un parti d'opposition ; les Onuphres sont par excellence des clients de la « majorité ».

En vérité, La Bruyère avait bien raison de refaire le portrait du faux dévot : les Tartuffes n'avaient plus leur place dans une société où les Onuphres pullulaient.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièces Justificatives

1° Extraits des Annales de la Compagnie de Lyon (1).

« Recueil de ce qui s'est trouvé dans tous les registres tenus par la Compagnie de plus important pour la gloire de Dieu, le salut du prochain, notre propre instruction et celle de nos successeurs, qu'il a été jugé à propos de transcrire dans ce registre perpétuel, les anciens ayant été brûlés comme inutiles au surplus, ce qui a été fait en janvier 1669. »

Ces Annales débutent par un récit de la fondation de la Compagnie, 11 août 1630, par M. de Pichery, délégué par la Compagnie de Paris.

Fondateurs : Edmé de Faulquier de Vitré, comte et précenteur de l'Eglise de Lyon ; Alexandre Cholier, conseiller au siège présidial ; Jean-Baptiste Seigneur ; Claude de Couleur et Claude Faure.

Premiers officiers : MM. Vitré, supérieur ; Pichery, directeur ; Cholier, secrétaire.

Voici quelques extraits de ce Recueil

Ce même jour auquel la Compagnie fut établie, on résolut de chercher une maison dans laquelle on

(1) Ces extraits sont tirés des Papiers des Dévots de Lyon publiés par M. Georges Guigue, où l'on peut lire le texte intégral.

pût renfermer les filles débauchées pour s'opposer au progrès du vice de l'incontinence....

Le 19 août 1630 on résolut de travailler à séparer les femmes d'avec les hommes dans les prisons...

Le 19 septembre de la dite année, on députa à Sa Majesté pour faire défendre les berlans publics ; on députa aussi à Monseigneur le Cardinal et Archevêque pour l'institution des cathéchismes dans les paroisses, en forme d'exhortations ; pour avoir la liberté de renfermer les filles débauchées et pour faire observer la décence convenable en portant le Saint-Sacrement aux malades.

Le 28 novembre de la dite année on résolut de travailler à empêcher les danses publiques aux jours des fêtes des patrons des villages, l'ouverture des boutiques et la sortie des charrettes et mulets aux jours de dimanche et de fêtes solennelles et de faire renouveler les ordonnances concernant les blasphèmes, jeux, berlans et tavernes...

En février 1631, on députa à tous les prédicateurs du carême pour les prier d'exhorter le peuple à suivre le Saint-Sacrement et l'adorer quand on le porte aux malades...

En octobre et novembre 1631, plusieurs poursuites furent faites aux frais et vigilance de la Compagnie contre des blasphémateurs du saint nom de Dieu, et dans ce même temps on s'employa avec tout le zèle et l'industrie possible à réformer les désordres et abus qui se commettent dans le Prieuré de Saint-Irénée, soit dans le service divin, doit en la vie des religieux...

La 15 mai de ladite année, la Compagnie reçut copie d'une lettre de S. M. à Monsieur l'Archevêque de Paris, portant approbation de la Compagnie de Paris et promesse de lui obtenir bientôt un bref de Sa Sainteté, qu'il faisait solliciter par son Ambassadeur en la cour de Rome, ce qui échoua ensuite par l'industrie des haineux et envieux de la Compagnie.

Le 29 juillet, la Compagnie se partagea pour prier tous les médecins de la ville de recommander à leurs malades de recourir aux remèdes spirituels des Sacrements de confession et de communion et de ne pas passer la troisième visite sans les obliger, du moins, à se confesser.... ........................

Puis la dite année 34, on ne voit aucun registre de ce qui s'est passé jusque en l'année 1645, il peut se faire que les registres ayant été brûlés, mais aussi il peut être que la Compagnie fut contrainte de faire cesser les assemblées au sujet des mécontentements de monseigneur le cardinal et archevêque et que l'on se soit attiré ce déplaisir par faute de garder le secret, car on voit que, dans les commencements, on découvrait facilement la Compagnie à divers religieux, comme Capucins, Minimes et singulièrement aux Jésuites, moines peu affectionnés aux compagnies qui ne dépendent pas d'eux, même on en conféra au Père Milieu qui possédait l'oreille du mondit seigneur et après lui le Père Gibalin.

Du 8 mars 1645. Le troisième registre commence par

un acte de protestation et d'engagement de fidélité aux devoirs et à l'esprit de la Compagnie, autant solennel que si elle avait pour lors pris sa naissance, le dit acte fait et signé par Monsieur l'abbé de. Saint-Just et Messieurs Isaac Monilot, Mathieu Gayot, Salvator Burlamachi, Vincent Vertema, Hierosme Chausse, Jean Gyrardot et Robert Gigon de Lespine.

Le 20 avril 1645, fut résolu que les aumônes seraient principalement employées pour les pauvres honteux...

Du 20 septembre 1645, il paraît que huit Confrères contribuèrent pour l'entretien de quelques filles pénitentes, en une seule année 640 livres.

En ce temps, on commença à députer des confrères pour assister aux processions du Saint-Sacrement... là où il était exposé pendant la semaine, depuis midi jusques à deux heures, on en nommait un pour chaque demi-heure, ce qui a duré douze ou quinze ans...

Le 7 décembre on résolut de faire faire un balustre en la chapelle de la Magdelaine, où étaient pour lors les filles pénitentes. On députait toutes les semaines deux confrères pour visiter les dites filles.

Le 12 juillet 1646, on obtint des défenses aux colporteurs de chanter des chansons sales et indécentes...

Le 13 septembre 1646, deux Confrères députés par la Compagnie, ayant entrepris de retirer des mains de quelques soldats une fille qu'ils conduisaient avec eux, travestie en garçon, furent miséricordieusement assistés de la grâce qu'ils y réussirent contre l'attente de la plupart.

Le 18 juillet 1647, M. Gyrardot fut élu père temporel des Filles Pénitentes, en la place de Monsieur Chalon.

Le dit jour, Monsieur de Cotton fit déclaration qu'il avait été chargé par Monsieur Serres, son beau-père, de donner mille livres aux Filles Pénitentes, pour contribuer à l'acquisition d'une maison dont il offrait de donner assurance.

Le 11 septembre 1647, fut résolu que celui qui visiterait les prisons y ferait l'aumône à ses propres frais.

Au 19 avril 1648, il paraît que Monsieur Gyrardot a été le premier qui donna, pour l'établissement des Filles Pénitentes, une rente perpétuelle de 60 livres par an, au sort de 1200 livres, par donation du 13 mars 1646, reçue Beneyton. Il paraît aussi qu'au dit temps, Monsieur Jovio bailla 300 livres à la dite maison, pour être employées à une rente.

Puis le dit temps, on ne trouve rien jusqu'en l'année 1659.

Le 9 janvier 1659, Monsieur le Comte Dalbon étant supérieur...

Le 23 dudit, Monsieur l'Abbé de Saint-Just fut député à Monsieur le Lieutenant Général pour le porter à remédier à l'irrévérence qui se commettait auprès de l'hostel (sic) où l'on disait la messe dans les prisons.

Le 27 février, M. Aubert fut prié de dresser un

Almanach spirituel.

Le 6 mars, MM. le Comte Dalbon, l'Abbé de Saint-

Just, Dugas, Ferrus, Artaud, Thomé, Richard, de Cotton, furent députés pour pourvoir à ce qu'il était nécessaire de résoudre pour le temporel de la maison des Fille Pénitentes et au même temps pour délibérer des moyens pour établir des écoles publiques dans Lyon...

Le 18 mars 1660, la Compagnie s'étant divisée pour avertir ceux qui cessaient de la fréquenter de se rendre ordinairement aux assemblées, on résolut aussi de ne plus admettre si facilement ceux qui étaient proposés pour y être reçus, à moins qu'on ne connût en eux une grande piété et apparence d'assiduité.

Le 15 juillet 1660,... il fut parlé de la charge donnée à Monsieur Dalichoux d'insérer dans un grand livre blanc tous les titres, contrats et donations concernant les Filles Pénitentes et femmes débauchées.

Le 3 février 1661, Messieurs Combet, Gyrardot, Dugas et Bonnafoux, furent députés à Monsieur de Saint-Just, pour le prier de travailler à l'établissement des Filles Pénitentes et procurer l'assurance et l'administration des biens de cette Communauté...

Le 9 mai 1663, il fut résolu que quand on proposerait quelques filles pour être admises dans la maison des Filles Pénitentes, on en renvoierait la résolution à la huitaine, afin que cependant on pût voir Monsieur de Saint-Just et avoir ses sentiments et consentement.

2° Extraits des statuts et exercices et résolutions tant de Paris que de Lyon pour être lus et observés en leur entier (1).

Art. 2. — Le secret est l'âme de la Compagnie, lui seul en fait la différence d'avec les autres sociétés ; c'est en lui que consiste toute la bénédiction des compagnies du Saint-Sacrement et il lui est tellement essentiel que si vous en ôtez le secret, ce ne sera plus une compagnie du Saint-Sacrement, mais une simple confrérie de piété, comme il vous plaira la nommer, de sorte qu'il doit être inviolablement observé.

3. — Ce secret consiste à ne point parler de la Compagnie, de ses œuvres, de sa police, ni des particuliers et de ne la point faire connaître en quelque manière ni pour quelque occasion que ce soit.

19. — Il a été résolu que sous le bon plaisir de Monsieur de Saint-Just et de tous les grands vicaires, ses successeurs, les officiers majeurs avant que sortir de charge feront une visite générale dans la maison des Filles Pénitentes, pour éviter les abus qui s'y pourraient glisser par la succession du temps et veiller à l'avancement et au bien temporel de cette maison duquel la Compagnie est responsable (2).

(1) Cf. Les papiers des Dévots de Lyon, publiés par M. Georges Guigue.

(2) Cet article est batonné, en marge on lit : « Depuis y ayant eu huit directeurs temporels nommés, il a été résolu que, pour éviter que la Compagnie ne se manifeste par cette visite, elle sera faite par lesd. directeurs, qui en feront leur rapport à la Compagnie. (Note de M. Georges Guigue).

32. — On rejettera toutes les propositions qui pourraient faire connaître la Compagnie et donner lieu à sa manifestation, comme très contraires à son esprit, et à ce sujet les confrères seront religieux à ne la nommer jamais, en quelque occasion que ce soit et principalement dans les contrats de fondations, testaments et autres actes publics ou particuliers. Et quand Dieu inspirerait quelqu'un de se servir de la Compagnie pour exécuter ses pieuses intentions et faire la distribution de ses legs, charités, dons et aumônes, il pourra prendre et nommer pour cet effet deux ou trois des confrères, comme particuliers, qui seront néanmoins approuvés et avoués par la Compagnie qui en prendra le soin, et ces confrères s'en acquitteront diligemment, et au cas du décès de l'un d'eux, les survivants en pourront nommer un autre qui sera pareillement avoué par la Compagnie, et l'on fera mention sur le registre tant du dit choix que des choses dont l'exécution sera commise à ces particuliers qui ne pourront pour quelque cause que ce soit y rien changer ni innover, augmenter ni diminuer, sinon du consentement de la Compagnie.

34. — Toutes les semaines on députera deux confrères, un ecclésiastique et un laïc, pour visiter les malades de l'Hôpital, les consoler, procurer qu'ils fassent une confession générale, s'il se peut, qu'ils soient bien instruits des vérités chrétiennes qu'il est nécessaire qu'ils sachent pour leur salut et même, pour leur consolation, on prendra soin, s'il se peut, de

leurs affaires temporelles et de leurs familles qu'ils peuvent avoir laissées dans la misère, veillant au surplus à tout ce qui regarde l'intérêt de la gloire de Dieu dans le dit Hôpital.

86. — Ils (ces députés) seront obligés de se confesser et de communier un jour de cette semaine à l'intention de la Compagnie, d'aller à Saint-Jean comme la cathédrale implorer pour la Compagnie et pour eux la protection de saint Jean comme patron de ce diocèse, vénérer les reliques des saints qui y reposent, de pratiquer des bonnes œuvres autant qu'ils pourront pendant toute la semaine, veillant à l'avancement de la gloire de Dieu et à empêcher qu'il ne soit offensé en s'opposant principalement avec vigueur aux crimes scandaleux et publics, comme blasphèmes, reniements, bordels, etc.

88. — On députera aussi tous les mois deux confrères, un ecclésiastique et un laïc, pour visiter les prisons tant royales que celles de l'archevêché et des faubourgs, s'ils peuvent, où l'ecclésiastique ayant fait une petite exhortation par forme d'entretien, pour instruire les prisonniers à se comporter en chrétiens dans leur misère et les animer à l'esprit de pénitence, le laïc leur donnera à chacun un sol marqué.

89. — Ces députés seront pareillement obligés de se confesser et communier à l'intention de la Compagnie et d'aller, avant qu'entrer dans les prisons, adorer le très Saint-Sacrement dans l'église où il repose, la plus prochaine, d'autant qu'il ne repose pas dans les prisons, où ils verront aussi d'avancer la gloire de Dieu et

empêcher les maux qui s'y commettent. Il est bon, pour l'exemple, de ne rien donner à ceux qui ne viennent pas écouter la parole de Dieu, l'aumône n'étant ordonnée qu'à cette intention.

47. — Les confrères qui ont ordinairement des laquais à leur suite sont priés de s'en défaire quand ils viennent à la Compagnie, afin que par ce moyen, ni eux, ni la Compagnie ne soient point manifestés.

53. — Puisque le second article des présents statuts nous apprend que le secret doit être inviolablement gardé dans la Compagnie et que l'on ne la doit point faire connaître pour quelque cause que ce soit, les confrères se défendront de la nommer à ceux qu'ils estimeront d'une piété et intégrité de mœurs assez grande pour mériter qu'on leur propose de s'y engager, mais seulement ils leur pourront découvrir qu'ils connaissent des personnes, sans en nommer aucun, qui s'assemblent pour traiter en union des intérêts de Dieu, avec lesquels, si ces personnes se trouvent d'inclination à vouloir travailler en concours, ils leur pourront offrir de leur en procurer la connaissance et les habitudes.

61. — Les confrères assisteront tous les jours au saint sacrifice de la messe, avec grande humilité et sentiment de la présence de Jésus-Christ.

62. — Toutes les fois qu'ils entreront dans les églises où repose le très Saint-Sacrement, ils l'iront adorer avant toutes choses.

68. — Chaque confrère tiendra dans sa maison, en

un lieu apparent, une effigie du Saint-Sacrement en image ou tableau, afin qu'il soit adoré par ses enfants et domestiques.

64. — Ils seront très exacts à suivre et accompagner avec grand respect le Saint-Sacrement, soit dans les processions, soit encore quand on le porte aux malades où l'on prendra soin, autant qu'il se pourra, qu'il soit reçu avec décence et aussi qu'il soit adoré par les rues.

65. — Il a été jugé à propos que ceux qui l'accompagneront le rapportent à la Compagnie, pour son édification.

69. — ...tous les confrères... sont obligés non seulement de lui rendre (au T. S. Sacrement) tout le culte et l'adoration dont ils seront capables, mais encore de s'opposer avec tout le zèle possible aux insolences, aux irrévérences, aux profanations et aux sacrilèges qui se commettent dans nos églises, et ce que la prudence ne leur permet pas de faire par eux-mêmes, ils tacheront de le faire par la voie excitative en sollicitant ou faisant solliciter ceux qui ont autorité dans les églises où ils auront reconnu que se font ces injures à notre maître, pour les engager par tous les moyens possibles à embrasser les intérêts de Dieu, chasser de leurs églises ceux qui les profanent et scandalisent et remédier en cela à l'un des plus grands désordres de notre religion.

72. — Que si Dieu permet que quelqu'un des confrères se rencontre avec des libertins qui s'échappent à parler avec mépris des choses saintes et sacrées, qui tournent en dérision les passages de la sainte écriture, qui

parlent mal de notre saint Père le pape, des religieux et ecclésiastiques, du roi, des gouverneurs, magistrats et autres personnes publiques, ou bien avec ceux qui, tirant gloire du vice et de l'ordure, en parlent insolemment avec effronterie, ils emploieront toute leur charité, discrétion et zèle pour les obliger à se reconnaître et à se convertir, ou du moins à se taire, en les menaçant des sévérités de la justice, tâchant de leur part d'édifier ceux qui en auront été scandalisés et de lever la mauvaise impression qu'ils en auront pu recevoir.

73. — Chaque confrère aura soin de faire bien instruire sa famille, afin que ceux qui en dépendent soient et paraissent exemplairement vertueux et sages et édifient les autres par leurs mœurs et conversations.

74. — On veillera aussi autant qu'il se pourra à ce que les curés et les vicaires donnent un bon exemple et une bonne instruction à leurs paroissiens, que la jeunesse soit catéchisée et que les cabaretiers, tant de la ville que des faubourgs et villages de ce diocèse, ne donnent point à manger, ni à boire, pendant le service divin.

76. — Les confrères sont aussi exhortés de s'employer avec patience et zèle à l'accommodement de tous les différends et démêlés qui viendront à leur connaissance, et ce qu'ils ne pourront faire par eux, ils procureront qu'il soit fait par ceux qui ont autorité et pouvoir, travaillant surtout à la réconciliation des parents et familles ennemies et à empêcher les duels qu'ils feront détester et abhorrer à toutes personnes,

77. — Ils éviteront de se trouver dans les lieux de comédies (1) farces, bals et autres lieux de semblable conséquence, où Dieu le plus souvent est injurieuse- ment offensé, et au contraire ils s'opposeront autant qu'ils pourront à l'établissement de ces bouffons et charlatans scandaleux et travailleront à les faire chasser de la ville.

(l) J'ai trouvé dans les dossiers constitués par M. Leo Leymarie touchant l'activité de la Compagnie du Saint-Sacrement, cette curieuse note :

« En 1694, le 16 janvier, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, lance un mandement contre les comédies et particulièrement contre Tartuffe :

« Nous déclarons que ces sortes de comédies ne sont pas seulement dangereuses, mais qu'elles sont absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, et qu'on ne peut y assister sans péché. »

« A ce moment le gouverneur Frontenac montait pour être jouée au château Saint-Louis, résidence des gouverneurs dans la capitale du Canada, la pièce de Molière. L'évêque de Québec va trouver le gouverneur, lui fait part de ses scrupules et « s'avise de lui offrir cent pistoles, pourvu qu'il ne fasse pas jouer le Tartuffe.» Au moyen de cette somme considérable pour l'époque, il obtint la promesse que le spectacle n'aurait pas lieu. »

30 Mémoires des bonnes oeuvres entreprises par la Compagnie du Saint-Sacrement de l'autel de Lyon, en divers temps et qu'elle a résolu de revoir pour examiner celles où elle peut agir pour les perfectionner. (Extraits) (1).

...................

La Compagnie travaille depuis longtemps pour procurer le respect dans les églises, en chasser les mendiants, les enfants et les chiens, aussi bien que la causerie, à quoi l'usage des chères qui s'y est introduit contribue beaucoup. On les avait une fois banni de St-Jean et de Ste-Croix, mais elles y sont revenues...

Il faudrait s'opposer à toutes sortes d'hérésies et impiétés.

Empêcher les juifs de' séjourner ni de négocier en cette ville. On a même eu la pensée de les faire chasser de tout le royaume, où il ne leur est pas permis de s'établir ni demeurer, néanmoins on a su qu'il y en avait un grand nombre du côté de Bayonne qui commettent des grands sacrilèges et impiétés. Ils sont établis à Metz.

On s'est toujours opposé aux bohêmes et tâché de faire exécuter les ordonnances, règlements et arrêts sur ce faits, par lesquels les hommes doivent être mis aux galères et les femmes emprisonnées et rasées pour la première fois, et la deuxième fouettées, et, ce qui est

(1) Voir Les papiers des Dévots de Lyon. M. Guigne date cette pièce de 1694. environ.

plus important, leurs enfants doivent être mis et élevés dans les hôpitaux, avec les autres enfants exposés, à la religion catholique.

On ne trouve pas qu'il y ait rien d'ordonné contre les femmes, il faudrait chercher les moyens de faire ordonner quelque chose contre elles, et que les officiers seraient tenus et obligés de tenir la main à l'exécution à peine d'en répondre (1).

Il serait bon de faire la même chose contre les vagabonds, gens sans aveu et mendiants valides, de les enfermer dans des ateliers publics établis pour les faire travailler, comme il se fait en Hollande, et de renvoyer les invalides dans leurs paroisses, pour y être nourris, soit de leurs biens et droits qu'ils abandonnent souvent par fainéantise, soit par leurs plus proches parents, ou même de la 24e partie de la dîme due aux ecclésiastiques, ainsi qu'il a été ordonné par le Parlement de Grenoble. Les enfants de marchands, sans bien et sans emploi, pourraient être mis au même rang.

Les femmes et les filles débauchées, scandaleuses et de mauvaise vie fouettées sans autre forme de procès, et ceux qui les logeront et favoriseront condamnés à une amende arbitraire et perte de leur privilège sur les meubles, et même que la maison ne pourra être louée d'un an.

Défense aux hôtes, etc., de donner à boire, etc., aux serviteurs, écoliers, enfants de famille et notamment les dimanches et fêtes pendant les offices ; amende

(1) Cet article est bâtonné dans le manuscrit.

solidaire contre les uns et les autres de 10 1. ; point d'action pour répéter cette dépense.

Aux notaires de recevoir aucun acte les dimanches et fêtes, si ce n'est les testaments ; nullité des actes, dépends, dommages et intérêts, 30 1. d'amende aux chirurgiens et barbiers et autres de faire le poil lesdits jours.

Défense à toutes personnes de tenir brelans et jeux de hasard, de retirer les écoliers, enfants de famille, serviteurs domestiques, compagnons, pour y jouer, à peine de répondre de la perte que les susdits y feront.

De donner publiquement ni autrement, le jour des patrons ni autres fêtes, aux joueurs de violon, flûte, tabourin et hautbois, qui joueront de leur instrument, à boire ni à manger, lesquels en outre seront condamnés à 8 1. d'amende.

Défense de même de vendre ni exposer aucunes marchandises sur le parvis des églises, à peine de 5 1. et de confiscation des marchandises au profit de la luminaire.

On s'est autant que l'on a pu opposé aux farces, opéras, comédies, bateleurs, jeux défendus, aux devins et diseurs de bonne fortune, aux charivaris, débit de mauvais livres contre la religion et les bonnes mœurs, à la fréquentation des cabarets notamment pendant le service divin ; à l'usage de la chair les jours de vendredi, samedi, carême et autres jours d'abstinence et prohibés, aux scandales publics et profanation des églises et choses saintes ; aux concubinages, bigamies,

prostitutions publiques et particulières ; aux opinions nouvelles et suspectes, aux promenades nocturnes, bains indécents, chansons profanes, impudiques et satiriques contre la religion et les bonnes moeurs ; introduire en place des cantiques spirituels dont les paroles et les airs sont très beaux... ; au mauvais usage des boutiques à café et limonade ; aux fêtes baladoires, aux foires et marchés qui se tiennent les jours de patron, dimanches et fêtes ; à ceux qui travaillent en ces jours, comme notaires, chirurgiens, barbiers, pâtissiers, charretiers, aux chanteuses du mois de mai.

La Compagnie a établi, ou par elle ou par voies excitatives, les Pénitentes, les Recluses, les Petites Ecoles des pauvres, filles et garçons, le Séminaire de St-Charles, les Sœurs de la Charité, la Propagation de la Foi, le Bon Pasteur, le Conseil et le Prêt charitable les Frères Tailleurs et Cordonniers, la Confrérie des Agonisants et de la Conversion des pécheurs, des assemblées des dames pour les petites écoles, celle qui était pour les Recluses a cessé.

Elle a eu toujours en recommandation le soin des affaires spirituelles et temporelles de l'Hôtel-Dieu et procuré, par voies excitatives, qu'on en établit un au faubourg de la Guillotière ; elle a eu les mêmes soins pour les affaires de la Charité et des prisons royaux de l'archevêché, des faubourgs et des hôpitaux de la campagne...

Elle a encore pensé d'établir une maison de correc-

tion pour les enfants de famille qui sont discolles (?) et même des endroits pour renfermer les fainéants, vagabonds et vicieux publics et incorrigibles, à l'exemple de ceux qu'on a établis ailleurs, que l'on appelle galères ; contribuer aux missions, tant dans le royaume qu'étrangères ; faire que les forçats soient soulagés au spirituel et temporel dans les galères ; empêcher que les légistes ne se débauchent dans les universités, notamment à Valence ; faire que les pauvres de cette ville soient assistés dans leurs paroisses, à l'effet de quoi on avait formé une compagnie qui s'assemblait au séminaire de St-Irénée, qui a cessé depuis quelque temps, et par les soins de laquelle on a fait, dans - quelques paroisses, des assemblées particulières et plusieurs autres bonnes œuvres.

,On a parlé d'empêcher les processions nocturnes, de promouvoir l'établissement d'une infirmerie pour les prêtres invalides, d'établir des frères dans les principaux métiers, à l'exemple des Frères tailleurs et cordonniers ; des commissaires dans les quartiers pour faire observer les règlements de police, à l'exemple de ceux de Paris ; des inspecteurs secrets ; un hospice, maison ou auberge, pour loger les honnêtes gens de piété et les prêtres venant de dehors à la ville ; procurer des lettres d'établissement pour les Recluses ; le Conseil et prêt charitable ; veiller sur les maîtres d'école pour les enfants des riches ; travailler aux accommodements des procès et réconciliations des inimitiés, avoir des endroits pour la retraite des dames ; plusieurs Messieurs

de la Compagnie en on fait ensemble, plusieurs années, une au Séminaire de St-Irénée, outre celle que les particuliers qu'elle reçoit sont avertis de faire avant leur réception.

On a parlé de procurer que Messieurs les Recteurs des deux Hôpitaux laissent les enfants exposés à la campagne, la Compagnie ayant cru, après diverses conférences là-dessus, qu'il serait mieux de les élever dans un bon air, qu'il en mourrait moins et peupleraient la campagne, où ils apprendraient à cultiver la terre et ne seraient plus à charge ; procurer des ordonnances et règlements pour obliger les valets et servantes de servir un temps limité leurs maîtres et maîtresses, ayant été observé que la liberté qu'ils prennent de sortir lorsqu'il leur plaît est la grande source des désordres que l'on voit parmi eux.

4° Mémoires pour former et dresser des petites Compagnies du Saint-Sacrement aux petites villes et bourgades. (1)

La Compagnie du Sainct-Sacrement de Paris considérant l'utilité de semblables établissementz qui ont esté faictz aux autres bonnes villes du royaume dont les petites villes et gros bourgs se trouvayent frustrez pour nestre pas remplis de sujects capables aux Exercices de lad. Compagnie, selon les Statutz dicelle, et qui néantmoings en avoyent plus de besoin que les grandes villes, a jugé à propos après l'experience quelle a faict faire en quelques lieux de la campagne de quelques establissements de petites Societez, den faire dresser des memoires et reglemens proportionnez à la portée des petites villes et gros bourgs et de les communiquer à toutes les autres compagnies du royaume pour procurer ausd. lieux sy elles peuvent, pareilz Establissementz, y retranchant ou adjoustant ce qui sera trouvé plus convenable pour chacun lieu sans quil soit necessaire que telles petites Societes ayant correspondance des unes aux autres ou dependance sinon quelles seront plus liees et comme dependantes de la Compagnie du Sainct Sacrement de la ville qui en aura procure le premier Establissement.

Mais adjoustant encore à cela une nouvelle manière

(1) Document figurant aux dossiers manuscrits de M. Leo Leymarie.

M. Guigue en a trouvé aussi une copie dans les dossiers de Lyon et reproduit dans ses Papiers des Dévots.

de faire servir Dieu à la campagne plus destituée de lumières chrétiennes, où il se rencontre néantmoins plusieurs gentilshommes et personnes vertueuses qui ne désirent que vacquer aux exercices de leur Salut. Mais faute dadresse et de secours, demeurent dans l'impuissance. La Compagnie a estimé que ce seroit un remede fort efficace pour y réformer les abus qui y règnent, dy faire aussy de petites Sociétés de quelques ecclésiastiques et gentislhommes ensemble, dont la piété, la prudance et la naissance seront de grands poidz et example dans le plat pays pour y pouvoir plus facillement en peu de temps restablir le cuit du Saint- Sacrement et la discipline Chrestienne en lestendue de leur pouvoir, Lon a recognu que tel gentilhomme seul fera plus de bien par ce moyen qu'une compagnie entière, et pour ce suject la compagnie de Paris a fait dresser à part un autre règlement particulier.

La Compagnie des Gentilshommes se forme de ceux que l'on trouve propres a l'œuvre et qui ne sont distantz que de trois ou quatre lieues a la ronde affin quilz se puissent voir tantost chez lun tantost chez lautre une fois le mois, Le moyen dont Ion sest servy pour en former le premier corps fut en une mission en laqlle on faisoit des conférences particulières aux gentilshommes, ainsy que l'on en faict aux prestres de la dignite et fonctions de leur estat. Lon traittoit en celles cy de ce que la noblesse est dans lEglise de Dieu, les biens et les maux quelle y peut aporter, ses obligations et les remedes aux abus de leur profession. En trois

ou quatre conferences ou il y en assistoit quelquefois jusques a quarante, on remarqua ceux qui estoient les mieux touchez des veritez Chrestiennes et ausquelz il y avait par la conduite precedente apparence de solidite, on en choisit six et un curé du canton, homme vertueux, pour en estre le directeur et on leur proposa a chacun en parer de se lier ensemble et grace a Nôtre Seigneur Ion void desjà depuis ce temps la ce que peut un Gentilhomme bien intentionne pour apaiser beaucoup de querelles et oster des peuples le blaspheme, les irreverances dans les Eglises, les chicanes et leurs plus grossiers et mauvais gouvernements par la seule crainte quilz ont de lauersion que leur Seigneur y porte et quil ne les peut souffrir. Leur exemple et leur authorite faict des biens incroyables et la noblesse voisine est contrainte d'estimer le bien dont elle ygnore la cause et beaucoup se gaigneront par là auec l'ayde de Dieu. Il n'est pas besoin par tout de mission pour faire l'establissement, cecy se dit seulement par exemple. Il suffit de trouver des personnes propres et bien disposées.

Les petites Societez et compagnies des Gentilshommes doivent estre liees aux Compagnies du Sainct Sacrement qui les auront promeues, par les particuliers qui en auront este les entremetteurs sans que ceux qui les composent y aient entrée pour eviter beaucoup d'in- convenient, dinterest et de multiplicite. Sinon que quelquun dentre eux fust juge par lad. Compagnie propre destre admis en Icelle. Mais en toutes occurances

ou elles auroyent besoing de Conel et dappuy elles sadresseront à celuy qui les aura liees qui sera de leur Corps et leur confrère Leq1 en fera le rapport à la Compagnie, laqlle recevra la proposition comme de sa fille ou comme si cestoit dune Compagnie du Sainct Sacrement et sil y avoit chose qui eust mesme besoing du concours de Paris, lad. compagnie de Paris contribuera volontiers de ses ordres assistances a ce que les Compagnies du Sainct Sacrement luy en manderont et sera mesme bien aise de sçavoir les nouvelles que telz establissementz ont este faictz pour son edification.

Et pour entretenir la liaison de ces petitz corps avec les Compagnies du Sainct Sacrement il faudra joindre a celuy quy aura faict lestablissement quelque autre encore, affin quil y ait tous jours quelquun qui tienne place et pour la correspondance et pour les secours, et que lun venant a manquer, celuy qui restera en puisse associer un autre par lordre toutes fois de la Compagnie.

Ceux qui seront chargez de la correspondance des petites Societes ne feront rien sans en advertir la Compagnie du Sainct Sacrement mais executeront seulement ce quelle deliberera pour la conduitte des petites Societes lesquelles petites Societes sçauront bien quil y a de pareilles assemblées en plusieurs villes, mesme il est necessaire de leur dire pour les encourager sans leur declarer la Compagnie du Sainct Sacrement.

Il faudra aussy que les correspondantz les aillent visiter sélon la necessite et l'occasion pour les affermir.

5° Les Pamphlets lyonnais contre Cretenet.

Les pamphlets lyonnais dont il a été fait état dans le présent ouvrage sont insérés au tome X, pages 197-224, des Variétés historiques et littéraires, Recueil de pièces volantes rares et curieuses en prose et en vers, revues et annotées, par M. Edouard Fournier. A Paris chez Pagnerre, libraire, MDCCCLXIII.

Ils se présentent dans cet ordre :

1° Le titre, reproduit plus haut, page 61.

A l'a date M.D.C.LVI, Fournier renvoie à une note en bas de page, dont voici le texte : « Pièce lyonnaise on ne peut plus rare, qui n'existait pas dans la bibliothèque de M. Coste, et que Brunet n'indique même pas dans la nouvelle édition si perfectionnée de son Manuel. Elle doit être l'œuvre de quelque jésuite de Lyon, vengeant ainsi son ordre des attaques de la secte moitié janséniste et moitié vaudoise, mise en scène dans la personne du barbier franc-comtois, son apôtre. Quoiqu'ennemie des jésuites, comme on le verra, cette secte singulière avait de leurs allures, et si Molière, qui était alors à Lyon, en connut les adeptes, ce qui est probable, ils purent lui servir pour plusieurs traits de son Tartufe. Ce n'est pas à Lyon seulement que s'était établie cette dévotion cabalistique dont l'illuminisme avait, comme on le dira plus loin, de

nombreux rapports avec celle des Rose-Croix d'Espagne; elle s'étendait aux environs jusque dans le Piémont, où elle se rattachait aux derniers débris des Vaudois, et de l'autre côté jusqu'au Puy, en Velay. »

2° Le Décalo gue de la nouvelle dévotion.

30 Les Commandements de la nouvelle confraternité.

Ces deux pièces ont été citées textuellement plus haut, pages 64 et 65.

40 Instruction aux prédicants de la secte nouvelle, dont j'ai reproduit seulement quelques passages. En voici le texte intégral :

Ces maximes tu garderas

De point en point exactement.

Assez matin messe diras

Pour déjeuner secrettement.

Un bon bouillon avalleras

Et deux jaunes d'œuf sobrement,

Après quoy de mesme prendras

Deux noix confittes seulement (1).

Cela fait tu ne manqueras

(1) Les noix confites étaient alors une des friandises, une des chatteries à la mode. Voir ce qui en est dit dans les Nouvelles instructions pour les confitures, les liqueurs et les fruits. Paris Sercy, 1692, un -12.

(Note d'Edouard Fournier).

Je pense qu'il n'est pas besoin d'insister pour qu'on évoque le souvenir ici de la fameuse scène du « pauvre homme ». Scarron aussi s'en est souvenu dans sa nouvelle Les Hypocrites.

De prescher courageusement.

Du livre commun tireras

Ce quil faut dire entièrement. Tous nos dogmes enseigneras

Pour les idiotz doctement.

Des doctes conte ne tiendras

S'ils ne sont de ton sentiment ; Mais aux simples croire feras

Qu'ils ont beaucoup d'entendement, Par où leur persuaderas

De faire oraison hardiment. L'esprit de Dieu tu leur diras Aimer les simples seulement.

A tes auditeurs promettras

De vivre en santé longuement.

De tous biens les asseureras

Et du ciel infailliblement. Soubmission d'eux requerras D'esprit et de. corps mesmement. Biens en commun sonner feras

Pour se sauver asseurément ;

Ce point tu recommanderas

Comme le grand commandement.

De la part de Dieu promettras

Tout pour total délaissement (x). Parfaite oraison jureras

Suivre cest abandonnement.

Le ciel pour terre donneras

Comme doit faire bon marchand. Vicaire et curé blasmeras

En secret et publiquement, Excepté ceux que tu verras

(1) C'est-à-dire pour total abandon ou désintéressement.

S'accorder à ton sentiment.

De ceux-cy tu te serviras

Pour te prosner journellement. Mentale oraison louëras

Comme onzième commandement. La vocale reprouveras -

Comme un petit amusement. Petit office deffendras

Et chapelet également. Gagne-petit l'appelleras

Qui n'est bon que pour un enfant. A toutes les femmes diras

Comme à tous hommes hardiment Que le ciel tu leur fermeras

S'ils n'obéissent humblement. D'enfer tu les menaceras

S'ils ne font tout aveuglement. Leur couche leur interdiras

Pour aller au Saint-Sacrement.

A quoy tu les obligeras

A ton gré plus ou moins souvent, Et fortement prohiberas

D'en user jamais autrement. Après toy livres porteras

Pour en vendre à denier content, Et sur un chacun gaigneras

Plus que ne ferait un marchand : Car tout le lucre qu' y feras

Se fait pour Dieu licitement.

La bourse commune enfleras

De tout gain indifféremment.

Plus de biens y ramasseras Meilleur sera ton traittement.

Au Bruno vogue donneras

Vers les plus dépourvus d'argent. L'Introduction loueras

Aux femmes principalement.

Mais les Thoniels tu mettras

A deux doigts du firmament.

A tout propos tu chanteras

Que c'est un docteur eminent ;

Mais pour l'oraison du diras

Qu'il n'en est point de plus sçavants. Autre que toy ne permettras

En debiter publiquement,

Et ton gain ne partageras

Avec aucun autre marchand. Comme un fol tu descrieras

Si quelqu'un d'en vendre entreprend. Nul billet tu ne donneras

Qu' à ceux du party nommément ; Les autres tu ne permettras

S'en pourvoir que chez ton ageant, Ny le libraire ne nommeras

Qui nous les vend uniquement.

Par puissance tu chasseras

Qui les revendroit aùtrement. Travaillant tu conserveras

Ta santé fort soigneusement.

Trois heures tu confesseras

Après quoy pas un seul moment ; Le restant tu congédieras

Quoiqu'il t'en conjure instamment. Chaque semaine un jour prendras Pour te reposer doucement,

(1) Livre de l'abbé Olier sans doute. Voir plus haut page 80.

Et ton embonpoint (1) ne perdras Pour te donner trop de tourment. Au sortir de la chaire iras Te faire secher promptement. Un bon feu te procureràs Pour empêcher l'enrouement Deux dévotes tu meneras Pour te frotter soigneusement ; Mais pour l'exemple tu feras Que le tout soit secrètement (a). Ce faisant tu reformeras L'Eglise apostoliquement, Et dans peu de temps lu y rendras Son lustre et premier ornement. Des champs à la ville viendras Plein comme un œuf fait fraischement ; Sur ton cheval tu porteras Du temporel abondamment. Dans l'âme tu tesmoigneras Rapporter grand contentement. Si tu veux, alors escriras. Livres de grand émoluent, Et justement le signeras

De l'Amour divin l'Instrument.

5° Instruction du Directeur général aux femmes mariées de la Cabale. (Voir le texte de cette pièce, plus haut, pages 73 à 77).

(1) Cf. Tartuffe et Montufar.

(2) Voyez chapitre IV. Les Hypocrites, de Scarron.

6Q Chanson nouvelle de la Boutique barbifique, sur l'air : Ah friponne ! Ah coquine !

En voici le texte :

Vien ça, ma Musette,

De longtemps tu n'as chanté,

Ne sois pas muette Pour la confraternité.

Un venerable ouvrier Implore ton mestier,

A l'honneur de sa boutique Barbifique, barbifique, Car c'est un barbier.

Suy donc le menage D'un si celèbre artisan, Apprens-nous l'usage

Qu'il en sçait faire à present.

Tant de divers outils Si nets et si gentils,

N'estant plus une boutique Barbifique, barbifique, A quoi servent-ils ?

Tout change d'usage

Les outils les plus cruels, Rasoir et badinage (1).

Deviennent spirituels.

Sainte conversion

A depuis peu, dit-on,

Sceu faire d'une boutique Mechanique, mechanique,

Maison d'oraison.

(1) Je copie le texte de Fournier. Mais le vers a une syllabe de trop.

Le Rasoir

Le fer barbifique,

Sçavant à raser menton, Aime qu'on l'applique

A faire autre section.

Le tranchant acéré,

D'un empire adoré

Rompt le nœud du mariage Sans veufvage, sans veufvage,

Du';ciel veneré.

La Lancette

Cette pointe aigüe,

Qui tirait le sang du corps,

Devient la sangsuë

Dont on saigne les thresors ;

Car celuy qui n'a rien Qu'il puisse dire sien Porte jusqu'à la lancette,

La lancette, la lancette,

Pour avoir du bien.

Le Bistori

Mais à ce miracle,

Qui de vous n'aura pas ry,

Qu'un nouvel oracle

Perce tout d'un bistory ?

Il ouvre bourse et cœur, Comme aposthème meur,

D'où comme pus il retire Par empire, par empire,

Un fonds de bonheur.

La Sonde

Ce n'est qu'à la pierre Qu'on ordonne de sonder,

Ce barbier empierre

Qui pretend le seconder.

La nouvelle oraison,

Qui fait perdre raison,

Veut qu'en vertu de la sonde Tout se fonde, tout se fonde,

Dans une maison.

Les Pincettes

Pour faire la taille

Par cruelle incision,

Il met à la taille

Son association

Sans tenailles il prend,

Et jamais il ne rend,

S'il porte dans les cassettes Les pincettes, les pincettes,

Pour happer l'argent.

Le Costie (caustique)

Cette pierre ardente,

Qui nous brûle sans douleur,

D'oraison fervente

Ressemble à la sainte ardeur :

L'une oste sentiment,

Et l'autre entendement,

Pendant qu'un barbier applique, Sans replique, sans replique,

L'onguent de Tiran.

Le Boetier

La boette partie

En carrets bien prattiquez,

Ne se voie remplie

Que d'onguents sophistiquez.

Femmes et villageois, Ignorants du narquois, (de l'argot)

Sont pris sans addresse ou force, A l'amorce, à l'amorce,

D'un barbier contois.

Le Peigne

De plus, à son peigne, Armé de dents et cornu,

On dit qu'il enseigne

Un employ bien inconnu.

Il ajuste les mœurs

Des petits directeurs ;

Mais ce peigne ecorche et blesse La richesse, la richesse,

De ses sectateurs.

Les Ciseaux

Ce nouveau menage,

Qui veut que tout ne soit qu'un,

Fait un autre usage

De ces ciseaux en commun ;

Il trenche avec un mot Jusqu'à la chair du pot,

Et tout ce qu'il dit s'observe, Sans réserve, sans réserve,

De tous aussi-tost.

La Savonette

Il fait l'âme nette

De tous ses plus confidents,

Par la savonette,

Qui lave ses penitents ;

Mais l'esprit decevant Passe bien plus avant,

Car il degraisse la bourse Sans ressource, sans ressource,

Qu'il remplit de vent

Le Relève-Moustache

Pour donner courage

A l'esprit qui depuis peu

Est hors du village,

Où jamais bien n'a repu,

Après que le rasoir

A bien fait son devoir,

Il fait, pendant qu'on le cache, La moustache, la moustache,

Puis il le fait voir.

Les Vergettes

Ses suppots fidelles,

Pour la pluspart des oysons, Remplument leurs aisles, Ne vivants que d'oraisons ;

Ils sortent du debris,

On les voit noirs de gris,

Et, tant jours ouvriers que festes, Les vergettes, les vergettes,

Grattent leurs habits.

La Brosse

Or, comme leur teste,

Qu'on destine aux grands emplois,

Pour lever la creste,

Est crasseuse en villageois, D'abord un bon frater, Par l'ordre du pater,

Prend dans un tiroir la brosse, Rude et grosse, rude et grosse

Pour les en frotter.

Le Frisoir

Mais ces testes viles,

Sans science et sans vertu,

Seroient inutiles

A ce grand corps pretendu,

Si, faute du dedans,

Les dehors évidents

N'ont une mine ajustée

Et frisée, et frisée,

Sous les fers ardents.

Le Frottoir

Si, parmy la peine

D'une longue mission,

L'ouvrier perd haleine

Dans la prédication,

Crainte de se tuer,

Pour se trop remuer,

Une suivante dévote

Sèche et frotte, sèche et frotte,

S'il vient à suer

L'Empiaslre

D'ailleurs cette secte, Ayant de principes faux,

Ainsi qu'un insecte

Tout composé de défauts, Ne voulant les guerir, Mais les faire courir,

Il faut employer l'emplastre Et le piastre, et le piastre,

Pour nous les couvrir.

Les Ventouses

La race est petite

Et de taille à remper bas,

Le chef en depite,

Car il ne pretend pas ;

Il pousse donc avant

Cet insecte bavant,

Et par la ventouse sèche, Quand il presche, quand il presche,

Il l'enfle de vent.

Le Miroir

Mais les femmelettes,

De ce miroir enchanté,

Sans prendre lunettes,

Prennent toutes de beauté, Et ce charme trompeur Qui les flatte d'erreur,

Les fait voir pleines de grâce ; Mais en glace, mais en glace,

Gît tout leur bonheur.

Le Bassin

Les femmes rasées

Sans le travail du barbier,

Par belles menées,

Vont à foule à cet ouvrier ;

Mais il n'est pas mal fin Car, visant à sa fin,

Les prend au col pour les faire, En prière, en prière, Cracher au bassin.

Le Bandage

Si la procedure

De ce nouveau directeur Fait quelque rupture, D'un delire par malheur,

Il n'en a plus soin, Puisqu'il n'espère point De le pouvoir par bandage Faire sage, faire sage, Comme il a besoin.

A tant ma Musette, Sur un air harmonieux,

Dit à son poëte

Les points les plus curieux.

Le barbier et ses gents, En bien peu de moments,

Pourront voir icy la liste Creteniste, creteniste,

De leurs instruments.

7° Aux dames de V oraison faite au Puy et se chante partout. On en a lu le texte, pages 70 et 71.

Après cette pièce est insérée l'observation suivante : Si quelqu'un est curieux d'avoir une plus grande lumière sur les points de pratique qui ne sont que touchez et indiquez plustot qu'expliquez et prouvez dans cette introduction, il pourra voir quelques autres petits traitez qui ne sont encore qu'escrits et sont entre les mains de ceux qui ont désiré d'avoir une plus parfaite connoissance du procédé de la caballe par leurs actions particulières, comme sont :

1° L'Entreveue et la Conférence des I-Iermites de

Beaunan et du Mont-Cindre, voisins de Lyon ;

20 Les Rapports d'une extrême opposition dans la chose, nonobstant l'affinité des noms du cretenisme et du christianisme, rangez en deux colonnes par thèses et antithèses ;

8° Les Rapports de ressemblance entre les illuminez d'Espagne, qui parurent l'an 1623, à Seville et Cadix, dont les auteurs y furent brulez, et les illuminez de Lyon en ce temps, par les propositions de ceux-là, et les prattiques, et actions de ceux-ci opposées et confrontées en deux colonnes ;

40 L'Apologie de la nouvelle caballe, où il est res- pondu aux principales accusations dont on la charge ;

5° La docte et ingénieuse lettre d'un véritable chanoine de Saint-Just à un des messieurs de Sor- bonne sur le sujet des nouveaux illuminez de Lyon ;

6° L'Addresse méthodique pour decretiniser un esprit et détacher de corps un membre qui n'est ny ensorcellé, ny tout à fait encore dépourvu de raison, attendant une plus ample déclaration du tout, dans l'œuvre burlesque de la boutique du cretinisme et dans le serieux de l'anatomie, ou dissection de la nouvelle caballe, sous le pretexte specieux de l'oraison mentale, partagée en trois sections, dont la première traitte et prouve par raison et par exemple une douzaine de ses maximes principales ; la deuxième, de mesme le secret et la fin où vise la caballe, qui, estant la première dans le dessein qui est l'ordre de la preten- sion, ne paroistra néantmoins que la dernière en effet dans l'ordre de l'execution quand le mal sera plus fort que le remède ; la troisième traitera de l'esprit de la caballe, qui agit et meut diversement tout le corps, selon les divers usages qu'il fait de ses membres differents pour abboutir et arriver au but où tout cet appareil conspire d'une haleine.

6° Extraits du Mémoire de Dufour. (1)

a) Avis au Lecteur.

L'auteur de ce mémoire, n'a point eu d'autre intention en le dressant, que de faire connaître les désordres qui y sont représentés à ceux qui peuvent par leur autorité y apporter remède. Il ne recherche point que l'on dissipe l'Assemblée, dont il fait voir les entreprises, parce qu'il estime qu'elle peut être utile à beaucoup d'œuvres de piété et de charité Chrétienne ; mais il souhaiterait seulement que l'on en corrigeât les abus, et qu'on la retint dans les bornes de la première institution ; car il sait bien pour quelle fin feu M. de Renty qui en est l'auteur l'a formée, et à quels emplois il a destiné les personnes qui la composent.

Il est bien certain qu'il ne les a pas assemblées et associées pour entreprendre sur l'autorité des Evêques et des Magistrats, ni pour s'ingérer dans la conduite des Ecclésiastiques et des Communautés religieuses, ni pour s'embarrasser, sous prétexte de piété, dans une infinité d'affaires qui ne sont pas de leur compétence, et qui surpassent leur capacité ; ni pour s'ériger en Inquisiteurs, et en Censeurs publics des actions, des mœurs et de la doctrine des autres ; ni pour juger de l'intérieur de leurs frères pour les condamner sur des soupçons faux ou légers ; ni pour être les fauteurs de

(1) Il convient de rappeler que l'auteur de ce Mémoire a été

Vicaire général du diocèse de Rouen. On n'a pas répété dans ces extraits les passages déjà cités au chapitre IV du présent ouvrage.

la morale corrompue, en prenant tout ouvertement le parti de ceux qui s'en déclarent les protecteurs ; ni pour décrier comme des hérétiques ceux qui combattent cette morale pernicieuse, ou qui défendent la hiérarchie contre les attentats de quelques privilégiés, ou qui suivent la doctrine commune de saint Thomas dans les matières de la Grâce.

Ce n'a jamais été là l'intention de M. de Renty, lorsqu'il a établi à Caen une Compagnie du Saint- Sacrement ; un dessein si extravagant était bien éloigné de ce grand serviteur de Dieu, qui n'a point eu d'autre vue en formant cette Association, que d'unir des personnes vertueuses et charitables pour travailler ensemble au service des pauvres et pour employer leur industrie, leurs travaux et leurs soins, pour les assister et pour soulager leurs misères.

Si ceux qui composent cette compagnie ne s'étaient occupés qu'à ces exercices de charité, ils n'auraient pas excité les clameurs et les plaintes de quantité de personnes d'honneur, de vertu, de piété qui se lassent de leurs insultes et qui commencent à demander justice des offenses et des outrages qu'ils en reçoivent. Mais, ces Messieurs ont bien dégénéré de la modération de leur institut ; car au lieu de s'appliquer uniquement au soin des Pauvres, ils ne s'occupent à présent qu'à contrôler, qu'à syndiquer, qu'à quereller, qu'à décrier et condamner les autres, semant partout la discorde, la division, les haines et les défiances, au grand préjudice du repos et de la tranquillité publique... ...................

On a observé toute l'exactitude et la sincérité possible à déduire les choses contenues en ce Recueil, en la manière qu'elles se sont passées, sans exagération, sans artifice et sans aucun déguisement ; et on peut assurer ceux qui le liront, que l'on n'a rapporté aucun fait dont on ne fasse aisément la preuve, si on entreprend d'en contester la vérité car outre une infinité d'actions qui peuvent servir à faire connaître l'emportement et l'injustice des personnes dont on se plaint, on n'a choisi que celles qui sont rapportées dans les informations mentionnées en cet écrit ; ou qui sont avérées par plusieurs procédures, procès-verbaux et jugements qui ont été rendus par les Juges des lieux ou bien qui se peuvent vérifier par divers actes et attestations authentiques, lettres et mémoires de personnes de qualité et de mérite, dont le témoignage ne peut recevoir de reproche, ou bien enfin qui sont de notoriété publique et qui se sont passées à la vue de toute une ville.

Cela étant ainsi, il y a lieu d'espérer que ceux pour qui l'on a dressé cette instruction y donneront créance, et qu'ils emploieront leur crédit, tant pour faire cesser le traitement injurieux que l'on fait souffrir injustement à quantité de gens d'honneur, que pour arrêter le cours des attentats que l'on commet tous les jours contre la puissance ecclésiastique, qui ne peut être violée d'une manière plus honteuse, que lorsque de simples laïques, qui n'ont ni science, ni prudence, ni qualité, entreprennent de conduire les autres, de

régler leurs mœurs et leurs créances, de juger de leur foi, et de s'établir les arbitres des affaires de la Religion, au lieu et place des Evêques qui sont les Princes de l'Eglise et les Maîtres de la Doctrine et de la discipliJle.

b) Mémoire.

Ils (les Ermites de Caen) ont union et correspondance avec d'autres semblables Compagnies du Saint- Sacrement, qui se sont établies depuis quelques années dans plusieurs grandes villes du Royaume, où elles se fortifient beaucoup, parce que toux ceux qui sont dans cette Association, n'épargnent rien pour se protéger les uns les autres. De manière que quiconque attaque les uns, a tous les autres sur les bras.

Ils ont une correspondance et union particulière avec de certaines personnes qui vivent en commun à Paris, en une maison du Faubourg Saint-Michel, rue St-Dominique, qui sont pour la plupart des jeunes gens de diverses conditions, tous de la Congrégation des Jésuites. C'est en cette maison que logent la plupart des Dévots de Basse-Normandie unis à l'Hermitage lorsqu'ils vont à Paris...

Cette Compagnie n'est point autorisée par le Roi, ni par l'Evêque, ni par les Magistrats. Mais ceux qui la composent se vantent d'être si fortement appuyés et autorisés par les Puissances, qu'il n'est pas, disent-ils au pouvoir des Parlements ni des Evêques de leur donner atteinte ; ce qu'ils avancent pour faire peur à

ceux qui se plaignent de leur conduite, souvent fâcheuse et violente et qui tâchent de leur résister...

Si on apporte la moindre résistance à leurs entreprises, quoique injustes et violentes, ils s'opiniâtrent plus que jamais de venir à bout de ce qu'ils ont arrêté entre eux, ils unissent toutes leurs forces pour les faire réussir ; et pour cet effet, ils réclament le secours de tous ceux qui leur sont unis à Paris, à Rouen et ailleurs, pour décrier, pour diffamer, et pour perdre ceux qui leur résistent et qui veulent s'opposer au cours de leurs violences et de leurs injustices ; de sorte qu'on peut assurer avec vérité que cette Compagnie a dégénéré en une cabale et une faction dangereuse et pernicieuse, tant à l'Eglise qu'à leur Patrie, étant certain que depuis peu d'années ils ont excité beaucoup de troubles et de divisions dans le clergé et même en plusieurs autres lieux de la Basse-Normandie...

De tout ce mémoire et des quatre considérations qui le suivent, on ne prétend conclure autre chose, sinon qu'il n'est rien de plus dangereux, ni de plus capable de troubler le repos et la tranquillité publique, que ces sortes d'assemblées et sociétés qui se font, sout prétexte de religion ou de bien public, sans autoriés et sans la permission des supérieurs, soit politiques soit ecclésiastiques : c'est pourquoi nous voyons que ces Assemblées ont toujours été rejetées, réprouvées et sévèrement défendues par toutes les lois civiles et canoniques...

Or bien qu'il n'y ait rien de plus pernicieux ni de

plus contraire à la disposition des Lois civiles et ecclésiastiques, que ces sortes d'assemblées et compagnies illicites, ainsi qu'on vient de le montrer, néanmoins on n'a jamais vu une licence plus effrénée, d'en établir de toutes sortes dans les meilleures villes du Royaume.

Car, par quelle autorité a-t-on multiplié comme on a fait depuis peu d'années les Congrégations de Jésuites et a-t-on ajouté à la Congrégation des Messieurs et à celle des Ecoliers, une troisième Congrégation des artisans ? Comme si les pauvres étaient indignes de prier Dieu et de faire leurs autres exercices de dévotion avec les riches, ou que les riches fussent si délicats, que de ne pouvoir souffrir avec eux les pauvres artisans, pour invoquer le nom de J.-C. et de sa Sainte-Mère, qui ont été pauvres durant tout le cours de leur vie et qui ont vécu, au moins durant plusieurs années, du travail de leurs mains. Par quelle autorité a-t-on divisé en quelques lieux la Congrégation des Messieurs, en celles des Ecclésiastiques et en celle des Laïques ? Ce qui fut blâmé et condamné ces années dernières par Monseigneur l'Archevêque d'Avignon, à qui le Directeur de cette Congrégation d'Ecclésiastiques était allé faire compliment à son entrée dans Avignon, à la tête de plusieurs personnes des plus considérables du Clergé de la ville : ce Préfet fut surpris de voir qu'un simple religieux d'un des derniers ordres qui soit dans l'Eglise, eût l'audace de lui présenter des Abbés, des Chanoines de sa cathédrale et d'autres gens d'Eglies

de marque et qu'il eût entrepris de porter la parole pour eux, comme s'il eût été leur chef et leur Supérieur, ce que cet Archevêque ne put souffrir sans témoigner le mécontentement qu'il avait de cette insolence.

Par quelle autorité est-ce qu'outre ces ti'ois ou quatre Congrégations différentes dans un seul Collège, on a établi depuis peu cette Association mystérieuse, composée des plus ardents congréganistes dont on a parlé ci-devant, laquelle était enfermée dans la Congrégation dont elle est l'extrait et le précis, tout de même qu'une moindre roue est enclavée dans une plus grande, ne laisse pas toutefois d'en être distinguée et séparée par des règles, des usages, des exercices et des cérémonies toutes particulières, ainsi qu'il a été remarqué vers le commencement de ce mémoire.

Or cette Association doit être d'autant plus suspecte qu'elle porte toutes les marques d'une cabale, d'une ligue et d'une faction dangereuse...

C'est sans autorité que se sont établies dans les plus grandes villes du Royaume, ces nouvelles Compagnies du Saint-Sacrement, entre lesquelles celle de Caen, qui porte le nom de l'Hermitage, fait tant de bruit, et s'est rendue si renommée par les emportements, les entreprises et les attentats insupportables de ceux qui la composent, que c'est aussi sans autorité que s'est formée cette Communauté de la rue Saint- Dominique, au Faubourg St-Michel à Paris, qui est gouvernée par le Père Ba(got) où au lieu d'inspirer à ceux qui y demeurent et qui y hantent l'esprit chré-

tien, qui est un esprit de douceur, d'amour, d'union et de charité fraternelle, on ne leur inspire que la haine, l'aversion, la fureur et la. violence, contre ceux qu'on leur a fait entendre être adversaires de leurs Directeurs, comme si c'était être ennemi de Dieu, de la Religion et de l'Eglise, que de n'approuver pas tous les sentiments de ces Directeurs, lorsqu'on croit en sa conscience qu'ils sont contraires aux plus pures maximes de l'Evangile et des Saints Pères.

» Et cependant, ces Sociétés et ces Assemblées illicites se multiplient et se fortifient de jour en jour et sont pour dégénérer en des ligues et en des factions ouvertes, si on n'y prend garde. Il y va principalement de l'intérêt de Nosseigneurs les Evêques, de s'opposer au progrès de ces cabales, dont les entreprises continuelles sont autant d'attentats et pour user des termes

du Concile de Calcedoine, autant; de conjurations et conspirations contre leur aut^mé. » -~l 1

Table des Matières

Pages AvAwT-PRopos R CHAPITRE I. — L'apostolat de Messire Jacques Cretenet, barbier à Lyon, 1628-1651 1 CHAPITRE II. — Le calvaire du cc Tertufle », 1651-1656 41 CHAPITRE III. — La Tartuffication du Prince de Conti,

1656-1660 87

CHAPITRE IV. — Les Dévots aux gémonies. Les deux Ecoles,

1660-1663 135

CHAPITRE V. — La grande bataille comique : Tartuffe et

Dom Juan, 1663-1666 184 EPILOGUE, 1666-1669 239 PIÈCES JUSTIFICATIVES :

1° Extraits des Annales, de la Compagnie de Lyon 251 20 Extraits des statuts et exercices tant de Paris que de

Lyon 257

3° Extraits du Mémoire des bonnes œuvres de la Compagnie de Lyon 264

40 Mémoire pour former et dresser des petites Compa-

gnies de gentilshommes ✓vfVi- ; • 270 5° Les Pamphlets lyonnais contre CreteneJ 274 60 Extraits du Mémoire de Dufour jife-; .. % j 290

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Molière et les Dévots (La Genèse de Tartuffe)

Même librairie.

Le Féminisme au Temps de Molière.

La Renaissance du Livre.

Molière Auteur Précieux.

La Renaissance, du Livre.